



Annexes

Conseil d'administration du 12 janvier 2012

Présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire

Eric GROUD, Président

12 janvier 2012

Université d'Angers

www.maineetloire.cci.fr



Quelques éléments de situation

Le Maine-et-Loire :

- Le 26^e département français pour sa population.
- Le 16^e département en terme de superficie.
- Angers : 16^e ville de France pour sa population.

**Un département de 775 000 habitants (325 000 ménages)
dans une région de plus de 3,4 millions d'habitants.**

**L'un des départements les plus jeunes de France : Plus d'1
habitant sur 4 est âgé de moins de 20 ans.**

Au 12^e rang national pour les moins de 25 ans. En 2040, il pourrait
compter 940 000 habitants et resterait le 2^e département le plus
peuplé de la région.



Quelques chiffres clés pour caractériser le tissu économique

- 24 200 entreprises inscrites au RCS (soit 59% du nombre total d'établissements) pour un effectif de 159.000 salariés (soit 76% de l'emploi total salarié privé)
- 76% des établissements ont moins de 5 salariés
- Evolution de la surface totale de vente (en m²) : 1.171.200 en 2010, soit + 42% en 10 ans
- Nombre de créations d'entreprises pour 10.000 habitants : 70
- 700 entreprises à l'export
- Dynamique de réseaux : 86 associations économiques actives
- Tourisme d'affaires et de loisir : 2,3 M de visiteurs par an
1,7 M de nuitées marchandes par an



La collectivité territoriale des entreprises

Les CCI

= **des établissements publics administratifs** à « statut particulier » car gérés par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs, sous tutelle de l'Etat.

= des « collectivités territoriales des entreprises »

Depuis le 1^{er} janvier 2011, renforcement de l'échelon régional du réseau



La gouvernance politique de la CCI de Maine-et-Loire

- **50 membres titulaires** définissent la politique en s'appuyant notamment sur les propositions des différentes Commissions.
- **25 membres associés et 30 conseillers techniques** participent aux travaux menés par la Chambre
- Ils se réunissent en Assemblée Générale.
- Le **Bureau** étudie et prépare les questions qui doivent être soumises à la décision de l'Assemblée Générale.
- Chacun des 10 membres du Bureau se voit confier une mission de veille ou de coordination d'une politique de la CCI.



Une nouvelle équipe d'élus suite aux élections du 8 décembre 2010

BUREAU

Président : Eric GROUD



Le bureau de la CCI de Maine-et-Loire

1^{er} Vice-Président **Territoires/Services**, **F. ANGER** (Saumur)

Vice-Président **Formation**, **F. de la HAUTIERE** (Cholet)

Vice-Président **Appui aux entreprises/Industrie**, **JY. FOCHE**

Vice-Président **Entrepreneuriat/Commerce**, **E. GRELIER**

Trésorier, **H. FILLON** (**Juridique et fiscal**)

Trésorier-adjoint, **JR CAMUS** (**Tourisme**)

Secrétaire, **M. HOUDOU** (**Innovation**)

Secrétaire, **S. MARTINEZ** (**Communication**)

Secrétaire, **L. MORILLON** (**Développement durable/Eco activités**)

Invités permanents : **affaires nationales et internationales** (suppléant ACFCI), **B. PATRON**

C. BARTHELEMY, **coordinatrice Conseils Territoriaux**

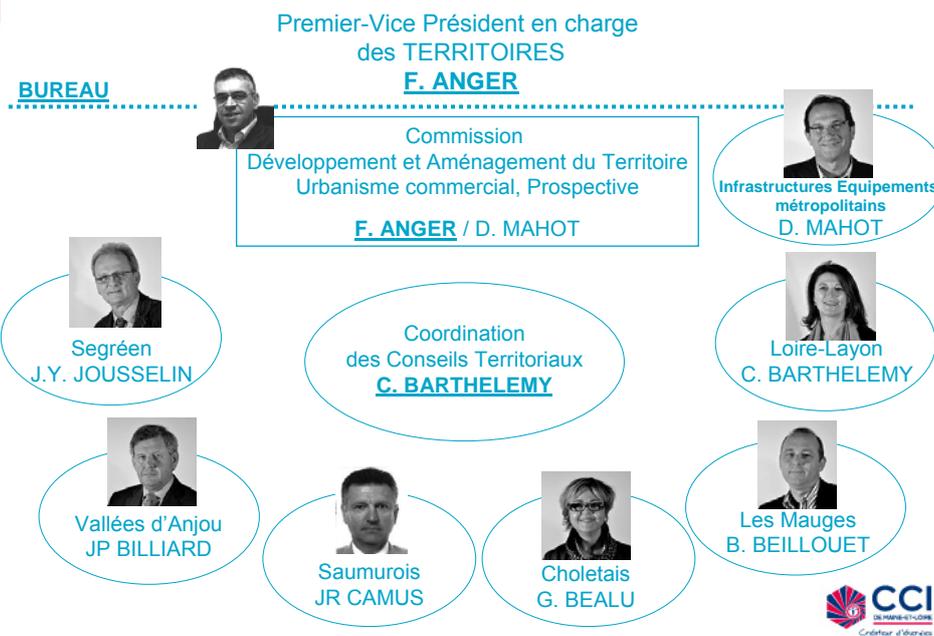


9 Commissions d'études

- 5 commissions d'appui aux entreprises :
 - Innovation
 - International
 - Tourisme
 - Développement durable
 - Actions collectives/filières
- Aménagement, développement du territoire et urbanisme commercial
- Formation, emploi et compétences
- Communication, partenariat, mécénat
- Entrepreneuriat



L'ORGANISATION GOUVERNANCE



Une proximité affirmée

Une organisation politique proche des acteurs locaux

- Une Assemblée générale, un Bureau, des commissions qui tournent sur le département
- 6 Conseils Territoriaux sur les territoires des SCOT : Agglomération Choletaise, Pays des Mauges, Loire-Layon-Lys-Aubance, Saumurois, Pays des Vallées d'Anjou, Segréen, ainsi qu'un groupe de travail sur le périmètre du SCOT du Pays de Loire Angers

Une organisation des services qui privilégie la proximité

- 3 Centres de services à Angers, Cholet et Saumur
- 3 MCTE (Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises) à Angers, Cholet et Saumur
- 3 établissements de formation à Angers, Cholet et Saumur
- Une Ecole de management et de gestion à Cholet : ESIAME
- Une plateforme de formation à Segré



Chiffres clés de la CCI de Maine-et-Loire

- ✓ 33 Millions d'euros de budget (7,4 M€ de RF pour ses besoins propres : - 15 % sur 4 ans)
- ✓ 400 collaborateurs
- ✓ 36 millions d'euros d'investis en 4 ans (2008-2011)
- ✓ 24 200 entreprises ressortissantes (159 000 salariés)
- ✓ 3400 apprentis et étudiants
- ✓ 7300 stagiaires en formation continue et qualifiante



Positionnement de la CCI de Maine-et-Loire

- être l'animateur et le partenaire de référence du développement économique du Maine-et-Loire
- être une entité publique exemplaire et respectée pour le niveau élevé de ses performances et pour la qualité de ses prestations, de ses études et de ses prises de position,
- être une entité reconnue de réflexion et d'anticipation sur les mutations économiques.



AXE 1 : Accompagner les entreprises : dès leur création

Innover et s'internationaliser



Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat



Appuyer la performance et stimuler l'effet réseau



S'engager pour un développement durable

Simplifier les formalités Animer les dispositifs « anti-crise »



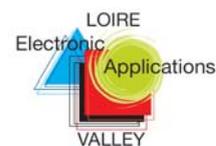
Axe 2 : Stimuler l'effet réseau

- Des clubs d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques
- Développement de la filière touristique
- Animer, fédérer, structurer les réseaux, associations et dispositifs partenariaux
- Accompagner les pôles de compétitivité et les filières d'excellence
- Un outil : RESEAULIA

**La CCI : le réseau des
réseaux économiques du département !**



Accompagner les pôles de compétitivité et les filières d'excellence



Mais aussi détecter et incuber de nouvelles grappes d'entreprises :

- Filière « Luxe » (savoir-faire d'exception) : *Réseau Du Bellay*
- Filière éco-activités



AXE 3 : Créer, pour les entreprises, les conditions d'un territoire compétitif et attractif



- Accompagner les projets économiques et territoriaux
- Agir pour l'aménagement d'un territoire performant
- Observer, étudier les secteurs et thématiques économiques majeures
- Informer pour favoriser l'action et les décisions des entreprises



AXE 4 : Former et adapter les compétences de l'entreprise



www.cciformation49.fr



Former pour l'emploi avec l'apprentissage



90 diplômes proposés du **CAP à la Licence Pro**
dans **15 filières métiers** et 3000 apprentis accueillis :

Optique/Pharmacie
Coiffure/Esthétique
Hôtellerie-Restaurant-Tourisme
Commerce
Relation client
Logistique
Assurances Banque
Assistance et gestion

Bijouterie
Énergétique
Industrie
Menuiserie bois/Alu/PVC
Peinture
Maçonnerie
Mécanique automobile

www.cciformation49.fr



Développer les compétences avec la Formation Continue et Qualifiante

Des stages courts pour se perfectionner :
Une offre de formation très large selon des modes d'apprentissage diversifiés et dispensés par des professionnels du monde de l'entreprise.

Des stages longs pour retrouver un haut niveau de qualification :
Vente et distribution, Informatique, Hôtellerie-Restoration, Bijouterie Horlogerie, Industrie.

► Un réseau national : **NEGOVENTIS**

www.ccifformation49.fr



www.ccifformation49.fr

The screenshot displays the homepage of the CCI DE MAINE-ET-LOIRE Cœur de l'Anjou website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Connaitre CCI Formation', 'Nous contacter', 'Site web de la CCI', and 'Ma sélection', along with a search bar. Below the navigation bar, a banner reads 'Ayez le réflexe CCI Formation !'. The main content area is organized into several columns and sections:

- Nos formations longues:** Focuses on CAP to Licence Pro levels. Includes links for 'Choisir une formation', 'A choisir son contrat', 'Démarche', 'La loi du CFA', 'Entreprise & apprentissage', and 'Contact'.
- Nos formations courtes:** Focuses on developing competencies. Includes links for 'Choisir une formation', 'A chacun sa formation', 'Financer sa formation', 'Gérer ses compétences dans l'entreprise', 'Actualités', and 'Contact'.
- Nos écoles:** Features a 'COMMERCE MANAGEMENT' banner and a link to 'Instituts bijouterie de saumur'.
- Bien plus qu'une formation:** Contains news articles such as 'Nouveau cycle Assistant Commercial dans les établissements touristiques', 'L'établissement de formation de la CCI à Angers ouvre en mars un nouveau cycle Negoventis «Assistant Manager d'un établissement Tourisme-Hôtellerie-Restaurant» de niveau bac+2', 'Célébration 100 ans de la CCI de Saumur', 'L'Institut de bijouterie de Saumur vient de publier son catalogue de formation continue 2011', 'Formation continue et reprise d'activités, du 14 mars au 17 mai 2011 à Saumur', and 'Avez-vous un projet d'entreprise ?'. It also mentions 'Journées Portes Ouvertes du mardi 20 février 2011'.
- Nos prochains stages:** Lists upcoming courses with dates and titles, such as '07-02-2011: Sécurité du droit social', '14-02-2011: Les secteurs et équipements des halls', '14-02-2011: Initiation aux bases de données en informatique', '15-02-2011: Rôle et contribution d'un service achat', '17-02-2011: Connaître votre produit: origine, histoire, ses caractéristiques et ses usages', and '24-02-2011: Acquiescer la clientèle et passer dans un client'.
- Pensez à vous...:** Promotes 'Un Campus Métiers' at the Centre Pierre Coiteau, listing 'CCI Saumur', 'École d'Entrepreneuriat (EAE) CCI Saumur', and 'ESEP, Ecole des métiers'.

The footer of the page includes the CCI DE MAINE-ET-LOIRE Cœur de l'Anjou logo and a 'Téléchargement' button.

Développer et Gérer les compétences

avec la Formation Continue et Qualifiante

- ▶ Formations sur le site de l'entreprise, dans l'un de nos Établissements de Formation ou en résidentiel.

En groupe

Stages interentreprises, stages sur-mesure

En individualisé

Thèmes : Dirigeants et stratégie, Management, Relations clients-Action commerciale, Communication, Efficacité professionnelle, Développement à l'International, Langues étrangères, Gestion des Ressources humaines, Législation du travail, Comptabilité-Gestion-Finances, Achat, Production, Qualité et Environnement, Bureautique-Multimédia, Communication graphique.

- ▶ Validation des Acquis de l'Expérience
- ▶ Gestion Prévisionnelle des Emplois Compétences
- ▶ Bilan de Compétences

www.cciformation49.fr



Ecole de commerce / Management International

Diplôme visé Bac +3 – Bachelor
professionnel

1 semestre obligatoire à l'international

- ▶ Programme de mobilités
avec réseau ESSCA
- ▶ Labellisée Erasmus pour
les échanges européens



92% de placement immédiat
à l'issue de la formation

Près de 200 étudiants



En partenariat :



www.esiame.fr

Accompagner le développement de l'enseignement supérieur

- Participation active aux organes de gouvernances des Ecoles et Universités du département (Université Angers, ISTIA, IMIS ESTHUA, IUT, ESEO, ESSCA, ENSAM...)
- Partenariats universitaires pour des formations longues (Universités d'Angers, de Nantes, d'Orsay, IFEPSA, UCO, ESEO, Ecole de Design, CNAM, ESMAE, ESAIP, IRCOM...)
*30 % des effectifs de la CCI sont post-bac
(1 000 apprenants) !*
- Présence de l'Ecole européenne de graphisme publicitaire (EEGP) sur le Campus des Métiers du Centre Pierre Cointreau

Favoriser les relations Ecoles / Entreprises et l'orientation des jeunes

- Porteur de la démarche de Fédération des acteurs départementaux à travers la création d'AJE 49 (*Association Jeunesse Entreprise*)



- Soutien aux associations : AVENIRS (Saumur), APREEC (Cholet), CALEP (Angers) et Foromap (49)

- CCI Junior



Pour en savoir +

Publications de la CCI

- www.maineetloire.cci.fr – www.anjoueco.fr
- www.cciformation49.fr - www.esiame.fr
- EssenCClel : lettre mensuelle institutionnelle
- Cahiers de l'EssenCClel : tout ce qu'il faut retenir d'une conférence
- Anjou Eco : magazine bimestriel d'information économique
- Newsletters (Commerce Infos, Tourisme Infos, Management infos, Lettre RI2)



Ayez le réflexe CCI !

www.maineetloire.cci.fr



Bilan du mandat 2010-2012

-

Vice-Présidence Etudiants

Bilan du mandat

I) PLACE DU VICE-PRESIDENT ETUDIANTS DANS LA GOUVERNANCE

A) Les attributions de la Vice-Présidente Etudiants

Le Vice-Président Etudiants (VPE) d'une Université, issu des membres du CEVU, voit ses missions définies par la Loi du 10 août 2007, portant sur les Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). Toutefois, celle-ci ne précise que le fait que « Le Vice-Président Etudiant est chargé des questions de vie étudiante, en lien avec les CROUS ». A Angers, l'Université a choisi de renforcer la Vice-Présidence Etudiants en nommant, au sein du Conseil d'Administration (C.A.) , sur suggestion de la Vice-Présidente Etudiants, un élu, dit « Chargé de mission au C.A. » qui travaille en binôme avec la Vice-Présidente Etudiants, et qui représente les étudiants sur les points propres aux attributions du conseil d'administration (politique budgétaire notamment).

Toutefois, le cadrage légal de la fonction de Vice-Président Etudiants étant très large, nous avons, avec le Président de l'Université, précisé les attributions de la Vice-Présidente Etudiants dans un arrêté :

« Article 1 : Délégation est donnée à Mlle Charlotte GODIN, Vice-Présidente Etudiants de l'Université d'Angers, pour assurer les attributions suivantes :

- Organisation pour les étudiants:
 - Du tutorat d'accueil à la rentrée universitaire
 - De la promotion de la citoyenneté, de la vie associative et culturelle, et du Développement Durable, notamment au travers de la présidence de la Conférence des Etudiants Présidents d'Associations (CE-PA)
- Représentation des étudiants de l'Université d'Angers:
 - Au bureau de l'Université, au CEVU, à la commission du système d'information, à la commission culturelle, à la commission vie étudiante et dans les groupes de travail ayant trait à la vie étudiante.
 - Dans les instances et commissions d'organismes partenaires à l'Université d'Angers, notamment du CROUS des Pays de la Loire, lorsque cela concerne la vie étudiante des étudiants de l'Université d'Angers.
- Participation à la valorisation de l'image de l'Université d'Angers et à la communication en direction des étudiants en lien avec le service Communication. »

Cet arrêté est, bien sûr, assorti d'un arrêté du même modèle définissant les fonctions du chargé de mission, de sorte de rendre fonctionnel le binôme.

B) Sur le plan fonctionnel

Après quelques mois nécessaires pour trouver nos marques et appréhender le fonctionnement de l'Université, nous avons pu nous saisir de notre mission. Les principaux axes seront développés ci-après, mais il semble toutefois important de mettre en exergue les points suivants :

- Pour des raisons de gestion du temps entre nos fonctions de représentants étudiants, et les impératifs propres à nos filières d'études respectives, nous n'avons pu participer à toutes les rencontres et réunions auxquelles nous étions conviés. Un équilibre à toutefois pu être trouvé grâce au fonctionnement en binôme entre la VPE et le chargé de mission, pour les missions de représentation des étudiants.
- Par ailleurs, et d'une façon très transversale sur nos actions et fonctions de représentation, un lien privilégié avec le service communication a toujours pu être mis en place, permettant ainsi à la fois de valoriser les projets et initiatives étudiantes, mais aussi l'image de la représentation étudiante au sein de l'Université.
- Concernant le lien avec le CROUS, seul point clairement établi dans les missions du VPE définies par la Loi, celui-ci, bien que très positif, et avec une volonté nette du CROUS de collaborer avec l'Université, n'a pas, à notre sens, été aussi développé qu'il aurait pu l'être. La volonté d'engagement dans ce sens des différents acteurs est un encouragement à poursuivre et développer les liens entre ces deux acteurs fondamentaux de la vie étudiante.
- Une seule session de la Conférence des Etudiants Présidents d'Associations (CEPA) a pu être mise en place durant notre mandature. Une seconde session aurait été souhaitable en cette fin de mandat, mais les contraintes horaires ne nous ont pas permis de la convoquer. Toutefois, la session qui s'est tenue en février 2011 a été l'occasion de riches échanges, tant sur les nouveautés du site web que sur la mise en place du Label et la restructuration du FSDIE, et cela fait de la CEPA un véritable organe d'échange avec les associations étudiantes qui a toute sa place dans le fonctionnement de l'Université.

II) LA VIE ETUDIANTE

Elle implique l'ensemble des acteurs qui assurent à l'étudiant un environnement propice à son apprentissage universitaire et à sa découverte de l'engagement citoyen et responsable. Elle comprend schématiquement :

- Le tutorat étudiant
- Les actions faites par les étudiants, via les associations
- Les actions faites pour les étudiants, via les Institutions

A) Tutorats

Le développement du tutorat étudiant a été l'une des priorités de notre mandat. En effet, celui-ci entraîne la notion de compagnonnage et de solidarité entre étudiants. De plus, les conditions sociales des étudiants sont de plus en plus difficiles, obligeant nombre d'entre eux à développer une activité salariée en parallèle de leurs études, le plus souvent en lieu et place des heures consacrées à l'enseignement. Cela crée ainsi un climat délétère à leur réussite étudiante. Il nous a semblé, en accord avec les diverses instances universitaires, que développer l'emploi étudiant au sein de l'Université, en garantissant ainsi une rémunération compatible avec le rythme de cours des étudiants, était primordial.

➤ Le tutorat d'accueil :

Le projet a été repris directement du travail effectué par Antoine MURZEAU, le VPE précédent. Cela consiste, pour les UFR de Droit-Economie-Gestion, de Lettres-Langues et Sciences Humaines, et de Sciences, en un accueil des nouveaux étudiants par une équipe de 9 tuteurs par site, pour leur présenter les points clés du campus, puis une permanence quotidienne assurée durant tout le mois de septembre pour répondre à leurs questions, et les guider vers les bons interlocuteurs le cas échéant. Les tuteurs bénéficient au préalable d'une journée de formation où leurs sont présentés les différents services, et où leurs sont donnés les outils pour répondre aux demandes étudiantes.

Après ces deux rentrées passées à organiser et améliorer le fonctionnement du tutorat, il semble indispensable, pour que ceci puisse se poursuivre dans les meilleures conditions, que le rôle de chacun soit bien redéfini. En effet, un certain relâchement a pu être observé chez les tuteurs qui ont, pour certains, oubliés leur rôle d'aide aux étudiants. Par ailleurs, une restructuration de l'organigramme administratif entre les composantes et la direction des ressources humaines a été menée cette année pour faciliter la démarche de validation des contrats étudiants. Le rôle de chacun devrait donc être mieux défini à l'avenir.

➤ Le tutorat d'accueil des étudiants étrangers :

Autre point phare de notre mandature, présenté dès la candidature au poste de Vice-Présidente Etudiants, puis discuté avec M. Webb, Vice-Président aux Relations Internationales, et enfin finalisé avec M. Delabaere, Vice-Président au CEVU et la DEVE, l'accompagnement des étudiants étrangers lors de leur arrivée à Angers.

En effet, l'Université d'Angers est soumise à un double flux d'arrivées d'étudiants étrangers : d'une part, les étudiants qui arrivent dans le cadre d'échanges établis en accord avec le service des Relations Internationales : ceux-ci arrivent tous ensemble, et bénéficient, de par les accords bilatéraux passés avec les universités partenaires, d'un accueil organisé en amont de la rentrée.

Par contre, il existe d'autre part, un flux d'étudiants dits « hors échanges », le plus souvent provenant de pays extra-européens, qui n'entrent pas dans le cadre d'échanges inter-établissements, mais qui ont décidés, sur leur seule initiative, de venir étudier à Angers. Après une procédure de recrutement médiée par Campus France, ces étudiants sont livrés à eux-mêmes pour rejoindre Angers et s'inscrire à l'Université. Sur le plan administratif, ces étudiants sont suivis par la DEVE.

L'objectif du tutorat d'accueil des étudiants étrangers, tel qu'il a été mis en place pour la rentrée 2011, était de bénéficier de deux étudiants « tuteurs » qui, suite à la mise en place d'une adresse bienvenue@univ-angers.fr, recevaient les informations sur l'arrivée des étudiants « hors échange » qui le souhaitaient, entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre, et organisaient, via un réseau d'étudiants bénévoles, un accueil individualisé en gare pour, ensuite, guidé les étudiants dans leurs premières démarches, tant pour l'inscription à l'université que l'offre de logement, etc...

Cette année, les deux tuteurs, que nous avons recrutés durant l'été, ont effectué un travail d'investigation et de hiérarchisation des étapes d'accueil des étudiants étrangers tout à fait remarquable, ce qui permettra de reconduire le projet l'an prochain sur des bases plus stables.

➤ Le tutorat d'orientation :

Il s'agit d'un projet initialement discuté avec M. Boujon, directeur du SUIO-IP, puis, secondairement, avec M. Delabaere, VP CEVU. L'objectif du projet, présenté en deux temps, est le suivant :

- Un tutorat « découverte / orientation générale des filières », effectué par des étudiants de L3, à destination des étudiants de L1, mais aussi des lycéens, en lien avec la mission lycées-université, pour faciliter la connaissance et la compréhension du milieu universitaire et de l'orientation pour les futurs étudiants et les primo-entrants.
- Un tutorat « Orientation Master / Insertion Professionnelle », effectué par les étudiants de M2 à destination des étudiants de cycle licence qui ont des interrogations quant à leur orientation en cycle master.

Seule la première partie de ce projet a, pour l'instant, été concrétisée.

B) Accompagner les associations

Valoriser la vie associative à l'Université, c'est encourager l'étudiant à se responsabiliser, à s'engager, à se tourner vers des préoccupations qui sortent du champs strictement lié à sa filière d'étude pour faire de lui un citoyen responsable et acteur de son quotidien et son environnement.

L'Université d'Angers bénéficie d'un riche tissu associatif étudiant, et a toujours émit le souhait de l'encourager. Toutefois, jusqu'alors, la seule

reconnaissance que l'Université pouvait apporter était ponctuelle, par l'intermédiaire du financement de projet via le FSDIE.

Nous avons donc, en lien avec la Commission Vie Etudiante et la CEPA, et dans la continuité du travail effectué par Antoine MURZEAU, mis en place une labélisation des associations étudiantes, et assortie cette création d'une restructuration des critères de subvention du FSDIE

➤ La démarche :

- Dissocier la reconnaissance et l'accompagnement :
 - A court terme lors d'un projet (*FSDIE*)
 - De moyen/long terme d'une association (*Label*)
- Offrir des services visant à améliorer la qualité de la vie associative angevine par un suivi des associations (*formations aux associations, accès facilité aux services et directions de l'Université...*).
- Offrir un cadre structurant aux petites associations (*accompagnement*) et une valorisation de l'image des plus dynamiques (*communication*).
- Valoriser l'engagement étudiant
- Développer une reconnaissance de l'engagement de l'Université d'Angers pour sa Vie Etudiante, tant par les étudiants (*sentiment de proximité*) que par l'Etat (*AERES*).

➤ Les destinataires :

- Toute association loi 1901, dont la majorité des membres du bureau ainsi que le Président sont inscrits à l'Université d'Angers (*dynamique PAR les étudiants, inclus par exemple les BDE de filières...*)
- Toute association loi 1901, dont l'objet statutaire est l'animation de la Vie Etudiante de l'Université d'Angers (*dynamique POUR les étudiants, inclus, par exemple, les médias étudiants...*).

➤ La pratique :

- Les associations étudiantes sollicitent en parallèle la demande de labélisation et une demande de subvention FSDIE. L'obtention de cette dernière est conditionnée à la demande (et non nécessairement l'obtention) conjointe de Label, ce qui garantit ainsi la conformité de l'association aux critères d'éligibilité.
- La commission Vie Etudiante se réunit en session « Projets » chaque mois environ. Elle peut ainsi débattre du projet sans remettre en cause les fondements de l'association. Un travail de restructuration des critères du FSDIE a été effectué, pour mieux prendre en compte les demandes étudiantes, notamment devant l'augmentation du nombre de projets déposés de type « Gala » ou autres valorisations de filières, ou encore de séjours d'études à l'étrangers. Par ailleurs, des critères propres à l'éthique et la démarche responsable du projet ont été introduits.

- La commission Vie Etudiante se réunit en session « Label » deux fois par ans. Ces sessions permettent d'échanger avec les associations étudiantes sur leurs pratiques, leur démarche de fond, leur pérennité, et leurs difficultés. Cela permet de s'affranchir de la démarche projet, pour que l'université ait une meilleure connaissance de ses associations et de leurs demandes.

Une première session de labélisation s'est tenue en décembre 2011. Les différents intervenants, à la fois de la commission, mais aussi des associations étudiantes, sont ressortis satisfaits des échanges qui ont eu lieu durant cette session. Le travail de valorisation de l'engagement étudiant au travers cette voie est donc à poursuivre.

C) Développer la notion de vie étudiante sur le plan institutionnel

Au cours de notre mandat, nous avons cherché à développer une mise en lien des acteurs suivants:

- Services centraux de l'Université : SUAPS, SUIO-IP, SUMPPS, SCD, Direction de la Culture
- Service Communication de l'Université
- Directions de l'Université : Relations Internationales, Enseignements et Vie Etudiante (DEVE)
- Composantes de l'Université
- CROUS : Direction Culturelle, Service Communication, CLOUS, Restos U, cités U.

L'objectif était de réunir les principaux acteurs, sur le plan institutionnel, de la vie étudiante à l'Université d'Angers, afin que ceux-ci échangent, mais aussi travaillent ensemble.

➤ Les moyens :

Il nous a semblé primordial, pour pouvoir réunir ses acteurs, de mettre en place un projet fédérateur. Ainsi est née la Fête de la Rentrée Etudiante qui, au-delà d'un événement ponctuel présentant de façon concrète les actions des différents acteurs de la vie étudiante, a réellement permis une action conjointe de structures et services à la fois de l'Université et du CROUS, mais aussi en lien avec les associations étudiantes.

Il nous semble important de souligner, malgré la trop faible participation des étudiants au projet, l'investissement de chacun des acteurs dans ce projet. Une réflexion globale sur la forme de l'événement est à mettre en œuvre pour la prochaine mandature. Toutefois, le résultat, sur le fond, c'est-à-dire la mise en lien de services en faveur d'une valorisation de la vie étudiante, qu'il s'agisse de l'Université ou du CROUS, est très positif, et témoigne d'une véritable volonté de chacun de s'engager dans cette voie. Cette volonté, par ailleurs portée par le

Conseil d'Administration dans l'élaboration du prochain contrat quinquennal, témoigne de l'engagement à poursuivre pour valoriser la Vie Etudiante à l'Université d'Angers.

III) LA REPRESENTATION ETUDIANTE

Au-delà de ces projets, portés par la Vice-Présidence Etudiants de l'Université, notre mission de représentants des étudiants de l'Université nous a amené à s'investir dans plusieurs domaines, tant externes qu'internes à l'Université :

A) Représentation des étudiants de l'Université

En lien avec les acteurs extra-universitaire, nous avons porté la parole et les revendications étudiantes sur différentes thématiques :

➤ Transports :

L'enquête Vie Etudiante, mais aussi les discussions autour du tramway à Angers ont mis en exergue les difficultés réelles rencontrées par les étudiants pour se déplacer sur Angers, notamment vis-à-vis du campus de Belle-Beille, tant en journée, qu'en soirée.

Après une intervention en Conseil d'Administration pour demander à ce que l'Université se mobilise, nous avons accompagné M. Moguedet, Vice-Président du CA et chargé du Développement Durable dans une série de rencontres avec la Mairie et la société de transport Kéolis.

Il en est ressortit les deux avancées suivantes :

- Une amplification des rotations de bus entre le centre-ville et le campus de Belle-Beille en journée, renforcée par l'échelonnement du début des cours entre les différentes composantes du campus, pour permettre une amélioration des conditions de transport des étudiants, notamment le matin.
- Une mise en place, pour une période d'essai de 6 mois, d'une rotation de bus de nuit, toutes les 20 minutes, jusqu'à 0h30 entre le centre-ville et Belle-Beille, c'est-à-dire une desserte identique au fonctionnement du tramway, pour faciliter l'accès au centre-ville et sa vie culturelle pour les étudiants logeant sur Belle-Beille.

➤ Vie Sociale:

Nous avons eu de nombreux échanges avec le CROUS, toujours constructifs et pertinents, notamment au sujet de la situation des étudiants en détresse faisant appel au Fond National d'Aides d'Urgences (FNAU), ou encore, comme évoqué plus haut, au travers l'organisation de la Fête de la Rentrée.

Toutefois, l'évolution des conditions de vie des étudiants, mais aussi l'avenir des missions du CROUS, imposent un rapprochement encore plus

marqué entre l'Université d'Angers et le CLOUS, mais aussi entre les élus étudiants des conseils de l'Université et du CROUS.

B) Facilitation du lien entre les étudiants et leurs représentants

Enfin, nous avons souhaité faciliter la visibilité des représentants étudiants vis-à-vis des 20.000 étudiants de l'Université. Il nous semble en effet important de faciliter l'accessibilité et la connaissance par les étudiants de leurs instances et représentants, tant sur le plan central qu'au niveau des UFR.

Ainsi, en lien avec le service Communication, nous avons préparé la mise en place d'une page Internet présentant les élus étudiants dans les différents conseils, pour que ceux-ci puissent facilement être contactés par tout étudiant qui le souhaite.

IV) CONCLUSION

Ces deux années passées à la Vice-Présidence Etudiants auront été pour nous à la fois passionnantes et très formatrices. Au-delà de l'apprentissage personnel propre à la prise de responsabilité liée à cette fonction, au-delà, aussi, de la découverte du fonctionnement de l'Université, cet engagement nous a permis, à chacun dans le binôme, de porter un regard différent sur le monde universitaire qui était pourtant notre quotidien depuis quelques années.

Durant ces deux années de mandat, nous avons essayé, à notre échelle, de développer et diversifier la vie étudiante au sein de l'Université d'Angers, pour qu'y étudier soit à la fois synonyme de réussite académique, mais aussi d'épanouissement personnel, ces deux notions étant, à notre sens, étroitement liées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 04
BILAN ANNUEL DU BAIP

Avis favorable du CEVU du 23 novembre 2011.

4.1. Bilan annuel du BAIP

1



université
angers

4.1. BILAN ANNUEL DU BAIP

Rapport Annuel 2010-2011 du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'Université d'Angers

Dossier suivi par Christophe Boujon
Directeur du SUIO-IP
Rédacteur du Schéma Directeur du BAIP



RAPPEL DU CONTEXTE

1. Les enjeux du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

Depuis la loi LRU de 2007, l'article L 611-5 du code de l'éducation précise les modalités de création du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et les missions qui lui sont confiées:

- Il est créé dans chaque université par délibération du conseil d'administration et après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.
- Il a pour rôle de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée et en lien avec les formations proposées par l'université et d'assister les étudiants dans leur recherche de stage et d'un premier emploi.
- Il a également pour charge de conseiller les étudiants sur leurs problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle.
- Chaque année, il doit présenter un rapport au conseil des études et de la vie universitaire sur le nombre et la qualité des stages effectués par les étudiants, ainsi que sur l'insertion professionnelle de ceux-ci dans leur premier emploi.

2. Le rapport Uhaldeborde & Chaudron(2008): « pour des BAIP pertinents »

Afin que les BAIP puissent remplir leurs missions, le rapport Uhaldeborde et Chaudron a préconisé les quatre grands axes suivants

- **OUVERTURE** : Les BAIP coordonneront des partenariats internes et externes à l'université fonctionnant en réseau.
- **ADAPTATION** : Les BAIP prendront en compte les caractéristiques de chaque université.
- **DYNAMIQUE** : Les BAIP s'appuieront sur les pratiques qui marchent bien dans les établissements et suivront leur exemple.
- **STIMULATION** : Les BAIP seront pourvus de « *mécanismes incitatifs en termes de reconnaissance dans le déroulement des carrières des enseignants, afin de mobiliser les énergies sur ce nouvel objectif qui ne figurait pas dans les vocations traditionnelles de l'université et qui peut être perçu comme une implication moins gratifiante* ».

Le rapport Uhaldeborde & Chaudron (2008) a réalisé également une estimation budgétaire pour la mise en place des BAIP : « *En s'appuyant sur un repérage des activités et des moyens mobilisés par les structures actuelles et en prenant appui sur les dispositifs existants, il est a minima nécessaire de consacrer l'équivalent de 3 à 4 emplois environnés supplémentaires pour 10 000 étudiants* ».

3. Le BAIP de l'Université d'Angers

Le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers a validé le 17 mars 2009 le Schéma Directeur de son BAIP.

Afin de rendre lisible et cohérente sa politique en matière d'insertion, l'université d'Angers a proposé d'organiser dès la rentrée 2009-2010 son BAIP sous la forme d'une responsabilité en réseau des acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion professionnelles,

Les activités du BAIP ne se substituent pas aux pratiques existantes propres à chaque composante et à chaque formation pédagogique. Ses activités viennent en support, assurent une aide soit pour la mise en place, soit pour le développement ou bien encore servent de renfort aux composantes et aux formations, en ce qui concerne les activités pédagogiques liées à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Les missions du BAIP consistent à favoriser les actions d'insertion en direction immédiate des étudiants, par l'appui aux activités des enseignants et des enseignants-chercheurs statutaires ainsi que du personnel BIATOSS en charge de la transition formation-emploi, au sein de chaque composante pédagogique, grâce à l'expertise du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP).

BILAN BAIP 2010-2011

1. RAPPEL DES PROBLEMATIQUES PROPOSEES DANS LE SCHEMA DIRECTEUR DU BAIP (validation CA du 17 mars 2009)

- **Première problématique : le soutien aux enseignants et aux composantes**

Cette problématique se décline maintenant :

- par la reconnaissance de l'encadrement des stages par les enseignants et enseignants-chercheurs statutaires ;
- par la mise en place au sein de chaque composante d'une journée banalisée « Université-Entreprises ou Métiers » ;
- par le développement de témoignages de professionnels ou d'anciens étudiants sur le monde de l'entreprise dans le cadre des conférences sur les métiers liés aux formations.

- **Deuxième problématique : l'accompagnement des étudiants inscrits**

Cette problématique se décline maintenant :

- par les modules « du Diplôme à l'Emploi » Masters ;
- par les modules 3PE (« Projets Personnels et Professionnels de l'Etudiant ») qui pourraient être dans l'idéal réalisés par des enseignants universitaires statutaires en dehors de leur discipline, voire de la composante comme cela se fait déjà dans d'autres universités ;
- par la mise en place d'ateliers pour les étudiants en risque de décrochage organisés par le BAIP et auxquels contribuent les partenaires socio-économiques (Mission Locale d'Angers, Unis-Cité, CCI, ...);
- par un accès unique aux offres de stages et d'emplois sur le portail IP'OLINE de l'UA;
- par l'utilisation du Carnet de Bord Electronique (CBE) ;
- par l'introduction d'une culture de réseaux et d'appartenance dès la première année de Licence avec la création de tuteurs de l'insertion et le maintien des contacts avec les anciens étudiants (voir Décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007 sur le recrutement et l'emploi des étudiants).

- **Troisième problématique : le maintien du contact avec les étudiants sortants (alumni)**

Tout étudiant sortant peut conserver ou obtenir un nouvel identifiant, lui permettant de garder un contact avec l'Université d'Angers. Ce contact permet notamment une information régulière sur des questions liées à l'insertion (« news »), l'envoi éventuel de propositions de participation à des journées banalisées, des témoignages vidéo et éventuellement des propositions de parrainages de diplômés ;

- **Quatrième problématique : le renforcement du lien entre les formations universitaires et les entreprises**

Cette problématique doit être déclinée :

- par l'élargissement des actions de communication sur les formations auprès des entreprises présentes sur le bassin d'emploi local avec pour objectif la formalisation et la pérennisation d'un partenariat conventionné « entreprises-UA »;
- par l'analyse des besoins des entreprises en termes de compétences, de niveau de qualification requis pour chaque offre de stage proposée;
- par l'analyse des périodes propices à l'embauche ou à la découverte du lieu pour les stages ou les simples visites et conjointement une information sur le rythme de la semestrialisation universitaire LMD et sur les plages réservées au stage dans les emplois du temps des maquettes de formation;
- par l'organisation de visites d'entreprise et d'accueil des étudiants stagiaires;
- par la proposition d'un tutorat individualisé pour les étudiants porteurs d'un projet entrepreneurial ;
- par la possibilité de parrainage de groupes d'étudiants inscrits en Master.

Le BAIP de l'Université d'Angers a ainsi assuré et développé en 2010-2011 ces problématiques par l'accompagnement des étudiants sur les problématiques de l'insertion (modules DAE, ateliers CV, buzz métiers ...) et en exerçant un rôle d'appui aux composantes pédagogiques sur le développement à l'interne des méthodologies et des outils facilitant l'insertion des étudiants sur les enquêtes et suivi de l'insertion des diplômés ainsi que la gestion des offres de stages et d'emplois. Les dernières fonctionnalités du portail qui seront développées début 2012 devraient permettre que les offres de stage soient non seulement répertoriées et accessibles aux étudiants d'une même promotion (d'un département de formation ou d'une composante) mais que l'offre résiduelle, non pourvue dans telle formation ou telle composante puisse être transférée aux autres formations de la composante ou d'une autre composante et, en cas d'absence d'attribution, retournée au recruteur qui l'a expédiée. Pour cela, l'interopérabilité entre le portail de l'insertion et les conventions de stages sur Apogée permettra ce suivi automatisé.

3. BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS : POLE ET SOUS-GROUPE «DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES »

Actions collectives

522 h

Module « Du diplôme à l'emploi »

358h

➤ Masters 2

346h

28 Masters 2 soit 450 étudiants touchés dont 95% satisfaits ou très satisfaits

Composante	Nb de M2	%age
DEG - Droit, économie et gestion	14	50 %
Sciences	5	18 %
LLSH - Lettres, langues et sciences humaines	4	14 %
ISSBA - Institut supérieur de la santé et des bioproduits	3	11 %
ITBS - Institut du tourisme, du bâtiment et des services	2	7 %
Total	28	100 %

Répartition des interventions par composante

➤ Masters 1 DEG, LLSH, Sciences	12h
Interventions ponctuelles à la demande	92h
➤ Actions Insertion Professionnelle	59h
LP MSA et RII 15h GEII 1h MEEF 14h ISTIA 8h	
Pharmacie 11h CELFE 8h DU culture 2h	
➤ Carnet de Bord de l'Étudiant	18h
Sciences 2h DEG 16h	
➤ Journées métiers	15h
Sciences : 2h LLSH : 8h Istia conf : 2h DEG : 3h	
Interventions auprès des doctorants	36h
➤ Nouveau chapitre de la thèse	21h
➤ Collège doctoral	15h
Ateliers du mardi matin	34h
➤ CV et lettres de motivation (1^{er} sem.) - nb moyen d'étud./séance : 3	10h
➤ Entretien et réseaux (2nd sem.) - nb moyen d'étud./séance : 1	24h
Conférence « BUZZ métiers »	2h

Suivis individuels**368 h****208 étudiants suivis****2 échanges en moyenne par étudiant****2 échanges sur 3 sur le CV et la lettre de motivation**

Composante, service ou dispositif	Nb d'échanges réalisés	Nb d'étudiants suivis	Nb moyen d'échanges/étud.
CUFCO	7	5	1,4
Direction de la Culture	10	5	2,0
DEG	77	47	1,6
ISTIA	2	1	2,0
ITBS	6	4	1,5
IUFM	13	6	2,2
IUT	22	9	2,4
LLSH	141	70	2,0
Médecine	6	4	1,5
SPIS	7	5	1,4
Sciences	45	26	1,7
Transversup	12	6	2,0
Autres*	20	20	1,0
TOTAL	368**	208	1,8

* *personnel, demandeurs d'emploi, salariés, étudiants hors UA*** *dont 100 par courriel*

Composante, service ou dispositif	Nb d'échanges	Répartition par objet d'échange		
		Bilan Projet	CV LM	Entretien
CUFCO	7	0	4	3
Direction culturelle	10	4	6	0
DEG	77	16	52	9
ISTIA	2	0	1	1
ITBS	6	0	6	0
IUFM	13	11	2	0
IUT	22	0	16	6
LLSH	141	42	86	13
Médecine	6	3	3	0
SPIS	7	0	7	0
Sciences	45	13	31	1
Transversup	12	0	11	1
Autres*	20	1	18	1
TOTAL	368	90	243**	35
%age	100%	24%	66%	10%

* personnel, demandeurs d'emploi, salariés, étudiants hors UA

** dont 100 par courriel

4. BILAN DU SUIVI DE L'INSERTION DES DIPLOMES: POLE ET SOUS-GROUPE« ENQUETES ET SUIVI DE L'INSERTION »

- **Calendrier des réunions du sous-groupe « Enquêtes et suivi de l'insertion »**

8 réunions ont eu lieu sur l'année 2010-2011. Elles ont dissocié dans un premier temps les enquêtes à effectuer sur les licences professionnelles (4 octobre et 16 novembre 2010) et celles sur les master2 (21 octobre et 22 novembre 2010). Puis les deux groupes ont fusionné en 2011 par des réunions qui ont eu lieu les 17 janvier, 31 mai, 26 septembre et 25 octobre 2011.

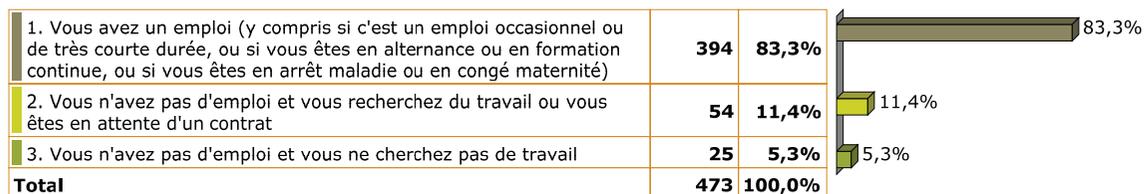
• **Réalisation des enquêtes sur le devenir des Diplômés LP et Master2 et production de résultats**

Comme en 2009-2010, les membres du sous-groupe «enquêtes et suivi de l'insertion » ont réalisé l'enquête ministérielle 30 mois sur les diplômés 2007-2008 de Master2 et de Licence pro mais aussi l'enquête d'établissement à 6-8 mois sur les diplômés de Masters2 de la promotion 2009-2010. L'objectif de cette dernière enquête étant d'obtenir une image plus récente du devenir des diplômés. Elle a également pour utilité de recontacter rapidement les jeunes diplômés afin de leur permettre de découvrir le portail numérique de l'insertion (développement du réseau social formation-profession). Ce maintien du contact permet de les interroger de nouveau sur leur situation à 30 mois, dans le cadre des enquêtes ministérielles. Cette enquête a été réalisée entre mai et juillet 2011 et les données sont en cours d'extraction. La présentation de deux livrets reprenant par diplôme LP et Master2 le devenir des diplômés 2007-2008 sur l'enquête ministérielle sera disponible d'ici la fin de l'année 2011.

**RESULTATS GLOBAUX DE L'ENQUETE MINISTERIELLE
LP & Masters promotion 2007-2008 enquêtés de décembre 2010 à avril 2011**

Licences Professionnelles

69,0%, 473 répondants diplômés sur 685



Qui est votre employeur ?

vous-même	16	4,1%
la fonction publique (d'Etat, territoriale ou hospitalière)	52	13,3%
une entreprise publique	18	4,6%
une entreprise privée	248	63,6%
une association	42	10,8%
une personne exerçant une profession libérale ou un indépendant (cabinet, étude notariale...)	2	0,5%
Autre	12	3,1%
Total	390	100,0%

Quel est votre statut d'emploi ou votre type de contrat de travail à cette date ?

Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise	14	3,6%
Fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)	17	4,3%
CDI	232	59,2%
CDD (y compris contractuel de la fonction publique, ATER, assistant(e) d'éducation)	78	19,9%
Vacataire	2	0,5%
Intérimaire	11	2,8%
Intermittent du spectacle	2	0,5%
Contrat d'apprentissage	8	2,0%
Contrat de professionnalisation	2	0,5%
Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi...)	11	2,8%
Autre	15	3,8%
Total	392	100,0%

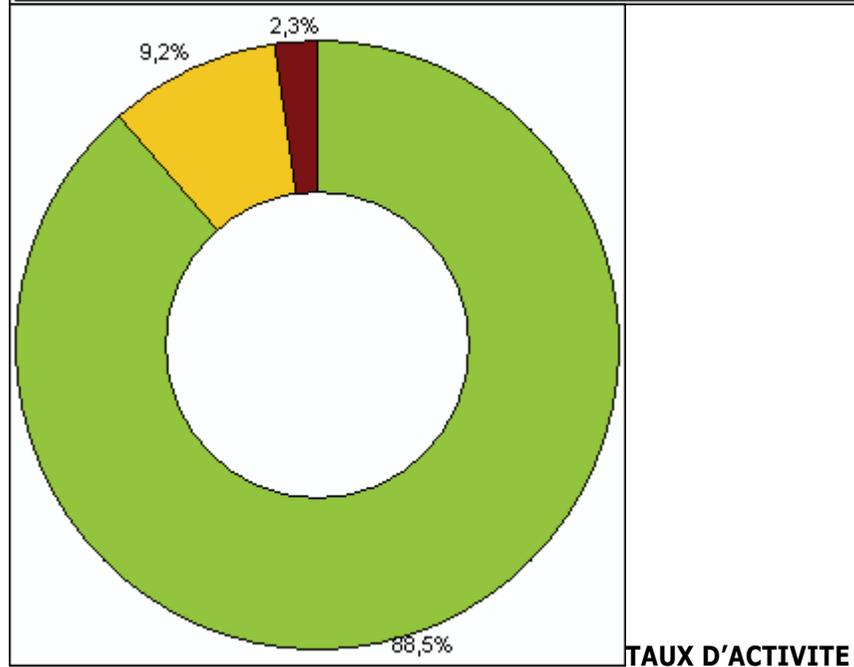
Quel est le secteur d'activité économique de votre employeur ?

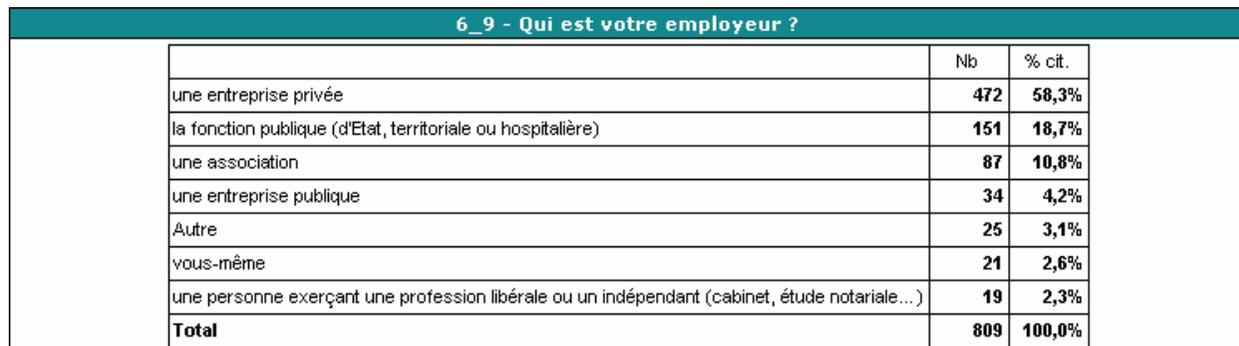
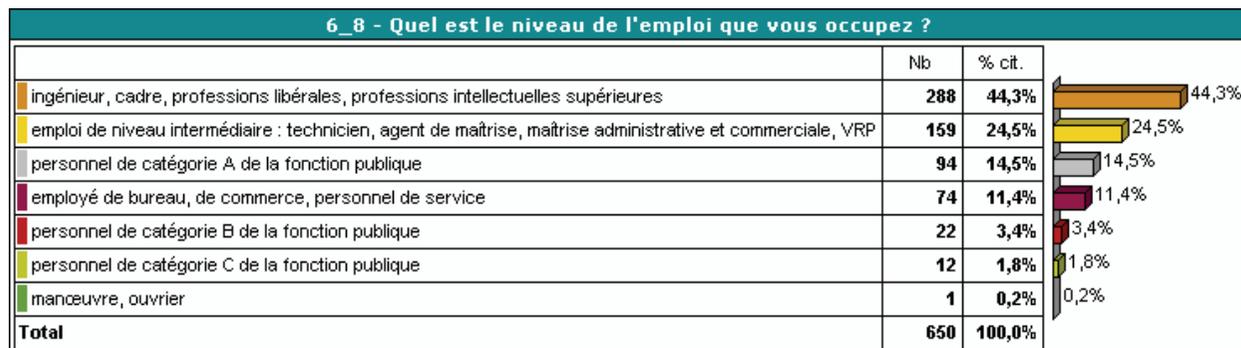
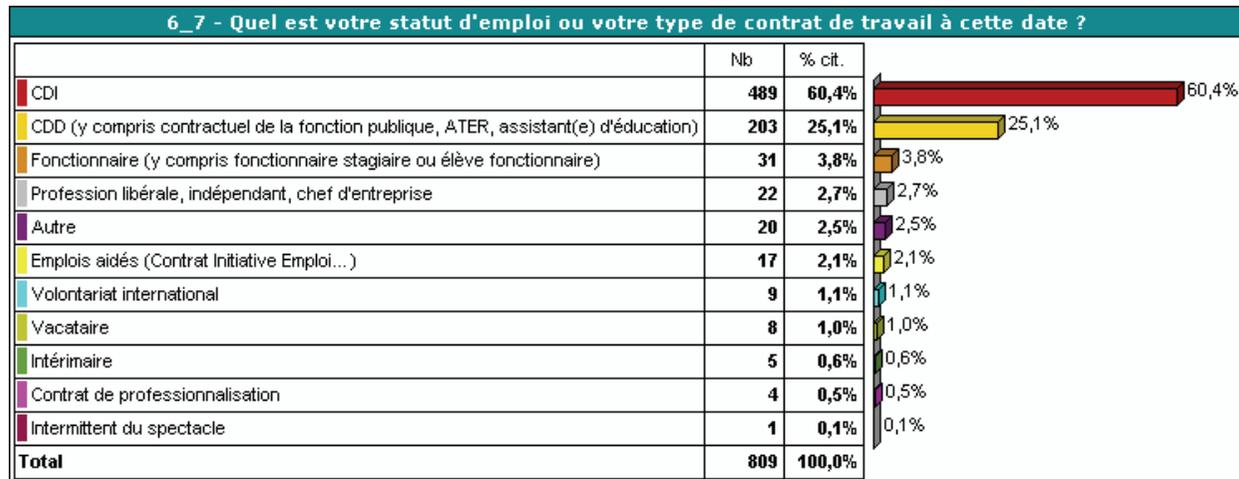
Commerce, transports, hébergement et restauration	88	22,7%
Autres activités de service	65	16,8%
Industries (manufacturières, extractives et autres)	51	13,2%
Agriculture, sylviculture et pêche	37	9,6%
Santé humaine et action sociale	25	6,5%
Administration publique	23	5,9%
Information et communication	18	4,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	18	4,7%
Enseignement	17	4,4%
Activités financières et d'assurance	14	3,6%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14	3,6%
Construction	10	2,6%
Activités de services administratifs et de soutien	7	1,8%
Total	387	100,0%

Master2

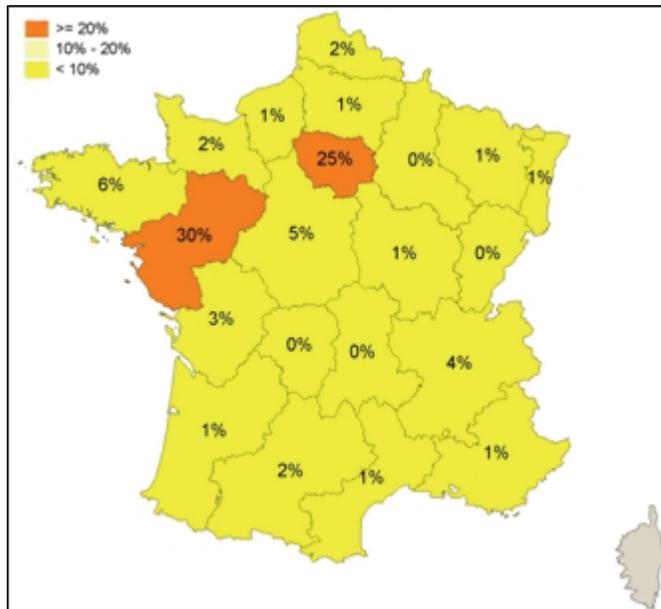
68,8%, 927 répondants diplômés sur 1348

4_4 - Quelle est votre situation professionnelle au 1er décembre 2010 ?		
	Nb	% cit
1. Vous avez un emploi (compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en alternance ou en formation continue, ou si vous êtes en arrêt maladie ou en congé maternité)	819	88,5%
2. Vous n'avez pas d'emploi mais recherchez du travail ou vous êtes en attente d'un contrat	86	9,2%
3. Vous n'avez pas d'emploi et ne cherchez pas de travail	21	2,3%
Total	925	100,0%





6_10 - Quel est le secteur d'activité économique de votre employeur ?		
	Nb	% cit.
Autres activités de service	140	17,3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	101	12,5%
Santé humaine et action sociale	101	12,5%
Commerce, transports, hébergement et restauration	76	9,4%
Activités financières et d'assurance	70	8,7%
Industries (manufacturières, extractives et autres)	66	8,2%
Information et communication	63	7,8%
Enseignement	59	7,3%
Administration publique	52	6,4%
Arts, spectacles et activités récréatives	37	4,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	18	2,2%
Activités de services administratifs et de soutien	15	1,9%
Construction	9	1,1%
Total	807	100,0%



GEOLOCALISATION DES EMPLOIS

5. BILAN DE L'OFFRE DE STAGES ET D'EMPLOIS: POLE ET SOUS-GROUPE « STAGES ET EMPLOIS »

Les membres du sous-groupe BAIP « offres de stages et d'emploi » continuent à travailler sur les fonctionnalités du portail numérique de l'insertion professionnelle Ip'Oline. L'expérimentation par des formations pilotes dans chaque composante et le retour de ces expérimentations ont permis de tester durant l'année 2010-2011 les fonctionnalités du portail. Le lancement officiel de ce portail a eu lieu en juin 2011. Actuellement, les premières fonctionnalités (mise en ligne des offres de stages et d'emplois, CVthèque, annuaires des anciens) sont activées. Les fonctionnalités restantes (actualités, animation de communauté et interopérabilité avec les conventions de stage sur APOGEE) seront achevées en mars 2012.

- Chiffres clés et évolution dans l'utilisation du portail numérique Ip'Oline depuis septembre 2011

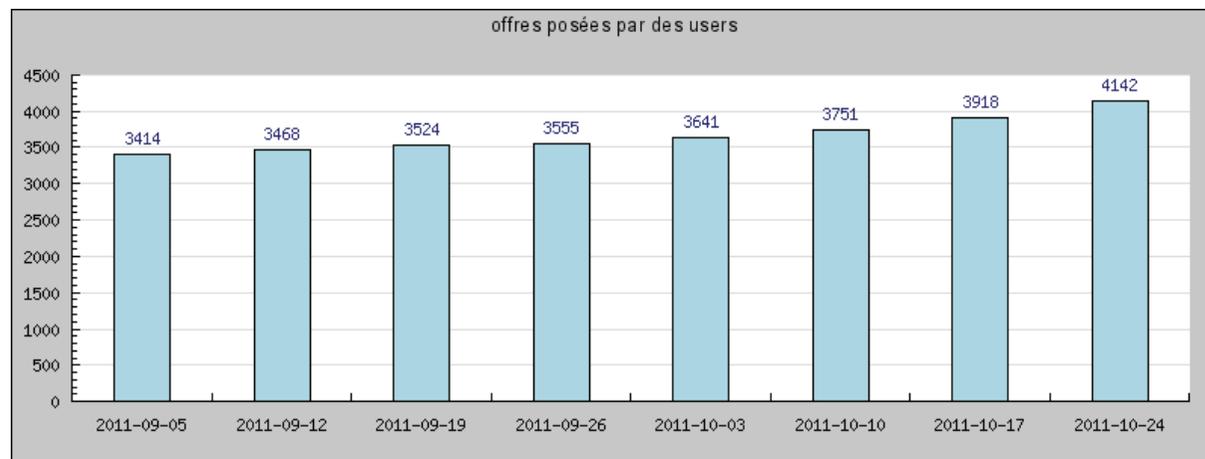
1761 offres déposées et validées.

13756 visites.

324 candidatures.

5233 utilisateurs.

- **Statistiques des offres**

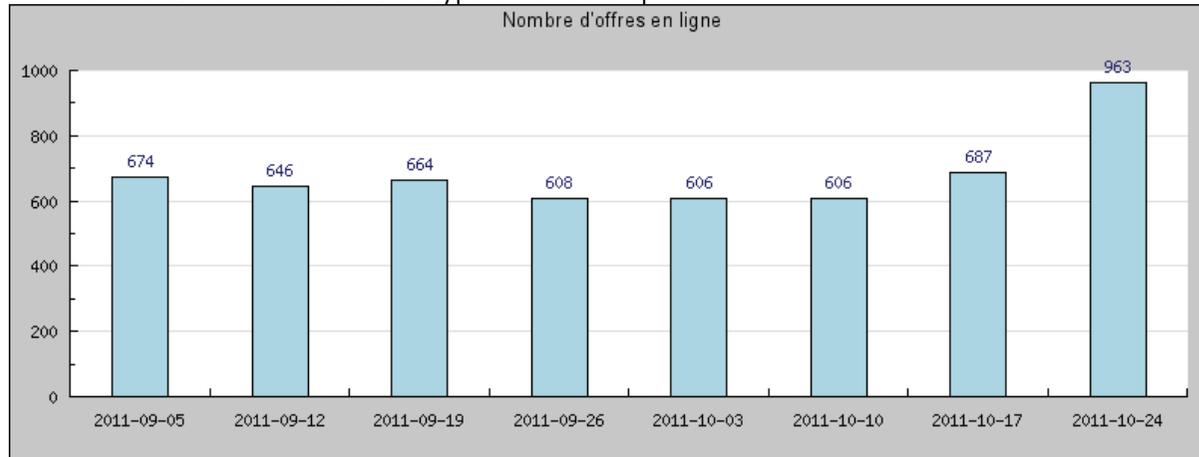


Users : tous utilisateurs confondus c'est-à-dire responsables et administrateurs inclus.

Point 04 – BILAN ANNUEL DU BAIP

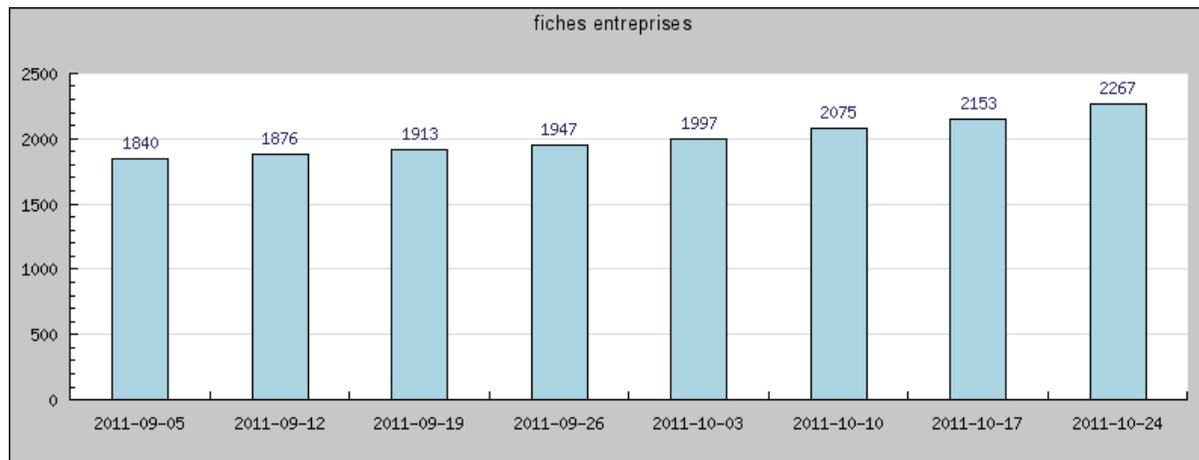


Recruteurs externes : utilisateurs de type contact entreprise.

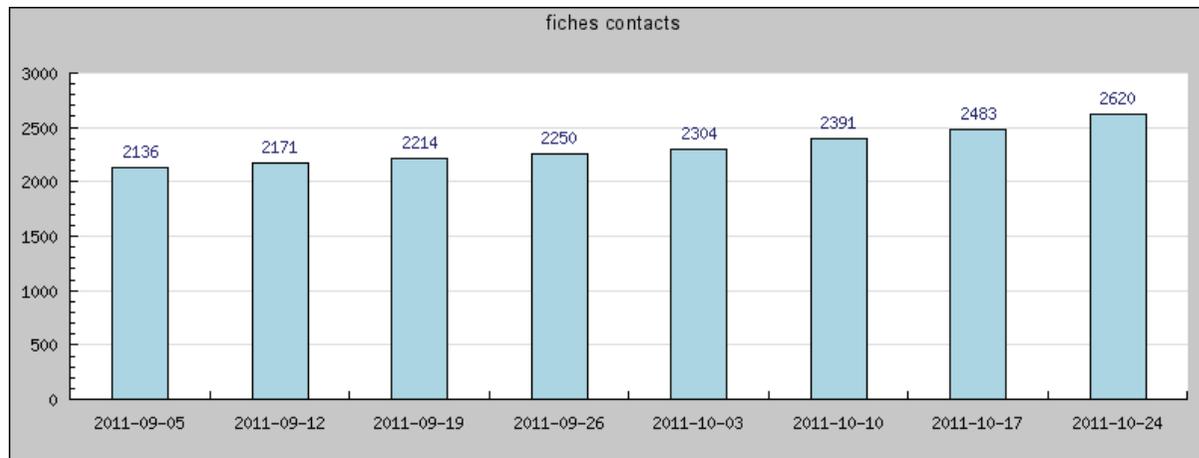


En ligne : visibles par les étudiants.

- **Statistiques entreprises**

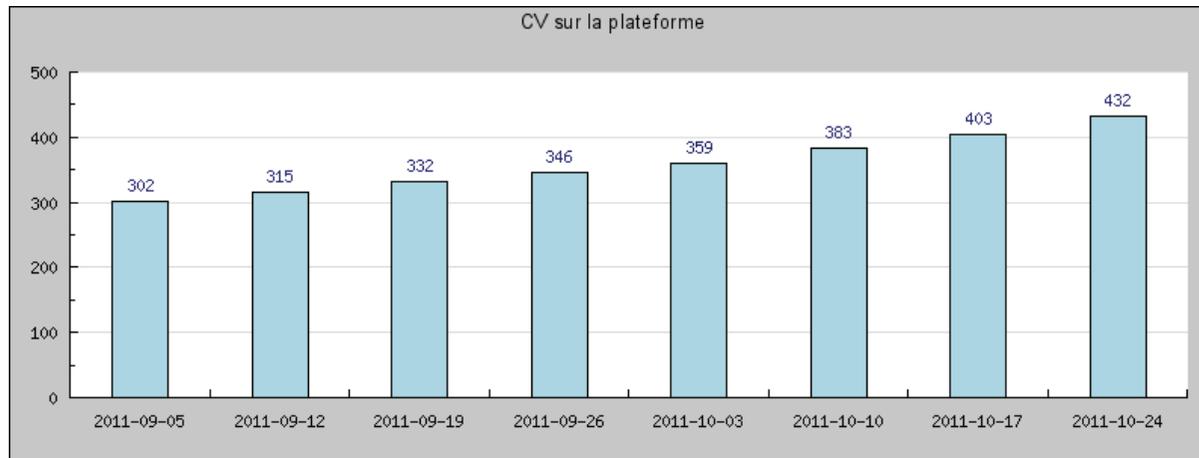
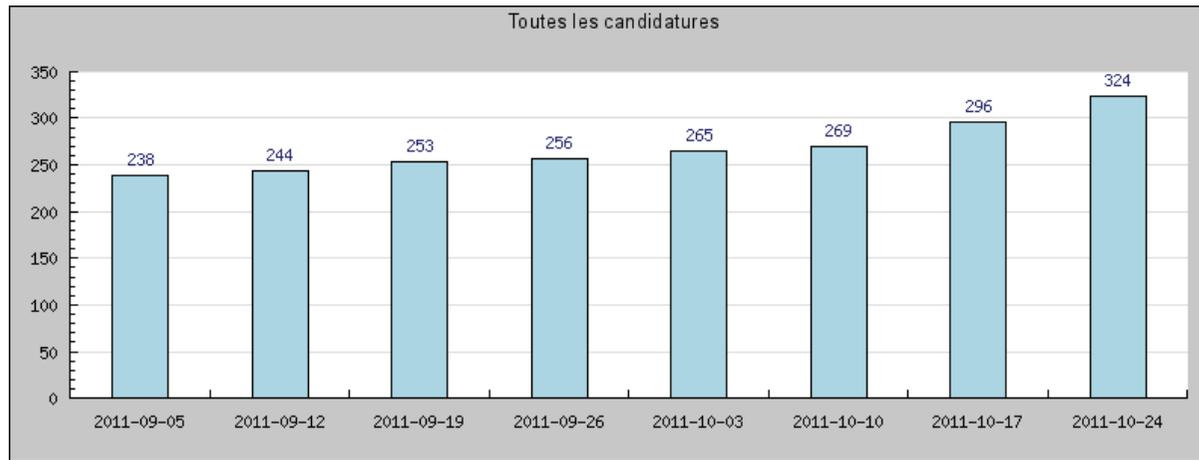


Une fiche entreprise peut avoir 1 à n contacts.

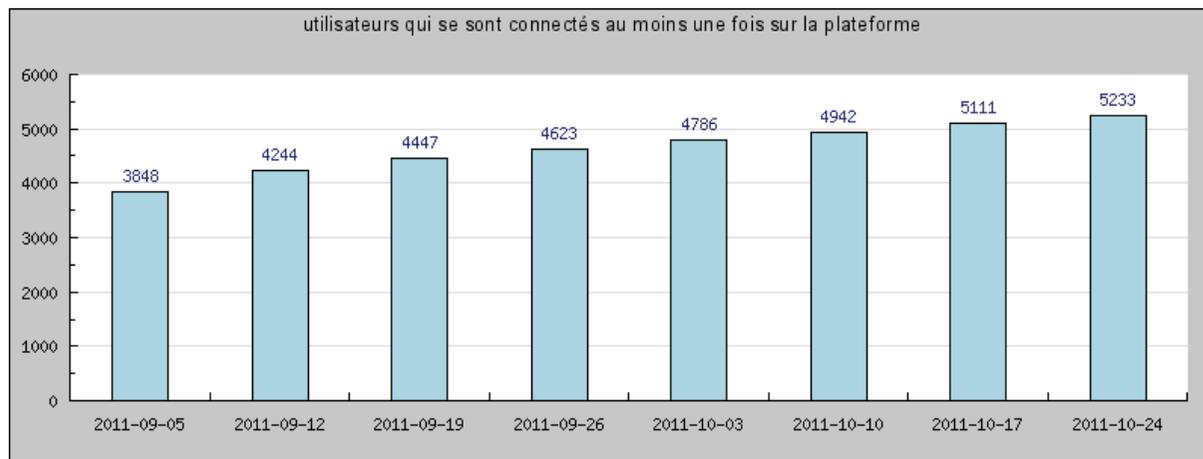


Contact : recruteur relié à une ou plusieurs offres. Peut ne pas être un utilisateur.

- **Statistiques des candidatures**



- **Statistiques utilisateurs**



6. BILAN DES CONVENTIONS DE STAGES EDITEES A L'UNIVERSITE D'ANGERS

En 2009-2010, 6421 demandes de stages avaient été enregistrées et éditées.
Ce nombre subit une légère diminution en 2010-2011 d'environ 6%.

Composante	Nombre de conventions de stages éditées en 2009	Nombre de conventions de stages éditées en 2010
UFR Ingénierie Tourisme, Bâtiment et Service (Angers, Cholet, Saumur)	2015	2043
UFR Lettres Langues et Sciences Humaines (Angers, Cholet)	1586	1495
UFR Droit Economie et Gestion (Angers, Cholet)	974	921
UFR Sciences	827	677
UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	492	423
Institut Universitaire de Technologie	3	3
Antenne IUT Cholet	95	77
Service commun de formation continue (CUFCo)	11	9
UFR Sciences Médicales	30	2
Université		4
Total	6418	6034

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 05
IMMOBILIER

5.1.	Schémas directeurs immobilier	1
5.2.	Poursuite du schéma directeur de l'UFR médecine : requalification du site	101



5.1. SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIER

Schémas directeurs immobilier :

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
- Schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)

*Mission d'études sur le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers
Réalisation du schéma directeur de mise en sécurité (SDMS) et du schéma
pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)*

SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) VOLET 1/2 - DIAGNOSTIC



SOMMAIRE

Préambule	3
Précautions méthodologiques	6
1 – Présentation du parc de l'Université d'Angers	7
1.1 – Présentation générale de l'Université d'Angers	7
1.2 – Données générales sur le parc immobilier	8
2 – Diagnostic des bâtiments	12
2.1 – Statut de détention	12
2.2 – Affectation des bâtiments et ratios d'occupation	14
2.3 – Ancienneté du parc	20
2.4 – Coûts d'occupation	22
2.5 – Coûts des services au bâtiment	23
2.6 – Investissements	25
2.7 – Grenelle de l'Environnement	27
2.8 – Etat technique, réglementaire et fonctionnel du bâti	29
Conclusion	31
Annexes	33

Préambule

Contexte de l'étude

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités confie aux établissements d'enseignement supérieur de nouvelles compétences, dont certaines sont obligatoires et d'autres facultatives. La dévolution du patrimoine immobilier est une compétence facultative à laquelle les universités peuvent choisir d'accéder après avoir consenti aux responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

Lorsque l'Etat transfère aux EPSCP la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers qu'il leur affecte ou met à leur disposition, ce transfert s'effectue à titre gratuit. Il s'accompagne, si cela s'avère nécessaire, d'une convention entre les parties visant à la mise en sécurité de ce patrimoine, après expertise contradictoire.

Dans le cadre de la préparation du budget 2011-2013, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur a par ailleurs indiqué que des arbitrages seront rendus sur la prise en charge par l'Etat des coûts liés à la dévolution : calcul de la charge de renouvellement et de la dotation récurrente versée aux établissements et financement de la mise en sécurité préalable au transfert.

A cette fin, le Ministère a, par la **circulaire du 15 mars 2009**, demandé aux établissements d'enseignement supérieur d'effectuer un diagnostic ainsi qu'un **schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)**. Ces schémas comporteront une estimation financière des travaux à réaliser, classés par ordre de priorité, afin de permettre au Ministère d'apprécier l'ensemble des besoins et d'arbitrer la programmation des crédits correspondants, au vu de ces éléments d'information.

Cette demande est par ailleurs confortée par la démarche interministérielle de généralisation des **schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)**. Pour ce qui concerne les opérateurs de l'Etat, elle est organisée par la **circulaire du 16 septembre 2009** et répond à quatre objectifs que le Gouvernement s'est fixés concernant la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des établissements publics :

- Faire évoluer le parc immobilier vers des implantations plus adaptées, moins nombreuses et moins onéreuses ;
- Optimiser l'occupation des immeubles et valoriser au mieux ceux qui sont libérés ;
- Moderniser leur entretien, et notamment la réponse environnementale du parc ;
- Mobiliser le foncier pour participer à la production de logements.

Ainsi, après les travaux de fiabilisation de la connaissance du patrimoine de l'Etat, les 643 opérateurs doivent élaborer un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, dont la vocation est double :

- « Améliorer la connaissance des biens immobiliers utilisés par les opérateurs ;
- Inscrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale, permettant d'accroître leur performance immobilière. » *(extrait de la lettre du 16 septembre 2009 d'Eric Woerth à M. les présidents des opérateurs de l'Etat)*

L'élaboration de ce schéma immobilier est encadrée par une procédure définie par France Domaine et fixant des objectifs de rendus pour les immeubles de bureaux¹, et des préconisations quant aux autres typologies de bâtiments.

¹ Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009.

Ces deux démarches initiées par les Ministères chargés de l'enseignement et des finances publiques convergent ainsi vers l'inscription d'une stratégie immobilière au sein des projets d'établissement et nécessitent un travail de diagnostic précis.

Objectifs de l'étude et méthodologie déployée

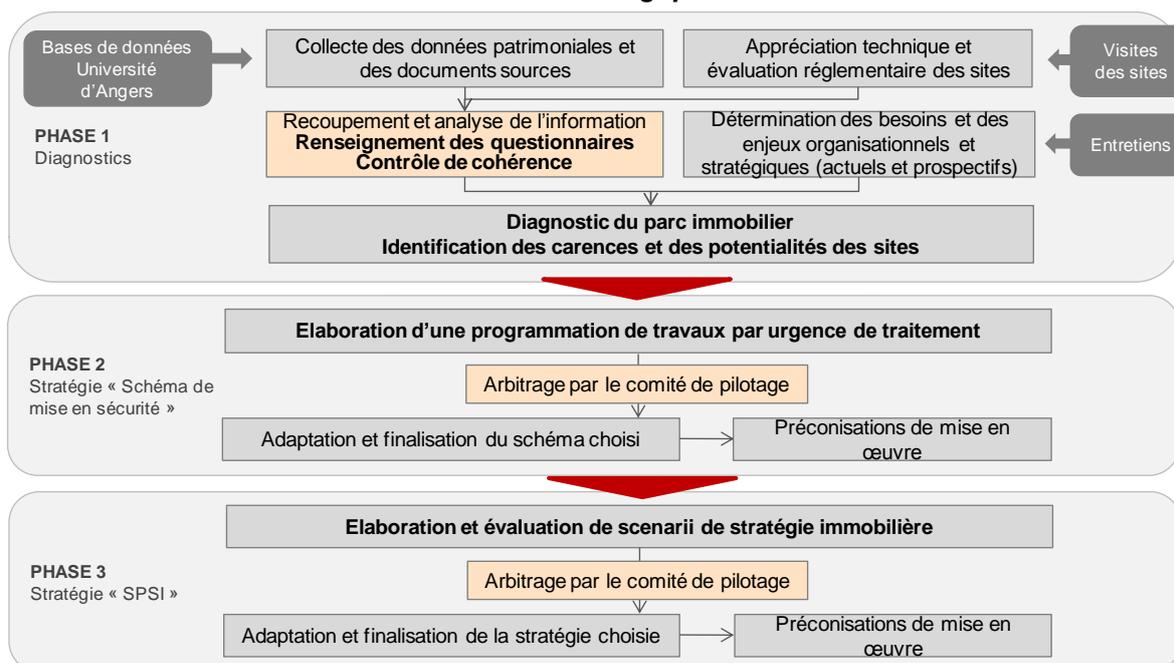
L'Université d'Angers a souhaité faire appel à des conseils externes pour l'accompagner dans la **réalisation du SPSI et du SDMS de l'établissement**.

Ainsi, la mission confiée au groupement DTZ Consulting / Bureau Veritas a pour vocation de :

- Réaliser l'analyse critique du patrimoine actuellement occupé au regard des affectations des différents biens, et notamment d'un point de vue de la conformité réglementaire,
- Identifier les sources d'économies potentielles (densification, amélioration de la performance énergétique,...) et les travaux nécessaires pour assurer une pleine sécurité aux étudiants, aux chercheurs et au personnel de l'établissement,
- Proposer des solutions pour une rationalisation de la gestion du parc immobilier de l'Université d'Angers, en adéquation avec les besoins recueillis auprès chaque composante de l'Université et les directives de la politique immobilière de l'Etat,
- Définir des scénarii de rationalisation et d'optimisation, en mettant en exergue les freins potentiels à leur mise en œuvre et le chiffrage des opérations de travaux à programmer,
- Accompagner l'Université d'Angers dans la définition d'une « véritable politique immobilière » traduisant les orientations organisationnelles de l'institution à court, moyen et long termes, et les besoins d'évolution sur le plan réglementaire,
- Permettre la modernisation technique et fonctionnelle du parc, dans le respect des principes du développement durable.

Cette mission se compose de 3 phases consécutives.

Schéma méthodologique retenu



Le présent document constitue **l'un des livrables de la première phase de l'étude, relatif à l'élaboration d'un diagnostic consolidé du parc immobilier de l'Université dans le cadre du SPSI. Il est accompagné d'un diagnostic par bâtiment** reprenant les données recueillies par la Direction du Patrimoine Immobilier de l'Université et les conseils, ainsi que l'évaluation concernant la mise en sécurité du patrimoine, effectué par Bureau Veritas lors de ses visites.

Moyens mobilisés

Le présent diagnostic a pu être réalisé via :

- La **constitution d'un comité de pilotage** de l'étude au sein de l'établissement rassemblant le Vice-président du Conseil d'administration, le Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective, ainsi que des représentants de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Direction de l'Administration, pour assurer le suivi de la démarche, lever les freins potentiels à la réalisation du diagnostic et valider les travaux menés,
- La **visite approfondie de chaque bâtiment détenu ou occupé par l'Université d'Angers** pour effectuer notamment l'analyse technique et réglementaire,
- L'**organisation de 17 entretiens individuels** avec les directions des différentes composantes de l'Université et services communs, pour recueillir les besoins futurs et identifier les atouts et les contraintes pouvant peser sur les occupants.

Le présent document restitue des travaux effectués sur un **délai d'intervention de 4 mois**, comprenant l'organisation et l'animation de la collecte de données, les entretiens et visites, la consolidation des informations recueillies et leur analyse.

Précautions méthodologiques

Limitations générales

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants qui constituent des limitations à la mission qui a été confiée à DTZ Consulting / Bureau Veritas :

- Aucune information transmise n'a fait l'objet d'un audit (surfaces, effectifs, données économiques, ...). Conformément au cahier des charges, une revue des documents techniques et réglementaires (PV des commissions de sécurité, rapports de vérification périodiques, dossier technique amiante, diagnostic accessibilité, ...) a été effectuée dès lors que les documents étaient disponibles. Une revue de la cohérence des données fournies par les composantes a également été menée.
- La fiabilité des résultats obtenus et de nos conclusions dépend ainsi étroitement de la qualité des informations fournies par les différentes composantes, services centraux et services communs.
- Malgré le travail de collecte des données du parc immobilier effectué par l'Université et les conseils, notamment sur la base du logiciel Vizelia, certaines informations, mentionnées dans le « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat », n'ont pas pu être collectées par l'établissement sur l'ensemble des biens, au regard du délai de réalisation du SPSI et du statut de détention de certains immeubles. Des estimations ont ainsi été effectuées au niveau de certaines données de surfaces (par exemple : la SUB de 16 biens a été calculée par ratios par rapport à la SHON fournie ou estimée par l'Université). Les analyses détaillées dans le présent rapport sont accompagnées, le cas échéant, du nombre de biens auquel elles font référence ou des éventuelles approximations effectuées.
- L'évaluation technique, réglementaire et fonctionnelle du bâti a été effectuée sur la base d'un état des lieux visuel des sites et ne saurait mettre en exergue de vices cachés. Les données relatives à la conformité réglementaire et aux diagnostics techniques sont issues en partie de rapports et de documents transmis au cabinet, et en partie d'échanges avec les référents techniques de chaque site.

Cadrage de l'étude

Suite à la réunion de lancement du 20 mai 2011, les décisions suivantes ont été adoptées :

- Le périmètre du diagnostic s'attache à **étudier l'ensemble des immeubles occupés ou détenus par l'Université d'Angers sur les sites d'Angers, de Cholet et de Saumur.**
- Le diagnostic consiste en **une photographie du parc au 1^{er} janvier 2011.** Ainsi, le diagnostic concerne uniquement les bâtiments occupés ou détenus par l'Université d'Angers à cette date. L'analyse des données économiques s'effectue sur l'année 2010.
- **Le recueil des données a été effectué indifféremment pour les immeubles majoritairement de bureaux et pour les immeubles « autres que de bureaux »** (laboratoires, bâtiments d'enseignement, locaux de stockage, ...).

Cette démarche a ainsi permis l'intégration de l'ensemble **des immeubles occupés par l'Université d'Angers quel que soit leur usage ou leur statut de détention.** Afin d'assurer une cohérence vis-à-vis de la méthodologie établie par France Domaine, un focus spécifique sur les immeubles de bureaux est effectué pour chaque indicateur analysé.

1 – Présentation du parc de l'Université d'Angers

1.1 – Présentation générale de l'Université d'Angers

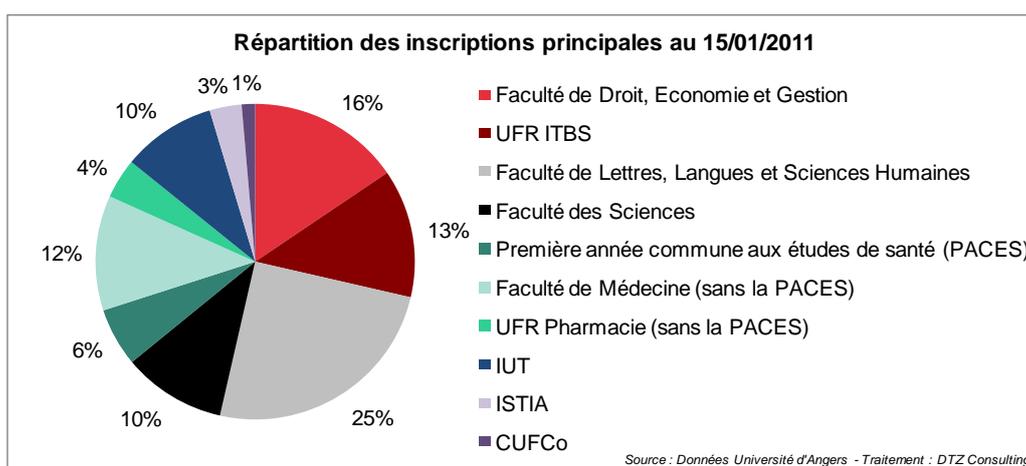
L'Université d'Angers est un **Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) de l'Etat**, dont les missions s'attachent à **l'enseignement supérieur et la recherche**, avec 39 unités de recherche réparties en pôles : Végétal & Environnement, Santé, Matériaux, Math-STIC, Lettres langues sciences humaines et sociales.

En 2011, l'Université fête les quarante ans de sa refondation. En effet, fondée au Moyen-âge, l'Université d'Angers a été reconstituée en 1971, suite à la naissance du Centre scientifique universitaire en 1958, puis de l'IUT en 1966, du Collège juridique universitaire en 1968 et enfin du Collège littéraire universitaire en 1970. A partir des années 80, où l'établissement comptait 7 000 étudiants, l'Université croît rapidement et de nouvelles formations sont dispensées, notamment dans le domaine du tourisme, de l'ingénierie et du végétal.

A ce jour, l'Université compte **plus de 18 000 étudiants** et forme avec l'Université de Nantes, l'Université du Maine, et l'Ecole centrale de Nantes, un **pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**.

L'Université d'Angers regroupe différentes **composantes**.

- La Faculté de Droit, Economie et Gestion (Faculté Droit),
- La Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (Faculté Lettres),
- L'UFR² Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (UFR ITBS),
- La Faculté de Médecine,
- L'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (UFR Pharmacie),
- La Faculté des Sciences,
- L'Institut Universitaire de Technologie (IUT),
- L'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur (ISTIA).



² UFR : Unité de Formation et de Recherche.

Des **services communs** sont également présents :

- SCD (service commun de la documentation),
- CUFCo (centre universitaire de formation continue),
- SUIO-IP (service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle),
- SUAPS (service des activités physiques et sportives),
- SUMPPS (service de médecine préventive et promotion de la santé),
- STIC (service des technologies de l'information et de la communication).

1.2 – Données générales sur le parc immobilier

Surface totale déployée

Dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, l'ensemble des bâtiments détenus ou occupés via une dotation de l'Etat, une convention d'occupation ou un bail de location classique sont étudiés. Ils représentent un ensemble de **65 bâtiments** d'environ **161 000 m² SHON**, dont **130 000 m² SUB**.

Pour rappel, concernant les surfaces développées au niveau des sites de l'établissement, quelques surfaces n'ont pas pu être déterminées avec précision en l'absence de plans cotés ou de métrés pour certains bâtiments. **Des estimations ont ainsi été effectuées sur la base des informations disponibles**, pour la plupart via l'application d'un ratio sur les indicateurs surfaciques fournis (par exemple : SHON par rapport à la SUB). Une marge d'erreur doit ainsi être considérée, même si les bâtiments concernés sont pour plus de la moitié des SUB estimées des structures sommaires, préfabriqués ou des serres.

	Nombre de bâtiments	SHON		Nombre de bâtiments	SUB
SHON disponible	60	158 219 m ²	SUB disponible	49	124 636 m ²
SHON estimée	5	3 272 m ²	SUB estimée	16	5 749 m ²
Total	65	161 491 m²	Total	65	130 385 m²

Les analyses présentées ci-après incluent les estimations réalisées au niveau des SHON et des SUB. Une liste des bâtiments et de leur surface respective est présentée en annexe.

Localisation du parc immobilier

Le parc immobilier de l'établissement est concentré au sein de **trois « campus » situés à Angers, une antenne à Cholet et un site à Saumur.**

Localisation	Nombre de bâtiments	SHON	SUB
Campus "BELLE-BEILLE"	27	84 532 m ²	71 963 m ²
Campus "SANTE"	19	38 503 m ²	26 750 m ²
Campus "SAINT-SERGE"	10	26 637 m ²	21 799 m ²
Centre "SOULEZ-LARIVIERE - CUFCo"	1	2 346 m ²	2 064 m ²
Antenne de CHOLET	3	7 753 m ²	6 416 m ²
Site de SAUMUR	3	1 328 m ²	1 062 m ²
Autres implantations	2	392 m ²	330 m ²
Total général	65	161 491 m²	130 385 m²

Le **campus Belle-Beille**, à environ 2 km à l'ouest du centre-ville d'Angers, a été créé en 1961 sur d'anciens terrains agricoles. Il héberge des structures d'enseignement et de recherche de l'Université d'Angers, mais également l'INRA, l'Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA), Agrocampus Ouest et l'Ecole supérieure des Pays de la Loire (ESPL).

Ce campus rassemble laboratoires, locaux d'enseignement, bibliothèque, installations sportives, centre de médecine préventive et de santé étudiante, sur près de **85 000 m² SUB**. La proximité de ces infrastructures permet d'encourager une vraie logique de campus à l'échelle du site, notamment grâce à de vastes aménagements paysagers.

Aucun projet de transport en commun en site propre n'est prévu pour relier le campus au centre-ville à court et moyen termes. Le campus Belle-Beille s'avère ainsi le moins accessible des campus angevins de l'Université en termes de transport en commun, selon les critères France Domaine. Toutefois, le réseau de bus est très performant et le site dispose d'une excellente desserte routière.



Localisation des principaux sites de l'Université d'Angers

Campus BELLE-BEILLE

1. Anjou Recherche Semences (ARES)
2. Bibliothèque universitaire Belle-Beille
3. Centre sportif universitaire
4. Faculté des Sciences
5. Faculté Lettres et Maison des Sciences Humaines (MSH)
6. ISTIA
7. IUT
8. La Passerelle
9. Maison des Etudiants

Campus SANTE

1. Bâtiment 56 – Montéclair
2. Faculté Médecine
3. Institut de Biologie Théorique (IBT)
4. Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé (IRIS)
5. Plate Forme Technologique (PFT)
6. UFR Pharmacie

Centre SOULEZ-LARIVIERE - CUFCo

CUFCo - CeLFE

Site SAUMUR

UFR ITBS (3 bâtiments)

Campus SAINT-SERGE

1. Bibliothèque universitaire Saint-Serge et UFR ITBS
2. Faculté de Droit, Economie et Gestion
3. Présidence et espace culturel
4. Présidence – DEVE
5. Tour Saint-Serge

Antenne CHOLET

Domaine universitaire du Choletais (DUC)
IUT (2 bâtiments)

Fonds de carte : Google, Université d'Angers –
Traitement : DTZ Consulting

La Faculté de Médecine et l'UFR Pharmacie sont quant à eux situés sur le **campus Santé**, vaste espace englobant le CHU et relié au centre-ville par la nouvelle ligne de tramway mise en route à la mi-année 2011. Des centres de recherche y sont également implantés : l'IRIS, l'IBT et la PFT.

Le **campus St-Serge** est desservi par la même ligne de tramway que le campus Santé et rassemble la Présidence de l'Université, la majorité des services centraux, la Faculté de Droit et l'UFR ITBS. Ce campus est le plus restreint en termes de surfaces développées sur la commune d'Angers (environ 27 000 m² SUB), mais semble le plus animé de par sa proximité avec le centre-ville.

Le **campus délocalisé de Cholet**, situé dans une zone d'activité tertiaire à proximité du centre-ville, accueille une antenne universitaire et des locaux de l'IUT, tandis que le **site de Saumur** accueille des formations de l'UFR ITBS exclusivement. Le site de Saumur est situé à proximité du centre ville et de la gare SNCF.

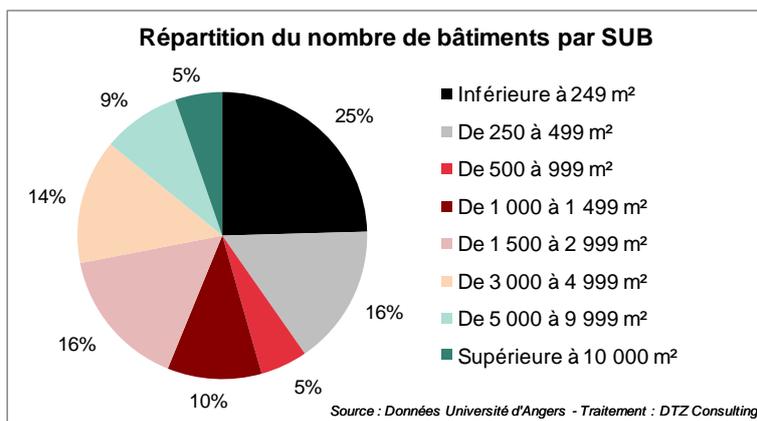
D'autres implantations comprenant un unique bâtiment sont également présentes : au niveau d'Angers, avec une localisation excentrée du CUFCo et la location d'un studio au CROUS à destination des chercheurs étrangers, ainsi que sur l'île d'Yeu avec la présence du LEBIM (Laboratoire d'Etude des Bio-Indicateurs Marins).

Typologie de biens

De par ses missions d'enseignement et de recherche, l'établissement dispose de **locaux spécifiques** : amphithéâtres, laboratoires, ateliers, salles de cours, centre sportif, etc. Ainsi, **seuls 3 bâtiments sont composés majoritairement de bureaux** représentant **3% de la surface utile brute totale** (3 911 m² SUB).

De plus, certains bâtiments inclus dans le diagnostic SPSI ne possèdent pas de surface utile brute (garage, local extérieur pour les déchets), tandis que des parkings de stationnement couverts sont également inclus dans l'analyse et ne comportent pas de surface hors œuvre nette.

Concernant la **surface utile nette**, composée majoritairement de surfaces de bureaux et de salles de réunion, cette dernière représente **seulement 21% de la surface utile brute totale** des 58 bâtiments pour lesquelles cette surface a pu être collectée³ (bâtiments représentant 95% de la SUB totale du parc).



De plus, la **taille des bâtiments est hétérogène** au sein du parc immobilier de l'Université. La **surface moyenne des immeubles dépasse les 2 100 m² SUB**, tandis qu'un **quart des biens présente une surface utile brute inférieure à 250 m²**.

Les bâtiments les plus imposants, d'une surface supérieure à 10 000 m² SUB, sont présents au niveau de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Droit. Ils concernent principalement des surfaces d'enseignement.

³ Pour information, les bâtiments pour lesquelles les surfaces utiles nettes n'ont pas pu être collectées concernent les sites de Saumur, de Cholet (à l'exception du bâtiment de l'IUT situé rue Henri Huré), de l'île-d'Yeu et l'ARES.

Les deux bibliothèques universitaires, la Faculté de Lettres, l'IRIS et l'ISTIA possèdent également des bâtiments de surface importante, supérieure à 5 000 m² SUB.

Les bâtiments les plus petits sont le plus souvent des dépendances d'immeubles plus importants ou des préfabriqués.

Enfin, les bâtiments dédiés à la recherche ne possèdent pas de caractéristiques spécifiques en termes de surface et de taille de bâti, les biens étant en adéquation avec les activités poursuivies et la typologie de recherche effectuée.

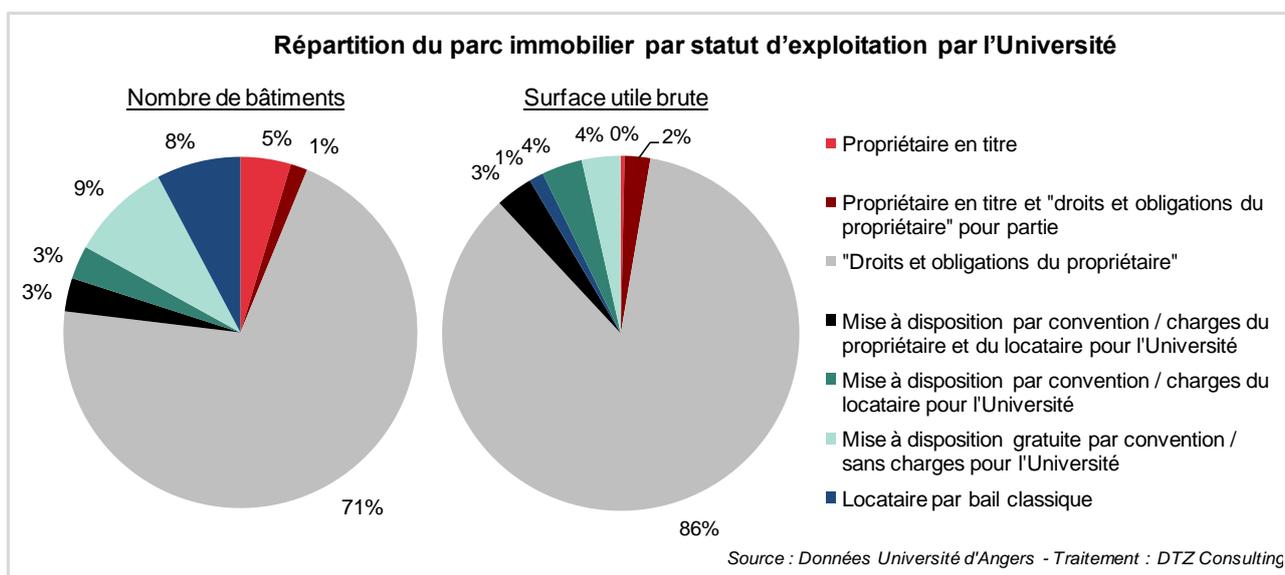
Ce constat induit la conduite d'une **analyse spécifique** pour le SPSI de l'Université d'Angers : conforme aux attentes de France Domaine sur les immeubles de bureaux, mais également développée à l'échelle de l'ensemble des bâtiments d'enseignement et de recherche pour une réflexion stratégique globalisée dans un deuxième temps.

2 – Diagnostic des bâtiments

2.1 – Statut de détention

Sur les 65 immeubles de l'ensemble du parc immobilier de l'Université d'Angers, la **grande majorité des bâtiments sont des biens domaniaux remis en dotation à l'Université** (46 bâtiments sur 65, représentant 86% de la SUB totale). Seules **4 implantations sont propriété de l'établissement**, dont l'une associée à des surfaces domaniales (Présidence) et deux affectés à des parkings. La dernière implantation en propriété comprend des surfaces de bureaux dans un immeuble en copropriété (Présidence – DEVE). L'intégralité des biens propres est située sur le campus St-Serge.

Les 15 bâtiments restants sont des mises à disposition gratuite principalement par les collectivités territoriales (6 bâtiments), des mises à disposition par convention (4 bâtiments) et des locations par bail classique (5 bâtiments).

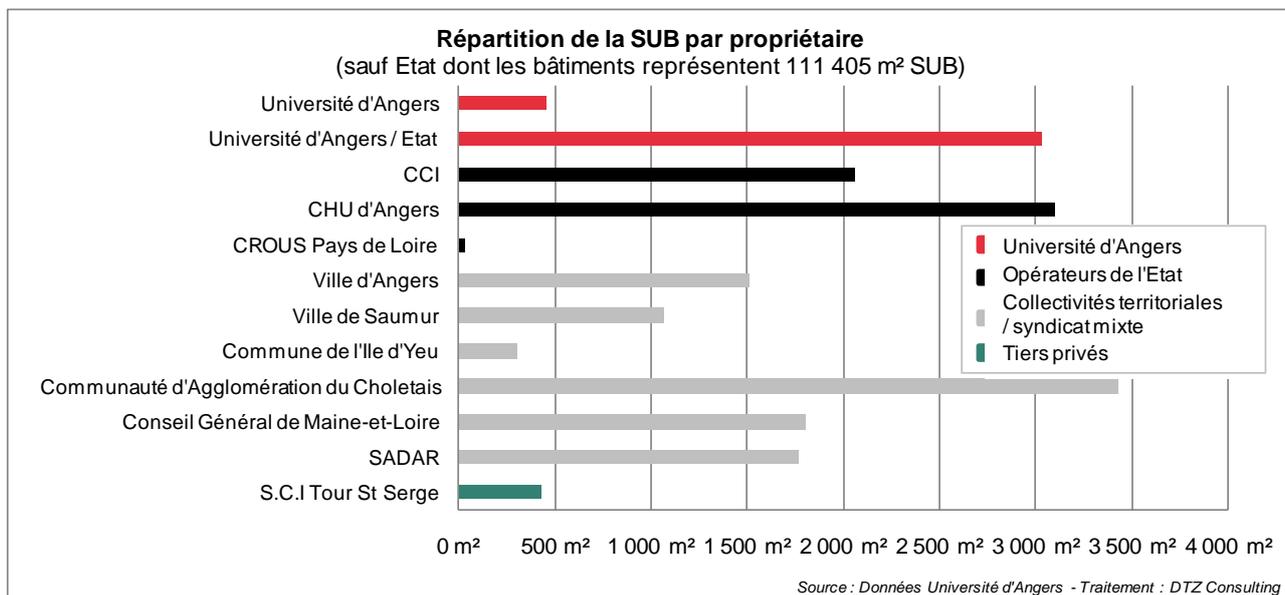


L'Université d'Angers assure ainsi l'exploitation de :

- **52 bâtiments en assumant les charges du propriétaire et du locataire**, soit une surface d'environ 119 000 m² SUB,
- **7 bâtiments en assumant uniquement les charges du locataire**, soit une surface d'environ 6 300 m² SUB. La taille de ces bâtiments est faible à l'échelle du parc immobilier : 900 m² SUB, avec trois bâtiments d'une surface comprise entre 1 500 et 2 100 m² SUB dédiés à la recherche et à la formation continue, et quatre bâtiments de moins de 500 m² SUB. Ils sont dispersés au sein des différentes localisations de l'Université sur Angers.

Les **6 implantations mises à disposition gratuitement** sont localisées exclusivement sur Cholet, Saumur et l'Île d'Yeu. La gestion et les dépenses d'exploitation sont prises en charge par les collectivités territoriales locales, soit respectivement la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Ville de Saumur et la commune de l'Île d'Yeu. Toutefois, au titre de l'entretien des locaux du Domaine Universitaire du Choletais (DUC), une contribution financière annuelle est versée par l'Université d'Angers à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Parmi les propriétaires des bâtiments occupés, on constate la présence d'un seul tiers privé sur la Tour St-Serge pour une surface de 425 m² SUB.



➔ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

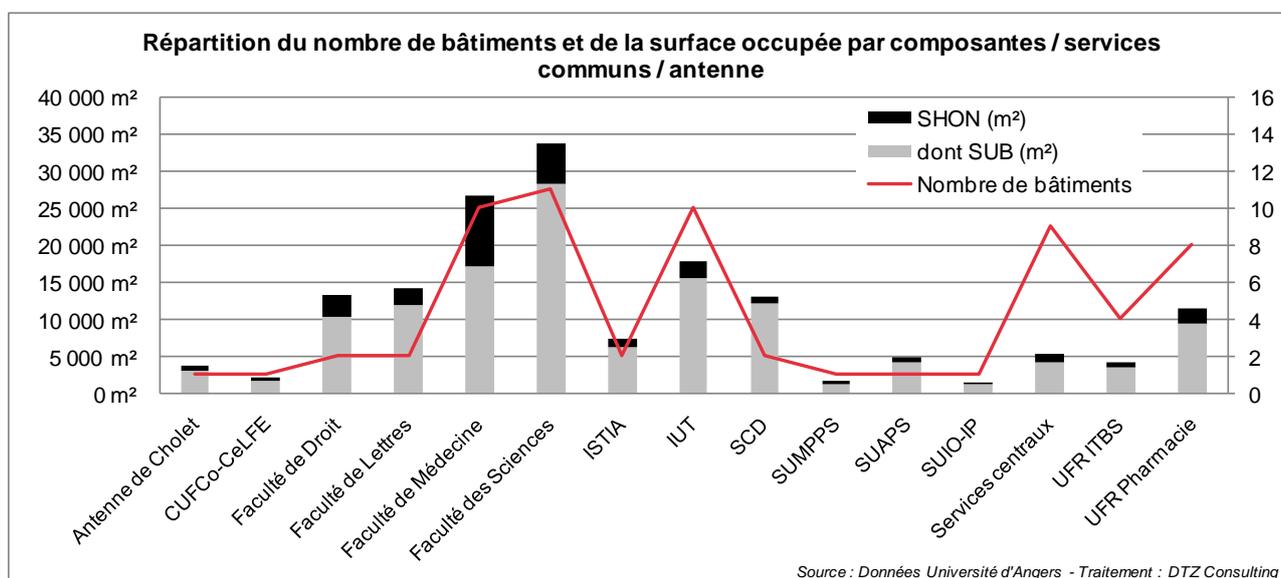
Les **bâtiments de bureaux au sens du SPSI** sont majoritairement propriété de **l'établissement** en termes de surface. Le bâtiment de la Présidence fait l'objet d'une division en volume entre l'Université et l'Etat. Le bâtiment Présidence – DEVE fait partie d'une copropriété.

Dénomination du bâtiment	SHON	SUB	SUN	Statut d'exploitation
Présidence	3 882 m ²	3 030 m ²	1 686 m ²	Propriétaire en titre et "droits et obligations du propriétaire"
Tour Saint-Serge	628 m ²	425 m ²	288 m ²	Locataire par bail classique (échéance du bail en 2018)
Présidence - DEVE	509 m ²	455 m ²	263 m ²	Propriétaire en titre

2.2 – Affectation des bâtiments et ratios d'occupation

Les **65 bâtiments** du parc immobilier de l'établissement sont affectés aux différentes composantes de manière hétérogène, tant au niveau du nombre de bâtiments que de la surface développée :

- **La Faculté des Sciences et la Faculté de Médecine représentent à elles seules 37% de la SHON totale et 21 bâtiments.** Néanmoins, la Faculté de Médecine présente une surface utile brute faible par rapport à la SHON occupée, illustrant une conception peu optimisée des biens. En effet, seuls 17 200 m² SUB sont développés sur cette composante pour près de 26 700 m² SHON occupés, tandis que l'IUT présente 15 600 m² SUB pour 17 800 m² SHON.
- **La Faculté de Droit, la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie** ont en gestion une surface utile brute quasi-similaire **entre 10 000 m² et 12 000 m² SHON**. Néanmoins, cette surface est développée sur deux bâtiments pour les Facultés de Droit et de Lettres, tandis que l'URF Pharmacie dispose de 8 bâtiments.
- **Les surfaces dédiées aux services communs sont variables, en lien avec leur activité** : le SCD dispose de plus de 10 000 m² SUB répartis sur deux bibliothèques universitaires, le SUAPS gère un centre sportif d'environ 4 300 m² SUB, le SUMPPS et le SUIO-IP disposent de bâtiments de surfaces plus restreintes, inférieures à 1 000 m² SUB. Le Service des Technologies de l'Information et de la Communication occupe une centaine de m² au sein d'un bâtiment de la Faculté des Sciences⁴.
- **Les services centraux disposent d'environ 4 200 m² SUB.** Néanmoins, **certains services sont hébergés dans des locaux affectés aux composantes** (Faculté des Sciences, Faculté de Lettres). Un éclatement des services centraux est donc constaté au niveau des campus.



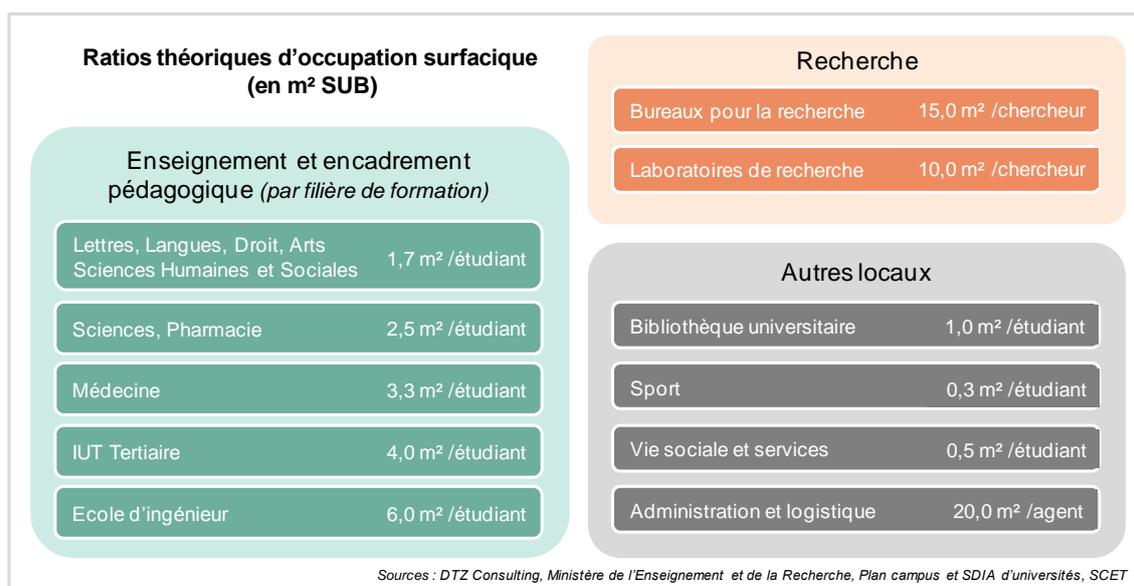
⁴ **Précaution méthodologique** : l'analyse SPSI étant effectuée à l'échelle du bâtiment, nous ne distinguerons pas dans le diagnostic les surfaces occupées par les services centraux au niveau de bâtiments affectés aux composantes. Les surfaces resteront affectées au gestionnaire du site, à la composante. **La SUB des services centraux comprendra exclusivement les surfaces des bâtiments qui lui sont affectées en totalité.**

Concernant le niveau d'occupation du parc immobilier, une première analyse peut être effectuée sur la base de la surface utile brute et des effectifs étudiants présents au niveau des sites d'Angers, de Cholet et de Saumur, distincts du nombre d'inscriptions principales par composante.

Toutefois, cet exercice a ses limites. En effet, **un travail de recensement et de mise à jour pourrait être effectué à l'échelle de chaque bâtiment** en précisant d'une part, l'affectation actuelle de chaque pièce (enseignement, recherche (laboratoires et bureaux), encadrement pédagogique, administration, accueil, vie sociale, etc.), et d'autre part, **les besoins réels en termes de bureaux pour les enseignants et les chercheurs.**

Un recensement a été effectué en 2010 par la Direction du Patrimoine Immobilier et la DEVE. Néanmoins, de nombreux mouvements, notamment au niveau des unités de recherche (IRIS, IBT, Montclair), ont été réalisés dans le courant de l'année 2010 et rendent caduc certaines données. Une analyse de la capacité d'accueil des fonctions recherche ne peut donc pas, d'une part, être menée de manière uniforme à l'échelle de toutes les composantes. D'autre part, les surfaces d'enseignement sont à considérer avec précaution certains locaux ayant fait l'objet de réaffectation.

De plus, il est nécessaire de souligner que la **surface nécessaire par étudiant est différente entre chaque filière de formation et qu'aucun référentiel n'est fourni par France Domaine.** Une estimation de plusieurs **ratios surfaciques théoriques** a été effectuée sur la base d'analyse comparative et d'analyses documentaires, et est présentée ci-dessous.



En **tenant compte des limitations exposées et à l'aune des ratios théoriques estimés**, les points saillants concernant l'occupation du parc immobilier de l'Université d'Angers sont les suivants :

Concernant les composantes :

- **L'UFR ITBS présente la situation la plus contrainte en termes de ratio d'occupation**, avec moins de 1 m² de surface d'enseignement par étudiant sur Angers. A noter que le bâtiment de cette composante sur le Campus St-Serge avait initialement **été prévu pour accueillir 750 étudiants et en accueille à ce jour plus du double**. Cette situation devrait s'améliorer en partie via la **construction d'une extension du bâtiment**.
- **Au niveau de la Faculté de Droit**, la situation est plus satisfaisante et permet d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions avec 1,8 m² de surface d'enseignement par étudiant.

Certaines salles de cours et amphithéâtres sont en outre prêtées à d'autres composantes. Toutefois, seuls 480 m² sont dédiés à la recherche et accueille 62 chercheurs en 2010, soit un ratio de 7,7 m² / chercheur. L'occupation est ainsi très contrainte pour la recherche, de même que pour les services administratifs.

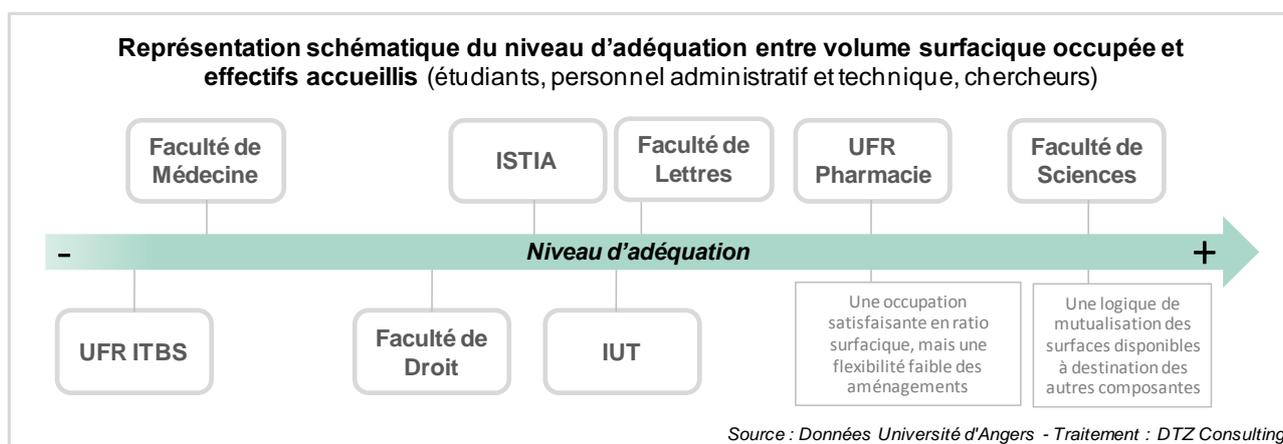
- **La Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines** présente également un **ratio satisfaisant pour les surfaces d'enseignement** (1,9 m²/étudiant). Néanmoins, les **locaux tels qu'aménagés ne sont plus en adéquation avec les modes d'enseignement** : les amphithéâtres sont sous-occupés, tandis qu'une dizaine de salles de cours supplémentaires serait nécessaire, selon le responsable administratif.
- **La Faculté de Médecine présente quant à elle une situation peu satisfaisante**, mais difficilement quantifiable avec la conduite de certaines formations au niveau du CHU, la présence partielle des effectifs de la PACES (première année commune aux études de santé) et la réaffectation progressive des locaux de recherche libérés par un transfert des équipes sur l'IRIS en 2010. En excluant les **6 800 m² du bâtiment IRIS**, dédié à la recherche, et **environ 3 100 m² du bâtiment Montclair, presque entièrement vacant**, on peut calculer un ratio de 3,3 m² SUB / étudiant, soit le ratio théorique optimal en considérant uniquement les surfaces d'enseignement et d'encadrement pédagogique. La surface développée sur le bâti actuel ne permettrait donc pas l'accueil des fonctions administratives et logistiques. Cette situation devrait s'améliorer en partie via la **construction de deux amphithéâtres, mais cette opération ne permet pas de parer aux besoins de surface pour la vie étudiante.**
- Sur le campus Santé, **l'UFR Pharmacie affiche une occupation satisfaisante** permettant de disposer de locaux pour l'enseignement et la recherche. Il ne faut néanmoins pas conclure à une sous-occupation des locaux du fait d'un ratio convenable : **les bâtiments occupés sur le boulevard Daviers sont anciens, manquent de flexibilité au niveau des aménagements et sont peu optimisables en termes d'occupation.** En outre, les locaux tels qu'ils sont conçus ne sont pas en parfaite adéquation avec les besoins. On note néanmoins la présence d'un **bâtiment vacant, l'IBT**, suite au départ d'une unité de recherche sur l'IRIS.
- La **Faculté des Sciences** possède également une situation satisfaisante, **la plus confortable à l'échelle de l'Université d'Angers**, avec 5,2 m² de surface d'enseignement par étudiant. **Le bâtiment L a de ce fait été affecté en partie à la Direction des Services Informatiques et le STIC.** En outre, de nombreux locaux sont prêtés ponctuellement à l'IUT, à la Faculté de Lettres, au Rectorat pour des concours, à la Faculté de Médecine et à l'UFR ITBS. Les locaux accueillent également des colloques et autres manifestations les week-ends.
- Enfin, concernant les formations d'ingénieur et technique dispensées par **l'ISTIA et l'IUT**, les **surfaces mises à disposition sont adéquates en termes d'enseignement, mais arrivent à saturation au regard de l'augmentation continue du nombre d'étudiants.**

	SUB de la composante	Surface enseignement	Effectifs étudiants présents sur site	Surface enseignement / étudiant	Ratio théorique
Faculté de Droit	10 239 m ²	4 784 m ²	2 672 étudiants	1,8 m ² /étudiant	1,7 m ² /étudiant
Faculté de Lettres	11 894 m ²	6 253 m ²	3 377 étudiants	1,9 m ² /étudiant	1,7 m ² /étudiant
Faculté de Médecine*	17 171 m ²	2 424 m ²	2 174 étudiants	1,1 m ² /étudiant	3,3 m ² /étudiant
Faculté des Sciences	28 246 m ²	8 889 m ²	1 720 étudiants	5,2 m ² /étudiant	2,5 m ² /étudiant
ISTIA	6 122 m ²	4 184 m ²	603 étudiants	6,9 m ² /étudiant	6,0 m ² /étudiant
IUT - Angers	12 199 m ²	6 723 m ²	1 526 étudiants	4,4 m ² /étudiant	4,0 m ² /étudiant
UFR ITBS - Angers	2 543 m ²	1 361 m ²	1 734 étudiants	0,8 m ² /étudiant	1,7 m ² /étudiant
UFR Pharmacie*	9 323 m ²	3 816 m ²	756 étudiants	5,0 m ² /étudiant	2,5 m ² /étudiant
Total général	97 737 m²	38 434 m²	14 562 étudiants		

* Hors effectifs étudiants de la PACES dont les formations se déroulent sur la Faculté de Médecine, l'UFR Pharmacie, la Faculté des Sciences et la Faculté de Droit.

Au niveau de l'ISTIA, si l'on considère les 603 étudiants présents au 1er janvier 2011 et une trentaine d'agents administratifs et techniques, la surface théorique nécessaire atteint environ 5 100 m² SUB. Au regard de la SUB occupée à ce jour, il resterait ainsi près de 1 000 m² dédiés à la recherche, soit pour l'accueil d'une quarantaine de chercheurs. Toutefois, le nombre de chercheurs hébergés au sein des locaux est bien supérieur à ce nombre et s'élevait à environ 80 personnes en 2008. Par ailleurs, le bâtiment principal consiste en la réhabilitation d'un ancien immeuble de logement et s'avère difficilement optimisable.

Au niveau de l'IUT, les formations dispensées nécessitent la mise à disposition de locaux spécifiques dédiés aux travaux pratiques et d'ateliers, qui occupent une surface importante. La plupart des bâtiments sont vétustes et peu fonctionnels.



Outre ces réflexions au niveau des m² occupés, d'autres enjeux se posent aux composantes au niveau de l'**évolution des modes d'enseignement** et ainsi de l'adéquation des aménagements existants et des typologies de surface face aux évolutions des programmes et des pratiques. Ainsi, sur la plupart des formations, les **amphithéâtres sont de moins en moins fréquentés** au profit de salles de travaux dirigés ou de salles de cours à effectif restreint.

Par ailleurs, la **présence de surfaces très réduites pour l'encadrement pédagogique** et les bureaux de chercheurs **ne facilite pas la communication entre étudiants et enseignants**, et entraîne le plus souvent le départ de ces derniers dans les minutes qui suivent le cours pour rejoindre les bureaux à disposition au sein des plateformes de recherche, des autres écoles ou encore du CHU.

Enfin, il faut souligner que le **principe d'affectation du bâti aux composantes ne semble pas constituer un frein** pour assurer une **mutualisation des moyens** à l'échelle de l'ensemble du parc immobilier, sachant qu'à l'heure actuelle, la Faculté de Sciences accueille des composantes voisines, tel exposé précédemment, et que la Faculté de Droit fait de même pour parer à l'urgence de la situation au niveau de l'UFR ITBS et permettre à l'UFR Pharmacie d'accéder à un amphithéâtre de grande capacité. Des colloques sont organisés au niveau de ces deux sites.

Concernant les services communs :

- Les services communs SUMPPS, **SUIO-IP** et **CUFCo** disposent de **surfaces confortables**. **Le bâtiment du SUMPPS est en outre sous-occupé**, à moitié vacant suite au départ du SUIO-IP dans un bâtiment livré en 2010. Néanmoins, l'aménagement actuel induit une concentration des bureaux des médecins et infirmiers sur une surface très réduite. Le bâtiment du CUFCo, loué à la CCI et excentré des campus angevins, accueille 252 étudiants sur près de 1 800 m² SUB.

- Le **centre sportif universitaire** affiche une **surface d'environ 4 300 m² SUB, satisfaisante** au regard du nombre d'étudiants, sachant que d'autres installations sont mises au profit de ces derniers à l'échelle de la commune. Les plages horaires les moins fréquentées sont mises à disposition d'autres institutions (pompiers, gendarmerie, centres de formation professionnelles). Le bâtiment est donc mutualisé via des locations formalisées sous forme de convention. A noter que le local de plongée est localisé dans le bâtiment du SUMPPS.
- Enfin, les **deux bibliothèques universitaires** déploient environ 12 200 m² SUB, surface **inférieure à la surface théorique** pouvant être calculée mais **bien supérieure à la moyenne des BU des universités françaises**. Les actions de mutualisation effectuées pour aboutir à la conservation de deux BU mutualisées et seule une bibliothèque spécifique au niveau de l'ISTIA ont été bénéfiques. Elles ont permis de constituer deux polarités fortes au niveau de l'Université et de proposer des **plages horaires très étendues**.

➤ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Les bâtiments de bureaux sont exclusivement occupés par les services centraux de l'Université.

Concernant les bâtiments de bureaux, plusieurs critères sont analysés dans le cadre du SPSI :

	SUB / SHON	SUN / SUB	SUN / PDT
Cible France Domaine	> 85%	> 67%	< 12 m²/pdt
Présidence	78%	56%	14,7 m ² /pdt
Présidence - DEVE	89%	58%	13,9 m ² /pdt
Tour Saint-Serge	68%	68%	10,7 m ² /pdt

- L'optimisation de la conception

Le niveau de performance est évalué par le ratio SUB/SHON qui doit être supérieur à 85% selon la cible France Domaine.

Des immeubles de bureaux occupés par l'Université d'Angers, seule la Présidence – DEVE remplit ce critère. Toutefois, l'établissement n'occupe qu'un étage du bâtiment et ainsi les données recueillies ne peuvent être représentatives de la qualité de l'actif occupé.

De même, les surfaces concernées sur la Tour St-Serge sont également développées sur un seul étage d'un immeuble multi-locataire. Le ratio SUB / SHON de 68% est en outre lié à la présence de surfaces communes au centre de l'étage.

Enfin, **le critère est valable concernant l'immeuble de la Présidence et indique que sa conception n'a pas été optimisée** dans l'optique d'offrir une surface développée la plus importante possible.

- L'optimisation de la capacité utile d'accueil

Le ratio SUN / SUB permet d'apprécier le **rendement utile d'un bâtiment** et ainsi sa performance en termes de capacité utile d'accueil. Il effectue un rapport entre la surface occupée et la surface réellement exploitable pour l'implantation de postes de travail. Ce niveau de performance est fortement impacté par la configuration de l'espace (divisibilité, circulations, ...).

Pour les bâtiments de bureaux de l'Université d'Angers, **la Tour St-Serge présente un niveau de performance satisfaisant avec un ratio SUN / SUB de 68%**, supérieur à la cible de 67% fixée par France Domaine.

La Présidence et le bâtiment de **la DEVE** atteignent quant à eux un ratio respectif de 56% et **58%**.

Pour la DEVE, ce ratio peut s'expliquer en partie par une présence importante de circulations primaires. Toutefois, on constate la présence d'un espace non aménagé en entrée de plateau.

Concernant le bâtiment de la **Présidence**, ce dernier possède également de nombreuses circulations primaires, mais accueille surtout l'espace culturel au niveau du rez-de-dalle et du 1^{er} étage. Ce dernier est notamment composé d'une salle de spectacle. Ces deux niveaux ne sont donc pas conçus pour accueillir des espaces de bureaux classiques. Si l'on considère le bâtiment **en excluant le rez-de-dalle et le 1^{er} étage, le ratio SUN / SUB atteint un niveau acceptable de 65%**, même si encore inférieur au critère France Domaine.

- L'optimisation de l'occupation surfacique

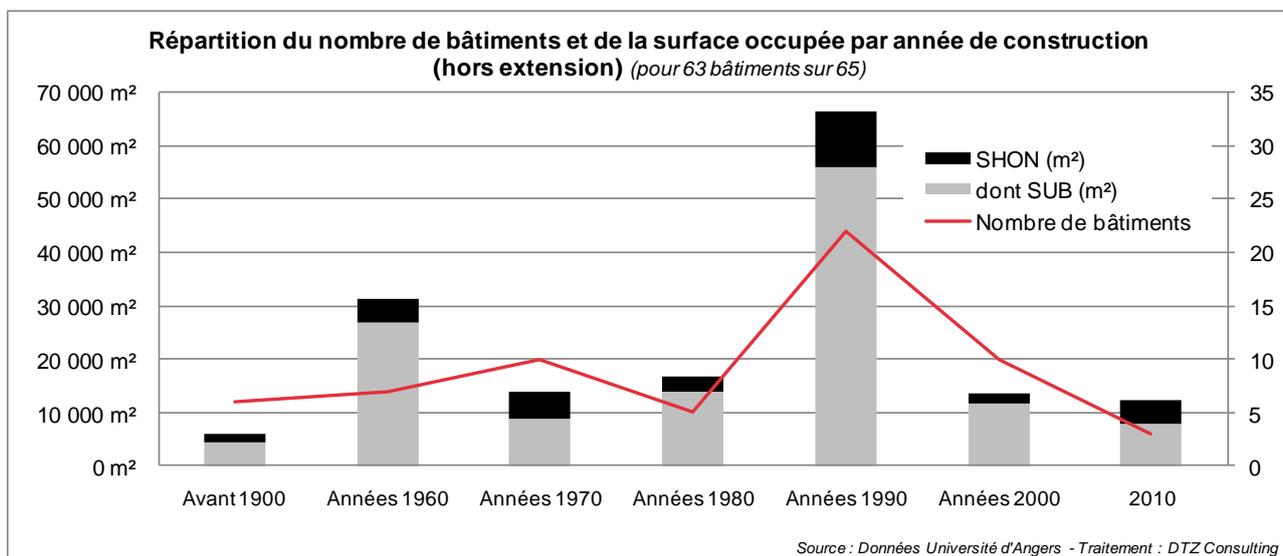
L'occupation surfacique est évaluée en calculant le ratio de la surface utile nette par le nombre de postes de travail. L'objectif défini par France Domaine fixe ce ratio à 12 m²/poste de travail maximum.

La Tour St-Serge remplit ce critère avec un ratio de 10,7 m²/pdt, tandis que la Présidence et le bâtiment de la DEVE présentent un ratio respectif de 14,7 m²/pdt et 13,9 m²/pdt. Néanmoins, concernant la Présidence, si l'on **exclue le rez-de-dalle et le 1^{er} étage** abritant l'espace culturel, **ce ratio atteint 13,0 m²/pdt.**

Ce constat amène à réfléchir à l'optimisation surfacique de ces deux implantations.

2.3 – Ancienneté du parc

L'ancienneté du parc immobilier de l'Université est caractéristique de la croissance des activités de l'Université et de la politique menée par le gouvernement en termes de localisation des campus universitaires.



Ainsi, les deux grandes périodes de construction correspondent d'une part à la naissance du Centre scientifique universitaire en 1958, puis à la création de l'IUT en 1966, du Collège juridique universitaire en 1968 et enfin du Collège littéraire universitaire en 1970. Les premiers développements sont effectués sur le campus Belle-Beille.

7 bâtiments sont ainsi construits dans les années 1960 et représentent près de 27 000 m² SUB, soit 20% du parc immobilier. A ce jour, ils accueillent principalement la Faculté des Sciences et l'IUT, où plus de 48% des surfaces utiles brutes construites datent de cette époque.

D'autre part, au milieu des années 1990, la Faculté de Droit, Economie et Gestion s'installe en centre ville et permet le développement d'un nouveau campus dans le quartier St-Serge, illustration de la politique de retour des Universités au centre des agglomérations. La Présidence et les Services Centraux de l'Université s'y implantent également. En parallèle, les activités des autres composantes de l'Université croissent et de nouveaux bâtiments font jour sur le campus Belle-Beille, notamment la Bibliothèque Universitaire. L'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers (ISTIA) est créé en 1993.

22 bâtiments sont donc construits dans les années 1990 et représentent près de 56 000 m² SUB, soit 43% du parc immobilier.

Enfin, la Faculté de Médecine construite aux abords du CHU a connu plusieurs périodes de construction, initiée dans les années 1960-1970 et bénéficiant en 2010 de la construction d'un amphithéâtre de 700 places.

Les bâtiments les plus anciens sont occupés par l'UFR Pharmacie et l'UFR ITBS au niveau du campus de Saumur, et notamment le Château Reine de Sicile à Saumur, classé aux monuments historiques. Les plus récents, livrés en 2010, sont La Passerelle, hébergeant le SUIO-IP et la Direction de la Culture, et l'IRIS.



➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Les bâtiments de bureaux localisés sur le campus St-Serge sont récents. La Présidence date de 1999, la DEVE de 2006 et enfin la Tour St-Serge de 2008.

2.4 – Coûts d'occupation

Le coût global d'occupation est d'environ 464 000 €, dont 410 000 € liés aux implantations en location par bail classique et 54 000 € de charges et taxes pour les bâtiments mis à disposition par convention ou charges de copropriété.

La moyenne des loyers et charges liés aux locations par bail classique atteint 90 €/m², soit un ratio très faible mais est fortement lié à la location de l'ARES par le Conseil Général de Maine-et-Loire, immeuble vétuste et dédié à la recherche.

A noter que toutes ces implantations devront faire l'objet d'une réflexion approfondie sur la motivation de leur conservation ou libération au regard de leur niveau d'occupation actuel (IBT, PFT, Montéclair, Maison des Etudiants), de leur lien avec des projets en cours (ARES qui devrait être libéré dès la livraison de l'Institut du Végétal), ou de leur localisation par rapport aux autres sites de l'établissement pour le CUFCo et les services centraux.

Dénomination du bâtiment	SUB	Loyers et charges (2010)	Ratio au m ² SUB
Locataire par bail classique	4 582 m²	410 190 €	90 €/m²
Anjou Recherche Semences (ARES)	1 807 m ²	80 200 €	44 €/m ²
CUFCo - CeLFE	2 064 m ²	203 303 €	98 €/m ²
Plate Forme Technologique (PFT)	255 m ²	35 911 €	141 €/m ²
Studio CROUS	30 m ²	3 290 €	110 €/m ²
Tour Saint-Serge	425 m ²	87 487 €	206 €/m ²
Mise à disposition par convention / charges du locataire	1 515 m²	1 989 €	1 €/m²
Institut de Biologie Théorique (IBT)	1 515 m ²	1 989 €	1 €/m ²
Mise à disposition par convention / charges du propriétaire et du locataire	4 418 m²	37 982 €	9 €/m²
Bâtiment 56 - Montéclair	3 098 m ²	33 742 €	11 €/m ²
Maison des Etudiants	1 320 m ²	4 240 €	3 €/m ²
Propriétaire en titre	455 m²	13 756 €	30 €/m²
Présidence - DEVE	455 m ²	13 756 €	30 €/m ²
Total général	10 971 m²	463 917 €	

➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Concernant la location par bail classique sur la **Tour St-Serge**, le loyer pratiqué est conforme aux valeurs locatives du marché immobilier tertiaire sur des actifs de qualité localisés au cœur de la ville d'Angers. Une localisation en périphérie n'aurait pas de sens, et éloignerait la Direction des Affaires Financières de la Présidence de l'Université.

Il n'existe ainsi pas de leviers à mobiliser concernant les coûts de location des immeubles par l'Université d'Angers.

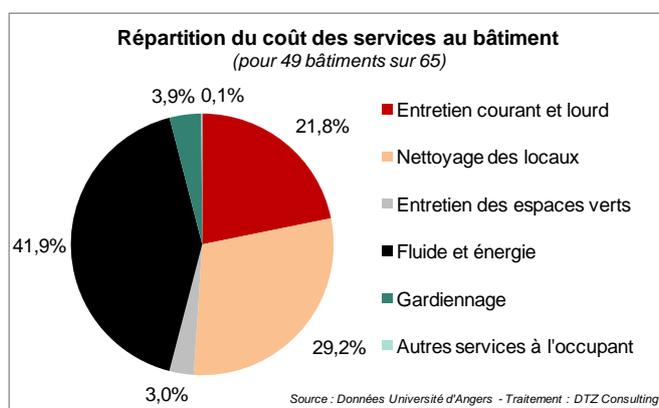
2.5 – Coûts des services au bâtiment

Précautions méthodologiques :

- Concernant l'étude des coûts des services aux bâtiments, seule une analyse sur les bâtiments pour lesquels l'Université d'Angers supporte les charges du locataire et du propriétaire est effectuée (sauf pour les bâtiments de bureaux), afin d'assurer la comparabilité des données. Le bâtiment IRIS et La Passerelle sont également exclus : livrés en 2010, les données ne sont pas représentatives. L'analyse est donc effectuée sur 49 bâtiments, représentant 86% de la SUB totale (pour rappel, l'IRIS représente 6 700 m² SUB). Pour information uniquement, les données recensées pour l'ensemble du parc indiquent un montant des coûts des services total de 3,8 M€.
- Par ailleurs, les contrats et relevés de compteurs pouvant englober plusieurs bâtiments, les dépenses ont été affectées à chaque bien via une clé de répartition surfacique. Les analyses effectuées ci-dessous sont donc à interpréter avec précaution.

Le coût des services pour les bâtiments de l'Université d'Angers, dont l'établissement supporte les charges du locataire et les charges du propriétaire, s'élève à **3,5 M€**, soit un coût moyen de **32 €/m² SUB**.

Près de 42% de ces dépenses sont liées au fluide et énergie, 29% au nettoyage des locaux et 22% à l'entretien courant et lourd. La **quasi-totalité des dépenses sont externalisées**, notamment via des contrats globaux à l'échelle de l'ensemble des sites angevins de l'Université.



Des **disparités apparaissent à l'échelle des composantes** avec un coût moyen allant d'environ 27 €/m² sur la Faculté de Lettres (couplée pour les relevés de compteurs d'électricité et d'eau à la BU Belle-Beille) à 58 €/m² sur la Faculté de Médecine.

La **typologie des surfaces explique en partie ces disparités**. Les surfaces de bureaux et de salles de cours entraînent, par exemple, des coûts d'entretien plus importants que les infrastructures dédiées au sport et à la vie étudiante, tel que le Centre Sportif Universitaire présentant un ratio de 10 €/m² SUB.

Par ailleurs, la **répartition générale des coûts des services au bâtiment est également sensiblement différente par composante**. Les dépenses de nettoyage sur l'ISTIA atteignent 39% des coûts des services au bâtiment, tandis que le coût de fluide et énergie dépassent 50% sur la Faculté de Sciences, de Pharmacie et l'IUT. Les frais de gardiennage sont également élevés au niveau de l'UFR ITBS : plus de 4 €/m² SUB.

Concernant l'entretien courant et lourd, le coût moyen, à l'échelle des bâtiments dont l'Université supporte les charges du propriétaire et du locataire, **atteint seulement 7 €/m², ratio faible pour assurer le maintien en état des bâtiments** et la pérennisation des installations techniques.

En effet, les **besoins normatifs de maintenance évaluée pour les universités** dans le cadre de la mission menée par l'inspection générale des finances, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, et du conseil général des ponts et chaussées ont été **évalués à 15 €/m² en 2003** dans le cadre d'un patrimoine régulièrement entretenu et **hors travaux de remise à niveau**.

Ce ratio est basé sur l'indice du coût de la construction et ne saura être compris comme une évaluation précise mais plutôt comme un ordre de grandeur variant selon l'ancienneté du parc et les travaux menés pour le maintenir en état. En 2011, on peut estimer que ce ratio atteindrait environ 18 €/m².

Ainsi, les **moyens financiers dédiés à la maintenance du bâti au niveau de l'Université d'Angers apparaissent comme inférieurs aux besoins**, même si l'on peut souligner **les efforts effectués par l'établissement ces dernières années pour l'organisation de la maintenance, sa programmation et son suivi**. En effet, aucun contrat de maintenance global n'était signé en 2005, alors qu'à ce jour, les contrats sont établis au niveau central.

➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Le coût global des services au bâtiment pour ces implantations est de 0,4 M€, soit un coût moyen de 108 €/m² SUB, ce qui paraît très élevé et inexact.

En effet, **le coût moyen des services au bâtiment pour un bâtiment tertiaire soumis au Code du Travail dont la surface est inférieure à 5 000 m² est de l'ordre de 45 à 50 €/m²**, en incluant également les frais d'assurance (en moyenne 10% du coût) et les coûts liés à la consommation en eau.

Mais surtout, seul le ratio des dépenses d'entretien courant et lourd s'avère disproportionné. Il est donc probable que des **erreurs d'affectation des travaux** aient été effectuées sous la section « administration générale » et que les dépenses d'entretien courant et lourd couvrent d'autres sites que les seuls bâtiments occupés par les services centraux au niveau de la Présidence, de la Tour St-Serge et de la DEVE.

Pour les autres typologies de dépense, les ratios obtenus sont satisfaisants. En outre, le **coût des fluide et énergie** est convenable à hauteur **13 €/m² SUB**, sachant que conformément aux dispositions de la circulaire du 26 mai 2008, une optimisation est possible dès lors que le coût d'énergie par m² de SUB est supérieur à 15 €/m².

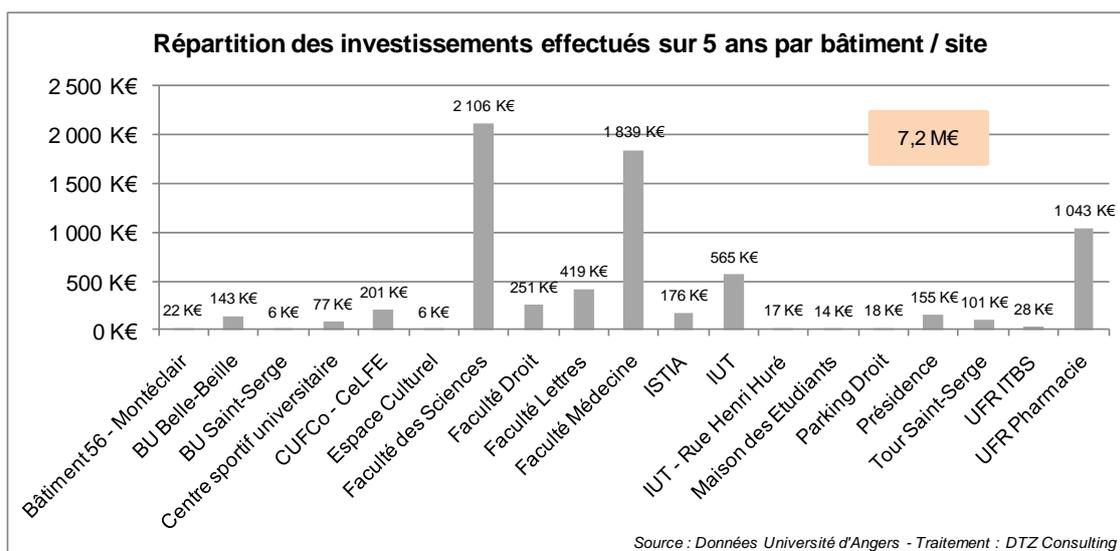
2.6 – Investissements

Le montant global des investissements sur les cinq dernières années est de **7,2 M€** et concerne **30 bâtiments**. **42%, soit 3,0 M€ de ces investissements, ont été réalisés en 2010.**

Ces investissements sont liés à :

- La restructuration, la mise en sécurité et en accessibilité de bâtiments au niveau de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Médecine, avec notamment la mise en place d'un ascenseur sur cette dernière,
- Le remplacement de deux centrales incendie au niveau de l'UFR Pharmacie et la Bibliothèque Universitaire St-Serge,
- Des travaux de chaufferie, de remise aux normes électriques et de pose de tours d'étalement,
- L'aménagement des surfaces de la Tour St-Serge et du CUFCo-CeLFE.

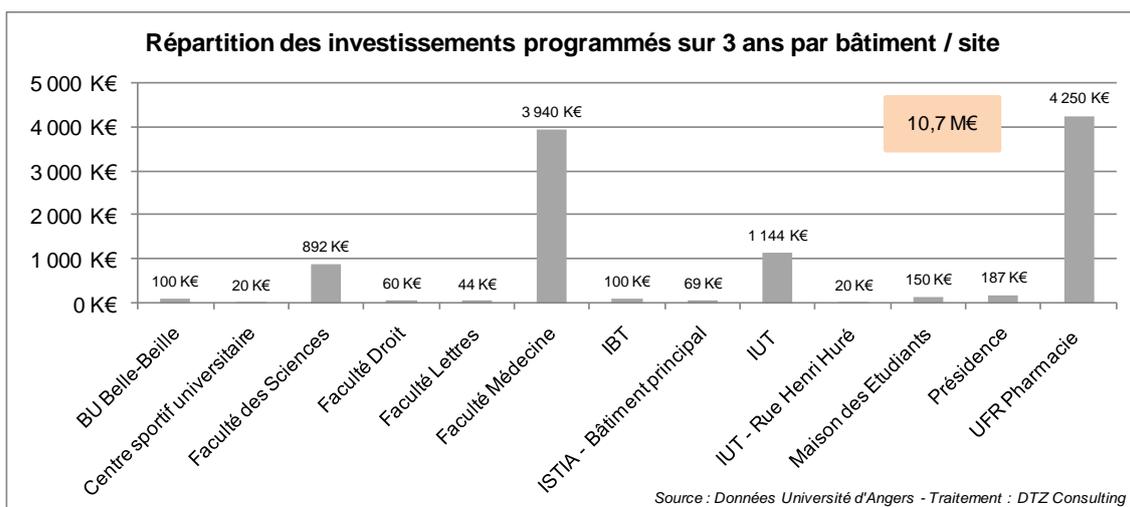
A l'exception des derniers travaux cités liés à l'aménagement de deux nouvelles implantations, fruit de la croissance des effectifs des services centraux de l'Université suite à l'accession à la responsabilité en matière budgétaire et de ressources humaines, l'intégralité des travaux ci-dessous concernait une remise à niveau des infrastructures et installations de l'Université.



D'un montant de **10,7 M€**, les **investissements programmés sur les trois prochaines années** sont sensiblement plus importants que les années précédentes. En particulier, **au niveau de la Faculté de Médecine et de l'UFR Pharmacie**, ce sont respectivement **3,9 M€** et **4,2 M€** qui ont été budgétés **pour répondre aux besoins de restructuration des bâtiments**.

Les autres investissements concernent principalement :

- La restructuration d'un bâtiment et la création d'une animalerie sur la Faculté des Sciences,
- La déconstruction d'un bâtiment de l'IUT,
- Le réaménagement de l'accueil de la Présidence. Suite au départ du CUFCo au rez-de-rue de l'immeuble, des surfaces sont vacantes et seront réaménagées en accueil pour la Présidence de l'Université, qui ne dispose à l'heure actuelle que d'une espace restreint au deuxième étage de l'immeuble.



➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Sur les immeubles de bureaux, 283 K€ ont été investis ces cinq dernières années au niveau de la Présidence et 101 K€ pour l'aménagement de la Tour-St-Serge en 2010. Les investissements programmés se montent à 187 K€ pour la création de l'accueil de la Présidence.

2.7 – Grenelle de l'Environnement

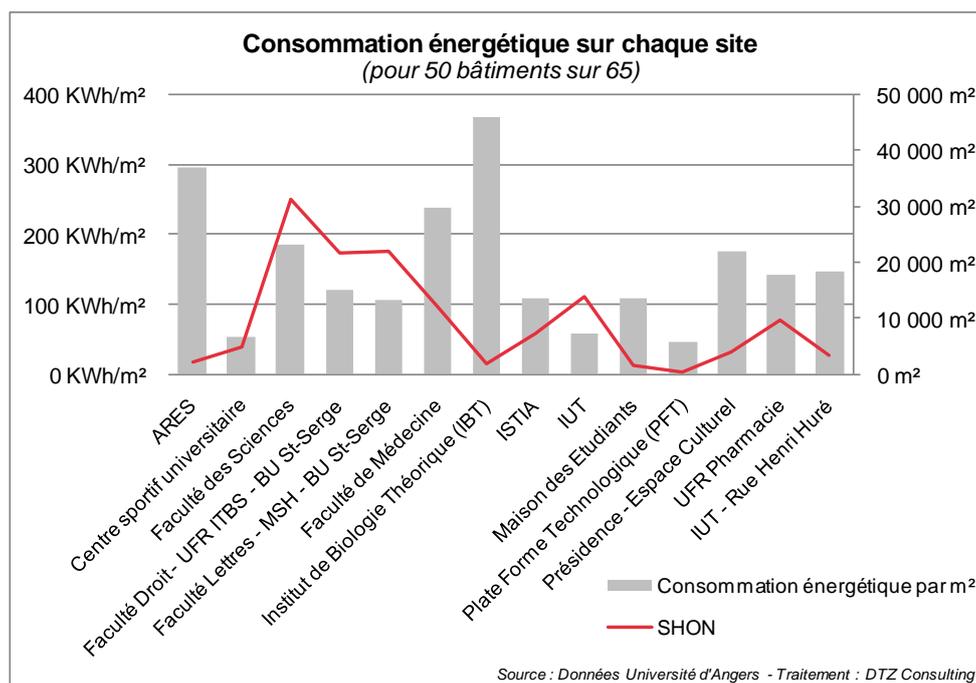
2.7.1 – Consommation énergétique

La consommation énergétique globale est de 19 543 MWh pour un ratio moyen raisonnable de **144 KWh / m² SHON**, pour 50 des 65 bâtiments de l'Université d'Angers pour lesquels ces données ont pu être collectées. A noter que les bâtiments La Passerelle, l'IRIS, CUFCo-CeLFE et la Tour St-Serge ne sont pas inclus dans l'analyse, ayant été livrés ou aménagés en 2010.

Pour rappel, les bâtiments publics doivent atteindre dans le cadre des dispositions du Grenelle de l'Environnement une consommation énergétique inférieure à 110 KWh/m² SHON.

Les **consommations sont hétérogènes entre les différents sites, en lien avec les activités qui y sont développées et notamment la présence de laboratoires de recherche**. Ainsi, l'ARES et l'IBT présente une consommation comprise entre 300 et 400 KWh/m² SHON, tandis que les consommations des groupements⁵ [Faculté de Lettres – MSH – BU Belle-Beille] et [Faculté de Droit – UFR ITBS – BU St-Serge] n'atteignent pas les 120 KWh/m² SHON. Le Centre Sportif Universitaire présente quant à lui une consommation de 54 KWh/m² SHON.

Certains ratios témoignent d'un manque d'isolation des locaux, telle la Faculté de Médecine où la consommation énergétique atteint 239 KWh/m² SHON.



➡ Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux (rappel : 3% de la SUB totale)

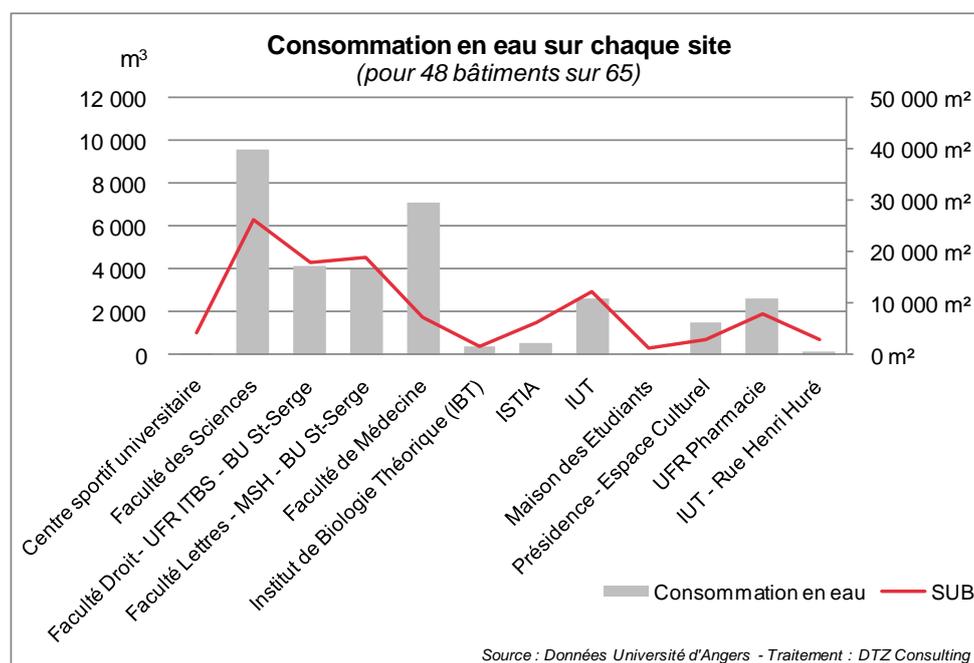
Concernant l'immeuble de la **Présidence**, comportant l'espace culturel, la consommation énergétique atteint un **niveau élevé de 176 KWh/m² SHON**. Néanmoins, ce ratio ne peut être analysé de manière précise face aux objectifs en matière d'immobilier tertiaire sachant qu'une **salle de spectacle** est incluse dans les locaux et grève ainsi la performance de l'immeuble.

⁵ Les regroupements de sites ou de composantes effectuées ci-dessous sont liés à l'absence de compteurs divisionnaires.

2.7.2 – Consommation d'eau

La **consommation en eau globale est de 32 662 m³ pour 48 des 65 bâtiments** de l'Université d'Angers pour lesquels ces données ont pu être collectées, représentant 84% de la surface totale du parc immobilier. A noter que les bâtiments La Passerelle, l'IRIS, CUFCo-CeLFE et Tour St-Serge ne sont pas inclus dans l'analyse, ayant été livrés ou aménagés en 2010.

Compte tenu de leur activité, la Faculté des Sciences et la Faculté de Médecine représentent 51% de cette consommation avec plus de 7 000 m³ chacune. Les groupements [Faculté de Droit – UFR ITBS – BU St-Serge] et [Faculté de Lettres – MSH – BU Belle-Beille] possèdent des consommations similaires autour de 4 000 m³ pour des surfaces et des activités quasi-équivalentes. L'IUT et l'UFR Pharmacie atteignent des consommations en eau de l'ordre de 2 500 m³.



➡ Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux (rappel : 3% de la SUB totale)

Concernant **l'immeuble de la Présidence**, comportant l'espace culturel, la consommation en eau atteint **1 481 m³**. Rationnalisée au nombre d'effectifs physique, la consommation en eau s'établit à **12,6 m³ / effectif** en ne considérant pas les effectifs de l'espace culturel, mais uniquement ceux de la Présidence. Ce **ratio s'inscrit donc sous l'indicateur moyen national** énoncé par IPD⁶ pour les bâtiments tertiaires et d'activité légère, s'élevant à 14,6 m³ / occupant en 2010.

Les consommations de la Tour St-Serge et de la DEVE ne sont pas connues.

2.7.3 – Réalisation des diagnostics et audits énergétiques

Au niveau du parc immobilier de l'Université d'Angers, **aucun bâtiment n'a bénéficié d'un diagnostic ou audit énergétique**. L'établissement s'attache néanmoins à réduire l'impact environnemental de son immobilier et a par exemple mis en place de détecteurs de luminosité et une gestion technique centralisée des équipements consommateurs.

⁶ Structure indépendante dont les ratios sont souvent utilisés comme références par France Domaine.

2.8 – Etat technique, réglementaire et fonctionnel du bâti

Le parc immobilier de l'établissement affiche une **situation relativement satisfaisante dans son ensemble** sur les plans fonctionnel, technique et réglementaire⁷, mais **empreint de forts contrastes** à l'échelle des différentes localisations de l'Université, mais également au sein de chaque composante.

C'est sur le campus de Belle-Beille que l'hétérogénéité de l'état technique du bâti est la plus prégnante. En effet, d'une part, **plusieurs bâtiments récents et fonctionnels** s'inscrivent au sein de ce campus, bénéficiant de **surfaces boisées et d'aménagements paysagers de qualité**. On peut notamment citer la Maison des Sciences Humaines (MSH) et la Passerelle. D'autre part, **plus d'un tiers des bâtiments présents sur le campus datent d'avant 1990 et ont fait l'objet de peu rénovation ou de réhabilitation à l'exception d'actions lourdes en termes de mise en sécurité des actifs** ces dernières années, tel indiqué au niveau du bilan des investissements effectués.

La plupart des bâtiments permettent ainsi d'**assurer la sécurité des biens et des personnes** et de satisfaire aux règles de confort général, **mais sont le plus souvent vétustes, notamment au niveau de leur aménagement intérieur et possède un niveau d'adaptabilité faible**.

Au niveau de l'IUT, les **locaux sont vétustes**. De lourds investissements ont été effectués dans le système de chauffage, mais ces travaux restent à finaliser par le remplacement des radiateurs. **Aucune réhabilitation des bâtiments n'a été effectuée, pour certains depuis les années 1960**. On constate par exemple des infiltrations au niveau du toit du bâtiment D.

Au niveau de la **Faculté de Sciences**, la **situation est très contrastée**. Certains bâtiments sont récents et fonctionnels (IJKL), d'autres ont été réhabilités (B-B'), tandis que certains n'ont bénéficié d'aucuns travaux de remise en état depuis plus de 40 ans. Par ailleurs, le confort thermique est souvent peu satisfaisant au niveau de ce site, notamment au sein des préfabriqués, dont l'installation a été pérennisée face à la croissance des effectifs étudiants.

La **Faculté de Lettres n'a jamais fait l'objet de travaux de réhabilitation**, même lors des extensions de 1992 et 2007, à l'exception de travaux curatifs pour palier des situations d'urgence. Cet immeuble constitue **l'un des seuls bâtiments avec des problèmes structurels importants**, avec l'ARES et certains bâtiments de la Faculté de Sciences.

Au niveau du **campus St-Serge**, les **bâtiments sont de conception récente et techniquement performants**. Les seuls points faibles résident dans :

- La « **déconcentration** » **des services centraux** présents sur trois bâtiments, pénalisant les synergies entre services et donc le niveau de fonctionnalité,
- L'**absence de surfaces suffisantes dédiées à l'accueil** pour répondre aux activités présentes dans le bâtiment de la **Présidence**, et des problèmes acoustiques liés à la présence de l'espace culturel sur les niveaux bas,
- Un **confort thermique insatisfaisant** lié à la présence de nombreuses façades vitrées sur quasiment tous les bâtiments, ainsi que d'atrium et d'escaliers imposants. L'extension de la BU St-Serge livré en 2010 présente d'ores et déjà un confort peu satisfaisant sur ce point.

⁷ L'analyse effectuée dans le présent document sera précisée en ce qui concerne la conformité réglementaire et la mise en sécurité par les résultats du schéma pluriannuel de mise en sécurité, qui fera état des carences du patrimoine, priorisera les actions à mettre en œuvre et chiffrera le budget nécessaire pour réaliser cette remise à niveau.

Concernant le campus Santé, la **Faculté de Médecine souffre d'un manque d'entretien** similaire à la Faculté des Sciences et à l'IUT. Outre la vétusté des aménagements intérieurs, **les bâtiments nécessitent une réhabilitation** pour convenir aux besoins des formations et assurer un niveau de confort satisfaisant pour les étudiants et le personnel, notamment thermique. Par ailleurs, la **circulation au niveau du site est contrainte**, les parkings peu nombreux et l'aménagement paysager, à ce jour, peu qualitatif.

L'**UFR Pharmacie a bénéficié de travaux lourds de mise en sécurité** et d'accessibilité sur le bâtiment C-D-E. **Néanmoins, un bâtiment reste encore problématique** tant sur le plan fonctionnel que sur le plan réglementaire : **le bâtiment A**, qui devrait faire l'objet d'une réhabilitation prochaine, tel indiqué dans le bilan d'investissement. Au niveau du site de l'UFR, les équipements sont fonctionnels et adaptés à l'usage, à l'exception des locaux déchets et des locaux de jardinage. En effet, la présence d'un jardin botanique valorise fortement le site.

Pour rappel, sur le campus Santé, un nouveau bâtiment d'ampleur a été livré à destination de l'Université d'Angers et du CHU : l'IRIS, environ 6 700 m² dédiés à la recherche. D'autres bâtiments sont également de bonne qualité : la PFT et l'IBT.

Sur les implantations de **Cholet et Saumur, le niveau fonctionnel, technique et réglementaire des sites est satisfaisant**. Au niveau du **Centre Soulez-Larivière, le bâtiment est de qualité même si vieillissant** et souffrant de problèmes thermiques, mais ce dernier reste excentré de l'ensemble des localisations de l'Université.

De manière générale sur l'ensemble du parc immobilier de l'Université, **peu de problèmes structurants sont relevés concernant l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite**, même si 110 000 € de travaux sont programmés au niveau de la Faculté des Sciences, avec par exemple l'installation d'un ascenseur. Il faut noter qu'aucun aménagement spécifique sauf rares exceptions n'est prévu pour les handicaps visuels et auditifs.

Sur les critères hygiène et santé, quelques dispositifs de stockage de produits dangereux seront à revoir. Le désamiantage des locaux concernés et nécessaires a d'ores et déjà effectué.

Au niveau de la **sécurisation des sites, peu de problèmes ont été rencontrés** au niveau des sites de l'Université d'Angers, à l'exception de l'ISTIA avec des dégradations de façade, le site étant excentré du campus Belle-Beille, et sur le bâtiment de l'IUT à Cholet. Néanmoins, **les sites ne semblent pas suffisamment équipés au niveau des installations techniques et de recherche**. En effet, seuls 21 bâtiments disposent d'un système de détection anti-intrusion. A titre d'exemple, l'UFR Pharmacie n'en dispose pas, de même que certains bâtiments de la Faculté des Sciences ou l'ISTIA. Moins de dix bâtiments présentent un dispositif de contrôle d'accès sur tout ou partie du bâtiment.

➡ **Zoom sur les bâtiments majoritairement de bureaux** (rappel : 3% de la SUB totale)

Tel indiqué précédemment, les bâtiments de bureaux sont fonctionnels et performants sur le plan technique. Les seuls points faibles résident dans l'éclatement des services centraux, l'absence d'un accueil adapté au niveau de la Présidence et un confort thermique insatisfaisant.

Conclusion

Le parc immobilier de l'Université d'Angers, représentant plus de 130 000 m² SUB, se caractérise par la présence de trois campus d'ampleur sur Angers : le campus de Belle-Beille (environ 84 500 m² SUB), le campus Santé (environ 38 500 m² SUB) et le campus St-Serge (26 600 m² SUB). Il comprend également deux antennes à Cholet et Saumur, et trois autres implantations : deux sur Angers et la dernière sur l'île d'Yeu.

Les bâtiments occupés par l'établissement sont en majorité des biens de l'Etat (plus de 85% de la SUB du parc immobilier), auxquelles s'ajoutent quelques biens en propriété, des locations et des mises à dispositions, notamment gratuites par les collectivités.

Le parc immobilier a été le support efficace de la croissance des activités de l'Université ces dernières décennies, et sa surface hors œuvre nette a notamment augmenté de plus de 60% en moins de quinze ans. L'émergence de nouveaux besoins a orienté les flux d'investissement vers la construction neuve et peu vers le bâti existant.

Ainsi, même la situation générale du patrimoine est jugée satisfaisante sur les plans techniques, fonctionnels et réglementaires, des disparités existent entre les différentes localisations au regard de l'ancienneté du bâti. Tandis que par exemple, les bâtiments du campus St-Serge, la Maison des Sciences Humaines et certains bâtiments de la Faculté de Sciences, datant des années 90-2000 et bénéficient d'infrastructures récentes et fonctionnelles, la Faculté de Médecine et l'IUT doivent palier le vieillissement des équipements. Le bâtiment de la Faculté de Lettres doit notamment faire face à la nécessaire remise à niveau de son bâtiment principal, afin de conserver un niveau de qualité convenable et palier des problèmes structurels.

Même si certains actifs sont très dégradés, il faut toutefois souligner que de nombreux efforts ont été effectués concernant la mise en sécurité du patrimoine : plus de 7 M€ ont été investis ces cinq dernières années dans le parc immobilier, principalement sur ce point. De nombreux travaux de restructuration sont également prévus : plus de 8 M€ à destination de la Faculté de Médecine et de l'UFR Pharmacie.

Néanmoins, outre les travaux lourds, l'enjeu du maintien en état de cet immobilier et de remise à niveau des bâtiments au long cours reste soulevé. Seuls 7 €/m² sont affectés à la maintenance à l'échelle du parc immobilier, alors qu'à minima le double serait nécessaire sur un patrimoine en bon état. Par ailleurs, de nombreux projets sont programmés dans le cadre du CPER (2007-2013) et non achevés. Ces derniers induiront une charge supplémentaire pour l'Université. L'IRIS, notamment, induira des coûts de fonctionnement très élevés selon les projections effectuées par le CHU.

Par ailleurs, le parc immobilier de l'Université d'Angers doit s'adapter à l'évolution des modalités pédagogiques : augmentation des besoins en salles de travail, de travaux dirigés ou de travaux pratiques, baisse de la fréquentation des amphithéâtres. Le lien entre enseignant et étudiant gagnerait à être resserré, les locaux de vie étudiante confortés. Tous ces enjeux sont problématiques pour le parc de l'Université d'Angers, qui est fonctionnel dans son ensemble, mais possède un niveau d'adaptabilité faible et souffre de carences en bureaux pour les enseignants et les chercheurs.

L'UFR ITBS et la Faculté de Médecine présente de contraintes fortes en termes de capacité d'accueil, et sont accueillis ponctuellement et dès que possible par d'autres composantes pour palier cette situation, notamment la Faculté de Sciences, seule composante à posséder un ratio d'occupation confortable. Néanmoins, cette situation n'est pas pérenne et d'autres composantes (IUT, ISTIA) sont également à saturation au niveau des surfaces développées.

Cette saturation a également été constatée au niveau de l'immeuble de la Présidence et a engendré un éclatement des services centraux sur plusieurs bâtiments, dont les trois seuls « immeubles de bureaux » du SPSI de l'Université d'Angers. Pour rappel, ces derniers affichent des ratios globalement satisfaisants et sont techniquement performants.

Ainsi, le patrimoine de l'Université d'Angers possède de nombreux atouts : des bâtiments fonctionnels et récents, deux campus aux aménagements paysagers qualitatifs, une logique de mutualisation qui s'est instaurée entre les composantes, etc. Toutefois, de nombreux enjeux sont soulevés en termes d'adéquation des surfaces aux effectifs accueillis et aux évolutions des modalités pédagogiques, de remise à niveau de certains bâtiments et de maintien en l'état de l'ensemble du patrimoine à court, moyen et long termes, notamment pour la gestion des nouvelles constructions prévues.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Liste des bâtiments et surfaces collectées



ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

ARES : Anjou Recherche Semences

CHU : Centre hospitalo-universitaire

CUFCo : Centre universitaire de formation continue

CELFe : Centre de langue française pour étrangers

DAF : Direction des affaires financières

DEVE : Direction des enseignements et de la vie étudiante

DUC : Domaine universitaire du Choletais

EPCSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

ETPT : Effectifs en équivalent temps plein travaillé

Faculté de Droit : Faculté de Droit, Economie et Gestion

Faculté de Lettres : Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

IBT : Institut de Biologie Théorique

Immeuble de bureaux : Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009

IRIS : Institut de recherche en ingénierie de la santé

ISTIA : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur

IUT : Institut universitaire de technologie

LEBIM : Laboratoire d'Etude des Bio-Indicateurs Marins

MSH : Maison des sciences humaines

PDT : Poste de travail

PFT : Plate-forme technologique

PV : Procès-verbal

SCD : Service commun de la documentation

SDMS : Schéma directeur de mise en sécurité

SHON : Surface hors œuvre nette

SUAPS : Service des activités physiques et sportives

SUB : Surface utile brute

SUIO-IP : Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SUMPPS : Service de médecine préventive et promotion de la santé

SUN : Surface utile nette

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

STIC : Service des technologies de l'information et de la communication

UFR ITBS : UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services

UFR Pharmacie : UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé

ANNEXE 2 : LISTE DES BATIMENTS ET SURFACES COLLECTEES

Dénomination usuelle du bâtiment	Adresse		Surface			Commentaires
			SHON	SUB	SUN	
Présidence	40 rue de Rennes	ANGERS	3 882	3 030	1 686	Source des données : Vizelia
Parking couvert Présidence	40 rue de Rennes	ANGERS	-	-	-	Parc de stationnement
Espace Culturel	4 allée François Mitterrand	ANGERS	-	-	-	Surfaces incluses dans celles du bâtiment "Présidence"
Parc public couvert de Saint-Serge (6 places)	Quai Félix Faure	ANGERS	-	-	-	Parc de stationnement
Tour Saint-Serge	11 place François Mitterrand	ANGERS	628	425	288	Source des données : Vizelia
Présidence - DEVE	28 rue du Maine	ANGERS	509	455	263	Source des données : Vizelia
Bibliothèque universitaire Saint-Serge	11 allée François Mitterrand	ANGERS	5 380	5 107	673	Source des données : Vizelia
Faculté Droit	13 allée François Mitterrand	ANGERS	12 697	10 239	1 422	Source des données : Vizelia
Parking Droit	13 allée François Mitterrand	ANGERS	578	0	0	Source des données : Vizelia
UFR ITBS	7 allée François Mitterrand	ANGERS	2 963	2 543	547	Source des données : Vizelia
CUFCo - CeLFE	5 rue Gaston Allard	ANGERS	2 346	2 064	980	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - A à I	Rue Haute de Reculée	ANGERS	7 696	3 892	968	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - J (Ollivier)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	878	680	157	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - K (amphis)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	1 877	1 365	68	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - Amphi 700 "Averroès"	Rue Haute de Reculée	ANGERS	1 168	990	5	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - L	Rue Haute de Reculée	ANGERS	69	14	0	Source des données : Vizelia
Faculté Médecine - M (Préfa)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté Médecine - N (Préfa)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté Médecine - O (Déchets)	Rue Haute de Reculée	ANGERS	50	48	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Bâtiment 56 - Montéclair	Rue des Capucins	ANGERS	3 697	3 098	720	Source des données : Vizelia
Plate Forme Technologique (PFT)	22 rue Amsler	ANGERS	289	255	13	Source des données : Vizelia
Institut de Recherche et d'Ingénierie de la Santé (IRIS)	4 rue Larey	ANGERS	10 923	6 761	1 233	Source des données : tableau DPI et titre officiel (division en volumes)
UFR Pharmacie - ISSBA ou G	16 boulevard Daviers	ANGERS	2 619	2 279	526	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - A (CEPM)	16 boulevard Daviers	ANGERS	1 438	1 193	331	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - B	16 boulevard Daviers	ANGERS	904	758	85	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - C / D / E	16 boulevard Daviers	ANGERS	1 311	1 010	90	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - F (Denis Papin)	16 boulevard Daviers	ANGERS	3 110	2 267	486	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - Accueil + Loge	16 boulevard Daviers	ANGERS	162	111	0	Source des données : Vizelia
UFR Pharmacie - Locaux Jardin Botanique	16 boulevard Daviers	ANGERS	200	190	0	Source des données : approximations sur plan masse
Institut de Biologie Théorique (IBT)	10 rue André Bocquel	ANGERS	1 772	1 515	438	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - A / A' / B / B' / C / C' / F / F' / G / H	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	14 116	11 919	2 761	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - D / Da / Db	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	3 045	2 565	727	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - I / J / K / L	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	13 134	11 036	2 481	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - M	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	100	95	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté des Sciences - N	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	320	304	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté des Sciences - O	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	170	0	0	Source des données : tableau DPI
Faculté des Sciences - Serre	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	259	206	4	Source des données : Vizelia
Faculté des Sciences - P1	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	15	14	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Faculté des Sciences - P2	2 boulevard Lavoisier	ANGERS	31	0	0	Source des données : Vizelia

Dénomination usuelle du bâtiment	Adresse		Surface			
			SHON	SUB	SUN	Commentaires
IUT - A / B / G	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	3 426	3 114	1 174	Source des données : Vizelia
IUT - C	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	3 477	3 106	21	Source des données : Vizelia
IUT - D	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	1 305	1 170	247	Source des données : Vizelia
IUT - E	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	4 807	4 118	408	Source des données : Vizelia
IUT - P1	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
IUT - P2	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	170	162	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
IUT - P5	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	350	308	27	Source des données : Vizelia
IUT - Serre	4 boulevard Lavoisier	ANGERS	63	60	0	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Centre sportif universitaire	6 boulevard Beaussier	ANGERS	4 921	4 279	180	Source des données : Vizelia
Faculté Lettres	11 boulevard Lavoisier	ANGERS	11 823	9 830	1 641	Source des données : Vizelia
Maison des Sciences Humaines	5bis boulevard Lavoisier	ANGERS	2 346	2 064	980	Source des données : Vizelia
Bibliothèque universitaire Belle-Beille	5 rue Lenôtre	ANGERS	7 772	7 089	1 295	Source des données : Vizelia
La Passerelle - SUIO-IP	2 rue Lakanal	ANGERS	1 500	1 113	641	Source des données : Vizelia
La Passerelle - Direction de la Culture - Côté Cours	2 rue Lakanal	ANGERS	-	-	-	Surfaces incluses dans celles du bâtiment "La Passerelle - SUIO-IP"
Anjou Recherche Semences (ARES)	16 boulevard Lavoisier	ANGERS	2 168	1 807	NC	Source des données : courriel CG49
Maison des Etudiants	2 boulevard Beaussier	ANGERS	1 638	1 320	474	Source des données : Vizelia
ISTIA - Bâtiment principal	62 avenue Notre dame du Lac	ANGERS	7 405	6 122	1 190	Source des données : Vizelia
ISTIA - Amphithéâtre	62 avenue Notre dame du Lac	ANGERS	-	-	-	Surfaces incluses dans celles du bâtiment "ISTIA - Bâtiment principal"
Domaine universitaire du Choletais	Boulevard Pierre Lecoq	CHOLET	3 750	3 000	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
IUT - Rue Henri Huré	3 rue Henri Huré	CHOLET	3 491	2 989	224	Source des données : Vizelia
IUT - Rue du Carteron	32 rue du Carteron	CHOLET	512	427	NC	Source des données : SUB issue du titre officiel (bail) et approximation SHON
Ancienne école Félix Pauger	15 rue Reine de Sicile	SAUMUR	156	125	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Le Petit Pré	10 rue du Petit Pré	SAUMUR	560	448	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
Château Reine de Sicile	14bis rue Montcel	SAUMUR	612	490	NC	Source des données : SHON issue du tableau DPI et approximation SUB
LEBIM	24 rue des Naufrageurs	ILE D'YEU	360	300	NC	Source des données : approximations suite à la visite
Studio CROUS	4 rue Faidherbe	ANGERS	32	30	0	Source des données : approximations issues d'une plaquette d'information du

Coordonnées :

<p>DTZ CONSULTING 8 rue de l'Hôtel de Ville 92 522 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex</p> <p>Intervenante : Sandrine HUBERT</p>	<p>BUREAU VERITAS Agence : Pays de la Loire Service Patrimoine 2, rue Olivier de Serres - BP97134 49071 BEAUCOUZE Cedex</p> <p>Intervenant : Benoît NEVEU</p>
---	--

*Mission d'études sur le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers
Réalisation du schéma directeur de mise en sécurité (SDMS) et du schéma
pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)*

SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) VOLET 2/2 - STRATEGIE



SOMMAIRE

Préambule	3
Contexte de l'étude	3
Objectifs de l'étude et méthodologie déployée	4
Moyens mobilisés	5
Précautions méthodologiques	5
Introduction	6
1 – Présentation de la politique immobilière de l'Université d'Angers	8
1.1 – Présentation générale des enjeux d'optimisation	8
1.2 – Les orientations stratégiques envisagées	9
2 – Description des opérations de stratégie immobilière envisagées sur un horizon de 5 ans	13
2.1 – Présentation du plan d'actions à 5 ans	13
2.2 – Campus Saint-Serge et Soulez-Larivière	15
2.2.1 – Les immeubles de bureaux	15
2.2.2 – La Faculté de Droit	17
2.2.3 – L'UFR ITBS	19
2.2.4 – Le CUFCo-CeLFE	20
2.3 – Campus Santé	20
2.3.1 – La Faculté de Médecine	20
2.3.2 – L'UFR Pharmacie	26
2.4 – Campus de Belle-Beille	28
2.4.1 – La Faculté de Lettres	28
2.4.2 – La Faculté des Sciences	30
2.4.3 – L'IUT d'Angers	31
2.4.4 – L'ISTIA	34
2.4.5 – Les bâtiments des services communs	35
2.4.6 – L'Institut du Végétal	37
2.5 – Autres implantations	38
2.5.1 – Campus de Cholet	38
2.5.2 – Sites de Saumur, de l'Île-d'Yeu et implantation annexe d'Angers	40
2.6 – Actions transversales	40
3 – Synthèse	44
Annexes	49

Préambule

Contexte de l'étude

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités confie aux établissements d'enseignement supérieur de nouvelles compétences, dont certaines sont obligatoires et d'autres facultatives. La dévolution du patrimoine immobilier est une compétence facultative à laquelle les universités peuvent choisir d'accéder après avoir consenti aux responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

Lorsque l'Etat transfère aux EPSCP la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers qu'il leur affecte ou met à leur disposition, ce transfert s'effectue à titre gratuit. Il s'accompagne, si cela s'avère nécessaire, d'une convention entre les parties visant à la mise en sécurité de ce patrimoine, après expertise contradictoire.

Dans le cadre de la préparation du budget 2011-2013, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur a par ailleurs indiqué que des arbitrages seront rendus sur la prise en charge par l'Etat des coûts liés à la dévolution : calcul de la charge de renouvellement et de la dotation récurrente versée aux établissements et financement de la mise en sécurité préalable au transfert.

A cette fin, le Ministère a, par la **circulaire du 15 mars 2009**, demandé aux établissements d'enseignement supérieur d'effectuer un diagnostic ainsi qu'un **schéma directeur de mise en sécurité (SDMS)**. Ces schémas comporteront une estimation financière des travaux à réaliser, classés par ordre de priorité, afin de permettre au Ministère d'apprécier l'ensemble des besoins et d'arbitrer la programmation des crédits correspondants, au vu de ces éléments d'information.

Cette demande est par ailleurs confortée par la démarche interministérielle de généralisation des **schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)**. Pour ce qui concerne les opérateurs de l'Etat, elle est organisée par la **circulaire du 16 septembre 2009** et répond à quatre objectifs que le Gouvernement s'est fixés concernant la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des établissements publics :

- Faire évoluer le parc immobilier vers des implantations plus adaptées, moins nombreuses et moins onéreuses ;
- Optimiser l'occupation des immeubles et valoriser au mieux ceux qui sont libérés ;
- Moderniser leur entretien, et notamment la réponse environnementale du parc ;
- Mobiliser le foncier pour participer à la production de logements.

Ainsi, après les travaux de fiabilisation de la connaissance du patrimoine de l'Etat, les 643 opérateurs doivent élaborer un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, dont la vocation est double :

- « Améliorer la connaissance des biens immobiliers utilisés par les opérateurs ;
- Inscrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale, permettant d'accroître leur performance immobilière. » *(extrait de la lettre du 16 septembre 2009 d'Eric Woerth à M. les présidents des opérateurs de l'Etat)*

L'élaboration de ce schéma immobilier est encadrée par une procédure définie par France Domaine et fixant des objectifs de rendus pour les immeubles de bureaux¹, et des préconisations quant aux autres typologies de bâtiments.

¹ Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009.

Ces deux démarches initiées par les Ministères chargés de l'enseignement et des finances publiques convergent ainsi vers l'inscription d'une stratégie immobilière au sein des projets d'établissement et nécessitent un travail de diagnostic précis.

Objectifs de l'étude et méthodologie déployée

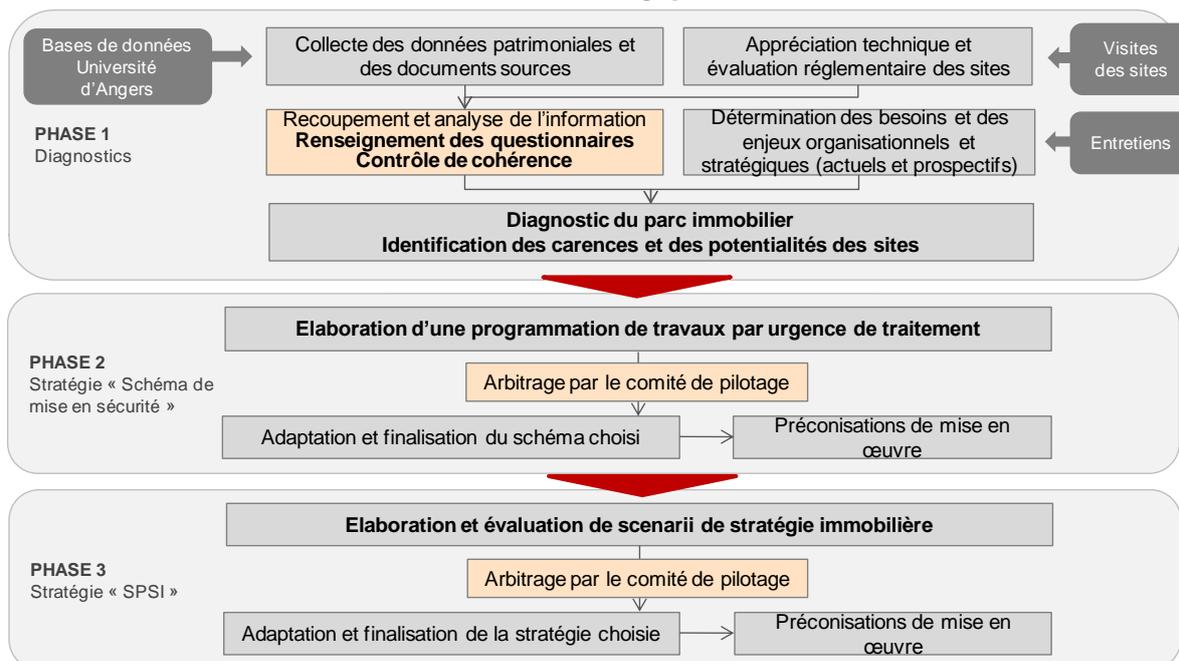
L'Université d'Angers a souhaité faire appel à des conseils externes pour l'accompagner dans la **réalisation du SPSI et du SDMS de l'établissement**.

Ainsi, la mission confiée au groupement DTZ Consulting / Bureau Veritas avait pour vocation de :

- Réaliser l'analyse critique du patrimoine actuellement occupé au regard des affectations des différents biens, et notamment d'un point de vue de la conformité réglementaire,
- Identifier les sources d'économies potentielles (densification, amélioration de la performance énergétique,...) et les travaux nécessaires pour assurer une pleine sécurité aux étudiants, aux chercheurs et au personnel de l'établissement,
- Proposer des solutions pour une rationalisation de la gestion du parc immobilier de l'Université d'Angers, en adéquation avec les besoins recueillis auprès chaque composante de l'Université et les directives de la politique immobilière de l'Etat,
- Définir des scénarii de rationalisation et d'optimisation, en mettant en exergue les freins potentiels à leur mise en œuvre et le chiffrage des opérations de travaux à programmer,
- Accompagner l'Université d'Angers dans la définition d'une « véritable politique immobilière » traduisant les orientations organisationnelles de l'institution à court, moyen et long termes, et les besoins d'évolution sur le plan réglementaire,
- Permettre la modernisation technique et fonctionnelle du parc, dans le respect des principes du développement durable.

Cette mission a comporté 3 phases consécutives.

Schéma méthodologique retenu



Le présent document constitue **le livrable de phase 3, soit le volet stratégique du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)**, qui clôture la mission confiée.

Moyens mobilisés

Le présent document a pu être réalisé via :

- La **constitution d'un comité de pilotage** de l'étude au sein de l'établissement rassemblant le Vice-président du Conseil d'administration, le Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective, ainsi que des représentants de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Direction de l'Administration, pour assurer le suivi de la démarche, enrichir le plan d'actions et valider les travaux menés,
- L'**intégration des éléments recueillis lors des 17 entretiens individuels** réalisés en phase 1, avec les directions des différentes composantes de l'Université et services communs, pour recueillir les besoins futurs et identifier les atouts et les contraintes pouvant peser sur les occupants,
- L'**intégration des éléments du Schéma Directeur de Mise en Sécurité** (plan d'actions, chiffrage et priorisation) établi en phase 2,
- La **réalisation de 2 entretiens complémentaires** en phase 3, avec le chargé de mission développement durable et le chargé d'archives de l'Université.

Le présent document consolide ainsi l'ensemble des réflexions sur les modalités d'évolution du patrimoine, engagées tout au long de la démarche d'élaboration du SPSI et du SDMS.

Précautions méthodologiques

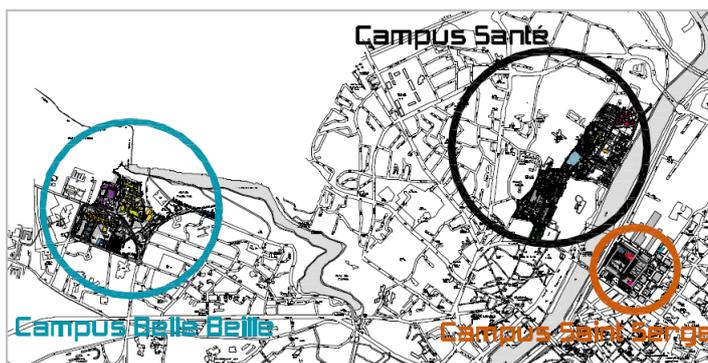
Ce document est soumis aux mêmes limitations que le premier volet du SPSI, le diagnostic, et notamment les suivantes :

- Aucune information transmise n'a fait l'objet d'un audit (surfaces, effectifs, données économiques, ...). Une revue de la cohérence des données fournies par les composantes a toutefois été menée.
- La fiabilité des résultats obtenus et de nos conclusions dépend ainsi étroitement de la qualité des informations fournies par les différentes composantes, services centraux et services communs.
- Malgré le travail de collecte des données du parc immobilier effectué par l'Université et les conseils, notamment sur la base du logiciel Vizelia, certaines informations, mentionnées dans le « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat », n'ont pas pu être collectées par l'établissement sur l'ensemble des biens, au regard du délai de réalisation du SPSI et du statut de détention de certains immeubles. Des estimations ont ainsi été effectuées au niveau de certaines données de surfaces.

Introduction

L'Université d'Angers est un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, qui se développe sur une surface totale d'environ 130 000 m² SUB, représentant pour les bâtiments propriétés de l'Etat et de l'Université, une valeur vénale de 154 M€². Il compte près de 22 000 effectifs répartis entre les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et le personnel administratif.

Le parc immobilier de l'Université d'Angers se caractérise par la présence de trois campus d'ampleur sur Angers : le campus de Belle-Beille (environ 84 500 m² SUB), le campus Santé (environ 38 500 m² SUB) et le campus Saint-Serge (26 600 m² SUB). Il comprend également deux antennes à Cholet et Saumur, et trois autres implantations : deux sur Angers et la dernière sur l'île d'Yeu.



L'Université a largement gagné en autonomie financière, notamment depuis la loi LRU du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, mais dispose principalement des moyens que lui attribue l'Etat. Les dotations étatiques représentent en effet 80 % du budget de l'Université d'Angers, qui s'élève en 2010 à 132 M€. Ces recettes sont complétées par les subventions des collectivités territoriales, les droits d'inscription et les ressources propres (prestations de formation continue, taxe d'apprentissage, contrats de recherche).

Pour rappel, les bâtiments occupés par l'établissement sont en majorité des biens de l'Etat (plus de 85% de la SUB du parc immobilier), auxquels s'ajoutent quelques biens en propriété, des locations et des mises à dispositions, notamment gratuites par les collectivités.

Dans l'optique de permettre une compréhension simplifiée des enjeux de gestion immobilière de l'établissement, une présentation succincte des activités de l'Université d'Angers est exposée ci-dessous.

La formation initiale et continue

L'Université d'Angers propose plus de 300 diplômes. En plus des formations universitaires académiques, elle dispense de nombreuses formations professionnalisées, dans tous les grands secteurs fondamentaux, de la licence au doctorat. En concertation avec les milieux socioprofessionnels, l'Université d'Angers adapte constamment son offre aux attentes nouvelles des étudiants et au marché du travail, afin d'optimiser les chances de réussite et d'insertion dans la vie active.

L'enseignement s'organise autour de composantes :

- La Faculté de Droit, Economie et Gestion (Faculté de Droit),
- La Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines (Faculté de Lettres),
- L'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (UFR ITBS),
- La Faculté de Médecine,
- L'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé (UFR Pharmacie),

² Valorisation effectuée par les services de France Domaine en date du 30 avril 2011 (valeur en l'état d'usage) sur la base des informations en leur possession à cette date et en incluant l'intégralité du bâtiment IRIS.

-
- La Faculté des Sciences,
 - L'Institut Universitaire de Technologie (IUT),
 - L'Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur (ISTIA).

Plus de 20 000 étudiants étaient inscrits en 2010 (année de référence pour l'élaboration du diagnostic immobilier). Environ 1 800 enseignants et BIATOSS³ étaient délégués par l'Etat ou sous contrat.

En complément de la formation initiale, l'Université développe une activité de formation continue pour accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi dans le cadre du Centre universitaire de formation continue (CUFCo).

La recherche

Les missions de la recherche sont plurielles et visent notamment à développer des connaissances scientifiques qui contribueront à l'amélioration de la formation des étudiants, et à diffuser la culture scientifique et technique.

L'Université d'Angers s'appuie sur cinq pôles de recherche :

- Végétal & Environnement,
- Santé,
- Matériaux,
- Math-STIC,
- Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.

Les partenariats développés avec d'autres organismes sont nombreux. Par exemple, 16 des 39 unités de recherche sont associées à des organismes publics (4 CNRS, 4 INRA, 6 INSERM, 1 CNRS/INSERM, 1 Ministère de l'Agriculture).

En outre, l'Université comprend notamment 6 plateformes de recherche et 2 instituts fédératifs de recherche en santé et végétal. 467 doctorants étaient accueillis en date du 14 janvier 2011.

³ BIATOSS est l'acronyme de « Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé ».

1 – Présentation de la politique immobilière de l'Université d'Angers

1.1 – Présentation générale des enjeux d'optimisation

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SPSI et du SDMS a mis en évidence une hétérogénéité de l'état du patrimoine. Ainsi, même si la situation générale du parc immobilier est jugée satisfaisante sur les plans techniques, fonctionnels et réglementaires, des disparités existent entre les différentes localisations au regard de l'ancienneté du bâti.

Tandis que par exemple, les bâtiments du campus Saint-Serge, la Maison des Sciences Humaines et certains bâtiments de la Faculté des Sciences, datant des années 90-2000, bénéficient d'infrastructures récentes et fonctionnelles, la Faculté de Médecine et l'IUT doivent palier le vieillissement des équipements et un manque d'isolation. Le bâtiment de la Faculté de Lettres et la Bibliothèque Universitaire (BU) de Belle-Beille nécessitent des travaux lourds de restructuration au niveau des toitures et des façades pour faire face à la vétusté de ces structures et assurer la sécurité des personnes.

Même si de nombreux efforts ont été effectués ces dernières années concernant la mise en sécurité du patrimoine, **l'enjeu de la remise à niveau** de cet immobilier reste soulevé pour atteindre un niveau de performance satisfaisant correspondant aux standards des campus internationaux.

Par ailleurs, il faut noter que les **ressources et moyens propres de l'Université sont limités** et que seuls 7 €/m² sont affectés à ce jour à la maintenance à l'échelle du parc immobilier, alors qu'à minima le double serait nécessaire sur un patrimoine en bon état. Les dotations pour maintenance sont ainsi faibles pour subvenir aux besoins.

La **modernisation et le maintien en état du parc** seront donc les principaux enjeux de la politique immobilière de l'établissement à court, moyen et long termes.

Des **enjeux d'évolutivité des locaux et d'extension** font également jour. Le parc immobilier de l'Université d'Angers doit s'adapter à l'évolution des modalités pédagogiques et permettre une parfaite adéquation entre les activités développées et les locaux mis à disposition. On peut rappeler que l'UFR ITBS et la Faculté de Médecine présentent des contraintes fortes en termes de capacité d'accueil, et que d'autres composantes, telles l'IUT et l'ISTIA, sont à saturation au niveau des surfaces développées, malgré les efforts de mutualisation réalisés à l'échelle de l'ensemble de l'Université notamment sur les sites de la Faculté de Sciences et de la Faculté de Droit.

Cette saturation a également été constatée au niveau de l'immeuble de la Présidence et a engendré un éclatement des services centraux sur plusieurs bâtiments, dont les trois seuls « immeubles de bureaux » du SPSI de l'Université d'Angers.

Au-delà du caractère fonctionnel et de l'état technique des bâtiments, des **enjeux d'image et de visibilité** sont également à prendre en compte. Le renforcement de l'attractivité des campus pour permettre à l'Université d'Angers de s'affirmer sur le devant de la scène nationale et internationale se joue également à ce niveau. La mise à disposition de locaux modernes et attrayants, répondant aux **objectifs de performance environnementale fixés par le Grenelle de l'Environnement**, sont autant d'atouts pour les composantes et permettent de répondre à l'objectif que s'est fixé l'établissement de fournir un cadre de vie et de travail agréable et fonctionnel aux étudiants et au personnel.

Le parc immobilier a ainsi été le support efficace de la croissance des activités de l'Université ces dernières décennies. Sa surface hors œuvre nette a augmenté de plus de 60% en moins de quinze ans. Mais aujourd'hui, l'établissement doit faire face à des enjeux de remise à niveau des bâtiments vieillissants, qui auront un impact également sur la visibilité et l'amélioration de la qualité des locaux au sein des campus. Des besoins d'évolutivité des locaux et d'extension se font sentir. Dans cette perspective, des projets immobiliers sont aujourd'hui en cours de développement, notamment dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région (CPER) Pays de la Loire 2007-2013.

1.2 – Les orientations stratégiques envisagées

Face aux besoins de l'établissement et au regard des objectifs de la politique immobilière de l'Etat, l'établissement a visé, par la rédaction du SPSI, l'élaboration d'une véritable politique immobilière cherchant à palier les faiblesses du parc immobilier. Cette dernière intègre les projets inscrits au CPER 2007-2013, mais également des actions correctives complémentaires pour améliorer la performance immobilière de l'Université d'Angers.

Pour rappel, les projets inscrits au CPER sont financés en partie par l'Etat, en partie par la Région mais également par le Département, la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole et le fonds européen FEDER. Certaines opérations ne comprennent aucun financement Etat, même si les bâtiments construits lui sont remis à livraison, puis affectés à l'Université d'Angers. La maîtrise d'ouvrage des projets peut être portée ou non par l'Université. Ainsi, l'établissement ne peut pas agir au niveau du calendrier de réalisation de certaines opérations.

L'enjeu du SPSI est d'aller au-delà des projets actés dans le cadre du CPER pour répondre autant que possible à l'ensemble des enjeux d'optimisation de l'Université et permettre la formalisation de lignes directrices en termes de gestion patrimoniale.

Les orientations définies par l'établissement en termes de stratégie immobilière sont les suivantes :

➤ **Proposer un outil immobilier en adéquation avec les activités de formation et de recherche, optimisé pour une concentration des moyens techniques et financiers.**

Cette orientation vise à satisfaire à la mission de service public de l'Université et ainsi à permettre une adéquation parfaite entre le parc immobilier mis à disposition et les activités développées. Elle répond aux enjeux d'évolution du patrimoine bâti face aux nouveaux modes d'enseignement et aux nouvelles technologies.

Les actions qui sous-tendent cette orientation ont trait à l'augmentation ou à la réduction des surfaces, en lien direct avec les activités développées et les besoins réels par typologie d'affectation des locaux, à la croissance de la fonctionnalité de ces derniers et au renforcement des actions de mutualisation et des synergies, entre composantes et avec les autres opérateurs de l'Etat.

L'Université se fixe par ailleurs pour objectif de privilégier les réaménagements et la mutualisation de locaux entre les composantes et au sein de chaque site. Le volume des formations dispensées n'étant pas voué à évoluer de manière importante dans le cadre du projet de contrat quinquennal 2012-2016, l'Université s'engage à conserver une surface totale constante suite à la livraison des projets du CPER 2007-2013. Aucune construction neuve ne sera envisagée sans la libération, la cession ou la démolition de locaux d'une surface équivalente ou supérieure.

Enfin, deux opérations stratégiques sont à souligner au niveau de la stratégie immobilière de l'établissement car elles constituent des enjeux à long terme notamment en termes de valorisation des synergies entre entités. Des réflexions devront être portées pour permettre d'élaborer d'ici à cinq ans :

- Un scénario de regroupement des services centraux de l'Université sur un même immeuble. Cette opération ne peut être menée à court terme faute de moyens financiers, mais également au regard des contraintes d'échéance de baux et de la complexité de ce projet.

A noter que des opportunités se dessinent à long terme dans le cadre de la reconversion des Berges de Maine sur Angers et de la libération d'emprises foncières suite au départ potentiel du MIN (marché d'intérêt national), à proximité immédiate du campus Saint-Serge.

- Un scénario de relocalisation du CUFCo sur un campus de l'Université, dont l'implantation excentrée est un frein aux synergies avec les composantes. Les modalités d'organisation de la formation continue seront en outre débattues.

➔ **Remettre à niveau le parc existant pour mettre à disposition des étudiants, des chercheurs et des intervenants des locaux modernes et performants.**

L'un des enjeux d'optimisation du patrimoine réside dans l'amélioration technique et réglementaire des bâtiments et dans son maintien en état à long terme. L'établissement souhaite donc inscrire cet axe comme ligne structurante de sa stratégie immobilière.

Des opérations d'envergure sont d'ores et déjà actées dans le cadre du CPER pour la restructuration de bâtiments au niveau de la Faculté de Médecine, de l'IUT d'Angers et de l'UFR Pharmacie.

Néanmoins, des besoins subsistent et sont à mettre en perspective avec les marges de manœuvre faibles de l'Université. En effet, il faut souligner la faiblesse de ses ressources propres, les moyens financiers importants mobilisés dans le cadre du CPER, et enfin les moyens logistiques nécessaires pour le suivi des opérations au sein de l'établissement, moyens qui s'avèrent supérieurs à ceux dont dispose l'Université en termes d'effectifs au niveau de la Direction du Patrimoine Immobilier.

Le plan d'actions qui sous-tend cette orientation ne pourra donc pas s'inscrire dans un délai de cinq années. Ainsi, la ligne de conduite de l'Université dans le cadre de l'élaboration du SPSI est de :

- Répondre aux urgences immobilières en termes de réglementation et de mise en sécurité. Un certain nombre des actions visées sont par ailleurs issues du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université d'Angers ;
- Mais également préparer des opérations à plus long terme et ainsi permettre une programmation fine des développements ultérieurs et des investissements à prévoir pour continuer la modernisation du parc immobilier.

➔ **Renforcer l'attractivité et la visibilité des campus.**

Le patrimoine universitaire constitue un cadre de travail, un lieu de vie et un vecteur de communication et d'identité pour l'établissement. Les bâtiments se doivent de répondre aux standards internationaux en termes de confort et de qualité architecturale pour placer l'Université d'Angers au rang des autres campus européens, et alimenter un sentiment de fierté et d'appartenance au sein des étudiants.

L'intégralité des projets de construction neuve ou de restructuration lourde prévus sur l'Université d'Angers intègrent et intégreront cet aspect de communication. Par exemple, concernant l'IUT d'Angers, le projet inscrit au CPER a été conçu pour réaffirmer l'identité de la composante. En outre, des locaux de vie étudiante sont intégrés à ce projet et seront à développer au niveau d'autres sites à long terme, telle la Faculté de Médecine.

➡ **Prôner une démarche de développement durable dans toutes les actions liées au patrimoine immobilier**

L'Université d'Angers s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Inscrite au contrat quadriennal 2008-2011, la politique de développement durable de l'établissement s'est en outre concrétisée par le recrutement d'un chargé de mission développement durable, par la création d'un comité de pilotage et la mise en place d'un réseau de référents sur les campus.

L'Université d'Angers a été membre de Campus Responsable dès sa création en 2008, a signé une charte de transports interentreprises au niveau du campus Belle-Beille, et va signer prochainement le Plan Climat Territorial d'Angers Loire Métropole.

En pratique, l'Université agit autour d'axes d'engagement, validés par le Conseil d'administration en janvier 2008, s'articulant autour de la sobriété énergétique (limitation des émissions carbone, plan de déplacement), de la réduction des déchets produits, d'une politique d'achat responsable (à savoir la prise en compte croissante des clauses environnementales et sociales par la commission des marchés), du volet social du développement durable et de la formation des étudiants comme des personnels : actions de sensibilisation, tronc commun de formation au développement durable, etc.

Ces actions suivent les dispositions du Plan Vert. Elles sont évaluées par des indicateurs fixés par le Conseil d'Administration et intégrés dans le tableau de bord de l'Université et dans un logiciel de reporting centralisé au niveau de la Commission des Présidents d'Université.

L'établissement vise ainsi naturellement à appliquer les principes du développement durable à son immobilier et à viser la haute performance environnementale, notamment la très haute performance énergétique (THPE) lors de restructuration de bâtiments existants et la construction de bâtiments basse consommation (BBC).

L'Université s'est par ailleurs fixé un objectif de baisse de 12% de la consommation chauffage à cinq ans et réfléchit avec l'intégralité des opérateurs publics et privés présents sur le campus de Belle-Beille, ainsi que les collectivités locales, à la création d'une chaufferie biomasse.

En termes d'optimisation économique, l'ensemble des actions prévues dans le cadre des orientations ci-dessous vise une baisse des coûts de fonctionnement, et notamment de la consommation énergétique, via l'amélioration technique et fonctionnelle des bâtiments et les actions menées dans le cadre de la démarche de développement durable. Des actions complémentaires sont également prévues dans le plan d'actions du SPSI.

Néanmoins, les coûts de fonctionnement vont naturellement croître à court terme du fait des nouvelles constructions inscrites au CPER induisant une augmentation de la surface occupée⁴ et comportant des équipements technologiquement plus avancées que ceux présents au niveau du patrimoine de l'Université d'Angers pour les laboratoires de recherche.

⁴ Pour rappel, les coûts de fonctionnement mentionnés dans le diagnostic de l'année 2010 ne comprennent pas les bâtiments IRIS et La Passerelle, ces derniers ayant été livrés cette même année.

Enfin, l'établissement ne possède pas de logements de fonction. Un studio CROUS est loué dans le cadre de l'accueil des chercheurs étrangers et quatre logements de gardien sont inscrits au sein des bâtiments de l'Université. Ces derniers permettent d'assurer la sécurisation du site et la non-dégradation du patrimoine. L'établissement ne possède pas de terrains nus de bâtiment pour permettre la construction de logements dans le cadre des objectifs du SPSI.

Pour conclure, l'objectif à 5 ans de l'établissement est de :

- Disposer d'un parc immobilier fonctionnel d'une surface maximale de 180 000 m² SHON, en adéquation avec les activités de l'établissement et optimisé via une mutualisation des locaux mis à disposition,
- Etre en mesure de programmer les dernières opérations de restructurations nécessaires sur l'ensemble du parc immobilier et d'assurer le maintien en état de ces bâtiments remis à niveau,
- Consolider l'esprit de campus durable au niveau des sites de l'Université, en permettant la rénovation du bâti dans une visée de haute performance environnementale et de qualité architecturale et en valorisant les modes de transports doux, notamment par une mobilisation sur la création d'une ligne de tramway au niveau du campus de Belle-Beille.

2 – Description des opérations de stratégie immobilière envisagées sur un horizon de 5 ans

2.1 – Présentation du plan d'actions à 5 ans

Pour répondre aux orientations stratégiques développées ci-avant, un plan d'actions opérationnel a été élaboré et intègre les projets inscrits au CPER 2007-2013. Il vise à répondre aux enjeux d'optimisation du parc immobilier de l'Université et à une lecture pragmatique des besoins des composantes.

Ces opérations sont regroupées par site pour une lecture claire et efficace. Un récapitulatif des actions menées par objectif dans le cadre du SPSI (regroupement/mutualisation, rationalisation des surfaces, optimisation économique, optimisation environnementale et amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle) est présentée en synthèse (partie 3). Par ailleurs, la description des actions, telle qu'effectuée ci-après, visent à fournir les éléments nécessaires pour évaluer la réponse apportée par l'opération envisagée dans le cadre du SPSI et face aux besoins de l'établissement.

Concernant la règle d'autofinancement des actions entreprises dans le cadre du SPSI, elle ne peut naturellement pas être respectée au niveau de l'Université d'Angers, étant donné d'une part, la situation contrainte en termes de surfaces au 1^{er} janvier 2011 et l'absence de potentialités en termes de cession ou de libération de locaux en location. D'autre part, les opérations d'envergure au niveau du SPSI (constructions nouvelles et extension) font partie intégrante du CPER 2007-2013 ou sont à l'initiative et entièrement financées par une collectivité publique (Communauté d'Agglomération du Choletais). Par ailleurs, l'état technique actuel du bâti invite à poursuivre la démarche de restructuration des locaux mis en œuvre depuis quelques années. Les travaux mentionnés dans le SPSI sont en effet nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et l'adéquation aux activités de l'établissement, en lien avec le nombre d'effectifs étudiants.

Le plan d'actions prévoit ainsi une quarantaine d'opérations concernant des constructions neuves, des travaux de restructuration ou de réaménagement, ou des missions de maîtrise d'œuvre.

Certaines opérations ont été effectuées depuis la date de réalisation du diagnostic immobilier, soit le 1^{er} janvier 2011, d'autres sont en cours de réalisation ou en cours d'étude. Les actions mentionnées sont des intentions de l'établissement et peuvent également constituer des étapes préparatoires de projets qui se réaliseront au-delà des 5 ans, ne pouvant être conduites à court terme faute de moyens financiers et logistiques suffisants (effectifs au niveau de la DPI pour le suivi des projets, absence de bâtiments tiroirs permettant une continuité de l'activité sur les sites en période de travaux, ...). Ainsi, différentes typologies d'actions sont présentes au sein du SPSI : opérations inscrites au CPER, actions budgétées et programmées par l'Université, et actions non budgétées et non programmées par l'établissement mais nécessaires à cinq ans pour répondre aux besoins d'optimisation du patrimoine.

Enfin, les projets envisagés sont également issus du Schéma Directeur de Mise en Sécurité (SDMS), effectué parallèlement au SPSI. Ce dernier répond à une demande du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche et prévoit l'identification, le chiffrage et la priorisation des actions à mener sur le patrimoine bâti pour assurer la sécurité des personnes au niveau des bâtiments propriété de l'Etat. Le SDMS concerne ainsi 47 bâtiments de l'Université.

La liste de l'ensemble des opérations envisagées dans le cadre du SPSI est présentée page suivante.

Campus Saint-Serge et Soulez-Larivière	IMMEUBLES DE BUREAUX	
	1 Densification des immeubles de bureaux	
	2 Création de l'accueil de la Présidence	
	FACULTE DE DROIT	
	3 Réaménagement des surfaces libérées sur la Faculté de Droit	
	4 Remplacement du groupe froid sur la Faculté de Droit	
	5 Pose de films de protection solaire sur les façades de la Faculté de Droit et l'ITBS	
	6 Aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel	
7 Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Droit		
ITBS		
8 Extension de l'ITBS		
Campus Santé	FACULTE DE MEDECINE	
	9 Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER	
	10 Poursuite de la restructuration de la Faculté de Médecine	
	11 Démolition des préfabriqués M et N de la Faculté de Médecine	
	12 Construction de deux amphithéâtres	
	13 Programme complémentaire sur le site de la Faculté de Médecine	
	14 Construction du bâtiment IRIS 2	
	15 Travaux de mise en sécurité de l'IRIS	
	UFR PHARMACIE	
	16 Restructuration du bâtiment A et travaux complémentaires	
	17 Travaux de mise en sécurité des bâtiments B, CDE et F de l'UFR Pharmacie	
	18 Réorganisation de l'UFR Pharmacie	
	Campus Belle-Beille	FACULTE DE LETTRES
		19 Rénovation / réorganisation de la Faculté de Lettres
		20 Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Lettres
		21 Travaux de mise en sécurité de la Maison des Sciences Humaines
		FACULTE DES SCIENCES
		22 Aménagement d'une animalerie « papillons et blattes »
23 Création d'une animalerie centrale		
24 Rénovation et travaux de mise en sécurité de la Faculté des Sciences		
IUT		
25 Extension et restructuration de l'IUT d'Angers inscrites au CPER		
26 Restructuration du bâtiment D et démolition des préfabriqués		
27 Restructuration interne des bâtiments A, B et C		
ISTIA		
28 Extension de l'ISTIA		
29 Travaux de mise en sécurité de l'ISTIA		
SERVICES COMMUNS		
30 Travaux de rénovation et de mise en sécurité des BU		
31 Opérations de réaménagement concernant le centre sportif		
32 Réaménagement de la Maison des Etudiants		
INSTITUT DU VEGETAL		
33 Construction d'un Institut du Végétal		
Cholet	DUC ET IUT	
	34 Extension du DUC	
	IUT – SITE DE CHOLET	
35 Travaux sur le site de Cholet de l'IUT		
ACTIONS TRANSVERSALES		
36 Location d'un local archives mutualisé avec d'autres opérateurs		
37 Formalisation d'une grille tarifaire pour l'accueil de manifestations extérieures		
38 Mise en place d'équipements dans le cadre de la démarche de développement durable		
39 Amélioration des dispositifs de sécurité incendie		
40 Amélioration des dispositifs anti-intrusion		

2.2 – Campus Saint-Serge et Soulez-Larivière

2.2.1 – Les immeubles de bureaux

Seuls trois bâtiments de l'Université d'Angers sont considérés comme des immeubles de bureaux au sens du Guide SPSI des opérateurs de l'Etat. Ils sont situés sur le campus Saint-Serge et accueillent les services centraux de l'Université. La Présidence est un immeuble spécifique dans le sens où le rez-de-dalle et le 1^{er} étage sont affectés à l'Espace culturel⁵, qui comprend une salle de spectacle.

Ces immeubles sont performants vis-à-vis des critères de France Domaine tant sur le plan technique qu'économique :

- Le coût des services au bâtiment, ainsi que les consommations énergétique et en eau, sont maîtrisés.
- Les bâtiments sont de conception récente et ne présente pas d'anomalies ou de carences spécifiques. Dans le cadre de l'élaboration du SDMS, seules deux anomalies ont été relevées au niveau de l'immeuble de la Présidence, en partie propriété de l'Etat : l'une concernant le stockage au niveau de l'Espace culturel (cf. action n°6), l'autre concernant une trappe de désenfumage. Les actions considérées appellent moins de 3 K€ de travaux.
- Le coût de location de la Tour Saint-Serge est conforme aux valeurs de marché pour sa localisation. Aucune relocalisation ne pourrait d'ailleurs être envisagée pour la Tour Saint-Serge hors de ce secteur géographique, car elle éloignerait la Direction des Affaires Financières des autres services centraux.

C'est d'ailleurs la principale contrainte recensée dans le cadre du SPSI : la dispersion des services centraux sur trois immeubles de bureaux et l'hébergement de certains effectifs voire de toute une direction (DSI) sur les sites des composantes. Cet enjeu ne pourra cependant pas être traité à court terme, mais des réflexions pour un regroupement à plus de cinq ans seront menées (cf. 1.2).

Les seules actions du SPSI concernant les immeubles de bureaux viseront donc à satisfaire une optimisation surfacique et une amélioration fonctionnelle avec d'une part, le respect des 12 m²/poste de travail d'ici à cinq ans, et d'autre part, la mise à disposition d'un espace d'accueil fonctionnel pour la Présidence de l'Université.

Ces actions sont d'envergure restreinte sachant que pour rappel, en excluant les surfaces affectées à l'Espace culturel pour calculer le ratio d'occupation effectif des locaux, l'établissement atteint à ce jour un ratio moyen de 12,8 m²/poste de travail.

	SUB	SUN	Nb de postes de travail	SUN / SUB	SUN / PDT
Cible France Domaine				> 67%	< 12 m²/pdt
Présidence	3 030 m ²	1 686 m ²	115	56%	14,7 m ² /pdt
<i>Présidence sans espace culturel</i>	<i>2 142 m²</i>	<i>1 501 m²</i>	<i>115</i>	<i>70%</i>	<i>13,0 m²/pdt</i>
Présidence - DEVE	455 m ²	263 m ²	19	58%	13,9 m ² /pdt
Tour Saint-Serge	425 m ²	288 m ²	27	68%	10,7 m ² /pdt
Immeubles de bureaux	3 911 m²	2 238 m²	161	57%	13,9 m²/pdt
<i>Sans espace culturel</i>	<i>3 023 m²</i>	<i>2 053 m²</i>	<i>161</i>	<i>68%</i>	<i>12,8 m²/pdt</i>

⁵ Dans le cadre du diagnostic, la Présidence et l'Espace Culturel sont traités indépendamment sauf au niveau des surfaces développées. Ces dernières sont consolidées.

Action n°1 : Densification des immeubles de bureaux

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments impactés :

- Présidence – 40 rue de Rennes – Angers
- Tour Saint-Serge – 11 place François Mitterrand – Angers
- Présidence – DEVE – 28 rue du Maine – Angers

Description de l'opération :

Cette opération vise un réaménagement succinct des locaux au sein des immeubles de bureaux pour accueillir les personnels nouvellement recrutés. Ces recrutements n'étant pas actés définitivement au regard de la prochaine période électorale pour les instances de l'établissement, un nombre définitif ne peut être communiqué.

Néanmoins, il est avéré que l'évolution des effectifs à cinq ans engendrera à minima la création de quelques postes de travail, notamment au niveau de la DEVE, dont l'équipe devrait croître. Avec cette croissance des effectifs et la densification succincte des espaces de bureaux (diminution de la surface de certains bureaux, réaffectation d'une salle de réunion pour accueillir des postes de travail ou une salle de cours), le ratio de 12 m²/poste de travail sera atteint.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes effectuées en interne
- Travaux estimés à environ 20 K€ TTC (estimation non définitive)

Action n°2 : Création de l'accueil de la Présidence

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Présidence – 40 rue de Rennes – Angers

Description de l'opération :

Cette opération a pour objectif la création d'un accueil central au niveau du rez-de-rue de la Présidence, lui conférant une plus grande visibilité et fonctionnalité. A ce jour, la Présidence ne possède pas d'espace d'accueil spécifique à l'exception d'un guichet au deuxième étage. Les surfaces vacantes du rez-de-rue, libérées courant 2010 par le CUFCo, seront ainsi réaménagées. Une salle de cours sera également créée au niveau du 1^{er} étage de la Présidence.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 187 K€ TTC (études et travaux)

Calendrier de réalisation : Etudes en 2011 et travaux en 2012

2.2.2 – La Faculté de Droit

La Faculté de Droit n'est pas visée par un projet du CPER 2007-2013. Aucune opération lourde ne sera entreprise sur le bâtiment de cette composante d'ici à cinq ans.

Quatre actions seront néanmoins poursuivies dans le cadre du SPSI et seront liées à l'augmentation des surfaces de recherche, carence mise en exergue dans le cadre du diagnostic, à l'amélioration du confort thermique, couplée à la diminution de la facture énergétique, et à la mise en sécurité du bâti dans le cadre du SDMS.

Un autre projet est envisagé au niveau du site de la Faculté de Droit, mais sans lien avec la composante, prévoyant l'aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel au niveau du parking.

Action n°3 : Réaménagement des surfaces libérées sur la Faculté de Droit

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

Cette opération prévoit des travaux de réaménagement interne du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment suite au départ du service de la documentation au niveau de la BU Saint-Serge, et de la cafétéria au niveau du CROUS. Ils consisteront notamment en l'aménagement de bureaux à destination des enseignants et des chercheurs et permettront ainsi une augmentation de la surface de recherche, restreinte à ce jour. Une banque d'accueil sera également créée au rez-de-chaussée.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Création d'une banque d'accueil :
 - Etudes effectuées en interne
 - Travaux de l'ordre de 60 K€ TTC programmés en 2011
- Réaménagement des espaces libérés par le service de documentation :
 - Etudes effectuées en interne
 - Travaux de l'ordre de 50 K€ TTC programmés en 2012
- Réaménagement des espaces libérés par la cafétéria : études et travaux non budgétés, non programmés (estimés à 130 K€ TTC)

Action n°4 : Remplacement du groupe froid sur la Faculté de Droit

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

Ce projet prévoit le remplacement du groupe froid de la Faculté de Droit, équipement vétuste. Cette action permettra de répondre en partie à l'inconfort des utilisateurs au niveau thermique rencontré sur ce bâtiment. Par ailleurs, une étude sera menée sur l'alimentation du réseau de froid au niveau de l'immeuble de la composante. A ce jour, tous les étages ne sont pas alimentés.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 70 K€ TTC (études et travaux)

Calendrier de réalisation : Etudes et travaux programmés en 2012

Action n°5 : Pose de films de protection solaire sur les façades de la Faculté de Droit et l'ITBS

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments concernés :

- Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers
- UFR ITBS – 7 allée François Mitterrand – Angers

Description de l'action :

La pose de films spécifiques sur les façades vitrées de la Faculté de Droit et de l'UFR ITBS permettrait d'augmenter les performances du vitrage seul et de limiter les apports énergétiques au sein des locaux, notamment la climatisation en été. La pose d'un film solaire permet notamment de réduire de plus de 50 % le facteur solaire du vitrage nu.

Toutefois, ce procédé a plusieurs inconvénients et notamment la réduction de la transmission lumineuse et l'absence de contrôle selon les besoins hiver / été.

Une étude spécifique de la protection solaire de ces bâtiments sera donc menée par l'établissement pour évaluer les bénéfices pouvant être apportés par cette solution, notamment en termes de consommation énergétique, ou identifier des alternatives.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Non défini

Action n°6 : Aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

L'Espace culturel possède une carence en locaux de stockage. Ainsi, les décors et costumes sont entreposés dans un préfabriqué de la Faculté des Sciences voué à la démolition, et certains équipements sont stockés sous un escalier de secours, entraînant des risques de propagation d'incendie et de gêne à l'évacuation au niveau de l'Espace culturel (anomalie constatée dans le cadre de l'élaboration du SDMS). Un projet a été étudié et chiffré. Il concerne l'aménagement d'un local de stockage spécifique pour l'Espace culturel au niveau du Parking Droit. Ce projet est mis en attente faute de financement

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes effectuées en interne
- Travaux estimés à 25 K€ TTC

Action n°7 : Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Droit

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : Faculté de Droit – 13 allée François Mitterrand - Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur la solidité de quelques éléments de façade, les dispositifs de ventilation et d'éclairage, mais surtout sur l'absence de sécurité individuelle ou collective permettant le nettoyage des vitrages en intérieur et extérieur.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 303 K€, dont 280 K€ pour la mise en place d'un contrat prévoyant le montage / démontage d'un échafaudage.

2.2.3 – L'UFR ITBS

Le bâtiment de l'UFR ITBS représente actuellement une superficie de 2 963 m² SHON. Il a été conçu pour accueillir 750 étudiants, alors que le nombre d'étudiants présents sur le site est désormais d'environ 1 730 au 15 janvier 2010. Les locaux actuels sont donc insuffisants pour l'accueil de cette filière. Une opération d'extension a donc été inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013.

Par ailleurs, la conception des bâtiments avec la présence de façades simples vitrées présentent des inconvénients en termes de confort thermique et de dépenses énergétiques pour le chauffage et la climatisation, de même que pour la Faculté de Droit.

L'UFR ITBS fait donc l'objet d'une opération spécifique de construction dans le cadre du CPER 2007-2013 et d'une action mutualisée avec la Faculté de Droit (cf. action n°5).

Enfin, le SDMS ne met en exergue aucun désordre ou anomalie pouvant impacter la sécurité des personnes sur ce bâtiment.

Action n°8 : Extension de l'ITBS

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : UFR ITBS – 7 allée François Mitterrand – Angers (*seront également impactés par les travaux la Faculté de Droit - 13 allée François Mitterrand et la BU Saint-Serge - 11 allée François Mitterrand*)

Description de l'opération :

L'opération d'extension vise à créer des surfaces supplémentaires permettant d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante.

Les besoins estimés s'élèvent à environ 750 m² utiles (hors circulations) et concernent principalement le pôle enseignement avec la création de salles de cours et de bureaux pour les enseignants.

Ce projet a la particularité d'être en surélévation des bâtiments existants avec :

- La restructuration de surfaces existantes (185 m² SHON) : réutilisation d'une terrasse (niveau 4) et de surfaces non occupées sur le niveau le plus élevé (niveau 6),
- Et la création d'une extension (niveau 5) et d'un niveau complémentaire (niveau 7) sur 944 m² SHON.

L'extension vise à respecter des objectifs de développement durable, la RT 2012, sans recherche d'une certification.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Restructuration de 185 m² SHON
- Création de 944 m² SHON
- Soit le redéveloppement de 1 129 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Propriétaire final : Etat

Coût total : 2,80 M€ TTC (études et travaux, pas de financement Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes menées en 2011-2012 avec une sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre prévue mi-décembre 2011
- Travaux programmés de mai 2013 à août 2014

2.2.4 – Le CUFCo-CeLFE

Aucune action ne sera menée sur le site du CUFCo, mis à disposition par convention en 2010 par la CCI, à l'exception des actions transversales de développement durable. Cette implantation est vouée à être relocalisée sur un campus de l'Université à moyen-long terme (cf. 1.2).

2.3 – Campus Santé

2.3.1 – La Faculté de Médecine

Le diagnostic réalisé dans le cadre du SPSI a mis en exergue que la Faculté de Médecine présentait une situation contrainte en termes de surfaces, mais également en termes de fonctionnalité des locaux. Ces derniers sont en outre vétustes et nécessitent d'être remis à niveau pour accueillir étudiants et chercheurs dans de bonnes conditions.

La Faculté de Médecine fait ainsi l'objet de 3 opérations dans le cadre du CPER 2007-2013 consistant en la restructuration partielle des bâtiments, la construction de nouveaux bâtiments sur le site Rue Haute de Reculée (deux amphithéâtres et un restaurant universitaire confié au CROUS mais dont quelques locaux seront affectés à l'Université d'Angers) et d'un institut de recherche (IRIS 2).

Par ailleurs, d'autres opérations sont prévues par l'Université pour finaliser cette remise à niveau du site de la Faculté à cinq ans (finalisation de la restructuration du bâti et démolition de bâtiments modulaires).

Restructuration de la Faculté de Médecine

Description de l'opération :

Cette opération a pour objectifs principaux de répondre aux besoins de la Faculté de Médecine en termes d'adaptation des locaux aux activités développées, et de donner des conditions de travail adaptées en parfait accord avec le Code du travail.

Ce projet s'inscrit en continuité d'un projet de rénovation globale de la Faculté, dont les phases antérieures de travaux, en 1995, 1998, 2003 et 2008, ont permis la réhabilitation de certains bâtiments du site. En effet, le bâti de la Faculté a souffert d'un manque d'entretien pendant de nombreuses années.

Les travaux prévus portent essentiellement sur la remise à niveau des équipements techniques liés à l'immobilier (électricité, chauffage), et la restructuration des bâtiments existants : mise en conformité et en sécurité, adaptation des locaux aux nouvelles façons d'enseigner et aux nouvelles technologies utiles pour l'enseignement et la recherche. La structure des bâtiments n'est pas modifiée.

L'opération vise également l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du site, et une diminution des coûts de fonctionnement par la mise à niveau des équipements, notamment via une baisse de la consommation énergétique.

La programmation des travaux est organisée en tranches au regard des budgets prévus et des priorités.

Action n°9 : Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Faculté de Médecine – ABCDEFGHI et J – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Une première opération de restructuration est prévue dans le cadre du CPER 2007-2013 et vise d'une part la conduite d'une mission complète de maîtrise d'œuvre sur l'intégralité des bâtiments et d'autre part la restructuration de 3 600 m² SHON.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration de 3 600 m² SHON – 7 dalles sur 12

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 4,86 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes menées en 2011 avec choix du maître d'œuvre prévu en cours
- Travaux prévus d'août 2012 à avril 2014

Action n°10 : Poursuite de la restructuration de la Faculté de Médecine

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments impactés : Faculté de Médecine – ABCDEFGHI et J – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Un second projet est envisagé par l'Université d'Angers pour la poursuite de la restructuration initiée sur l'ensemble du bâti. La définition des travaux à mener, le chiffrage de ces derniers et leur priorisation seront établis dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre incluse dans le projet inscrit au CPER. Un remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures sur la Faculté de Médecine (hors amphithéâtres) est également envisagé.

Par ailleurs, cette action comprend la réalisation des travaux de mise en sécurité mis en exergue dans le cadre du SDMS et qui ne seraient pas réalisés lors de la mise en œuvre de l'opération inscrite au CPER. Le SDMS a en effet souligné des désordres et anomalies concernant le dispositif de ventilation et le câblage électrique par exemple. La ventilation est notamment insuffisante au sein des laboratoires et des salles de travaux pratiques lors d'utilisation de formol. L'ensemble des travaux de mise en sécurité sur les bâtiments ABCDEFGHI et Amphi 700 est estimé à 78 K€ TTC.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration d'environ 2 500 m² SHON - 5 dalles sur 12

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : A définir dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre – Estimation : 4 M€ TTC

Action n°11 : Démolition des préfabriqués M et N de la Faculté de Médecine

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments impactés : Bâtiments M et N - Faculté de Médecine – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Dans le cadre de la restructuration des bâtiments de la Faculté de Médecine, l'organisation interne sera revue et permettra l'intégration des activités développées au sein des bâtiments M et N, bâtiments modulaires vétustes dont la remise en état serait très coûteuse.

En effet, 57 K€ TTC sont estimés pour mettre en sécurité le bâtiment M correspondant principalement à une reprise de la canalisation de gaz. A noter que suite aux visites réalisées dans le cadre du SDMS, le bâtiment M sera fermé au public d'ici quelques jours.

La présente opération vise donc la démolition des bâtiments M et N.

Récapitulatif des surfaces considérées : Démolition de 340 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 40 K€ TTC (estimation non définitive)

Nouvelles constructions sur la Faculté de Médecine

Face à l'augmentation du nombre d'étudiants due, en partie, à l'augmentation du *numerus clausus* et à la réforme des études de santé, et ainsi à une situation contrainte en termes d'accueil des étudiants sur le site de la Faculté de Médecine, une réhabilitation complète du site est envisagée (actions 10 et 11) mais également des constructions neuves pour palier un manque de surfaces.

Cette opération inscrite au CPER 2007-2013 comprend :

- La réalisation de deux amphithéâtres supplémentaires, opération livrée et inscrite au CPER sous l'intitulé « Réalisation du schéma directeur de l'UFR Médecine : construction de deux amphithéâtres »,
- La réalisation d'un programme complémentaire pour l'Université comprenant la construction d'un logement de gardien et de locaux logistiques, l'aménagement d'une partie du site et la déconstruction du bâtiment K.
- La réalisation d'un programme pour le CROUS sur le site de la Faculté de Médecine avec la construction d'un restaurant universitaire et d'une cafétéria.

Action n°12 : Construction de deux amphithéâtres

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : Aucun (opération de construction neuve)

Description de l'opération :

Ce projet a consisté en la construction de deux amphithéâtres : l'un de 450 places, l'autre de 200 places. Ces deux bâtiments s'inscrivent en continuité de l'Amphi 700 "Averroès" livré en 2007 et répondent au manque de surfaces d'enseignement au niveau de la Faculté de Médecine.

L'extension vise à respecter des objectifs de développement durable, la RT 2012, sans recherche d'une certification.

Récapitulatif des surfaces considérées : Création de 1 112 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de l'Académie de Nantes

Propriétaire final : Etat

Coût total : 3,5 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation : Livraison en août 2011 des deux amphithéâtres



Source : Université d'Angers

Action n°13 : Programme complémentaire sur le site de la Faculté de Médecine

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Bâtiments J et K - Faculté de Médecine – Rue Haute de Reculée – Angers

Description de l'opération :

Le projet global programmé sur le site de la Faculté de Médecine concerne, d'une part, une action qui n'affecte pas directement le patrimoine immobilier de l'Université d'Angers et comprend la construction d'un restaurant universitaire et d'une cafétéria pour l'ensemble de la population de la Faculté (étudiants, administratifs, chercheurs), qui sera affecté au CROUS des Pays-de-la-Loire avec notamment un transfert du terrain propriété de l'Etat et affecté à l'Université, au profit du CROUS [ces locaux ne sont donc pas inclus au patrimoine de l'Université].

D'autre part, le projet envisagé comprend un programme complémentaire à destination de l'Université et objet de la présente action, avec :

- La construction d'un logement de gardien géré par l'Université d'Angers et de locaux poubelles, ainsi que le réaménagement de la surface cafétéria actuelle au sein du bâti de la Faculté de Médecine,
- La déconstruction du bâtiment K abritant un amphithéâtre de 500 places et le restaurant universitaire actuel,
- L'aménagement des voiries nécessaires, notamment le traitement de l'entrée du site et de la voie logistique avec création d'abris vélos sécurisés et redimensionnement des parkings, travaux réalisés en partie sur l'emprise foncière de la Faculté de Médecine et en partie sur la future emprise du CROUS.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Construction d'environ 120 m² SHON (logement du gardien et local poubelles)
- Démolition de 1 877 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de l'Académie de Nantes

Propriétaire final : Etat

Coût total : 2,2 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes menées en 2011-2012 - Concours de maîtrise d'œuvre à paraître
- Travaux prévus de juillet 2013 à août 2014

Action n°14 : Construction du bâtiment IRIS 2

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : Bâtiment 56 - Montclair – Rue des Capucins – Angers

Description de l'opération :

Le développement important ces dernières années de la recherche biomédicale à Angers s'est traduit par une reconnaissance de nouvelles équipes, par des associations supplémentaires avec les organismes de recherche, par la création de nouvelles plateformes techniques mises en service commun, et par la création puis le renouvellement d'un Institut Fédératif de Recherche (IFR 132).

Le projet d'Institut de Recherche en Ingénierie de la Santé (IRIS), livré en 2010, a contribué de manière importante à cet essor de la recherche médicale, qui impose donc une évolution des infrastructures immobilières devant s'adapter désormais aux exigences d'une recherche moderne de niveau international.

Ainsi, dans le cadre du CPER 2007-2013, il est prévu de réaliser la construction d'un nouveau bâtiment en recherche biomédicale nommé IRIS 2, à proximité immédiate du CHU et de l'IRIS, afin de rassembler plusieurs unités de recherche et une animalerie conventionnelle hospitalo-universitaire sur environ 1 500 m² de surface utile.

Ce projet portait initialement sur la restructuration du bâtiment Montclair appartenant au CHU et mis à disposition par convention à l'Université. Désormais le projet porte sur une nouvelle construction et cela à cause de l'inadéquation du bâtiment Montclair aux activités envisagées. Cette nouvelle construction s'implantera judicieusement entre l'IRIS et la Faculté de Médecine sur une parcelle de 4 300 m² que le CHU s'est engagé à céder gratuitement à l'Etat.

L'IRIS 2 permettra d'une part, une mutualisation des installations et des compétences, et d'autre part, facilitera les proximités avec le CHU d'Angers pour les recherches transversales. Ce bâtiment sera construit dans le respect des réglementations de développement durable.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Construction de 2 150 m² SHON
- Libération de 3 697 m²

Propriétaire final : Etat

Maîtrise d'ouvrage pressentie : Région Pays-de-La-Loire

Coût total : 8,25 M€ TTC (dont 1,25 M€ TTC de financement Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2012 - Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours
- Travaux d'avril 2013 à septembre 2014

Action n°15 : Travaux de mise en sécurité de l'IRIS

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : IRIS – 4 rue Larey - Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur la mise en adéquation de certains locaux avec les activités qui y sont développées, notamment au niveau du local des déchets radioactifs.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 21 K€ TTC

2.3.2 – L'UFR Pharmacie

Une démarche de restructuration a été initiée sur l'UFR Pharmacie avec la mise en œuvre de travaux lourds de mise en sécurité et d'accessibilité sur le bâtiment C-D-E. Cette démarche va être poursuivie avec la réorganisation d'un bâtiment qui reste peu fonctionnel : le bâtiment A. Ce dernier va faire l'objet d'une restructuration dans le cadre du CPER 2007-2013 pour accueillir un espace de transfert technologique.

De plus, même si aucune opération n'est programmée à ce jour, le bâtiment F devrait faire l'objet de travaux de mise en sécurité relativement importants au regard des anomalies et désordres constatés dans le cadre de l'élaboration du SDMS de l'établissement, de même que les autres bâtiments du site du boulevard Daviers, mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, l'intégration de la Plate-forme Technologique (PFT) située au 22 rue Amsler à Angers serait opportune au regard de la relative sous-occupation de cet espace. La localisation de la PFT sur le site du boulevard Daviers pourrait permettre de faire émerger des synergies avec les espaces de recherche du bâtiment A, de libérer une implantation en location dont le loyer atteint 34 K€ et ainsi de rationaliser les surfaces occupées. La réorganisation du site paraît ainsi intéressante. En outre, certains besoins ont été recensés au niveau de la composante, et notamment la création d'un atelier de maintenance et d'une animalerie.

Néanmoins, la réorganisation de ce site s'avère complexe au regard de la configuration actuelle des locaux. Les bâtiments C-D-E et F sont en effet d'une conception peu optimale et les surfaces difficilement valorisables. Une étude de programmation sera donc lancée dans le cadre du SPSI.

Action n°16 : Restructuration du bâtiment A et travaux complémentaires

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Bâtiments A et Accueil + Loge – UFR Pharmacie – 16 boulevard Daviers - Angers

Description de l'opération :

Le financement obtenu dans le cadre du CPER 2007-2013 va permettre la rénovation du bâtiment A et du bâtiment Accueil + Loge, bâtiments cédés par la ville d'Angers au début du dernier CPER, et qui n'assurent pas un niveau de fonctionnalité suffisant et nécessite une mise en sécurité.

La restructuration de ces bâtiments permettra à l'UFR de s'appuyer sur des infrastructures de recherche de qualité en adéquation avec les normes actuelles et à venir, notamment en termes de sécurité. Les locaux seront adaptés aux besoins, accessibles aux personnes à mobilité réduite et devront répondre à minima aux normes THPE.

L'opération de restructuration du bâtiment A consiste à la mise à nu de ce bâtiment pour ne garder que la structure béton, la chaufferie, la charpente et la couverture. La distribution interne du bâtiment sera donc intégralement reprise. Le projet comprend également l'installation d'un ascenseur à double entrée pour desservir les 3 étages.

Les trois niveaux restructurés permettront après travaux :

- L'accueil dans des locaux adaptés d'équipes de recherche en fort développement : espace de transfert technologique : projet VECTORIS. Ce projet vise à créer une structure pharmaceutique permettant de fabriquer les lots pilotes pour mener les essais cliniques de phase I ou II. Il s'agit donc de monter un établissement pharmaceutique de production de médicament pour usage humain.

-
- La création d'une zone de bureaux pour les enseignants-chercheurs et de laboratoires d'enseignement de spectrométrie, chromatographie et d'analyse du médicament pour l'UFR.

Les travaux complémentaires prévus concernent la rénovation du bâtiment Accueil + Loge. Le bâtiment est vétuste et ne répond pas aux objectifs environnementaux. Une restructuration complète est prévue et comprend notamment la réfection des façades, la mise aux normes des réseaux, des travaux d'isolation.

L'opération se compose de 3 tranches : une tranche ferme pour la restructuration du bâtiment A, une première tranche conditionnelle pour le bâtiment Accueil + Loge et une seconde tranche conditionnelle concernant l'extension des laboratoires VECTORIS au rez-de-chaussée haut du bâtiment A, à la place des bureaux indiqués en tranche ferme.

Ce projet permettra enfin de répondre aux besoins de mise en sécurité soulevés dans le cadre du SDMS, estimés à 4 K€ TTC.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration de 1 601 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Propriétaire : Etat

Coût total : 4,24 M€ TTC (études et travaux intégralement financés par l'Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011 - Sélection des candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre en cours
- Travaux prévus d'octobre 2012 à janvier 2014

Action n°17 : Travaux de mise en sécurité des bâtiments B, CDE et F de l'UFR Pharmacie

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiments impactés : Bâtiments B, CDE et F – UFR Pharmacie – 16 boulevard Daviers - Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent principalement sur les câblages électriques, la présence de barres d'appui ou de garde corps inadaptés et enfin l'absence de mesures de confinement adaptées à l'utilisation d'agents biologiques pathogènes de niveau 2. Les actions pour palier ces anomalies représentent un montant d'investissement de 58 K€ TTC.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 99 K€ TTC, dont 72 K€ pour le bâtiment F

Action n°18 : Réorganisation de l'UFR Pharmacie

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments concernés : Ensemble immobilier UFR Pharmacie (hors bâtiment A) - 16 boulevard Daviers - Angers

Description de l'opération :

Cette action vise la réalisation d'une étude de programmation pour évaluer précisément les besoins de la composante (atelier de maintenance, locaux pour les jardiniers, animalerie) et définir des scénarios d'aménagement et de restructuration des bâtiments de l'UFR Pharmacie, dans le but également d'accueillir la PFT sur le site.

Les travaux ne seront pas envisagés avant 5 ans au regard des moyens financiers et logistiques déjà mobilisés sur l'action de restructuration du bâtiment A et des impacts que cette opération va d'ores et déjà avoir sur la fonctionnalité du site.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Etude estimée à 40 K€ TTC (estimation non définitive).

2.4 – Campus de Belle-Beille

2.4.1 – La Faculté de Lettres

La Faculté de Lettres n'est pas visée par un projet du CPER 2007-2013. Aucune opération lourde ne sera entreprise sur les bâtiments de cette composante d'ici à cinq ans, à l'exception de travaux de mise en sécurité, notamment sur les façades et la toiture.

Le bâtiment principal présente en effet des faiblesses structurelles induisant des infiltrations d'eau et des risques de chute d'éléments. Par ailleurs, la Faculté de Lettres n'est plus adaptée aux modes d'enseignement de la composante avec, selon les représentants de cette dernière, une carence en salles de cours et une sous-utilisation des amphithéâtres. Le bâtiment présente des surfaces sous-utilisées, notamment au niveau de l'allée centrale. Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée dans le cadre du SPSI.

La Maison des Sciences Humaines est enfin de construction récente et ne présente pas d'enjeux majeurs. Néanmoins, quelques actions de mise en sécurité sont nécessaires.

Action n°19 : Rénovation / réorganisation de la Faculté de Lettres

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiment impacté : Faculté des Lettres – 11 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Face aux contraintes d'organisation interne du bâti et aux problématiques de vétusté rencontrées sur l'immeuble, une mission de maîtrise d'œuvre est envisagée dans le cadre du SPSI afin de :

- Approfondir le diagnostic technique, notamment concernant la vétusté des façades (sur ce point, la mission inclura la BU Belle-Beille),

-
- Evaluer et quantifier les besoins,
 - Et définir différents scénarios pouvant par exemple comprendre le réaménagement des surfaces ou la déconstruction d'un amphithéâtre.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes estimées à 40 K€ TTC (estimation non définitive)
- Les travaux seront chiffrés dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre.

Action n°20 : Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Lettres

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : Faculté des Lettres – 11 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent principalement sur les revêtements d'étanchéité en toiture, qui provoquent des infiltrations au niveau du bâti, la présence d'éléments d'enduit de façade risquant de chuter sur les personnes et l'absence de désenfumage de la chaufferie.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 533 K€, dont 512 K€ au niveau de la toiture

Action n°21 : Travaux de mise en sécurité de la Maison des Sciences Humaines

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : Maison des Sciences Humaines – 5 bis boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent principalement sur des problèmes d'infiltration d'eau et l'absence de cheminement pour accéder au bâtiment La Passerelle.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 19 K€

2.4.2 – La Faculté des Sciences

La Faculté des Sciences n'est pas visée par un projet du CPER 2007-2013, même si des surfaces seront libérées dans le cadre de la construction de l'Institut du Végétal. Néanmoins, la finalisation de la restructuration entreprise depuis de nombreuses années est envisagée à cinq ans, notamment la mise en sécurité des bâtiments et la mise en adéquation avec les besoins de la composante.

Deux actions seront poursuivies dans le cadre du SPSI et viseront à palier la vétusté de certains bâtiments et à répondre à un besoin de la recherche en animalerie fonctionnelle et aux normes.

Action n°22 : Aménagement d'une animalerie « papillons et blattes »

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté des Sciences – A / A' / B / B' / C / C' / F / F' / G / H – 2 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Pour répondre à un besoin de la recherche, une animalerie « papillons et blattes » sera créée au sous-sol du bâtiment G.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Etudes programmées en 2012 et estimées à 40 K€ TTC
- Travaux non programmés, estimés à 200 K€ TTC

Action n°23 : Création d'une animalerie centrale

Typologie d'opération : Action non budgétée, non programmée à ce jour

Bâtiments concernés : Ensemble immobilier - Faculté des Sciences – 2 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Un des objectifs à long terme sur ce site consiste en la création d'une animalerie centrale au niveau de la Faculté des Sciences, où plusieurs animaleries sont disséminées. Ce local spécifique permettrait de répondre aux objectifs de sécurisation et de mutualisation de ces infrastructures. La construction de ce dernier n'est pas prévue dans le cadre du SPSI. Une étude de programmation sera réalisée par l'Université pour qualifier et quantifier les besoins, et évaluer les différents scénarios envisageables pour la création de cette infrastructure avec chiffrage des montants d'investissement afférents.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Pré-étude de faisabilité estimée à 20 K€ TTC (à compléter par la suite par une étude de faisabilité et de programmation le cas échéant)

Action n°24 : Rénovation et travaux de mise en sécurité de la Faculté des Sciences

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Faculté des Sciences – A / A' / B / B' / C / C' / F / F' / G / H – 2 boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Le diagnostic SPSI / SDMS a mis en exergue une situation très contrastée au niveau de la Faculté de Sciences. Certains bâtiments sont récents et fonctionnels (IJKL), d'autres ont été réhabilités (B-B'), tandis que certains n'ont bénéficié d'aucuns travaux de remise en état depuis plus de 40 ans. Par ailleurs, le confort thermique est souvent peu satisfaisant au niveau de ce site, notamment au sein des préfabriqués, dont l'installation a été pérennisée face à la croissance des effectifs étudiants. Des travaux d'isolation seront ainsi nécessaires, notamment pour réduire les consommations énergétiques.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée pour évaluer les besoins, programmer et chiffrer les travaux nécessaires dans le cadre de la rénovation du bâti vétuste. Par ailleurs, une première phase de travaux est programmée et prévoit notamment la mise en place d'un ascenseur au niveau de l'unité B-B' et des travaux d'isolation.

En outre, les travaux préconisés dans le cadre du SDMS sont liés à la dégradation des cloisons et des faux plafonds, la vétusté du câblage électrique, la présence d'une gaine de ventilation non visitable et l'inadéquation de quelques locaux aux activités développées (utilisation de produits chimiques, lasers, ...), voire l'absence des dispositifs d'éclairage et de ventilation adéquats. Les actions correctives et travaux inscrits au SDMS représentent un montant d'investissement de 284 K€.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Etudes estimées à 20 K€ TTC (estimation non définitive)
- Première tranche de travaux programmés de 423 K€ TTC
- Seconde tranche de travaux non programmés, estimés à plus de 2 M€ (ordre de grandeur).

Calendrier de réalisation : Première tranche de travaux prévus en 2012

2.4.3 – L'IUT d'Angers

Les effectifs de l'IUT d'Angers ont augmenté de 23,6% sur 10 ans et de 15,7% sur les cinq dernières années. Des diagnostics menés en 2001 et 2003 ont révélé un manque de surfaces (d'environ 5 500 m²), l'inadaptation du bâtiment C aux nouvelles activités et la vétusté et non-conformité des locaux existants, suite à un manque d'entretien. Par ailleurs, l'aspect extérieur des locaux induit un déficit d'image pour la composante.

Enfin, le SDMS soulève un certain nombre d'anomalies et de désordres au niveau des bâtiments de l'IUT sur Angers :

- Des actions correctives et des travaux à hauteur de 72 K€ sont nécessaires sur le bâtiment ABG en lien avec des éclats de béton au niveau des façades, la vétusté des menuiseries extérieures et une détérioration de la voirie.
- La vétusté et les éclats de béton en façades sont aussi les principaux désordres constatés sur le bâtiment D (actions estimées à 60 K€).

- 379 K€ d'investissement sont fléchés dans le SDMS pour le bâtiment C au niveau de l'alimentation et des équipements électriques, mais surtout de l'organisation interne du bâti pour permettre de rejoindre les sorties de secours (distance supérieure à 50 mètres).
- Les bâtiments P1 – P2 – P5 représentent 51 K€ de travaux de mise en sécurité notamment au niveau de l'alimentation électrique.
- Enfin, seuls 10 K€ sont nécessaires pour la mise en sécurité du bâtiment E.

Afin de restructurer le bâti, palier la vétusté des équipements et réaffirmer l'identité de l'IUT, trois opérations sont prévues dans le cadre du SPSI, dont une inscrite au CPER 2007-2013.

Action n°25 : Extension et restructuration de l'IUT d'Angers inscrites au CPER

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiments impactés : Bâtiments C, F et G - IUT – 4 Boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

L'opération de restructuration inscrite au CPER 2007-2013 fait suite à une première phase de travaux réalisée en 2007 avec la construction du bâtiment E et comprend :

- La restructuration du bâtiment C, qui sera constitué du pôle tertiaire de deux départements, d'un espace vie étudiante, du pôle logistique et de laboratoires. Les travaux visent la mise aux normes thermiques, électriques, sanitaires, acoustiques, sécurité incendie, accessibilité handicapée du bâtiment.
- La démolition du bâtiment G et la construction d'un nouveau bâtiment F sur l'espace libéré, accueillant le département GEII et l'accueil de l'IUT. L'implantation de ce bâtiment a été décidée pour revaloriser l'entrée de l'IUT et ainsi donner une dynamique sur l'image de l'établissement et permettre de résoudre la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments A et B. La voirie sera reprise.
- La réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments A et B, en réalisant une rénovation et une isolation des toitures et des façades, y compris remplacement des menuiseries extérieures, afin de compléter la revalorisation de l'ensemble de la façade de l'IUT et de se rapprocher de la future réglementation thermique 2012. L'enveloppe extérieure des bâtiments A, B, F et C a donc été conçue pour s'harmoniser avec les façades du bâtiment E.

L'opération se décompose en deux tranches de travaux :

- Tranche ferme : démolition du bâtiment G et construction du nouveau bâtiment F,
- Tranche conditionnelle : restructuration du bâtiment C et réhabilitation des façades (y compris remplacement des menuiseries extérieures) et des toitures des bâtiments A et B.

Cette démarche de revalorisation et de cohérence d'aspect pourra être ultérieurement appliquée au dernier bâtiment de l'IUT, le bâtiment D.

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Démolition de 410 m² SHON (bâtiment G de 321 m² et locaux annexes du bâtiment C de 89 m²)
- Construction de 2 203 m² SHON (bâtiment F)
- Soit une augmentation de SHON de 1 793 m²
- Restructuration de 3 389 m² SHON (bâtiment C)

Maîtrise d'ouvrage : Région Pays de la Loire

Propriétaire : Etat

Coût total : 4,16 M€ TTC pour la construction du bâtiment F (sans financement de la part de l'Etat) et 7,66 M€ TTC pour la restructuration / réhabilitation du bâti (dont 1,525 Etat)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011 – Avant-projet détaillée (APD) validé
- Travaux prévus de mai 2012 à août 2014



Action n°26 : Restructuration du bâtiment D et démolition des préfabriqués

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiments impactés : Bâtiments D, P2, P5 – IUT – 4 Boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Ce projet prévoit d'une part la restructuration du bâtiment D avec des travaux de réaménagement, de mise en sécurité et d'isolation, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. D'autre part, les bâtiments préfabriqués P2 et P5 seront démolis au regard de leur vétusté et des anomalies constatées en termes de mise en sécurité. (Le bâtiment P1 sera également démoli à la fin de l'opération de restructuration complète du site, à une échéance hors SPSI.)

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Restructuration de 1 305 m² SHON
- Démolition de 520 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Restructuration du bâtiment D : études estimées à 64 K€ TTC et travaux à hauteur de 800 K€ TTC, y compris remplacement des menuiseries extérieures,
- Démolition des préfabriqués : travaux estimés à 30 K€ TTC (estimation non définitive).

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011
- Restructuration du bâtiment D prévue en 2012
- Démolition des préfabriqués P2 et P5 (520 m² SHON) prévue en 2011

Action n°27 : Restructuration interne des bâtiments A, B et C

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiments impactés : Bâtiments A, B et C – IUT – 4 Boulevard Lavoisier – Angers

Description de l'opération :

Pour finaliser la restructuration de l'IUT d'Angers, des travaux seront à prévoir concernant l'intérieur des bâtiments A et B, mais également un espace non impacté par l'opération du CPER au niveau du bâtiment C. Ces travaux ne seront réalisés qu'en partie sur une période de 5 ans au regard du volume de travaux déjà engagés sur ce site.

Récapitulatif des surfaces considérées : Restructuration de 3 105 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Travaux estimés à 183 K€ TTC pour la première tranche. Le budget affecté aux restes des travaux à effectuer n'est pas défini.

Calendrier de réalisation : Première tranche prévue sur 2011

2.4.4 – L'ISTIA

L'ISTIA a obtenu l'habilitation d'école d'ingénieur en 2006. Ce nouveau statut, ainsi que la croissance des effectifs étudiants, engendre des besoins pédagogiques nouveaux nécessitant l'adaptation des locaux et notamment le doublement de la capacité du hall de technologie.

Un projet d'extension a ainsi été inscrit au CPER 2007-2013. Aucune autre action n'est prévue sur les bâtiments de cette composante, à l'exception de travaux de mise en sécurité.

Action n°28 : Extension de l'ISTIA

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté : ISTIA – 62 Avenue Notre-Dame-du-Lac – Angers

Description de l'opération :

Afin de répondre aux besoins de surfaces de l'ISTIA, une annexe de 500 m² utiles au bâtiment actuel est prévue, ainsi que :

- Le déplacement du centre de documentation, permettant d'une part l'extension du hall de technologie et, d'autre part, de remédier aux dysfonctionnements du centre de documentation (service excentré du cœur de vie de l'école, accès difficile, configuration peu attractive...),
- Le déplacement des laboratoires de langues, afin de développer les travaux dirigés liés à l'enseignement de la mécatronique, de la robotique et de l'informatique embarquée.

L'extension « tertiaire » comprendra ainsi :

- Un centre de documentation et une salle polyvalente avec visioconférence,
- Deux laboratoires de langues,
- Un espace accueil entreprises pour renforcer les synergies avec le monde économique,
- Les locaux nécessaires au bon fonctionnement (logistique et stockage).

Le hall de technologie et les salles de travaux dirigés seront étendus au sein du bâtiment existant. Le bâtiment s'inscrit dans le cadre d'une démarche environnementale. Les performances énergétiques du bâtiment devront atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). En raison de la configuration du site (pente) et de l'exiguïté, le bâtiment sera édifié sur deux niveaux et viendra s'appuyer sur l'amphithéâtre existant. Il devra pouvoir accueillir une extension fonctionnelle éventuelle.

Récapitulatif des surfaces considérées : Construction de 778 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Région Pays de la Loire

Coût total : 1,85 M€ TTC (pas de financement Etat)

Propriétaire final : Etat

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011 - Etude de maîtrise d'œuvre en cours de notification
- Construction de juillet 2012 à juin 2013

Action n°29 : Travaux de mise en sécurité de l'ISTIA

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée, mise en exergue dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Sécurité de l'Université

Bâtiment impacté : ISTIA – 62 Avenue Notre-Dame-du-Lac – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie directement au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur un vitrage cassé et la présence d'un conduit d'évacuation dans une gaine non visitable.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Actions correctives et travaux estimés à 22 K€

2.4.5 – Les bâtiments des services communs

Les bâtiments des services communs ne sont pas visés par un projet du CPER 2007-2013. Seules trois actions sont prévues dans le cadre du SPSI et détaillées ci-dessous.

Au regard de son caractère récent, le bâtiment « La Passerelle » ne fait pas l'objet d'actions spécifiques.

Action n°30 : Travaux de rénovation et de mise en sécurité des BU

Typologie d'opération : Action partiellement budgétée et programmée

Bâtiment impacté : BU Belle-Beille – 5 rue Lenôtre – Angers

Description de l'opération :

Cette action renvoie d'une part au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment.

Les travaux envisagés portent principalement sur la BU Belle-Beille et répondent aux désordres en façade (corrosion des aciers de construction, éléments d'enduit risquant de chuter) et en toiture (revêtement d'étanchéité soufflé provoquant des infiltrations). De plus, l'éclairage de sécurité ne fonctionne plus.

Sur ce bâtiment, une première tranche de travaux est donc programmée par l'Université pour répondre en partie aux besoins de mise en sécurité. Une réfection des sanitaires est également prévue.

D'autre part, des travaux de réfection des façades sont à prévoir outre les actions de mise en sécurité et seront définis dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre prévus dans l'action n°19 de la Faculté de Lettres.

Sur la BU St-Serge, les travaux de mise en sécurité à effectuer sont mineurs.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Concernant la BU Belle-Beille : actions correctives et travaux dans le cadre du SDMS estimés à 196 K€, dont 121 K€ au niveau de la toiture. Sur ces 121 K€, 40 K€ sont programmés sur une première tranche de travaux prévue 2011, auxquels s'ajoutent 60 K€ pour la réfection des sanitaires. Par ailleurs, une deuxième tranche de travaux de 230 K€ sera programmée pour la rénovation de l'éclairage intérieur.

Le coût des travaux de réfection des façades n'est pas défini.

- Concernant la BU St-Serge : actions correctives et travaux dans le cadre du SDMS estimés à 3 K€.

Action n°31 : Opérations de réaménagement concernant le centre sportif

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour (à l'exception de travaux légers à hauteur de 20 K€)

Bâtiment impacté : Centre sportif universitaire – 6 boulevard Beaussier – Angers

Description de l'opération :

Cette action prévoit d'une part la réalisation d'une étude de programmation concernant le centre sportif universitaire et visant à étudier :

- Les possibilités d'aménagement, voire d'extension d'un atelier de maintenance fonctionnel et aux normes d'environ 40 m²,
- Ainsi que la relocalisation d'ici à 5 ans du local de plongée localisé dans la Maison des Etudiants.

Cette dernière sera libérée aux environs de 2016, selon les souhaits de la commune, propriétaire du bien. Ce local de plongée sera accompagné d'une salle de cours théorique avec une surface d'ensemble pour les deux locaux d'environ 60 m². Cet espace dédié à l'activité plongée pourrait éventuellement être relocalisé sur le site d'une composante.

D'autre part, des travaux de réaménagement légers sont programmés en 2011 au niveau des bureaux du centre sportif. Le SDMS prévoit un investissement de moins de 1 K€ pour la mise en sécurité du bâtiment.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Non définis pour l'étude de programmation et les travaux qui s'en suivront (à qualifier par une pré-étude en interne).
- Travaux de réaménagement légers programmés en 2011 de l'ordre de 20 K€ TTC

Action n°32 : Réaménagement de la Maison des Etudiants

Typologie d'opération : Action budgétée et programmée

Bâtiment impacté : Maison des Etudiants – 2 boulevard Beaussier – Angers

Description de l'opération :

Le SUMMPS occupe à ce jour une surface restreinte et non fonctionnelle au sein de la Maison des Etudiants, bâtiment mis à disposition par la Ville d'Angers contre un loyer faible de 4 K€ TTC. Cette implantation devra être libérée dans 5 ans, selon les souhaits du propriétaire. Toutefois, les contraintes actuelles ne peuvent permettre d'attendre ce délai notamment en termes d'adéquation des surfaces aux activités et de mise en sécurité notamment au niveau électrique.

Ainsi, l'Université a programmé le réaménagement des surfaces vacantes présentes au sein de la Maison des Etudiants et libérées par le SUIO-IP transféré au sein du bâtiment La Passerelle (environ 150 m² SUB). Cette opération permettra au SUMPPS de disposer de surfaces suffisantes pour son activité et fonctionnelle, permettant de renforcer également le niveau de confidentialité en scindant les espaces d'accueil du personnel et des étudiants.

A noter que cette opération a été envisagée car aucun bâtiment n'est à ce jour en mesure d'accueillir le service, une construction neuve serait trop coûteuse, de même qu'une location au regard du loyer pratiqué à l'heure actuelle.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : 150 K€ TTC (études et travaux)

Calendrier de réalisation :

- Etudes réalisées en 2011
- Travaux prévus en 2012

2.4.6 – L'Institut du Végétal

Le secteur de la recherche sur le végétal est en plein développement et la majorité des acteurs angevins ont mis en place un vaste projet de structuration d'un pôle de recherche visant à regrouper sur un même lieu géographique l'ensemble des moyens de travail dans le but de créer de nouvelles synergies, de constituer un élément d'attractivité propice à la venue de nouvelles équipes et de faciliter les interactions entre les secteurs recherche-développement et l'enseignement supérieur (formation et recherche).

Ce projet appelé « Campus Végétal » regroupant l'INRA, l'Université d'Angers, Agrocampus Ouest, l'ESA ainsi que Vallinov, Plante et Cité et Végépolys concerne un complexe de bâtiments qui seront situés sur les sites de l'INRA et d'Agrocampus Ouest. Il comprend un bâtiment « recherche », un bâtiment « transfert de technologie », et des installations expérimentales. Le bâtiment « recherche » sera la propriété de l'Etat et affecté à l'Université d'Angers.

Action n°33 : Construction d'un Institut du Végétal

Typologie d'opération : Opération inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013

Bâtiment impacté: Bâtiment F de la Faculté des Sciences, Bâtiment A de l'UFR Pharmacie et ARES – Angers (*libération en tout ou partie*)

Description de l'opération :

Le bâtiment « recherche » devrait atteindre 5 675 m² de surface utile au regard des besoins recensés. Il a pour objectifs d'accueillir les unités mixtes de recherche Université d'Angers – INRA – Agrocampus Ouest et les autres unités dans le domaine rattachées à l'Université d'Angers, l'ESA ou le pôle de compétitivité Végépolys.

Cette structure permettra ainsi l'accueil des équipes de recherche dans des locaux adaptés et le regroupement d'équipes actuellement éclatées sur plusieurs sites au sein d'un bâtiment où les plateaux techniques seront mutualisés. Pour l'Université d'Angers, il s'agit du bâtiment F de la Faculté des Sciences, du bâtiment A de l'UFR Pharmacie, de l'IBT et de l'ARES.

A ce stade la cession du terrain d'assiette, propriété de l'INRA et nécessaire pour la dévolution ultérieure du bâtiment, n'est pas entérinée.

La construction permettra la poursuite d'une démarche environnementale et visera un certain nombre de cibles HQE, sans viser la certification.

L'opération est inscrite au CPER 2007-2013 sous l'intitulé « Création d'un Institut du Végétal au sein du Campus du Végétal ».

Récapitulatif des surfaces considérées :

- Création de 7 900 m² SHON environ
- Libération d'environ 3 940 m² SHON (ARES et IBT)

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général du Maine-et-Loire

Coût total : 20,2 M€ (dont 1,09 M€ de financement Etat)

Propriétaire final : Etat

Calendrier de réalisation :

- Etudes effectuées en 2011-2012 - Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre courant octobre
- Travaux prévus de juillet 2013 à décembre 2014

2.5 – Autres implantations

2.5.1 – Campus de Cholet

Pour rappel, le Domaine Universitaire du Choletais est la propriété de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Cette dernière supporte l'intégralité des dépenses liées au bâti jusqu'aux dépenses de fonctionnement (électricité, eau, ...).

Pour répondre à l'augmentation des effectifs présents et conforter ce campus délocalisé, la collectivité a réalisé un projet d'extension du bâtiment existant.

Action n°34 : Extension du DUC

Typologie d'opération : Action réalisée en intégralité par la Communauté d'Agglomération du Choletais

Bâtiment impacté : Domaine universitaire du Choletais – Boulevard Pierre Lecoq – Cholet

Description de l'opération :

Le projet d'extension du campus répond à l'augmentation des effectifs présents sur ce campus délocalisé et consiste en l'implantation de deux grandes fonctions : enseignement et convivialité, réparties en 2 blocs dans le prolongement des bâtiments existants. Il intègre les accès depuis l'existant en portant une attention particulière aux espaces et ambiances intérieurs.

Le projet se traduit donc par une extension de 879 m² SHON composée de salles de cours, d'un petit amphithéâtre, d'une salle de convivialité permettant une restauration rapide et de sanitaires et locaux techniques.

L'implantation des volumes reprend les proportions des deux ailes bâties ponctuées par une façade radicalement ouverte sur le paysage sud.

Cette extension en ossature bois, façade en zinc prépatiné avec brises soleils sur l'amphithéâtre et la grande salle de cours est résolument moderne et en harmonie avec l'environnement. Le bâtiment ne s'inscrit pas dans une démarche HQE mais sa conception a été pensée avec l'emploi de matériaux pérennes et dans l'idée de limiter les consommations d'énergie (orientation des façades au Sud pour l'éclairage naturel, recours à des détecteurs de présence pour l'éclairage artificiel...).

L'extension de l'établissement permet un accueil supplémentaire de 340 étudiants, dont des étudiants de l'IUT présents sur Cholet. Cette mutualisation a permis la libération à mi-année 2011 de la location rue Carteron à Cholet portée par l'IUT.

Récapitulatif des surfaces considérées : Création de 879 m² SHON

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Choletais

Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Choletais

Coût total : 1 453 K€ TTC (pas de financement Etat)

Calendrier de réalisation : Travaux réalisés de novembre 2010 à août 2011

Action n°35 : Travaux sur le site de Cholet de l'IUT

Typologie d'opération : Action partiellement programmée et budgétée

Bâtiment impacté : IUT – 3 rue Henri Huré - Cholet

Description de l'opération :

Cette action renvoie d'une part au SDMS de l'Université d'Angers et a donc pour objectif d'assurer la sécurité des personnes au sein du bâtiment. Les travaux envisagés portent sur des dégradations diverses au niveau des façades et des vitrages, et sur les dispositifs d'alimentation électrique. D'autre part, le remplacement des volets et la mise en place de stores sont programmés sur le site.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total et calendrier de réalisation :

- Mise en place des équipements prévus en 2011 avec un coût de l'ordre de 20 K€
- Actions correctives et travaux dans le cadre du SDMS, non budgétés et non programmés, estimés à 12 K€

2.5.2 – Sites de Saumur, de l'Île-d'Yeu et implantation annexe d'Angers

Les sites de Saumur et de l'Île-d'Yeu sont mis à disposition gratuitement par les collectivités locales, qui prennent en charge l'intégralité des coûts de fonctionnement des bâtiments. Ce sont ces derniers qui assurent la maintenance et les travaux. A ce jour, aucune opération n'est prévue sur ces actifs.

Le studio loué au CROUS – 4 rue Faidherbe à Angers – sera conservé dans le cadre de l'accueil de chercheurs étrangers et ne fera pas l'objet d'actions dans le cadre du SPSI.

2.6 – Actions transversales

Cette partie du document expose les actions transversales qui impactent plusieurs composantes ou l'ensemble du parc immobilier et vise à répondre aux objectifs de mutualisation, de rationalisation des surfaces, d'optimisation économique et environnementale, et d'amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle.

Action n°36 : Location d'un local archives mutualisé avec d'autres opérateurs

Typologie d'opération : Opération en cours d'étude – non budgétée

Description de l'opération :

L'Université est soumise à des obligations en termes de conservation des archives publiques et doit, par exemple, conserver les dossiers étudiants pendant 50 ans. A ce jour, les locaux dont disposent les composantes sont insuffisants pour permettre le stockage des archives administratives. Le service archives de l'Université n'a plus suffisamment d'espaces mis à sa disposition et les composantes utilisent de plus en plus des locaux techniques non destinés à ce type de stockage. Ainsi, cette action vise à la création d'un local d'archives mutualisé de taille modeste. Le service archives a estimé que la mise à disposition d'un local de 158 m² suffirait à couvrir les besoins de l'Université jusqu'au seuil de roulement, et donc à très long terme.

La recherche d'un local est d'ores et déjà en cours et mutualisée avec d'autres opérateurs de l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la Commune qui souffrent également d'une carence en locaux d'archives. Deux pistes sont envisagées en termes de mise à disposition de locaux avec convention de la part de la Communauté d'Agglomération, situés sur Saint-Léonard et Beaucozéz. Le loyer envisagé serait modeste et le projet répondrait à toutes les contraintes spécifiques liées au stockage d'archives publiques, en termes de respect des normes incendie, de détection anti-intrusion et de dispositifs liés aux inondations. Les services au niveau du bâtiment seraient mutualisés.

Néanmoins, il faut noter que les archives des laboratoires ne sont pas comprises dans l'estimation des surfaces nécessaires et sont difficilement quantifiables. Pour le stockage de ces dernières, la mutualisation de surfaces au niveau des composantes sera nécessaire avec l'aménagement de locaux spécifiques en densifiant les locaux existants ou en sous-sol pour certains bâtiments.

Récapitulatif des surfaces considérées : Location d'environ 158 m² SUB (à confirmer dès lors que le site serait identifié)

Maîtrise d'ouvrage : Recherche commune avec d'autres opérateurs et collectivités locales – projet soumis à l'autorisation de la Direction des archives départementales.

Coût total : A confirmer dès lors que le site d'accueil sera identifié (moins de 10 k€ de loyer charges comprises)

Calendrier de réalisation : Entrée dans les lieux envisagée au 1^{er} semestre 2012

Action n°37 : Formalisation d'une grille tarifaire pour l'accueil de manifestations extérieures

Typologie d'opération : Opération en cours de réalisation

Description de l'opération :

L'Université d'Angers accueille fréquemment des manifestations non organisées par ses soins, que ce soit des congrès ou des réunions d'acteurs privés et publics au sein des amphithéâtres et des salles de réunion sur les sites des composantes, et notamment au niveau de la Faculté de Droit dont le bâtiment est récent, fonctionnel et stratégiquement situé sur le campus Saint-Serge à proximité immédiate d'une station de tramway.

Pour autant, l'Université ne dispose pas à l'heure actuelle d'une politique tarifaire claire lui permettant de valoriser économiquement cette offre. Ainsi, une grille de tarifs est en cours d'élaboration par l'établissement pour l'accueil de manifestations extérieures en fonction des locaux mis à disposition et des typologies d'utilisateurs. Cette grille a pour objectif de couvrir les dépenses engendrées en termes de fonctionnement (énergie, eau, sécurité, ...) et d'engendrer des recettes complémentaires pour l'Université en adéquation avec les valeurs de location de salles sur Angers.

Calendrier de réalisation : Mise en œuvre avant la fin d'année 2011. La grille tarifaire sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Action n°38 : Mise en place d'équipements dans le cadre de la démarche de développement durable

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour

Description de l'opération :

Tel évoqué lors de la présentation de la stratégie immobilière de l'opérateur, l'Université d'Angers s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche active de développement durable. Cette dernière transparaît dans l'intégralité des projets de rénovation et de construction. Des clauses spécifiques sont insérées dans les appels d'offres des marchés de service, notamment relatifs au nettoyage et à l'entretien des espaces verts.

Elle est également ponctuée par des actions visant à réduire les déchets, favoriser les transports doux et diminuer la consommation énergétique.

Dans le cadre de cette politique, mais également de la mise aux normes de certains locaux, la généralisation de certains équipements au niveau de toutes les composantes seraient opportunes, notamment les systèmes d'éclairage économes et des limiteurs de débits d'eau.

La création ou l'aménagement de locaux poubelles aux normes est notamment nécessaire sur l'UFR Pharmacie, la Faculté de Sciences, la Faculté de Droit et l'ISTIA. Un système de tri des déchets sera également déployé à l'échelle de l'ensemble des sites de l'Université en commençant par le campus St-Serge et le campus Santé.

Par ailleurs, la création d'abris à vélos sécurisés permettrait de valoriser les modes de transports doux et sont déjà prévus dans certains projets de construction. En outre, une attention particulière devra être portée lors des projets d'aménagement futurs ou de constructions neuves sur la réalisation de pistes cyclables compatibles avec celles déjà existantes au regard de la mise en place des abris à vélos sécurisés.

Des GTC seront mises en place au niveau de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Droit. Les études sont en cours et les travaux devraient être réalisés en 2012.

Enfin, l'Université souhaite faire réaliser un DPE pour chaque bâtiment occupé. Ces derniers seront réalisés dans le cadre du SPSI de l'établissement. Les actions préconisées dans le cadre de ces DPE pourront également venir alimenter le plan d'actions de l'Université.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total :

- Environ 30 K€ TTC pour la réalisation des DPE
- 30 K€ TTC pour la mise en place des équipements de génie climatique
- 300 K€ TTC pour la mise en place des équipements de génie électrique
- 200 K€ TTC pour la mise en place des équipements de collecte des déchets

Calendrier de réalisation :

- Mise en place des GTC en 2012
- Réalisation des DPE en 2013-2014
- Mise en place des équipements au fil de l'eau

Action n°39 : Amélioration des dispositifs de sécurité incendie

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour

Description de l'opération :

Cette action comprend la prise en charge par l'Université d'Angers du coût de mise en place de centrales incendie nouvelle génération dans le cadre des projets prévus sur les sites de l'ISTIA, de l'IUT et de l'ITBS.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Travaux de mise en place des équipements estimés à 250 K€

Action n°40 : Amélioration des dispositifs anti-intrusion

Typologie d'opération : Action non programmée, non budgétée à ce jour

Description de l'opération :

Le diagnostic SPSI a mis en exergue qu'au niveau de la sécurisation des sites, peu de problèmes ont été rencontrés au niveau des sites de l'Université d'Angers, à l'exception de l'ISTIA avec des dégradations de façade, le site étant excentré du campus Belle-Beille, et sur le bâtiment de l'IUT à Cholet. Néanmoins, les sites ne semblent pas suffisamment équipés au niveau des installations techniques et de recherche. En effet, seuls 21 bâtiments disposent d'un système de détection anti-intrusion. A titre d'exemple, l'UFR Pharmacie n'en dispose pas, de même que certains bâtiments de la Faculté des Sciences ou l'ISTIA. Moins de dix bâtiments présentent un dispositif de contrôle d'accès sur tout ou partie du bâtiment.

Cette action vise à généraliser les dispositifs anti-intrusion au niveau des locaux de recherche, ainsi que les équipements de contrôle d'accès par badges. Un audit sera réalisé en 2012 pour évaluer les besoins et les installations techniques nécessaires pour renforcer la sécurité des locaux.

Maîtrise d'ouvrage : Université d'Angers

Coût total : Travaux de mise en place des équipements estimés à 800 K€ TTC

3 – Synthèse

L'évolution ces dernières années des activités et des effectifs de l'Université, les enjeux de visibilité et d'augmentation du potentiel de recherche rendent nécessaires les adaptations du patrimoine immobilier de l'établissement pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires et renforcer l'attractivité des campus. Au-delà de ces objectifs d'évolution, l'Université d'Angers souhaite améliorer la qualité de son parc existant, tant dans une optique de meilleur accueil des utilisateurs (étudiants, personnels, chercheurs, ...), que dans le souci de maintenir dans un état satisfaisant ce parc immobilier d'environ 160 000 m² SHON.

A l'échelle de chacun de ces sites, l'Université d'Angers envisage donc une remise à niveau la plus complète possible des bâtiments les plus vétustes et la mise en œuvre du Schéma directeur de mise en sécurité. Ce dernier flèche des actions pour un montant d'investissement de l'ordre de 2,2 M€.

Une partie des travaux nécessaires à la mise en sécurité du patrimoine mais également à la restructuration des surfaces occupées pour améliorer leur fonctionnalité et palier leur vétusté, est d'ailleurs inscrite dans le cadre d'opérations du CPER 2007-2013. Ce dernier prévoit en effet près de 20 M€ pour des opérations de remise à niveau des sites existants. Deux actions sont également prévues pour la création de nouveaux équipements mutualisés avec d'autres opérateurs de l'Etat et à destination de la recherche : l'IRIS 2 et l'Institut du Végétal. Enfin, le CPER inclut l'extension de deux bâtiments (ISTIA et ITBS) et la création de deux amphithéâtres sur la Faculté de Médecine, en réponse à la saturation des locaux actuels sur l'ensemble des sites. Ce sont ainsi 60 M€ qui seront investis au niveau du patrimoine de l'Université. A noter qu'au niveau de ces projets, près de 19 M€ sont des financements Etat, le reste étant financés par les acteurs publics locaux et le fonds européen FEDER.

Outre les projets du CPER, 12 actions sont programmées par l'Université d'Angers pour la remise en état du parc immobilier et le réaménagement de surfaces existantes, et représentent 1,8 M€ d'investissement. Ces actions prévoient la réaffectation de surfaces libérées pour répondre à des besoins avérés au niveau des composantes et des services centraux (augmentation du nombre de bureaux pour les chercheurs de la Faculté de Droit, création d'un accueil au niveau de la Présidence, aménagement de locaux pour le SUMPPS, ...), mais surtout la majorité des investissements concernent la programmation de travaux urgents de rénovation et de mise en sécurité, notamment au niveau de la BU Belle-Beille et de l'IUT. D'autres projets sont également nécessaires d'ici à cinq ans mais conditionnés à l'obtention de financements. Ces actions ont majoritairement été définies dans le cadre du Schéma directeur de mise en sécurité et concernent principalement la Faculté de Médecine, la Faculté des Lettres et la BU Belle-Beille.

Enfin, des missions de maîtrise d'œuvre et de programmation sont envisagées dans l'optique de calibrer et programmer les travaux futurs, au-delà de l'échéance du SPSI, et ainsi de poursuivre cette démarche de remise en état du bâti. Les opérations qui en découleront sur la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie permettront de valoriser au mieux les surfaces occupées et d'accueillir potentiellement la PFT sur le site du boulevard Daviers.

L'ensemble des projets précités permettront de libérer, démolir ou de restructurer des locaux vieillissants et vétustes et de développer des installations spécifiques (amphithéâtres, plates-formes de recherche, locaux de vie étudiante,...). Les optimisations menées par ces différents projets entraînent la construction de 16 086 m² SHON à l'horizon 2014 (exclusivement dans le cadre du CPER), la démolition de 3 147 m² SHON, et une restructuration d'au minima 10 000 m² à l'horizon 2015. L'établissement libèrera également trois implantations (Montclair, ARES, IBT) correspondant à 7 637 m², engendrant une économie de 116 K€/an de loyer.

La libération des surfaces dans le cadre du SPSI de l'Université d'Angers et les travaux de restructuration prévus permettront de plus de diminuer les consommations énergétiques sur les sites. Pour rappel, l'Université suit une politique active de développement durable et l'ensemble des restructurations poursuivront des objectifs de très haute performance énergétique. Les constructions viseront le respect des normes bâtiment basse consommation. En outre, une action transversale de mise en place d'équipements (génie climatique, électrique, GTC, ...) est prévue dans le cadre du SPSI.

L'ensemble des actions prévues devra alors permettre à l'établissement de disposer d'un parc immobilier plus performant et pouvant répondre aux enjeux d'adéquation du patrimoine avec les missions de l'Université.

Les seuls bâtiments conservés en l'Etat seront ceux (deux ERP) constituant La Passerelle, livrée en 2010 et disposant de tous les équipements adéquats pour répondre aux objectifs de développement durable et offrant un niveau de fonctionnalité élevé. Les bâtiments qui ne seront pas affectés par une opération de remise en état ou de mise en sécurité seront en effet intégrés à la démarche de développement durable et donc impactés dans le cadre du SPSI. Concernant les bâtiments de Saumur et de l'Île-d'Yeu, les actions d'optimisation ne peuvent être envisagées que par les collectivités locales qui en possèdent la propriété, en assurent la gestion et supportent l'intégralité des frais de fonctionnement.

L'établissement répondra ainsi aux objectifs du SPSI de la façon suivante :

Objectifs visés	Réponse apportée par le SPSI de l'Université d'Angers
Mutualisation / regroupement avec d'autres services ou opérateurs de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de deux plateformes de recherche dans le cadre du CPER 2007-2013 (IRIS 2 et Institut du Végétal), bâtiments mutualisés avec d'autres opérateurs de l'Etat
Rationalisation surfacique	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement succinct des immeubles de bureaux pour atteindre le ratio de 12 m²/poste de travail sur ces bâtiments - Démolition et libération des surfaces sous-utilisées ou vétustes : près de 2 800 m² démolis et 7 600 m² libérés dans le cadre des opérations programmées, 340 m² supplémentaires démolis si obtention des financements - Restructuration interne des locaux permettant d'améliorer le niveau d'adéquation du bâti avec les activités développées et ainsi d'augmenter le niveau d'occupation sans construction neuve - Conduite de missions de maîtrise d'œuvre (sous conditions de financement) pour évaluer les réorganisations possibles au niveau de la Faculté de Lettres et l'UFR Pharmacie pour valoriser plus encore les surfaces occupées et libérer une implantation (PFT)
Optimisation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Libération de 3 implantations dans le cadre des opérations inscrites au CPER représentant un loyer de 116 K€/an - Baisse des consommations énergétiques par, d'une part, les travaux de restructurations incluant notamment le changement de menuiseries extérieures et des travaux d'isolation, et d'autre part, la mise en œuvre active de la démarche de développement durable prônée par l'Université et la mise en place d'équipements spécifiques (Sur ce point, il faut rappeler les contraintes financières en termes de maintenance et ainsi l'absence de levier d'optimisation sur ce point.)
Optimisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Application des principes du développement durable à l'immobilier en visant la haute performance environnementale, notamment la très haute performance énergétique (THPE) lors de restructuration de bâtiments existants et la construction de bâtiments basse consommation (BBC) - Mise en place d'équipements pour réduire la facture énergétique, les émissions de CO₂ et assurer le tri des déchets - Intégration de clauses développement durable dans les contrats de nettoyage et d'entretien des espaces verts
Amélioration technique, réglementaire et fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de 15 700 m² de bâti vétuste : plus de 25 M€ investis en cinq ans dans la remise en état du patrimoine (dont près de 11 M€ financés par l'Etat dans le cadre du CPER, 10 M€ financés par les acteurs publics locaux, 2 M€ budgétés par l'Université d'Angers et de 1 à 5 M€ en attente de financement) - Mise en œuvre du Schéma directeur de mise en sécurité - Amélioration des dispositifs de sûreté (sécurité incendie et anti-intrusion)

De manière précise, les opérations envisagées s'échelonneront comme suit :

Désignations des opérations envisagées dans le cadre du SPSI	Opérations programmées (financements prévus)				Opérations non programmées (estimations)	Commentaires
	2011	2012	2013	2014		
CAMPUS SAINT-SERGE ET SOULEZ-LARIVIERE						
IMMEUBLES DE BUREAUX						
1 Densification des immeubles de bureaux	Etudes	Travaux			Etudes Internes	Travaux 20 K€
2 Création de l'accueil de la Présidence	187 K€					
FACULTE DE DROIT						
3 Réaménagement des surfaces libérées sur la Faculté de Droit	Travaux - 1ère tranche 60 K€	Travaux 2ème tranche 50 K€			Etudes et travaux - 3ème tranche 130 K€	
4 Remplacement du groupe froid sur la Faculté de Droit		Etudes et travaux 70 K€				
5 Pose de films de protection solaire sur les façades de la Faculté de Droit et l'ITBS					Etudes et travaux Budget non défini	
6 Aménagement d'un local de stockage pour l'Espace culturel	Etudes Internes				Travaux 25 K€	
7 Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Droit					Travaux 303 K€	Actions SDMS
ITBS						
8 Extension de l'ITBS		Etudes 2 800 K€ (0% Etat)		Travaux		Opération CPER
CAMPUS SANTE						
FACULTE DE MEDECINE						
9 Travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrits au CPER	Etudes		Travaux 4 860 K€ (100% Etat)			Opération CPER
10 Poursuite de la reconstruction de la Faculté de Médecine	Etudes incluses dans CPER				Travaux 4 000 K€	Dont 78 K€ actions SDMS
11 Démolition des préfabriqués M et N de la Faculté de Médecine					Travaux 40 K€	
12 Construction de deux amphithéâtres	Travaux 3 500 K€ (100% Etat)					Opération CPER
13 Programme complémentaire sur le site de la Faculté de Médecine	Etudes		Travaux 2 200 K€ (100% Etat)			Opération CPER
14 Construction du bâtiment IRIS 2		Etudes	Travaux 8 250 K€ (15% Etat)			Opération CPER
15 Travaux de mise en sécurité de l'IRIS					Travaux 21 K€	Actions SDMS
UFR PHARMACIE						
16 Restructuration du bâtiment A et travaux complémentaires	Etudes		Travaux 4 240 K€ (100% Etat)			Opération CPER
17 Travaux de mise en sécurité des bâtiments B, CDE et F de l'UFR Pharmacie					Travaux 99 K€	Actions SDMS
18 Réorganisation de l'UFR Pharmacie					Etudes 40 K€	Travaux hors SPSI

Désignations des opérations envisagées dans le cadre du SPSI	Opérations programmées (financements prévus)				Opérations non programmées (estimations)	Commentaires
	2011	2012	2013	2014		
CAMPUS BELLE-BELLE						
FACULTE DE LETTRES						
19	Rénovation / réorganisation de la Faculté de Lettres				Etudes 40 K€	Travaux hors SPSI
20	Travaux de mise en sécurité de la Faculté de Lettres				Travaux 533 K€	Actions SDMS
21	Travaux de mise en sécurité de la Maison des Sciences Humaines				Travaux 19 K€	Actions SDMS
FACULTE DES SCIENCES						
22	Aménagement d'une animalerie « papillons et blattes »	Etudes 40 K€	Travaux 200 K€			
23	Création d'une animalerie centrale				Pré-étude 20 K€	Etudes Non défini
24	Rénovation et travaux de mise en sécurité de la Faculté des Sciences		Travaux - 1ère tranche 423 K€		Etudes 20 K€	Travaux - 2è Non défini (> 2 M€)
IUT						
25	Extension et reconstruction de l'IUT d'Angers inscrites au CPER	Etudes	Travaux 11 860 K€ (13% Etat)			Opération CPER
26	Restructuration du bâtiment D et démolition des préfabriqués	Etudes 64 K€	Travaux 30 K€	Travaux - 2ème tranche 800 K€		
27	Restructuration interne des bâtiments A, B et C	Travaux - 1ère tranche 183 K€			Travaux - 2ème tranche Non défini	
ISTIA						
28	Extension de l'ISTIA	Etudes	Travaux 1 850 K€ (0% Etat)			Opération CPER
29	Travaux de mise en sécurité de l'ISTIA				Travaux 22 K€	Actions SDMS
SERVICES COMMUNS						
30	Travaux de rénovation et de mise en sécurité des BU	Travaux - 1ère tranche 100 K€			Travaux - 2è 230 K€	Travaux - 3è Non défini
31	Opérations de réaménagement concernant le centre sportif	Travaux - 1ère tranche 20 K€			Etudes Non défini	Travaux - 2è Non défini
32	Réaménagement de la Maison des Etudiants	Etudes 150 K€	Travaux			
INSTITUT DU VEGETAL						
33	Construction d'un Institut du Végétal	Etudes	Travaux 20 200 K€ (5% Etat)			Opération CPER
SITE DE CHOLET						
34	Extension du DUC	Travaux 1 453 K€ (0% Etat)				
35	Travaux sur le site de Cholet de l'IUT	Travaux - 1ère tranche 20 K€			Travaux 12 K€	Dont 12 K€ actions SDMS
ACTIONS TRANSVERSALES						
36	Location d'un local archives mutualisé avec d'autres opérateurs	Etudes Internes			Travaux Non défini	
37	Formalisation d'une grille tarifaire pour l'accueil de manifestations extérieures	Etudes Internes				
38	Mise en place d'équipements dans le cadre de la démarche de développement durable				Travaux 560 K€	
39	Amélioration des dispositifs de sécurité incendie				Travaux 250 K€	
40	Amélioration des dispositifs anti-intrusion				Travaux 800 K€	

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Annexe 1 du Guide SPSI des opérateurs de l'Etat



ANNEXE 1 : Glossaire

ARES : Anjou Recherche Semences

CHU : Centre hospitalo-universitaire

CUFCo : Centre universitaire de formation continue

CELFe : Centre de langue française pour étrangers

DAF : Direction des affaires financières

DEVE : Direction des enseignements et de la vie étudiante

DUC : Domaine universitaire du Choletais

EPCSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

ETPT : Effectifs en équivalent temps plein travaillé

Faculté de Droit : Faculté de Droit, Economie et Gestion

Faculté de Lettres : Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

IBT : Institut de Biologie Théorique

Immeuble de bureaux : Immeubles dont SUN/SUB est égal ou supérieur à 51%, conformément au « Guide SPSI des opérateurs de l'Etat » de septembre 2009

IRIS : Institut de recherche en ingénierie de la santé

ISTIA : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur

IUT : Institut universitaire de technologie

LEBIM : Laboratoire d'Etude des Bio-Indicateurs Marins

MSH : Maison des sciences humaines

PDT : Poste de travail

PFT : Plate-forme technologique

PV : Procès-verbal

SCD : Service commun de la documentation

SDMS : Schéma directeur de mise en sécurité

SHON : Surface hors œuvre nette

SUAPS : Service des activités physiques et sportives

SUB : Surface utile brute

SUIO-IP : Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SUMPPS : Service de médecine préventive et promotion de la santé

SUN : Surface utile nette

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

STIC : Service des technologies de l'information et de la communication

UFR ITBS : UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services

UFR Pharmacie : UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé

ANNEXE 2 : Annexe 1 du Guide SPSI des opérateurs de l'Etat

Tableau récapitulatif de la stratégie immobilière de l'opérateur													
Caractéristiques des bâtiments actuels (de bureaux) concernés par le projet													
N° de dépt	Code du bâtiment	Nom du site	Opérateur occupant	Statut d'occupation	SUB (en m²)	Ratib SUN/poste de travail	Objectifs à atteindre				Stratégie immobilière envisagée		
							Mutualisation Regroupement	Rationalisation des surfaces	Optimisation économique	Réponse environnementale	Amélioration tech, fonc, régi	Actions spécifiques engagées sur chacun des bâtiments	Commentaires
49	163758/324626	Présidence	Université d'Angers	Propriété et bien domanial	2142,00	13,00		X			X	- Densification - Création d'un accueil central - Réalisation d'un DPE	
49	3633	Présidence - DEVE	Université d'Angers	Propriété	455,00	13,90		X			X	- Densification - Réalisation d'un DPE	
49	Non connu	Tour Saint-Serge	Université d'Angers	Location	425,00	10,70		X				- Densification - Réalisation d'un DPE	

Coordonnées :

DTZ CONSULTING

8 rue de l'Hôtel de Ville
92 522 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Tél : 01 49 64 49 35

Intervenante : Sandrine HUBERT

5.2. POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'UFR MEDECINE : REQUALIFICATION DU SITE

Le conseil d'administration approuve la poursuite du schéma directeur de l'UFR médecine : requalification du site.

Ensemble immobilier rue Haute de Reculée (UFR Médecine)
Poursuite du schéma directeur – requalification du site

DOSSIER EXPLICATIF ET JUSTIFICATIF

1. description générale des objectifs et du contenu du projet

1.1 Formulation des objectifs généraux

L'ensemble immobilier rue Haute de Reculée date de la fin des années 1960. Après les premières restructurations réalisées en 1995, 1997 et 2003, l'objectif est de terminer les opérations de réhabilitation et de construction prévues dans le schéma directeur du site réalisé en 2002. Ce schéma directeur, pour intégrer les évolutions des études de santé et de fonctionnement du site a été adapté en 2010 par le Rectorat qui s'est attaché les services d'un programmiste privé AT Osborne.

La réflexion sur la suite du schéma amené en accord avec les utilisateurs à adapter les principes du schéma initial et dégager les besoins suivants :

- construction d'un restaurant universitaire (RU). Celui-ci, initialement prévu géré par l'Université sera finalement affecté au CROUS et fonctionnera en totale autonomie.
- démolition du bâtiment K accueillant 2 amphithéâtres vétustes et le RU actuel et qui présente des risques à l'exploitation. Il sera déconstruit à l'issue de la réalisation du nouveau RU pour éviter toute interruption d'activité.
- création d'un logement gardien afin d'assurer une présence sur site pour la sécurité.

Ces trois éléments sont inclus dans une même opération en cours (actuellement en phase concours) sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat.

D'autres besoins sont aussi à satisfaire :

- aménagement des extérieurs. La nécessité de créer des places de parkings induite par les règlements est à prendre en compte, la vétusté des réseaux d'assainissement et la dégradation des voiries ainsi que l'éventuelle nécessité de sécuriser le site (clôtures, portails...) sont aussi à considérer. Enfin l'adaptation du site pour en permettre une réelle accessibilité (prise en compte des handicaps, garage à vélos...) est incontournable. Cette opération serait une continuité de l'opération RU+logement gardien+déconstruction du K sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat, selon les contraintes de budget elle serait réalisée en plusieurs tranches.
- création de locaux logistiques. Il n'existe pas à l'heure actuelle de véritables locaux pour cette fonction. Il apparaît nécessaire de créer environ 185 m² (SU) pour un atelier, des espaces de stockage, archives et locaux annexes. Ces locaux pourraient trouver leur place dans le cadre d'une réhabilitation du rez de chaussée du bâtiment J après déménagement de l'animalerie dans le futur bâtiment IRIS 2. Cette partie pourrait être intégrée dans le programme de l'opération de restructuration de 12 dalles dans les existants actuellement en cours sous maîtrise d'ouvrage de l'Université d'Angers.

1.2. Objectifs d'optimisation du patrimoine

L'ensemble de ces éléments constituant la poursuite du schéma directeur, permettent de requalifier différents espaces en assurant un meilleur fonctionnement du site :

- Assurer une sécurisation du site par la présence d'un gardien et d'équipements empêchant l'intrusion

- permettre l'abandon de structures actuelles vétustes et non adaptées
- améliorer la maintenance, l'exploitation du site par une structure logistique adaptée

1.3. Environnement en matière de services aux usagers

Les services communs sont composés de :

- un Restaurant Universitaire

2. le projet de réhabilitation et de gestion du patrimoine

2.1. Description des besoins

La note de synthèse AT Osborne jointe précise la description des besoins.

2.2. Future utilisation des locaux libérés

La totalité des surfaces concernées sera restructurée, il n'y a pas de surfaces libérées.

2.3. Redéploiement de moyens

- **2.3.1. Ressources humaines**

L'UFR possède un service général composé de 3 personnels (2,5 ETP) s'occupant des locaux. La restructuration ne générant pas de surfaces nouvelles, il n'est pas à ce stade prévu de postes supplémentaires. Il n'existe pas à l'heure actuelle de poste pour la fonction gardien.

- **2.3.2. Besoins financiers**

Les coûts d'exploitation et de maintenance après restructuration resteront similaires.

2.4. Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération

L'université d'Angers prend en charge la maîtrise d'ouvrage du projet pour la création de locaux logistiques. La conduite d'opération sera assurée en interne. Les autres éléments sont inclus dans des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat.

3. Les équipements

3.1. Description des projets d'acquisition et coût

Les mobiliers de bureaux et salles de cours sont prévus en réemploi. Les besoins supplémentaires en mobilier et autres équipements seront à la charge des utilisateurs.

3.2. Échéancier

La note de synthèse AT Osborne précise ces éléments.

4. le plan de financement

4.1. Coût d'investissement global du projet

Le coût de création de locaux logistiques est estimé à 460 k€.

Les autres opérations sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat sont estimées de la manière suivante :

Opération RU+logement gardien+déconstruction bâtiment K : 6,82 M€

(dont 0,82 M € pour le logement et la déconstruction)

Aménagements extérieurs : 1 M €

Les détails sont donnés dans la note de synthèse AT Osborne.

4.2. Financements attendus

Il s'agit de budgets du CPER 2007-2013, le financement prévisionnel est donné dans la note de synthèse AT Osborne :

Point 05 – IMMOBILIER

Construction du RU : 6,01 M €

Logement gardien+démolition du K : 0,81 M €

Aménagements extérieurs : 1 M €

Locaux logistiques : 0,46 M €

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 06 DISPOSITIONS BUDGETAIRES

6.1.	Structuration budgétaire 2012	1
6.2.	Cotisation au PRES LUNAM	4
6.3.	Convention de partenariat 2011/2016 entre la communauté d'agglomération du Choletais et l'Université d'Angers	5
6.4.	Demande de subvention en faveur de l'Institut Confucius	13
6.5.	Révision des modalités d'attribution des prestations d'action sociale	14

6.1. STRUCTURATION BUDGETAIRE 2012

Le conseil d'administration approuve la structuration budgétaire 2012.

**STRUCTURE BUDGETAIRE
HIERARCHIE DES CENTRES FINANCIERS****EXERCICE 2012****Etablissement principal 100**

900	Services centraux
90010	Adm.générale
900101	Fonds d'intervention
900102	BACE
900103	Cabinet
900104	Communication
900105	Service général
900106	Logistique
900107	Hygiène Sécu Envrt
900108	Reprographie
90020	Ressources humaines
900201	Contrats doctoraux
900203	Vac Inscriptions
900205	Form pers ensgt
900206	Formn pers BIATOS
900207	Fds aide personnels
900208	Contractuels Vac. H.C.
900210	Titulaires
90030	Rel Internat
900301	Service général
900302	ISEP
900303	Bamako
900304	Aide mob internat
900305	Bourses mobilité
900306	Conventions
90040	Ensgt Vie étudiante
900401	Init étudiantes
900402	Tutorats
900403	Evaluation
900404	Citoyenneté
900405	UCO
900406	Handicapés
900407	Espace culturel
90050	Pat immobilier
900501	Maintenance
900502	Sécurité
900503	Réhab Médecine
900504	Réhab Pharmacie
90060	Système d'information
900601	Service général
900602	Systèmes et réseaux
900603	Envirt de travail
900604	Applications
9007	Cholet
900701	Service général

901	UFR Droit Eco Gestion
90110	Service général
901101	Salaires et charges
901102	HC
90120	Formation

902	UFR Lettres
90210	Serice Général
902101	Salaires et charges
902102	HC
90220	Formation

905	IUT
90510	Service général
90520	FC et Apprent.
905203	FC GEA
905204	LP Achat
905205	DSCG
905206	DU Banque
905207	Distech
905208	LP PME-PMI
90530	Biologie
90540	GEII
90550	GEA
90560	TC
90570	GMP
90580	Carrières Soc.

907	UFR Sc Pharm Ing San
90710	Serv. Général
907101	Salaires et Charges
90720	Pharmacie
90730	ISSBA

908	SUMPPS
90810	Serv. général
90820	Méd du travail
90830	Méd. Etudiants

909	SCDU
90910	Serv. général
909101	Salaires et Charges
90920	Sect.Droit
90930	Sect.Lettres
90940	Sect.Sciences

910	SUIO-IP
91010	Serv.général
91020	Dev compétences
91030	Orientation
91040	Plateforme insertion
91050	BAIP
91060	Log immo

912	SUAPS
91210	Service général
91220	Salaires et Charges
91230	Activités

913	CUFCO
91310	Service général
913101	Pilotage
913102	Logistique
913103	Coord. Rég.
91320	Formations
913201	Form Continues
913202	Formations FLE
91330	Accompagnement
913301	Reprises d'études
913302	VAP VAE

918	STIC
91810	Service général
91820	Salaires
91830	UNR
91840	UNSPF

931	I.T.B.S.
93110	Serv. général
931101	Salaires et Charges
931102	HC
93120	Formations
93130	Saumur

932	ISTIA
93210	Service général
932101	Salaires et charges
932102	Documentation
93220	Innovation
93230	Qualité
93240	Automatisation

Point 06 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

900702	Formations	90950	Sect.Méd Pharma	93250	Ecole d'ingénieur
		90960	Doc Electro	93260	STILE
				93270	Relations Intern.
				93280	Rel. Ecole/Entrepris
				93290	Communication
911	Recherche	933	UFR de Sciences	906	UFR de Médecine
91110	Gest. Recherche	93310	Service général	90610	Serv. général
911101	Serv.général	933101	Salaires et Charges	906101	Salaires et charges
911102	Contrats Thèses	933102	HC	90620	Form.Initiale
911104	Collège Doctoral	933103	Centre de langues	906203	Anglais
911105	ED VENAM	933104	Logistique	906204	T.P.
911106	ED SCE	93320	Formations	906205	Méd. Générale
911107	ED BS	933203	Informatique	906206	Sc. Humaines
911108	ED STIM	933204	Physique	906207	Informatique
911109	ED 3MPL	933205	Chimie	906208	Cellule audio
911110	ED DEGEST	933206	Math	906209	Parcours L2
911111	ED PC	933207	Biologie	90630	F.C.
911112	ED CEI	933208	Géologie	906301	Addictologie
911190	Contrat post doc			906302	Allergologie
91120	Cellule Europe			906303	Angiolo Med Biol Sp
911201	Serv.général			906304	Ev Trait Douleur
911202	ARIANES			906305	Gérontologie
91130	Valorisation			906306	Médecine d'urgence
					Oncolo Endosc
				906307	digest
				906308	Med Penit-med jud
					Méd trop-Patho
				906309	voyag
				906310	DU Douleur
				906311	Technologie transf.
				906312	DIU Thyroidologie
				906313	Chir réparat. Dermat
				906314	Colposcopie-Gyneco
					Ethique et Norme
				906315	Med
				906316	Ergo.Santé au trav.
				906317	Toxico méd.
				906318	Microchirurgie
				906319	Prév.Trait.Escarre
				906320	Tech.de rech.clin.
				906321	Thanatopraxie
				906322	Tissus Calcifiés
				906323	Trauma sévères
				906324	Ventilation artif
				906325	Tabacologie
				906326	Appareillage
				906327	Chir.Assist.Ordin.
					Traumato crano
				906328	céréb
				906329	Conduites suic.
				906330	Soins palliatifs
				906331	Ostéopath-Rhumato
				906332	Echocardio-Rythmo
				906333	Echographie
				906334	Endocrino. Diab.ped
911BQR12	GECCO	911RUA12	LINA		
911BQR14	CRC	911RUA13	Pharmacologie		
911EA11	HIFIH	911RUA14	SHS		
911EA12	GEIHP	911SFR10	Confluences		
911EA13	CRT	911SRF11	SFR Santé		
911EA14	LNBT	911SFR111	SCCAN		
911EA141	Equipe génomique	911SFR12	SFR QUASAV		
911EA16	CERIEC	911SCR10	PIAM		
911EA17	CRILA	911SCR11	SCAHU		
911EA18	LPPL	911SCR12	SCIAM		
911EA19	3LAM	911UMR10	LAREMA		
911EA20	Centre J.Bodin	911UMR12	MOLTECH ANJOU		
911EA22	LERIA	911UMR15	BNMI		
911EA23	LASQUO	911UMR16	MINT		
911EA24	LISA	911UMR161	Neurochirurgie		
911EA25	RCIM	911UMR17	SOPAM		
911EA26	SONAS	911UMR18	ESO/CARTA		
911EA261	eq.LASBA	911UMR19	IRHS		
911EA27	LEEST	911UMR20	IRHS		
911EA28	LPHIA	911UMR21	IRHS		
911EA29	OS	911UMR22	IRHS		
911NR10	PYVER	911UMR23	CERHIO/HIRES		
911NR11	Microbiogéologie	911UMR24	CR2C		
911NR12	CPNI	911UMR25	Immunothérapie		
911NR13	GAP	911UMR251	eq.Néphrologie		
911PF10	PFT	911UMR252	eq.Neuroimmuno		
911PF11	Plateforme PADAM	911UMR253	eq.Maladie du sang		

Point 06 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

911PF12	CIFAB
911PF121	PRIMEX
911PPF10	Tourisme Mond

911UMR26	LETG LEESA
911UMR27	LPGN-BIAF
911UMR271	Eq.LEBIM
911UMR28	GRANEM

906335	Med de l'adolescent
906336	Imagerie card vaso
906337	Sommeil et patho
906338	Glaucomes
906339	Med Subaqua Hyperb
906340	Thérapeut. antiinfec
906341	Educ Thérap patient

**STRUCTURE BUDGETAIRE
HIERARCHIE DES CENTRES FINANCIERS**

EXERCICE 2012

SAIC 200

955	Serv Général SAIC
95510	Fonctionnement
95520	Brevets
95530	PUA
95540	Espace culturel
95550	IRIS

S900	Serv. Centraux
S90010	Communication
S90020	R.I.
S90030	D.S.I.
S901	UFR Droit
S902	UFR Lettres
S905	IUT
S906	UFR de Médecine
S907	UFR Sc Pharm Ing santé
S908	SUMPPS
S909	SCDU
S910	SUIO-IP
S912	SUAPS
S913	CUFCO
S918	STIC
S931	ESTHUA
S932	ISTIA
S933	UFR de Sciences

S911BQR12	GECCO
S911BQR14	CRC
S911EA11	HIFITH
S911EA12	GEIHP
S911EA13	CRT
S911EA14	LNBT
S911EA141	Equipe génomique
S911EA16	CERIEC
S911EA17	CRILA
S911EA18	LPPL
S911EA19	3LAM
S911EA20	Centre J.Bodin
S911EA22	LERIA
S911EA23	LASQUO
S911EA24	LISA
S911EA25	RCIM
S911EA26	SONAS
S911EA261	Eq. LASBA
S911EA27	LEEST
S911EA28	LPHIA
S911EA29	OS
S911NR10	PYVER
S911NR11	Microbiogéologie
S911NR12	CPNI
S911NR13	GAP
S911PF10	PFT
S911PF11	Plateforme IBISA
S911PF12	CIFAB
S911PF121	PRIMEX
S911PPF10	Tourisme Mond
S911RUA12	LINA
S911RUA13	Pharmacologie
S911RUA14	SHS
S911SFR10	Confluences
S911SFR11	SFR SANTE
S911SFR111	SCCAN
S911SFR12	SFR QUASAV
S911SCR10	PIAM
S911SCR11	SCAHU
S911SCR12	SCIAM

S911UMR10	LAREMA
S911UMR12	CIMA
S911UMR13	Cytokines
S911UMR15	BNMI
S911UMR16	MINT
S911UMR161	Neurochirurgie
S911UMR17	SOPAM
S911UMR18	ESO/CARTA
S911UMR19	IRHS
S911UMR20	IRHS
S911UMR21	IRHS
S911UMR22	IRHS
S911UMR23	CERHIO/HIRES
S911UMR24	CR2C
S911UMR25	IMMUNOTHERAPIE
S911UMR251	eq.Néphrologie
S911UMR252	eq.Neuroimmuno
S911UMR253	eq.Maladie du sang
S911UMR26	LETG LEESA
S911UMR27	LPGN-BIAF
S911UMR271	Eq.LEBIM
S911UMR28	GRANEM

6.2. COTISATION AU PRES LUNAM

Le conseil d'administration du 29 septembre 2011 a approuvé la contribution annuelle de l'Université d'Angers au PRES LUNAM de 80 000€. Le CA du PRES du 9 décembre 2011 a approuvé une diminution de la contribution des membres.

Le conseil d'administration approuve la révision du montant de la contribution au PRES LUNAM, désormais fixé à 68 000€ (CF 900101).

6.3. CONVENTION DE PARTENARIAT 2011/2016 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET L'UNIVERSITE D'ANGERS

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat 2011/2016 entre la communauté d'agglomération du Choletais et l'Université d'Angers.

CONVENTION
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE /
UNIVERSITE D'ANGERS

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Communauté d'Agglomération du Choletais, représentée par Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Président, Maire de Cholet, Député, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 16 janvier 2012,

d'une part,

ET :

L'Université d'Angers dont le siège social est situé 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 ANGERS cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Université d'Angers est présente à Cholet depuis 1975, date à laquelle les enseignements de première année de la Capacité en Droit ont été délocalisés.

En 1986, la préparation à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU A) a également été implantée.

Une première convention générale organisant la délocalisation de Diplômes d'Études Universitaires Générales (DEUG) au sein du Domaine Universitaire du Choletais a été signée en 1991 entre l'Université d'Angers et la Ville de Cholet.

Le premier contrat État / Université signé entre l'Université d'Angers et le Ministère de l'Éducation Nationale, ainsi que le schéma de développement et d'aménagement des universités de l'Académie de Nantes ont reconnu de manière officielle l'existence de l'antenne universitaire de Cholet de l'Université d'Angers, renforcée par la création du département de L'I.U.T. d'Angers.

Après le transfert des responsabilités de l'enseignement supérieur de la Ville de Cholet à la Communauté d'Agglomération du Choletais, une convention a été signée entre l'Université d'Angers et la Communauté d'Agglomération du Choletais en 2005.

La présente convention a pour objectif de reconduire celle-ci.

A) MOYENS MATERIELS ET HUMAINS DE FONCTIONNEMENT

Article 1 : DEFINITIONS

a) Le Domaine Universitaire du Choletais : la Communauté d'Agglomération du Choletais possède des locaux d'enseignement composant le Domaine Universitaire du Choletais situé Boulevard Pierre Lecoq à Cholet. Le Domaine Universitaire du Choletais accueille des formations des UFR de lettres, de droit et d'ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet, ci- après désignées « les UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet », le Centre d'enseignement CNAM de Cholet, ainsi que l'IUT.

Point 06 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

b) Le Campus du Choletais comprend les UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet et l'Institut Universitaire de Technologie de Cholet.

c) L'IUT est une composante de l'Université d'Angers.

Le Domaine Universitaire du Choletais bénéficie d'une superficie construite de 3 229 m², et d'un parc de stationnement de 180 places (cf. annexe 1).

Article 2 : DESCRIPTION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

La description des locaux du Domaine Universitaire du Choletais est la suivante (cf. annexe 2) :

- · locaux en propre à l'Université d'Angers :
 - 2 salles d'informatique,
 - 1 bureau de direction,
 - 3 bureaux d'administration,
 - 1 bureau pédagogique,
 - 1 bureau de la médecine préventive,
 - 1 réserve d'archives.
- · locaux en propre au CNAM :
 - 3 salles d'informatique,
 - 2 bureaux de direction,
 - 3 bureaux d'administration,
 - 1 réserve d'archives.
- · locaux communs :
 - des salles de cours : salles numérotées de 1 à 27,
 - 1 amphithéâtre de 284 places,
 - 1 amphithéâtre de 86 places,
 - des sanitaires,
 - 2 halls d'accueil,
 - 1 salle des professeurs,
 - 1 parc de stationnement,
 - 1 réserve d'archives,
 - 1 bureau pour l'animation de la vie étudiante,
 - 1 espace de convivialité.

La Communauté d'Agglomération du Choletais supporte intégralement les charges de maintenance et de fonctionnement des locaux (y compris celles de la bibliothèque), ainsi que l'aménagement du Domaine Universitaire du Choletais et de ses accès.

A la rentrée 2011, l'IUT occupe de façon préférentielle les salles n°22, 24 et 27.
Les équipements des locaux sont décrits dans l'annexe 3.

- · La bibliothèque universitaire :

La Ville de Cholet, à laquelle se substituera la Communauté d'Agglomération du Choletais à partir du 1er janvier 2012, possède des locaux situés Boulevard Pierre Lecoq à Cholet où elle accueille une bibliothèque universitaire.

Article 3 : SECURITE

L'Administrateur du Domaine Universitaire du Choletais est le Directeur Unique de la Sécurité du site du Domaine Universitaire du Choletais englobant les locaux déjà cités ainsi que la bibliothèque universitaire, pendant les horaires d'ouverture du Domaine Universitaire, soit du lundi au vendredi de 7 h 45 à 21 h 30 et le samedi de 8 h 00 à 13 h 00 sauf le dimanche, et vacances universitaires.

Article 4 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pour le bâtiment a été rédigé par la Communauté d'Agglomération du Choletais et adopté par le Conseil de Communauté du 20 juillet 2009. Par ailleurs, l'Université d'Angers et le CNAM rédigent chacun un règlement intérieur concernant l'accueil de leurs étudiants et de leurs enseignants.

Article 5 : PERSONNELS MIS A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS POUR LE DUC

La Communauté d'Agglomération du Choletais met à la disposition du Domaine Universitaire du Choletais sans contrepartie financière un agent technique (35 h par semaine) et un agent administratif (se référer à l'article 6 pour la description du poste).

L'agent technique remplit prioritairement les fonctions liées au service reprographie, technique, multimédia et audiovisuel, et est chargé de l'ouverture des locaux. La fermeture des locaux est confiée à une entreprise extérieure.

Le personnel technique est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Administrateur du DUC. La répartition de son temps de travail est fixée comme suit : 50% consacré à l'Université d'Angers et l'IUT, 25% pour le CNAM et 25% pour les locaux du DUC. Cette répartition est appréciée sagement et de façon pragmatique. L'Administrateur est garant de la répartition du temps de travail de l'agent technique.

Le niveau hiérarchique de l'agent, ses attributions et la quotité horaire de service consacrée à ces missions sont adressés au début de chaque année universitaire au Directeur Général des Services de l'Université d'Angers, à l'Administrateur du Domaine Universitaire du Choletais et du CNAM.

B) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT AVEC L'UNIVERSITE D'ANGERS

Article 6 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La Communauté d'Agglomération du Choletais met à la disposition de l'Université d'Angers, sans contrepartie financière, un agent administratif 35 heures par semaine.

L'agent administratif est chargé d'une partie de la gestion administrative des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet (service des examens, gestion des emplois du temps) et de la gestion d'occupation de la totalité des salles du Domaine Universitaire du Choletais.

L'agent administratif mis à disposition des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet est chargé d'organiser les plannings d'occupation de ces locaux.

L'Université d'Angers délocalise une partie de ses activités d'enseignement à Cholet et met en place au sein des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet des formations spécifiques. La liste des formations mises en place à Cholet figure dans le contrat qui lie l'Etat et l'Université d'Angers. En fonction de l'évolution des effectifs inscrits ou des opportunités de faire habilitier de nouvelles formations, cette liste est actualisée au début de chaque année universitaire.

La décision d'ouverture ou de fermeture d'une formation à Cholet est prise par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers. Sa mise en place est toutefois subordonnée à l'accord de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

La Communauté d'Agglomération du Choletais sera tenue régulièrement informée par l'Administrateur de la répartition des salles utilisées par les différents utilisateurs du DUC.

La Communauté d'Agglomération du Choletais veille à ce que les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du Domaine Universitaire du Choletais soient prises, en particulier :

- l'harmonisation des plannings d'occupation des locaux mutualisés,
- l'entretien et le gardiennage des locaux.

Point 06 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

La Communauté d'Agglomération du Choletais se réserve le droit d'héberger au sein du Domaine Universitaire du Choletais à Cholet d'autres organismes à condition que leur présence n'entrave pas le bon fonctionnement des activités des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet, du Centre d'enseignement CNAM et de l'IUT. Tout organisme ou association désirant réserver une salle au Domaine Universitaire du Choletais à Cholet devra en faire la demande directement au Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais. L'Administrateur devra en être informé.

Article 7 : ADMINISTRATION

L'Université d'Angers désigne pour la durée du mandat du Président de l'Université d'Angers et après avis de la Communauté d'Agglomération du Choletais l'un de ses enseignants comme Administrateur du Domaine Universitaire du Choletais. Au vu de l'article R123-21 du Code de la construction et de l'habitation, l'Administrateur est responsable auprès des autorités publiques des conditions de sécurité du Domaine Universitaire du Choletais.

Il est chargé notamment :

- de coordonner les moyens mis à disposition pour le fonctionnement du Domaine Universitaire du Choletais, en relation avec les services de la CAC, avec les composantes de l'Université d'Angers, les services centraux et les services communs,
- de veiller au respect des conditions de mise à disposition et d'en rendre compte à la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- de donner à la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la rentrée universitaire, un avis sur le personnel mis à disposition,
- de veiller au bon fonctionnement des activités pédagogiques,
- d'assurer les liaisons nécessaires avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et l'Université d'Angers,
- de promouvoir l'enseignement supérieur universitaire dans le Choletais en relation avec le monde socio-économique,
- d'établir et de gérer le budget de fonctionnement et d'équipement des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet,
- de proposer à la Communauté d'Agglomération du Choletais et à l'Université d'Angers les adaptations nécessaires au bon fonctionnement des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet,
- d'attester des services effectués par les enseignants de l'Université d'Angers ainsi que par les autres intervenants, vérifier et contrôler les ordres de mission et mettre en paiement les rémunérations en remboursements propres à ces charges,
- d'établir un rapport annuel sur le fonctionnement des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet transmis aux différentes instances habilitées de l'Université d'Angers ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- de veiller au respect du règlement intérieur.

Article 8 : PEDAGOGIE

Les étudiants, les enseignants, les programmes et les examens relèvent directement de l'Université d'Angers.

Les activités d'enseignement s'effectuent sous la seule responsabilité de l'Université d'Angers et ne sont soumises qu'au seul contrôle des instances habilitées de l'Université d'Angers. Elles sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

C) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT AVEC LE CNAM

Article 9 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le Centre régional associé du CNAM des Pays de la Loire, sous l'égide de l'AG CNAM des Pays de la Loire, délocalise depuis 1986 une partie de ses activités d'enseignement à Cholet. Cette délocalisation s'est traduite par la création d'une structure dénommée ci-après « Centre d'enseignement CNAM de Cholet » qui occupe une partie des locaux du Domaine Universitaire du Choletais.

Point 06 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Le Centre régional associé du CNAM des Pays de la Loire peut délocaliser au Centre d'enseignement CNAM de Cholet toutes les filières et tous les cycles et unités de valeur du CNAM. Le fonctionnement de certaines filières peut toutefois exiger un environnement et des conditions matérielles spécifiques. Il appartiendra aux divers partenaires de les réunir, le cas échéant.

Le Conseil d'Administration de L'AG CNAM des Pays de la Loire décide de l'ouverture ou de la fermeture d'une filière. Le Conseil d'Administration de L'AG CNAM des Pays de la Loire requiert préalablement l'avis de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Le Directeur du Centre régional associé du CNAM des Pays de la Loire nomme le Directeur du Centre d'enseignement CNAM de Cholet.

La Communauté d'Agglomération du Choletais est membre de l'Assemblée Générale de L'AG CNAM des Pays de la Loire.

D) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT COMMUNS

Article 10 : FINANCEMENTS

Les frais que l'Université d'Angers contracte du fait de la mise en place de formations à Cholet (charges d'enseignement, charges sociales, charges diverses) sont pris en compte par la Communauté d'Agglomération du Choletais sur la base d'un prix forfaitaire décidé d'un commun accord et compris dans la subvention de fonctionnement versée par la Communauté d'Agglomération du Choletais à l'Université d'Angers.

La subvention de fonctionnement accordée à l'Université d'Angers sera votée chaque année par le Conseil de Communauté et fera l'objet d'une convention de concours financiers.

L'Université d'Angers adresse chaque année et ce, avant la fin du premier semestre de l'année universitaire en cours, un bilan financier à la convention relative aux concours financiers.

Il fait apparaître pour chaque composante présente à Cholet le montant prévisionnel des dépenses occasionnées par la mise en place de formations et les charges qui incombent respectivement à la Communauté d'Agglomération du Choletais d'une part et à l'Université d'Angers d'autre part.

La Communauté d'Agglomération du Choletais s'acquitte de sa participation auprès de l'Agent Comptable de l'Université d'Angers dans les conditions suivantes :

- avril : versement d'un acompte représentant la moitié de la charge prévisionnelle,
- septembre : versement complémentaire sur la base de l'état justificatif des dépenses de l'année universitaire échue.

Il est tenu compte dans cet état justificatif des crédits de l'Etat et des subventions diverses qui seraient accordés à l'Université d'Angers pour les UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet.

Article 11 : REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES

La Communauté d'Agglomération du Choletais met, sans contrepartie financière, à la disposition de l'Université d'Angers, du CNAM et de l'IUT des locaux équipés et aménagés à des fins d'enseignement et de recherche. Ils sont situés au Domaine Universitaire du Choletais.

La répartition des charges entre l'Université d'Angers et la Communauté d'Agglomération du Choletais est définie comme suit : l'Université d'Angers assure les frais liés à la pédagogie et au fonctionnement administratif, décrits dans la convention de subvention.

La Communauté d'Agglomération du Choletais assure les frais liés au bâtiment du Domaine Universitaire du Choletais et à l'entretien de celui-ci.

Point 06 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Concernant les frais de reprographie et des fournitures de papier qui sont à la charge de l'Université d'Angers et de l'IUT, et dans l'attente de fin de marché entre la CAC et la société de gestion de photocopieurs Ricoh fin 2013, la Communauté d'Agglomération du Choletais fait l'avance des crédits annuels nécessaires et en demande le remboursement à l'Université d'Angers 2 fois par an, fin janvier et fin août. A titre indicatif pour l'année 2012, le coût des 1 000 copies A4 et des 1 000 copies A3 est de 7,63 € TTC, celui des 500 feuilles A4 est de 3,59 € TTC et celui des 500 feuilles A3 est de 7,18 € TTC. Le coût sera être réévalué chaque année et transmis à l'Université d'Angers. En 2014, les fournitures de papier, l'achat et l'entretien des photocopieurs seront à la charge des utilisateurs du Domaine Universitaire du Choletais.

La boîte postale du Domaine Universitaire du Choletais est payée par la Communauté d'Agglomération du Choletais à la Poste. Un remboursement de cette somme sera facturé par la Communauté d'Agglomération du Choletais aux utilisateurs du Domaine Universitaire du Choletais.

Au titre de l'entretien des locaux mis à disposition, l'Université d'Angers verse une contribution à la Communauté d'Agglomération du Choletais. La contribution de l'Université d'Angers pourra être sollicitée pour les charges d'équipement complémentaire ou de renouvellement de matériel.

Article 12 : ASSURANCES

Le bénéficiaire de la mise à disposition souscrit une assurance multirisques dommages aux biens et Responsabilité Civile couvrant :

- l'incendie, l'explosion, la foudre, les ouragans, les tempêtes et les dégâts des eaux,
- les recours des voisins et des tiers,
- la responsabilité civile en vue de couvrir tous les dommages causés aux tiers du fait de son exploitation.

L'Université d'Angers s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération du Choletais une attestation d'assurance.

Dans l'hypothèse où l'activité exercée par l'Université d'Angers entraînerait, soit pour la Communauté d'Agglomération du Choletais soit pour les tiers, des surprimes d'assurance, l'Université d'Angers serait tenue de prendre en charge le montant de la surprime et garantir la Communauté d'Agglomération du Choletais contre toutes réclamations des tiers.

L'Université d'Angers s'engage, par ailleurs, à respecter toutes les normes de sécurité propres au bâtiment dans lequel se trouve le bien objet des présentes, telles qu'elles résultent des textes législatifs et réglementaires en vigueur et de la situation des locaux loués.

Pendant la durée de la convention, la Communauté d'Agglomération du Choletais se réserve la faculté de demander à l'Université d'Angers de souscrire toutes autres polices qui s'avèreraient nécessaires.

La Communauté d'Agglomération du Choletais s'assure en tant que propriétaire des locaux.

Article 13 : GESTION DES SALLES

L'implantation des UFR de l'Université d'Angers délocalisées à Cholet, du Centre d'enseignement CNAM et l'occupation régulière des locaux par l'IUT au Domaine Universitaire du Choletais doivent favoriser une coopération entre ceux-ci. Ces échanges peuvent concerner les équipements et les locaux pédagogiques financés par la Communauté d'Agglomération du Choletais, sous réserve de disponibilité et d'accord préalable. La mise à disposition des équipements suppose une utilisation dont la fréquence et la nature ne sont pas susceptibles d'entraîner une usure prématurée. Il est, d'autre part, expressément convenu que toute détérioration des équipements, y compris partielle, ayant trouvé sa source directe ou indirecte lors de la mise à disposition, fera l'objet d'une réparation en nature ou en équivalent aux frais, ceci à la charge de l'utilisateur. Dans le cadre d'une gestion efficiente, il sera proposé une mutualisation des salles.

Article 14 : ANIMATION DE LA VIE ETUDIANTE

Un agent de la Communauté d'Agglomération du Choletais assure l'animation de la vie étudiante, et plus particulièrement celle de l'espace de convivialité situé au Domaine Universitaire du Choletais. Des structures extérieures pourront être invitées sur le temps de pause du midi et du soir.

Article 15 : COMITE DE PILOTAGE DU DOMAINE UNIVERSITAIRE DU CHOLETAIS

Ce Comité réunit :

- le Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais ou son représentant,
 - le Président de l'Université d'Angers ou son représentant,
 - l'Administrateur du Domaine Universitaire du Choletais,
 - le Directeur du Centre d'enseignement CNAM de Cholet,
 - le Directeur de l'IUT Angers – Cholet,
- et toute personne invitée à l'initiative du Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais ou du Président de l'Université d'Angers.

Ce comité est chargé de l'organisation générale du Domaine Universitaire du Choletais, notamment de l'étude des possibilités de développement et de la prévision des moyens matériels et humains nécessaires. Par ailleurs, le plan d'occupation des locaux du Domaine Universitaire du Choletais et les modalités fonctionnelles d'emploi du personnel de surveillance, d'entretien et du service reprographie et technique mis à la disposition du Domaine Universitaire du Choletais, seront étudiés annuellement en début d'année scolaire au sein de ce Comité de Pilotage. Ce dernier se réunit à la demande du Président de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 16 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 18 janvier 2012 jusqu'au 1er mars 2016.

Article 17 : COMMUNICATION ET PUBLICITE

La Communauté d'Agglomération du Choletais et l'Université d'Angers se réservent le droit de promouvoir cette convention dans le cadre de leur communication mais s'engagent à tenir compte des impératifs de confidentialité.

Aucune communication engageant les parties ne peut être faite sans l'accord de celles-ci (exemple : signalétique).

Article 18 : MODALITES DE MODIFICATION

La présente convention peut être modifiée à tout moment par voie d'avenant dûment approuvé par les deux parties.

Article 19 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure, prévus par la loi et la jurisprudence, entendus comme faits d'un caractère imprévisible et insurmontable extérieurs à la volonté des parties et ne pouvant être empêchés par elles.

De même, en cas d'inobservation de l'une des clauses de la convention par l'une ou l'autre des parties, celle-ci sera résiliée de plein droit et immédiatement sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée.

Cette convention peut être résiliée, par l'une ou l'autre partie, sous réserve d'un préavis de deux mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 20 : PROCEDURE

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celui-ci, tous litiges relatifs à l'application de la présente convention sont de la compétence de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Article 21 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention les parties font élection de domicile :

- Pour la Communauté d'Agglomération du Choletais en son siège social,
- Pour l'Université d'Angers en son siège social.

Fait à Cholet le

Monsieur Daniel MARTINA
Président de
l'Université d'Angers

Le Président
Par délégation le 1er Vice-Président
John DAVIS

6.4. DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'INSTITUT CONFUCIUS

Le conseil d'administration approuve la demande de subvention en faveur de l'Institut Confucius de 13 000 € pour 2012 (l'année dernière le montant accordé était de 14000€).

6.5. REVISION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Avis favorable du CTP du 11 janvier 2012.

Le conseil d'administration approuve la révision des modalités d'attribution des prestations d'action sociale.

**Modifications proposées par la
Commission d'Action Sociale le 28 juin 2011**

1. PASUA - Prestations d'Action Sociale de l'Université d'Angers :

- Relèvement du plafond du quotient familial : + 1 100 € (à l'instar de ce que pratique le service d'action sociale de Nantes). Le plafond QF passe ainsi de 12 400 € à 13 500 €.
- Relèvement des différentes tranches de QF : + 1 100 € :

API (allocation parent isolé) et **Garde d'enfant de – de 11 ans** :

Tranches QF 2011	Tranches QF 2012
≤ 5 000	≤ 6 100
≤ 7 500	≤ 8 600
≤ 12 400	≤ 13 500

Etudes supérieures

Tranches QF 2011	Tranches QF 2012
≤ 2 500	≤ 3 600
≤ 6 250	≤ 7 350
≤ 12 400	≤ 13 500

2. PASUA – Etudes supérieures :

Le calcul du quotient familial de la PASUA « Etudes supérieures » se base à présent sur l'année civile de l'année N-2. Auparavant, ce calcul prenait en compte l'année universitaire.

3. SECOURS EXCEPTIONNELS :

Le montant de l'aide ou du don accordé au titre de secours exceptionnels est relevé de 200 € et passe ainsi de 800 € à 1 000 €.

* L'ensemble de ces modifications prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 07
RECHERCHE

7.1.	Conventions délégation globale de gestion : BNMI-CNRS et IRHS-INRA	1
7.2.	Projet de GIS « Institut du genre »	20
7.3.	Demande de subvention au titre du FEDER : CPER tranche 2, Matériaux	21

7.1. CONVENTIONS DELEGATION GLOBALE DE GESTION : BNMI-CNRS ET IRHS-INRA

Le conseil d'administration approuve les conventions délégation globale de gestion : BNMI-CNRS et IRHS-INRA.

CONVENTION DE DELEGATION GLOBALE DE GESTION

Entre

L'UNIVERSITE D'ANGERS, EPSCP, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel dont le siège est 40 rue de Rennes BP 73532 49035 ANGERS, n° SIREN 194909701, code APE8542Z, représentée par son Président, Daniel MARTINA

ci-après dénommée « **l'Université** » ;

Et

LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3, rue Michel Ange, 75794 PARIS Cedex 16, n° SIREN 180 089 013, code APE 7219Z, représenté par son Président, Monsieur Alain FUCHS, lequel a consenti une délégation de signature permanente à André QUINQUIS, Délégué Régional Bretagne & Pays de la Loire,

ci-après dénommé « **le CNRS** » ;

Ci après dénommés « **les Parties** »

Vu les dispositions de la convention quadriennale de partenariat signée entre les Parties susdésignées le 16 septembre 2009.

Vu la grille d'analyse, figurant en annexe 1, destinée à conduire la mission d'expertise partagée des établissements candidats à la DGG ;

Vu la convention cadre et la convention d'usages « CHU-Université d'Angers » pour l'Institut de Biologie en Santé.

Vu l'avis du CHS de la Délégation Régionale Bretagne & Pays de la Loire du CNRS en date du 01 décembre 2011

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention, dont ses annexes qui en font partie intégrante, a pour objet de confier par délégation au CNRS, ci-après dénommé le délégataire dans les conditions définies à l'article 2 ci-après, la gestion de la future UM BNMI, ci-après dénommé l'unité dont les parties assurent conjointement la tutelle, conformément aux dispositions prévues dans les conventions quadriennales susvisées.

Dans le cas où d'autres établissements deviennent partenaires de l'Unité, le délégataire fait son affaire personnelle de la mise en place d'une délégation similaire avec les nouveaux partenaires.

Article 2 - Portée de la délégation

Au titre de cette délégation, le délégataire assure pour le compte de l'Unité dont la gestion lui est confiée :

- la gestion des moyens techniques et financiers mis à leur disposition conformément aux articles 9 et 15 des présentes,
- la gestion de leurs achats de biens et services,
- les recrutements de personnels réalisés sur les ressources affectées dont l'Unité dispose,
- la négociation, la signature et la gestion des contrats liés aux activités de l'Unité,
- l'organisation du dispositif de sécurité des biens, des personnes et des informations ainsi que la gestion des locaux et de l'environnement qui s'y rapporte, dans les conditions de l'article 10 des présentes.

Article 3 - Obligations générales des Parties

Le délégataire exerce la présente délégation de gestion dans le respect des principes suivants :

- continuité du service public,
- transparence des conditions de gestion mise en œuvre par le délégataire,
- autonomie de la partie qui assure la gestion par délégation,
- concertation et information réciproque.

Les CHS des Parties sont tenus régulièrement informés de toute question relevant de leurs compétences.

Les Parties s'engagent en particulier à s'informer mutuellement dans les meilleurs délais :

- de toutes difficultés rencontrées dans l'application de la présente convention et de ses annexes. Dans une telle éventualité, les Parties s'engagent à définir de manière concertée les mesures à mettre en œuvre pour maintenir un service adapté aux besoins de l'Unité. Si les mesures définies à cette occasion ont un caractère permanent, elles sont consignées dans un avenant à la présente convention.
- de toute modification d'organisation, de mode de fonctionnement ou de tout autre événement susceptible d'affecter, de quelque manière que ce soit, les activités de l'unité. A cet égard, tout mouvement que ce soit, concernant les personnels affectés dans l'Unité, est signalé dans les meilleurs délais aux autres Parties. En cas de départ d'un personnel affecté dans l'Unité, les Parties s'engagent à étudier toute demande de remplacement au regard des dispositions liées à la mise en œuvre de la délégation de gestion, en tenant compte de l'existant, des possibilités budgétaires des Parties, des procédures propres à chaque établissement et des priorités scientifiques.

Article 4 - Comité de suivi

Les Parties s'engagent à mettre en place, concomitamment à la signature de la présente convention, un comité de suivi. Ce comité est composé du président de l'Université, du vice-président du Conseil scientifique, du directeur général des services de l'Université, du délégué régional du CNRS, du délégué régional de l'INSERM, du directeur de l'unité ou de leurs représentants. Peut être appelée à participer aux réunions du comité de suivi, toute personne dont la présence est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an ; il s'assure de la mise en œuvre des dispositions prévues par cette convention et du respect des engagements figurant dans la grille d'analyse partagée en annexe 1.

Lors de chaque réunion du comité, et dans tous les cas au moins une fois par an, le délégataire s'engage à fournir au délégant la liste complète des personnels titulaires et contractuels travaillant dans l'Unité dont il assure la gestion, et plus généralement la mise à jour des annexes.

Un relevé de conclusions est établi à l'issue de chaque réunion et porté à la connaissance des CHS des Parties.

Article 5 - Gestion du personnel

Chaque Partie reste employeur des personnels titulaires et contractuels. Chaque partie continue d'assumer vis-à-vis de ceux-ci toutes ses obligations d'employeur, en concordance avec les dispositions de l'article 10 ci-après. Chaque partie exerce envers eux toutes les prérogatives administratives de gestion (notation, avancement, discipline, etc.) et assume à leur égard toutes les obligations d'ordre social et fiscal de l'employeur.

Les personnels contractuels payés sur ressources propres et affectés dans l'Unité au moment de la signature de la présente convention, restent employés par le signataire de leur contrat de travail et relèvent des mêmes dispositions que les personnels titulaires jusqu'à l'échéance dudit contrat de travail. En conséquence, la gestion des contrats de recherche qui servent, le cas échéant, de support à leur rémunération, ne pourra pas être déléguée et restera assurée par la Partie signataire des contrats de travail correspondant jusqu'à expiration desdits contrats de recherche.

La liste des personnels et la typologie des emplois titulaires et contractuels de l'Unité à la date de signature de la présente convention figure dans l'annexe 8.

Article 6 – Locaux, état des lieux

En application de la présente convention, l'Université met à la disposition de l'unité, les locaux situés à la Faculté de Médecine, situés rue de Haute Reculée à Angers et à Institut de Biologie Santé, situés 4 Rue Larrey à Angers. Les surfaces et leur décomposition (bureaux destinés aux personnels de recherche, secrétariat, informatique, bibliothèque, expérimentation et locaux techniques, dégagements, circulations et sanitaires...) sont précisées en annexe 7 de la présente convention.

Les parties procéderont lors de la signature de la présente convention à un état des lieux contradictoire, en présence des services respectifs concernés. Cet état des lieux sera porté en annexe 6, au titre de l'Unité. Les CHS compétents des Parties seront tenus informés.

Article 7 – Engagement des Parties sur l'utilisation et la gestion des locaux (ou Article 7bis selon les cas)

7.1 Engagements de l'Université :

Exerçant ses droits et obligations du propriétaire, l'Université assure la maintenance et l'entretien de la structure du bâtiment, l'entretien et la réparation des installations communes ainsi que ceux des réseaux primaires et secondaires pour l'alimentation en eau, en électricité, pour le chauffage, la téléphonie, l'informatique, et le cas échéant, la climatisation, conformément à la convention cadre et à la convention d'usages conclues avec le CHU d'Angers le 01 juin 2011 pour ce qui concerne l'Institut de Biologie en Santé.

Elle assure également le gardiennage général des bâtiments au sein duquel sont situés les locaux de l'unité.

Responsable de l'hygiène et de la sécurité des bâtiments au sein desquels sont situés les locaux mis à la disposition de l'Unité, l'Université s'engage à donner tout moyen pour remplir les missions qui lui sont confiées par l'article 10 de la présente convention en matière de sécurité des personnes, des biens, de l'environnement et des informations, notamment en :

- communiquant toute information utile à la réalisation de ces missions (règlement intérieur du bâtiment, ...) ;
- informant de toute visite technique, tous travaux prévus sur le bâtiment ;
- étudiant les demandes du délégataire pour une éventuelle mise en conformité des locaux ;
- apportant le cas échéant le soutien logistique de l'Université ;
- assurant les contrôles réglementaires obligatoires et en transmettant les rapports au délégataire.

7.2 Engagements du délégataire :

Le délégataire s'engage à faire un usage normal des locaux et à respecter toute réglementation applicable à la nature du bien occupé et des activités exercées dans les locaux occupés par l'Unité.

Il est autorisé à mener des travaux d'aménagement nécessaires à l'exercice de l'activité de recherche de l'Unité. Il demande l'autorisation préalablement des services techniques de l'Université, et le cas échéant, du comité de suivi de la délégation de gestion. Ces aménagements resteront la propriété de l'Université à l'issue de la convention.

En matière de sécurité, le délégataire s'engage à communiquer toute information utile permettant à l'Université de remplir ses obligations de propriétaire.

Il s'engage à assurer la traçabilité des marchés conclus et à conserver les documentations techniques de toute installation et équipement acquis.

Article 8 - Frais et charges

L'établissement affectataire ou propriétaire des locaux occupés par l'unité prend en charge les dépenses d'infrastructure et de fonctionnement desdits locaux en conformité avec la convention cadre et la convention d'usages conclues avec le CHU d'Angers le 01 juin 2011 pour ce qui concerne l'Institut de Biologie en Santé.

Ces frais comprennent :

- les consommations de fluides, d'électricité, de chauffage des surfaces ;
- les dépenses d'entretien, de réparation et d'aménagement des différents réseaux et installations à usage commun, ainsi que celles de maintenance des installations techniques des bâtiments ;
- les dépenses de nettoyage des locaux ;
- les dépenses de gardiennage et d'entretien des espaces fonciers ;
- les diverses taxes et impôts afférents à ces locaux.
- la collecte des déchets dangereux (chimiques, biologiques), des déchets industriels banals (papier, plastique,..) et des déchets assimilés aux ordures ménagères.

Article 9 – Maintenance, entretien et contrôle des équipements

Les équipements figurant sur la liste en annexe 6, sont mis à disposition du délégataire pour la durée de la présente convention. Le comité de suivi est informé par le délégataire de tout événement susceptible d'affecter les conditions de fonctionnement des matériels.

L'état des matériels mis à disposition de l'Unité par le délégant, est établi au moment de la signature de la présente convention et figure dans la colonne 'observations' de l'annexe 6.

Les frais de maintenance, d'entretien ou de contrôle des équipements, sont pris en charge sur les crédits de l'Unité.

Le délégataire s'assure, par des visites conjointes des services de prévention et de sécurité des Parties, que les contrôles de sécurité afférents à l'utilisation de ces matériels sont effectués conformément à la réglementation en vigueur.

Article 10 - Sécurité des personnes, des biens, de l'environnement et du patrimoine scientifique et informationnel

Sous réserve des dispositions de la convention quadriennale de partenariat, le délégataire s'engage à :

- communiquer au délégant les informations concernant la politique de sécurité mise en œuvre (programmes annuels de prévention, documents uniques, ...) au bénéfice de l'Unité dont il assure la gestion ainsi que toute modification de celle-ci ;
- assurer, en lien avec le délégant, la sécurité générale des personnels travaillant dans l'Unité dont il assure la délégation globale de gestion, conformément à la réglementation en la matière ;

Point 07 – RECHERCHE

- prévenir les risques d'accident et en limiter le cas échéant les conséquences, notamment par des actions de formation ainsi que par l'évaluation commune des risques professionnels, sans remettre en cause la responsabilité de l'employeur.
- s'assurer que les personnels exercent leur activité dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et aux règles de sécurité propres à l'établissement dans lequel sont situés les locaux de l'Unité d'affectation ;
- transmettre, au service concerné des employeurs respectifs, toutes les informations, d'ordre administratif et professionnel, nécessaires au suivi médical des personnels ;
- veiller à la mise en œuvre des dispositifs existant en matière de conditions de vie au travail, au bénéfice des agents affectés dans l'Unité ;
- assister l'Unité dans la mise en place de la sécurité de son système d'information et contrôler l'efficacité des mesures mises en place ;
- assurer sous l'autorité fonctionnelle du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du délégataire, la mission de protection du patrimoine scientifique par la prise en charge de l'ensemble des procédures correspondantes.

Chaque partie prend les dispositions nécessaires pour que ses personnels, affectés dans l'unité relevant de la délégation globale de gestion, bénéficient d'une garantie d'assistance, de rapatriement et d'hospitalisation lors des missions qu'ils effectuent à l'étranger et dans les DOM-TOM, dès lors que l'ordre de mission a été établi sous le timbre de l'établissement gestionnaire. Les garanties accordées sont applicables pendant toute la durée indiquée sur l'ordre de mission, limitée à un an à compter de la date de départ en mission. Chaque partie reste responsable de ses personnels et veille, pour les missions à l'étranger, à l'établissement d'ordres de mission sans frais. Quel que soit l'employeur du directeur de l'Unité, ce dernier reçoit délégation du Président de l'Université ou du Délégué CNRS, pour exercer les responsabilités ci-dessus, en s'appuyant sur les services de conseil et d'assistance utiles.

Le directeur de l'Unité facilitera l'accès de l'équipe technique de l'établissement affectataire des locaux ou de tout prestataire autorisé pour toute intervention dans les locaux de l'Unité. Cette intervention pourra être menée sans préavis si elle porte sur la sécurité des personnes et des biens.

A tout moment, après information du directeur d'unité, les Parties peuvent intervenir pour s'assurer des conditions de sécurité dans lesquelles travaillent leurs personnels, et pour en tirer toutes conséquences.

Article 11 - Gestion des résultats des recherches et du préciput versé par les organismes financeurs

Les dispositions applicables en matière de publication et de propriété des résultats des recherches sont celles définies dans la convention quadriennale susmentionnée. Conformément aux articles de ladite convention, le délégataire assume les opérations de valorisation des résultats de la recherche. A cette fin, en application de l'article R. 611-13 du code de la propriété intellectuelle le cas échéant, le délégant, s'il est l'établissement ayant fourni les locaux, s'engage à donner, dans les cinq jours ouvrés de la demande (hors délai d'acheminement), mandat au délégataire pour les opérations de valorisation de chaque invention concernée.

La présente convention de délégation globale de gestion ne constitue pas une convention de location, d'usage ou de mise à disposition des locaux dont l'Université est affectataire, au sens de l'article R. 611-13 I.-1° al. 2 du code de la propriété intellectuelle.

Article 12 - Transfert de la gestion

Le transfert des responsabilités de gestion en application de la présente convention s'effectue, en règle générale, en fin d'exercice N-1 pour une reprise en gestion par le délégataire au 1^{er} janvier 2012, selon un calendrier établi et décrit en annexe 3 pour l'unité.

Les modalités de transfert sont définies de façon concertée entre les Parties. L'annexe 6 est actualisée en conséquence et signée par le représentant légal de chaque Partie.

Article 13 - Transfert des contrats de prestations de service ou assimilés (dépenses)

13.1 Contrats en cours

Les contrats de prestation de maintenance et d'entretien ou assimilés figurant dans la fiche Unité de l'annexe 6 ne sont pas transférés au délégataire.

13.2 Contrats futurs

Tout nouveau contrat nécessaire à l'activité de l'Unité est souscrit par le délégataire pour le compte de l'Unité.

Article 14 - Transfert des contrats de recherche (recettes)

14.1 Contrats en cours

Les contrats de recherche (collaboration, consortium) ou de financement de la recherche (subventions, ANR, etc.) en cours ne sont pas transférés au délégataire.

La Fiche unité de l'annexe 5 liste les contrats gérés par chacune des Parties.

14.2 Contrats futurs

Tout nouveau contrat de recherche, ou de financement de recherche, est négocié, signé et géré par le délégataire pour le compte de l'Unité dont il assure la gestion.

Article 15 - Gestion budgétaire et financière

15.1 Préparation du budget des Unités

L'attribution des dotations de l'unité pour l'année N +1 résulte d'une procédure de concertation (dialogue de gestion) entre l'Unité, le délégataire et les délégués qui a lieu en fin d'année N.

A cette occasion, le délégataire transmet aux délégués :

- un état de l'ensemble des recettes par nature des ressources (dotations de chaque partenaire – ressources d'activités et contrats de recherche – autres ressources) pour l'année N
- un état des dépenses de l'unité projetées au 31/12 de l'année N présenté suivant le référentiel budgétaire
- un budget prévisionnel pour l'année N+1 suivant ces mêmes regroupements fonctionnels.

Ces éléments reprendront le formalisme de l'annexe 2.

15.2 Attribution des moyens financiers

Les moyens financiers attribués à l'Unité par le délégué sont versés au délégataire sous forme de subventions au plus tard le 31 janvier.

Ces subventions font l'objet d'une décision du délégué, adressée au délégataire, précisant le montant attribué à l'unité ainsi que les éventuelles limitations quant à la nature ou au montant des dépenses susceptibles d'être prises en charge au titre des crédits attribués.

Les fonds correspondant aux subventions sont versés par l'Agent Comptable territorialement compétent des délégants, au compte ouvert au nom de l'Agent Comptable du délégataire, dont les références sont précisées dans les décisions annuelles de versement desdites subventions. Ils ne font l'objet d'aucun prélèvement au titre de la TVA ou à quelque autre titre que ce soit et ouvrent à l'Unité concernée une capacité d'achat d'un montant hors taxes égal au montant de chaque subvention versée.

15.3 Compte-rendu d'exécution

A l'issue de chaque exercice et au plus tard le 30 avril de l'année en cours, le délégataire adresse aux délégants un compte rendu financier d'exécution des crédits ouverts et de leur utilisation. Ce compte rendu est établi conformément au cadre défini en annexe 2.

15.4 Autres dispositions

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses sont conservées dans les conditions habituelles par l'Agent comptable du délégataire.

A la fin de chaque exercice, conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux articles 7 et 9 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008, une partie des crédits attribués par le délégant et non consommés pourront exceptionnellement faire l'objet d'un report par le délégataire sur l'exercice suivant, et ce, jusqu'à expiration de la présente convention ou de la convention quinquennale support de celle-ci. Ce report éventuel s'effectue au profit de l'unité dans les conditions réglementaires applicables au délégataire. Ces crédits sont mis à disposition des Unités au plus tard lors de la remise du compte financier de l'exercice.

A l'expiration de la présente convention ou en cas de fermeture de l'Unité, l'emploi des crédits résiduels sera déterminé d'un commun accord entre les Parties.

Article 16 - Responsabilité

16.1. Dommages aux personnels

Chaque Partie prend à sa charge la couverture de son personnel conformément à la législation en vigueur dans le domaine de la sécurité sociale, de la médecine de prévention, des accidents de service et des maladies professionnelles, dans le cadre de son statut propre, sans exclure d'éventuels recours contre les tiers responsables.

16.2. Dommages aux biens

Chaque conserve à sa charge sans recours contre l'autre Partie, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle, la réparation des dommages subis par ses biens propres ou affectés du fait ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

En ce qui concerne les dommages aux matériels acquis en commun, les Parties supportent les charges de réparation ou de remplacement desdits matériels au prorata de leurs apports financiers.

16.3. Dommages aux tiers

Chacune des Parties est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute nature causés aux tiers par ses personnels.

Lorsqu'un tel dommage est causé par des personnels non rémunérés par le CNRS, la responsabilité de droit commun incombe à leur employeur.

Article 17 - Assurances

Les Parties sont soumises au principe « l'Etat est son propre assureur ». Toutefois chacune d'elles se réserve la possibilité de souscrire des polices d'assurances particulières ; elle en informe alors les autres Parties.

Article 18- Durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Elle est conclue pour une durée de un an. Elle est renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2016. Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, par décision motivée, six mois avant sa date d'échéance annuelle. Dans ce cas, les Parties s'entendent pour définir les modalités de liquidation des actions en cours réalisées au titre de la délégation de gestion.

Au terme de la présente convention, et si celle-ci ne prévoit pas le renouvellement de la convention de délégation de gestion, l'emploi des crédits non engagés sera déterminé d'un commun accord entre les Parties, et les biens ou matériels acquis au titre des moyens alloués dans la cadre de la présente convention resteront propriété du délégataire sauf dispositions spécifiques contraires.

Article 19 - Règlement des litiges

19.1 Litiges avec les tiers

Tout litige intervenu dans le cadre de la présente délégation de gestion avec des tiers doit faire l'objet d'une information immédiate du délégant. Il est alors décidé par convention spécifique des modalités de défense commune ou déléguée, de la charge des dépenses et du partage de dommages et intérêts éventuels.

19.2 Litiges entre les Parties

Tout litige qui surviendrait entre les Parties à l'occasion de la présente convention mettant en cause ses dispositions, serait porté devant le tribunal administratif compétent après tentative de médiation préalable devant le médiateur proposé par la partie la plus diligente, sauf récusation dûment motivée.

Fait à _____ le _____

Pour le CNRS
André QUINQUIS
Délégué Régional Bretagne & Pays de la Loire

Pour l'Université d'Angers
Daniel MARTINA
Président

Annexes

1. Grille d'analyse pour conduire la mission d'expertise partagée des établissements candidats à la DGG
2. Modèle de compte-rendu d'exécution du budget
3. Calendrier de transfert de gestion
4. Fiche unité
5. Liste des contrats de recherche et de prestations de service concernant chaque Unité et désignation de l'établissement gestionnaire
6. Liste des équipements acquis avant la présente convention et mis à la disposition de chaque Unité
7. Plans et surfaces des locaux occupés par les unités
8. Liste des personnels

Convention de délégation de gestion

Entre

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Ci-après dénommé l'INRA

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Ayant son siège : 147, rue de l'Université – 75338 PARIS Cedex 07

Ici représenté par Henri SEEGER

En sa qualité de Président du Centre d'Angers-Nantes

Agissant par délégation de la Présidente Directrice Générale

Et

L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGROCAMPUS OUEST)

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Ci-après dénommé ACO

Ayant son siège : 2 rue Le Nôtre – 49045 ANGERS CEDEX 01

Ici représenté par : Grégoire THOMAS

En sa qualité de Directeur

Et

L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Ci-après dénommée l'UA

Ayant son siège : 40 rue de Rennes – 49045 ANGERS CEDEX

Ici représenté par : Daniel MARTINA

En sa qualité de Président

Ci après dénommées « **les Parties** »

Vu l'accord cadre signé entre l'INRA et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) le 24 juin 2009

Vu le protocole d'accord entre l'Université d'Angers et l'INRA, en date du 19 mai 2010

Vu le protocole d'accord entre ACO et l'INRA, en date du 25 Mai 2010,

Vu la création de l'Unité mixte de recherche IRHS « Institut de Recherches en Horticulture et Semences » en date du 1^{er} janvier 2012.

Il est convenu ce qui suit :

Définitions

Par **délégation de gestion**, on désigne ici l'acte transférant à l'INRA, ci-après dénommé le délégataire, la responsabilité de la gestion des points définis en article 2 de l'Unité Mixte de Recherche « IRHS – Institut de Recherches en Horticulture et Semences » (qui résulte de la fusion des 4 UMR : PMS, Sagah, GenHort et PaVé).

AGROCAMPUS OUEST et l'Université d'Angers ci-après dénommés les délégants transfèrent au **délégataire** (INRA) la gestion d'IRHS dans les conditions définies à la présente convention.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de confier par délégation à l'INRA la gestion de l'Unité Mixte de Recherche IRHS dont Agrocampus Ouest, l'Université d'Angers et l'INRA assurent conjointement la tutelle conformément aux dispositions prévues pour la dite unité dans la convention d'UMR particulière. La gestion de l'Unité IRHS est ainsi confiée à l'INRA.

Article 2. Portée de la délégation

Au titre de cette délégation, le délégataire assure pour le compte de « l'IRHS » dont la gestion lui est confiée par la présente convention :

- la gestion des moyens techniques et financiers mis à leur disposition,
- la gestion de leurs achats de biens et services,
- les recrutements de personnels réalisés sur les ressources affectées dont elles disposent,
- l'instruction financière et juridique, la signature et la gestion des contrats liés à leurs activités.

Article 3. Obligations générales des Parties

Les Parties s'engagent au respect des principes suivants :

- continuité du service public,
- transparence des conditions de gestion mise en œuvre par le délégataire,
- autonomie de la partie qui assure la gestion par délégation,
- concertation et information réciproque des parties.

En particulier, elles s'informeront mutuellement dans les meilleurs délais :

- de toutes difficultés rencontrées dans l'application de la présente convention et de ses annexes. Dans une telle éventualité, les Parties s'engagent à définir de manière concertée les mesures à mettre en œuvre pour maintenir un service adapté aux besoins de l'IRHS. Si les mesures définies à cette occasion ont un caractère permanent, elles sont consignées dans un avenant à la présente convention.
- de toute modification d'organisation, de mode de fonctionnement ou de tout autre événement susceptible d'affecter, de quelque manière que ce soit, les activités de l'IRHS. A cet égard, tout mouvement que ce soit, concernant les personnels affectés dans l'Unité est signalé dans les meilleurs délais à l'autre partie. En cas de départ d'un personnel affecté à l'IRHS visée par la présente convention, les trois établissements s'engagent à étudier toute demande de remplacement au regard des dispositions liées à la mise en œuvre de la délégation de gestion, en tenant compte de l'existant, des possibilités budgétaires des Parties et des priorités scientifiques.

Article 4. Comité de suivi

Les Parties s'engagent à mettre en place, concomitamment à la signature de la présente convention, un comité de suivi.

Ce comité qui se réunit au moins une fois par an ; il s'assure de la mise en œuvre des dispositions prévues par cette convention et du respect des engagements figurant dans la grille d'analyse partagée en annexe 1. Un point particulier sur l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens devra être fait à cette occasion.

Ce comité de suivi est composé de deux représentants désignés par chaque établissement. Peut être appelée à participer aux réunions du comité de suivi, toute personne dont la présence est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Lors de chaque réunion du comité, et dans tous les cas au moins une fois par an, le délégataire s'engage à fournir aux délégants la liste complète des personnels titulaires et contractuels travaillant dans l'IRHS. Un relevé de conclusions est établi à l'issue de chaque réunion et porté à la connaissance des CHS des Parties.

Article 5. Gestion du personnel

Chaque Partie reste employeur du personnel titulaire, du personnel contractuel sur ressources pérennes, des Doctorants Ministère, des ATER, et Maîtres de conférences contractuels. Chaque Partie continue d'assumer vis-à-vis de ceux-ci toutes ses obligations d'employeur, en concordance avec les dispositions de l'article 8 ci-après. Chaque Partie exerce envers eux toutes les prérogatives administratives de gestion (notation, avancement, discipline, etc) et assume à leur égard toutes les obligations d'ordre social et fiscal de l'employeur.

La liste des personnels de l'IRHS figure dans la convention constitutive de l'UMR.

L'INRA assure la gestion des contractuels sur dotation récurrente et sur ressources affectées recrutés par l'IRHS à compter du 1^{er} janvier 2012 (Cf. typologie des personnels concernés – annexe 2).

Les personnels contractuels, affectés à l'IRHS et en fonction au moment de la signature de la présente convention, demeurent employés par le signataire de leur contrat de travail jusqu'à l'échéance de celui-ci et relèvent des mêmes dispositions que les personnels titulaires.

En conséquence, la gestion des contrats de recherche qui servent, le cas échéant, de support à leur rémunération, ne pourra pas être déléguée et restera assurée par la Partie signataire des contrats de travail correspondant jusqu'à expiration desdits contrats de recherche.

Article 6. Hébergement et frais d'infrastructures

Dans l'attente de la construction de l'Institut du Végétal, les règles édictées dans la convention d'UMR IRHS et ses annexes susvisées s'appliquent. A cette issue, un avenant sera rédigé. Chaque tutelle conserve actuellement la gestion en propre de ses locaux.

Article 7. Maintenance et entretien des équipements

Les équipements figurant sur la liste en annexe 3 sont mis à disposition du délégataire pour la durée de la présente convention. Le comité de suivi est informé par le délégataire de tout évènement susceptible d'affecter les conditions de fonctionnement des matériels.

L'état des matériels mis à disposition de l'IRHS par les délégants est établi au moment de la signature de la présente convention et figure dans la colonne 'observations' de l'annexe 3 – « Liste des équipements ».

Les frais de maintenance, d'entretien ou de contrôle des équipements mis à disposition de l'IRHS par les délégants sont pris en charge par le délégataire sur les crédits de l'IRHS.

Le délégataire s'assure, par des visites conjointes des services de prévention et de sécurité des Parties, que les contrôles de sécurité afférents à l'utilisation de ces matériels sont effectués conformément à la réglementation en vigueur.

Les équipements acquis par l'IRHS pendant la durée de cette convention sont acquis au délégataire.

Article 8. Sécurité des personnes, des biens, de l'environnement et des informations

Le délégataire s'engage à :

- communiquer aux délégants les informations concernant la politique de sécurité mise en œuvre au bénéfice de l'IRHS dont il assure la gestion ainsi que toute modification de celle-ci,
- assurer, en lien avec les délégants, la sécurité générale des personnels travaillant dans l'IRHS, conformément à la réglementation en la matière.
- prévenir les risques d'accident et en limiter le cas échéant les conséquences, notamment par des actions de formation ainsi que par l'évaluation commune des risques et le plan de prévention en matière de co-activité,
- s'assurer que les personnels exercent leurs activités dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et aux règles de sécurité propres à l'établissement dans lequel sont situés les locaux de leurs unités d'affectation,
- veiller à la mise en œuvre des dispositifs existant en matière de conditions de vie au travail, au bénéfice des agents affectés dans l'Unité ;
- transmettre les informations nécessaires au suivi médical des personnels, à leurs employeurs respectifs,
- assister l'IRHS dans la mise en place de la sécurité de son système d'informations et contrôler l'efficacité des mesures mises en place.

A tout moment, après information du directeur de l'IRHS, les Parties peuvent intervenir pour s'assurer des conditions de sécurité dans lesquelles travaille leur personnel, et pour en tirer toutes conséquences.

Chaque établissement prend les dispositions nécessaires pour que ses personnels, affectés à l'IRHS, bénéficient d'une garantie d'assistance, de rapatriement et d'hospitalisation lors des missions qu'ils effectuent à l'étranger et dans les DOM-TOM, même si l'ordre de mission a été établi sous le timbre de l'établissement gestionnaire. Les garanties accordées sont applicables pendant toute la durée indiquée sur l'ordre de mission, limitée à un an à compter de la date de départ en mission. Chaque établissement reste responsable de ses personnels et veille, pour les missions à l'étranger, à l'établissement d'ordres de mission sans frais. Quel que soit l'employeur du directeur de l'Unité, ce dernier reçoit délégation du Président de l'Université d'Angers ou du Directeur d'AGROCAMPUS OUEST, pour exercer les responsabilités ci-dessus, en s'appuyant sur les services de conseil et d'assistance utiles.

Article 9. Gestion des résultats des recherches

Les dispositions applicables en matière de publication et de propriété des résultats des recherches et en matière de gestion de la valorisation et des brevets sont celles définies dans la convention d'application du contrat quinquennal sus mentionnée.

Article 10. Transfert de la gestion

Le transfert des responsabilités de gestion en application de la présente convention s'effectue au 1er janvier 2012.

Les modalités de transfert sont définies de façon concertée entre les Parties. L'annexe 3 est actualisée en conséquence et signée par le représentant légal de chaque Partie.

Article 11. Gestion des contrats de prestations de service ou assimilés (dépenses)

La politique d'achat du délégataire s'applique à tous les achats de l'IRHS.

Article 12. Gestion des contrats de recherche

12.1 Contrats en cours (signature antérieure au 31/12/2011)

Les contrats de recherche (collaboration, consortium) ou de financement de la recherche (subventions, ANR, etc) en cours sont exclus du transfert et ce, jusqu'à l'échéance desdits contrats.

La Fiche Unité de l'annexe 3 liste les contrats en cours demeurant à la gestion des délégants.

12.2 Contrats futurs

Tout nouveau contrat de recherche, ou de financement de recherche, est instruit, signé et géré par le délégataire en son nom propre avec mention de sa situation de délégataire. Dans tous les cas de figure, les projets de contrats sont communiqués avant signature aux délégants qui disposeront d'un délai de quinze jours pour faire part de leur accord ou de leurs observations. Au-delà de ce délai, cet accord sera réputé acquis.

Article 13. Gestion budgétaire et financière

13.1 Préparation du budget

L'attribution des moyens à IRHS résulte du processus de traitement des demandes formulées par l'Unité auprès d'AGROCAMPUS OUEST et de l'Université, selon leurs procédures et calendriers propres.

L'INRA transmet aux délégants, au cours du premier trimestre de chaque année, un budget prévisionnel de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'unité présenté, d'une part par catégorie de dépenses (charges de fonctionnement - de personnel - d'investissement), et d'autre part par nature de ressources (dotations – ressources d'activités et contrats de recherche – autres ressources).

Ces éléments reprendront le formalisme de l'annexe 4.

13.2 Attribution des moyens financiers

Les moyens financiers attribués à l'IRHS par les délégants sont versés au délégataire sous forme de subventions.

Ces subventions font l'objet de décisions des délégants, adressées au délégataire, précisant le montant attribué à l'Unité ainsi que les éventuelles limitations quant à la nature ou au montant des dépenses susceptibles d'être prises en charge au titre des crédits attribués.

Pour la première année (2012) :

- L'INRA positionnera les crédits de l'année début janvier selon la politique en vigueur dans l'établissement.
- AGROCAMPUS OUEST réalisera à destination du délégataire une avance en janvier ; un ajustement aura lieu en juin de la même année.
- L'Université d'Angers réalisera à destination du délégataire une avance en janvier ; un ajustement aura lieu en juin de la même année.

Pour les années suivantes (2013 à 2016) :

- L'INRA positionnera les crédits de l'année début janvier selon la politique en vigueur dans l'établissement.
- le montant de la dotation alloué par AgroCampus sera révisé chaque année au mois de juin. Le calendrier des versements sera donc identique à la première année.
- la dotation de l'Université d'Angers : sans modification de la structure IRHS telle que définie dans la présente convention, la dotation révisée en juin 2012 sera renouvelée à même hauteur pour les quatre années suivantes.

Les fonds correspondant aux subventions sont versés par l'Agent Comptable territorialement compétent des délégants, au compte ouvert au nom de l'Agent Comptable Secondaire de l'INRA – Centre Angers-Nantes, dont les références sont précisées dans les décisions annuelles de versement desdites subventions. Ils ne font l'objet d'aucun prélèvement au titre de la TVA ou à quelque autre titre que ce soit.

13.3 Compte-rendu d'exécution

A l'issue de chaque exercice et au plus tard le 30 avril de l'année en cours, l'INRA adresse aux délégants un compte rendu financier d'exécution détaillé des crédits ouverts, de leur utilisation et des soldes reportés, certifié exact par son représentant légal.

Ce compte rendu est établi conformément au cadre défini en annexe 5.

13.4 Autres dispositions

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses sont conservées dans les conditions habituelles par l'Agent comptable du délégataire.

A la fin de chaque exercice, les crédits attribués par les délégants et non consommés font l'objet d'un report par le délégataire sur l'exercice suivant, et ce, jusqu'à expiration de la convention ou du contrat quinquennal support de celle-ci. Ce report s'effectue au profit de l'unité dans les conditions réglementaires applicables au délégataire. Ces crédits sont mis à disposition des Unités au plus tard le 30 avril du nouvel exercice.

Aucun report de 2011 ne sera réalisé par les délégants vers le délégataire ; l'Université d'Angers honorera directement les engagements de 2011 non soldés sur l'année. AGROCAMPUS OUEST gèrera directement les reports 2011.

En cas de fermeture de l'Unité, l'emploi des crédits résiduels sera déterminé d'un commun accord entre les Parties.

Article 14 - Responsabilité

14.1. Dommages aux personnels

Chaque Partie prend à sa charge la couverture de son personnel conformément à la législation en vigueur dans le domaine de la sécurité sociale, de la médecine de prévention, des accidents de service et des maladies professionnelles, dans le cadre de son statut propre, y compris d'éventuels recours contre les tiers responsables.

14.2. Dommages aux biens

Chacun des partenaires conserve à sa charge sans recours contre les autres Parties, sauf cas de faute lourde ou intentionnelle, la réparation des dommages subis par ses biens, propres ou affectés, du fait ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

En ce qui concerne les dommages aux matériels acquis en commun, les Parties supportent les charges de réparation ou de remplacement desdits matériels au prorata de leurs apports financiers.

14.3. Dommages aux tiers

Chacune des Parties est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute nature causés aux tiers par ses personnels.

Article 15 - Assurances

Les Parties sont soumises au principe « l'État est son propre assureur ». Toutefois chacune d'elles se réserve la possibilité de souscrire des polices d'assurances particulières ; elle en informe alors les autres parties.

Article 16. Durée

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2012. Elle est conclue pour une durée de 1 an. Elle est renouvelée par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2016. Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

La présente convention expire de plein droit à la date d'échéance de la convention portant création de l'UMR IRHS.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, par décision motivée, six mois avant sa date d'échéance annuelle. Dans ce cas, les Parties s'entendent pour définir les modalités de liquidation des actions en cours réalisées au titre de la délégation de gestion.

Au terme de la présente convention, et si celle-ci ne prévoit pas le renouvellement de la convention de délégation de gestion, l'emploi des crédits non engagés sera déterminé d'un commun accord entre les Parties, et les biens ou matériels acquis au titre des moyens alloués dans le cadre de la présente convention resteront propriété du délégataire sauf dispositions spécifiques contraires.

Article 17. Règlement des litiges

17.1 Litiges avec les tiers

Tout litige intervenu dans le cadre de la présente délégation de gestion avec des tiers doit faire l'objet d'une information immédiate du délégant. Il est alors décidé par convention spécifique des modalités de défense commune ou déléguée, de la charge des dépenses et du partage de dommages et intérêts éventuels.

17.2 Litiges entre les Parties

Tout litige qui surviendrait entre les Parties à l'occasion de la présente convention mettant en cause ses dispositions, serait porté devant le tribunal administratif compétent après tentative de médiation préalable devant le médiateur proposé par la partie la plus diligente, sauf récusation dûment motivée.

Fait à xxxxxxxx le xxxxxxxx

Pour l'INRA
Le Président de Centre

Pour AGROCAMPUS OUEST
Le Directeur Général

Pour l'Université d'Angers
Le Président

Annexes EN COURS DE CONSTITUTION

Annexes

1. Cahier des charges pour un établissement candidat a la délégation globale de gestion d'une unité de recherche
2. Typologie des personnels faisant l'objet d'une délégation de gestion
3. Fiche unité :
 - Liste des contrats en cours (de recherche et de prestations de service) concernant IRHS - désignation de l'établissement demeurant gestionnaire,
 - Liste des équipements acquis avant la présente convention et mis à la disposition de l'Unité – contrats de maintenance transférés
4. Modèle « budget prévisionnel de l'ensemble des recettes et des dépenses »
5. Modèle « compte-rendu d'exécution du budget annuel des Unités

CAHIER DES CHARGES POUR UN ETABLISSEMENT CANDIDAT A LA DELEGATION GLOBALE DE GESTION D'UNE UNITE DE RECHERCHE**Obligations du gestionnaire à l'égard des partenaires**

- Obligation de concertation : réunion annuelle par les partenaires sur les procédures et les données de gestion ressources humaines, financières, hygiène et sécurité, délégations de signatures, gestion des conventions et contrats et de la propriété intellectuelle...
- Obligation de transparence dans l'allocation des ressources : définition d'un budget de l'unité, regroupé et consolidé à transmettre au début d'année N, aux partenaires, en trois masses pour les charges fonctionnement/personnels/investissement, et par nature de ressources dotations/ressources d'activité et contrats de recherche/autres ressources pour les produits.
- Obligation de transparence dans l'exécution du budget : comptes (budget exécuté) dans la même forme que le budget, à transmettre avant fin février N + 1 aux partenaires.
- Un état complet des effectifs est envoyé aux partenaires tous les trimestres par le gestionnaire. Les partenaires informent à priori le gestionnaire de toute modification de leurs effectifs affectés à l'UMR.

Obligations du gestionnaire liées aux responsabilités d'accueil, d'hygiène et de sécurité

- Disposer d'une organisation d'hygiène et de sécurité et de médecine de travail à proximité du site, et en état de répondre aux obligations.
- Disposer d'une instance de concertation (CHS, CLHS...) pouvant inclure des représentants, des personnels et des partenaires.
- Prise en charge des responsabilités d'hygiène et sécurité : formations à l'entrée des arrivants dans l'unité, du document unique, de l'animation des ACMO...
- Prise en charge des locaux et de leur sécurité/accessibilité, des fluides, des charges du locataire.

Dans le domaine budgétaire, financier et de la gestion des contrats

Délégation de la signature de l'ordonnateur aux directeurs d'unité pour les engagements de crédits.

- Procédures de remboursement des frais de mission au moins aussi favorable que celle de l'INRA.
- Mise à disposition de carte(s) d'achats par unité.
- Garantir des délais de paiement des fournisseurs à 45 jours pour les achats scientifiques et à 30 jours pour les achats généraux.
- Assurer la continuité du fonctionnement du service pendant toute l'année, à l'exception d'une période de fermeture annuelle qui ne saurait excéder deux semaines.
- Le mandataire autorise les audits des partenaires, et assure l'auditabilité de l'activité de l'unité.
- L'unité est incluse dans le périmètre de révision ou de certification comptable du gestionnaire à l'occasion de la mission annuelle du commissariat aux comptes.

- Capacité, démontrée à partir de références, du gestionnaire à gérer des projets multipartenaires (en consortium)
- Capacité, démontrée à partir de références, du gestionnaire à gérer des projets européens ou mise en place d'un cadre de gestion externalisé pour ces contrats.
- Capacité à mettre en œuvre une démarche en coûts complets et à apporter le conseil nécessaire aux porteurs de projets.
- Capacité à déterminer, pour toute unité bénéficiant d'une DGG, deux cadres financiers de catégorie A, aptes à les conseiller et à décider en matière budgétaire et contractuelle dans les conditions de continuité de fonctionnement du service ci-dessus décrites.

Dans le domaine de l'achat public

- Le cadre juridique des achats de l'unité est celui de l'ordonnance recherche (Ordonnance 2005—649 du 6 juin 2005)
- Délégation du pouvoir adjudicateur ou éventuellement de signature au directeur d'unité jusqu'au seuil de 125 000 € pour les achats scientifiques.
- Si délégation de signature, désignation du directeur d'unité comme représentant du pouvoir adjudicateur.
- Mise à disposition d'un outil type PUMA pour aider les unités dans leurs démarches de mise en concurrence.

Dans le domaine des ressources humaines

- Existence d'un document de l'établissement formalisant les responsabilités d'un directeur d'unité sur l'ensemble des personnels de l'unité – chaque personnel conservant le bénéfice des règles et statuts fixés par son établissement employeur.
- Existence d'une procédure efficace pour permettre le recrutement de personnels contractuels.
- Ouverture à l'ensemble des personnels de l'unité des actions de formation continue des personnels.
- Ouverture à l'ensemble des personnels de l'unité des systèmes de transparence sur les mutations propres à chaque partenaire.
- Existence d'un règlement intérieur de l'unité.

Dans le domaine du pilotage et du système d'information

- Existence d'un service d'appui à la gestion de la recherche au sein de l'établissement disposant de toutes les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ce cahier des charges.
- Existence d'un système d'information de l'établissement permettant d'assurer la fiabilité des informations destinées à l'unité.
- Existence d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) auditable et désignation d'un délégué du responsable de la sécurité des systèmes d'information par unité.

Point 07 – RECHERCHE

- Capacité à maintenir l'accès aux ressources numériques proposé par les partenaires à leurs personnels.

Dans le domaine de la valorisation de la recherche

- Accord préalable au mandat sur la répartition des résultats de la valorisation entre les partenaires. A défaut, les règles de répartition seront celles fixées au niveau national.
- Existence d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle fiable évalué sur la base des références de l'établissement dans ce domaine (portefeuille de brevets et licences gérés, revenus générés pour l'établissement).

Point 07 – RECHERCHE

AgroCampus Ouest					

Fiches « Unité » EN COURS

- Liste des contrats en cours (de recherche et de prestations de service) concernant IRHS - désignation de l'établissement demeurant gestionnaire,
- Liste des équipements acquis avant la présente convention et mis à la disposition de l'Unité – contrats de maintenance transférés

Modèle « budget prévisionnel de l'ensemble des recettes et des dépenses »

**Convention Délégation de Gestion
INRA- AGROCAMPUS OUEST – UNIVERSITE D'ANGERS**

MODELE DU BUDGET PREVISIONNEL

UNITE : **IRHS**

Année : 20NN

RECETTES

- **dotations**

ACO
INRA
UA

- **ressources d'activités et contrats de recherche**

Prestations services
ANR
Europe
Collectivités territoriales
Autres

- **autres ressources**

Nature

TOTAL

DEPENSES

- charges de fonctionnement
- charges de personnel
- charges d'investissement

TOTAL

Modèle « compte-rendu d'exécution du budget annuel des Unités »

**Convention Délégation de Gestion
INRA- AGROCAMPUS OUEST – UNIVERSITE D'ANGERS**

MODELE DU COMPTE RENDU ANNUEL D'EXECUTION D'UNE UNITE EN DGG		
UNITE : IRHS		
BILAN FINANCIER D'EXECUTION DE L'ANNEE 20NN	(pas à remplir cette année)	
	Année N	Rappel 20NN-1
1. RESSOURCES		
1.1 Subvention annuelle du délégataire - INRA		
1.2 Subvention annuelle de l'Université d'Angers		
1.3 Subvention annuelle de l'AGROCAMPUS OUEST		
1.4 Autres ressources (à détailler par contrat ou produit d'activité)		
1.5 Report d'exercices antérieurs		
Total 1		
2. DEPENSES selon le référentiel budgétaire		
2.1 Fonctionnement courant		
2.2 Fournitures et équipements scientifiques, valorisation		
Sous-total Crédits Globalisés de Fonctionnement et d'Equipement (1)		
2.3 Missions, déplacements, colloques et communication		
2.4 Informatique		
2.5 Immobilier (travaux dits du 'locataire' et loyers) (3)		
2.6 Action sociale (pour mémoire)		
2.7 Subventions		
Total T1 (lignes 2.1 à 2.7)		
2.8 Facturation interne		
2.9 Charges à payer		
Total FEI (T1 + 2,8+ 2.9)		
2.10 Crédits MOO		
Total général (Total FEI+ 2.10)		
ETPT permanents (4)		
ETPT non permanents (4)		
Total CGFE par ETPT (5)		
3. SOLDE A REPORTER		
dont report sur subventions des tutelles		
dont report sur autres ressources		

(1) Préciser en annexe les dépenses de fonctionnement et d'équipement exceptionnelles (par exemple acquisition d'un équipement d'un coût unitaire égal ou supérieur à 50.000 euros)

(3) Les dépenses énergétiques (fluides) sont incluses dans les Crédits Globalisés de Fonctionnement et d'Équipement (CGFE)

(4) Préciser en annexe le nombre d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) permanent et non permanent, tous établissements confondus. L'ETPT correspond à un effectif physique pondéré par sa quotité de travail sur une année

(5) Les dépenses des regroupements fonctionnels 2.1 (fonctionnement courant) et 2.2 (fournitures et équipements scientifiques) du référentiel constituent les "crédits globalisés de fonctionnement et d'équipement" (CGFE). Il s'agit des dépenses induites par les ETPT de l'unité, hors "missions, déplacements, colloques et communication" (rubrique 2,3) informatique (rubrique 2,4) et immobilier (rubrique 2,5).

Le CGFE varie selon les disciplines et les laboratoires qui peuvent mobiliser des compétences pluridisciplinaires.

Le CGFE moyen de l'unité s'obtient en divisant la somme des crédits FEI des regroupements fonctionnels 2.1 et 2.2 par les ETPT réalisés sur une année (permanents et non permanents).

7.2. PROJET DE GIS « INSTITUT DU GENRE »

Présentation au CS du 12 décembre 2011.

Le conseil d'administration approuve le projet de GIS « Institut du genre ».

Les études sur les femmes, le genre et les sexualités connaissent aujourd'hui en France un essor remarquable, mais insuffisamment visible.

Aux disciplines pionnières que furent l'histoire et la sociologie, on peut associer désormais la géographie, l'économie, la philosophie, la science politique, la littérature, les arts, le droit... L'ensemble de ces recherches compose une partie importante et innovante du paysage actuel de la recherche en sciences humaines et sociales, et les unités de recherche de l'Université d'Angers ont soutenu et développé, de façon pionnière, ce domaine scientifique, qui attire de plus en plus de jeunes chercheur-e-s et étudiant-e-s, et constitue ainsi une nouvelle exigence dans le paysage actuel de la recherche.

L'INSHS a fait le choix de placer les études genre parmi ses priorités, et de soutenir un développement plus ambitieux des recherches dans ce champ. S'appuyant sur le recensement des recherches sur le genre lancé par le CNRS et la Mission pour la Place des Femmes au CNRS, et sur un comité de pilotage interdisciplinaire constitué en son sein, l'INSHS va organiser les recherches sur le genre dans le cadre d'un GIS « Institut du genre », et d'une convention entre le CNRS et les établissements les plus investis déjà dans la recherche sur le genre, qui seront ainsi les membres fondateurs du GIS.

La visibilité, la cohérence et le rayonnement des recherches sur le genre se trouveront décisivement accrues par la mise en place de cet Institut, qui devrait être hébergé à la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (Unité de service et de recherche du CNRS).

Les directrices et directeurs d'unité concernés ont récemment été réunis afin de présenter ce projet et avoir confirmation de leur engagement et de leur motivation. L'université sera co-signataire de la convention de création du GIS « Institut du genre », dès qu'elle sera finalisée. La convention impliquerait une participation financière de l'établissement de 10 000 euros.

Le CNRS contribuera à hauteur de 20 000 euros et mettra à disposition un personnel gestionnaire à plein temps pour la durée de fonctionnement du GIS.

7.3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER : CPER TRANCHE 2, MATERIAUX

Avis favorable du CS du 12 décembre 2011.

Le conseil d'administration approuve la demande de subvention de 88 670 € au titre du FEDER : CPER-FEDER «Matériaux : Caractérisation, procédés, contrôle », Plateforme d'ingénierie et analyse moléculaire, tranche 2.

Description du projet

Dans le cadre du CPER 2007-13, les membres partenaires de l'UMR 6200 du CNRS "Chimie, Ingénierie Moléculaire et Matériaux d'Angers" (MOLTECH, DS 4) de la FRE 2988 du CNRS "Propriétés Optiques des Matériaux et Applications" (LPHIA, DS 2), du PPF "», Plateforme d'ingénierie et analyse moléculaire » (PIAM) et de l'IFR 149 "Qualité et Santé des Végétaux" (QUASAV, DS 10) ont soutenu l'établissement, par le biais de :

- La mutualisation d'équipements lourds
- La mise à disposition de personnels qualifiés,

d'une plateforme commune d'analyses moléculaires, en totale cohérence avec les axes de recherche "Matériaux, Chimie fine" et "Végétal-Santé" (axe thématique de l'IFR 149 « QUASAV », Pôle de Compétitivité Végépolys) de l'Université d'Angers.

L'architecture de cette plateforme mutualisée, identifiée et soutenue financièrement comme service commun de recherche par l'Université d'Angers et qui a pris l'intitulé de "**Plateforme d'Ingénierie et Analyse Moléculaire**" (PIAM), est caractérisée par une organisation en cinq Unités Opérationnelles : Résonance Magnétique Nucléaire, Spectrométrie de Masse, Diffraction des RX, Ingénierie des Composants Organiques et Spectrochimie.

La **PIAM** se singularise donc par une potentialisation de la recherche dans le secteur Chimie-Physique, dans les domaines des matériaux et de l'interface végétal/santé, aussi bien en termes de nouveaux équipements lourds et mi-lourds (diffractomètres des RX, spectromètres, unité d'ingénierie des composants organiques...) que de moyens humains, avec une contribution significative de chaque laboratoire partenaire.

En sus des prestations/analyses physico-chimiques apportées par cette structure, les principaux **objectifs scientifiques associés à la PIAM** sont de participer à la conception et à la mise en œuvre :

1. Des surfaces fonctionnelles nanostructurées :

- Surfaces fonctionnelles nanostructurées auto-organisées pour la reconnaissance moléculaire, la catalyse, l'analyse,
- Matériaux d'électrodes appliqués à la chimie analytique - monocouches auto-assemblées - systèmes organisés pour la reconnaissance supramoléculaire - greffage covalent sur surfaces - Systèmes dynamiques stimulables immobilisés, électronique moléculaire.

Ces deux approches sont en forte interaction et mettent plus particulièrement en œuvre : Reconnaissance moléculaire ; Auto-assemblages, auto-organisation moléculaires ; Chimie des fullerènes ; Electronique moléculaire ; Transfert d'électron / énergie ; Photovoltaïque ; Modification de surfaces ; Conception, synthèse et mise en forme de systèmes π -conjugués fonctionnels ; Chimie moléculaire de l'état solide et ingénierie cristalline : Hétérochimies, radicaux organiques et organométalliques ; Métaux et supraconducteurs de basse dimensionnalité, magnétisme moléculaire.

2. Des matériaux pour les technologies de la photonique et de l'électronique :

- Conception, synthèse et caractérisation de systèmes moléculaires organisés pour les composants électroniques, photoniques, et pour l'optique non linéaire (susceptibilités non linéaires d'ordre 2 et 3 ($\chi^{(2)}$ et $\chi^{(3)}$), absorption à deux photons),
- Etude de la dynamique de formation de réseaux de surfaces photo-induits aux échelles pico et femtoseconde. Application aux mémoires optiques,

- Utilisation des structures photo-induites dynamiques pour la manipulation d'objets biologiques (microfluidique et croissance de cellules neuronales),
- Microlasers et biocapteurs moléculaires, transistors à effet de champs, diodes électroluminescentes, cellules photovoltaïques, nanocristaux et films mésosco-piques de métaux et supraconducteurs moléculaires,
- Elaboration et physique des dispositifs.

Les matériaux visés appartiennent aux classes suivantes : systèmes π -conjugués en général sous la forme de polymères solubles, oligomères et petites molécules sous forme mono- et/ou polycristalline, verres moléculaires, matériaux hybrides organique-inorganique, système moléculaires fortement corrélés, fullerènes et nanotubes de carbone fonctionnalisés.

3. De nouveaux actifs d'origine végétale

En étroite partenariat avec Vegepolys, L'IFR QUASAV développe de nombreuses thématiques centrées sur la valorisation du métabolisme secondaire des végétaux, notamment par le biais :

- d'analyses phytochimiques et de synthèses ou d'hémisynthèses organiques (hétérocycles azotés ou oxygénés) ;
- de la recherche de (nouvelles) molécules, naturelles ou (hémi) synthétiques, présentant des potentialités thérapeutiques (antioxydants, cytotoxiques, antiviraux, antiparasitaires...), cosmétiques (antiglycoxydants), agronomiques (produits naturels fongicides, insecticides, herbicides...);
- de l'analyse/caractérisation structurale des composés purifiés par les méthodes spectroscopiques les plus évoluées (RMN & SM).

La PIAM constitue ainsi le socle technique mutualisé de l'ensemble des équipes du LPHIA, de MOLTECH Anjou et des unités ayant régulièrement recours, au sein de l'IFR QUASAV, à des analyses phytochimiques. Elle constitue à ce titre l'un des trois plateaux techniques mutualisés de l'Université d'Angers utilisés par les laboratoires et les entreprises partenaires de Végépolys. Si 300 chercheurs participent à l'essor de ce pôle de compétitivité, 4 000 entreprises régionales sont également et directement concernées par les activités de ces derniers menées et les transferts de technologies pouvant en découler. A ce titre les PME de la Région Pays de la Loire, rattachées au domaine végétal spécialisé ou à d'autres domaines tirent profit de la proximité géographique d'équipements scientifiques performants installés au sein de la **PIAM** en concluant généralement avec celle-ci des conventions d'utilisation ou de mise à disposition.

Lieu de réalisation

Plateforme d'Ingénierie et Analyses Moléculaires (PIAM)
UFR SCIENCES 2BD Lavoisier 49045 ANGERS CEDEX 01

Représentant légal

FONCTION : **Président**
CIVILITE : M. Mme Mlle
NOM/PRENOM : **MARTINA DANIEL**
COORDONNEES : - Tél. **02 41 96 23 48** - Fax : **02 41 96 23 67**
- Courriel : presidence@univ-angers.fr

RESPONSABLE A CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal) :
FONCTION : « **Plateforme d'Ingénierie et Analyses Moléculaires** » (**PIAM**)
CIVILITE : **x** M. Mme Mlle
NOM/PRENOM : **Pr Pascal RICHOMME**
COORDONNEES : - Tél. : 02.41.22.66.67 - Fax :
- Courriel : pascal.richomme@univ-angers.fr

Plan de financement

	Montant TTC en €	FINANCEURS	MONTANT en TTC €
EQUIPEMENTS	354 677	FEDER	88670
		ETAT	192000
		REGION	73000
		UA	1007
TOTAL	354 677	TOTAL	354 677

Aide FEDER 25 % = 88 670 €

Liste des équipements

Equipements	Montant TTC	Equipements	Montant TTC
Oscillo DPO 3054 (Distrame)	8 751,13 €		
Spectro MAYA 2000 PRO (Bfi Optilas)	5 881,93 €	Machines de calcul (Anjou service informatique)	14 099,25 €
Laser Lasos (GLK 3250)			
T/T01) (Bfi Optilas)	7 453,17 €	Mesure d'angle de contact (GBX SARL)	22 999,08 €
Eléments Optiques (Thorlabs)	9 983,17 €		
Filtre spatial mise en forme faisceau (Edmunds)	2 451,48 €	Bâti d'évaporation (Plassys Bestek)	47 038,68 €
(Bruker) – RX	10 799,88 €		
(Thermo Fisher) - Spectro de Masse	10 079,89 €	Upgrade Boite à gants (Boc Edwards Vacuum)	19 182,40 €
(TA Waters) - DSC Q20 et TGA Q500	7 367,36 €		
(Jacomex) – BAG	4 407,26 €	Détecteur à barrette de diodes (thermo Electron)	17 449,64 €
(Mbraun) – BAG Devis 2	3 018,69 €		
(Mbraun) – BAG Devis 1	3 001,96 €	Potentiostat (Bio logic SAS)	21 667,44 €
(Mettler-Toledo SAS) - Balances de précision	2 642,97 €		
(Micro contrôle Newport)		Equipements PIAM	25 000,00 €
Tête de laser Femto	44 682,56 €		
Détection multicanale CCD rapide	43 773,60 €	Centrifugeuse (Eppendorf)	1 895,66 €
Source Tungstène/Halogène + accessoires	21 049,60 €		

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 08 ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

Avis favorable du CEVU du 14 décembre 2011.

8.1.	Répartition budgétaire des crédits FSDIE	1
8.2.	Convention pour la LP "Métiers de la maîtrise de la demande en énergie et des énergies renouvelables" (UFR Sciences)	2
8.3.	DU et Convention relative au DU entrepreneur (UFR Droit, économie et gestion/IUT)	7

8.1. REPARTITION BUDGETAIRE DES CREDITS FSDIE

Le conseil d'administration approuve la répartition budgétaire des crédits FSDIE pour 2012.

D.E.V.E.

Répartition des crédits FSDIE - 2012

- **1/ 900 401 initiatives étudiantes** : 80 000 euros.
- **82 000 euros seront répartis** :
 - a/ 35% pour l'aide à la vie culturelle
 - b/ 35% pour l'aide à la mobilité
 - c/ 25% pour l'aide à l'accompagnement sportif
 - d/ 5% pour l'aide aux étudiants handicapés
- Les prévisions des fonds FSDIE sont évaluées à 160 000 euros.

8.2. CONVENTION POUR LA LP "METIERS DE LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES" (UFR SCIENCES)

Avis favorable du CEVU du 14 décembre 2011. (*Remarques CEVU*)

Le conseil d'administration approuve la convention pour la LP "Métiers de la maîtrise de la demande en énergie et des énergies renouvelables" (UFR Sciences).

CONVENTION relative à la LICENCE PROFESSIONNELLE

Dénomination nationale : ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE
Spécialité : MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

Nom de l'établissement : l'Association Saint-Yves (UCO), ci-après dénommée UCO _____
Adresse de l'établissement : 3 place André Leroy 49008 ANGERS _____
Représenté par : Monsieur le Recteur de l'UCO _____

Et

Nom de l'établissement : Le Lycée LA BARONNERIE
Adresse de l'établissement : RUE HELENE BOUCHER 49481 ST SYLVAIN D'ANJOU
Représenté par son directeur : Monsieur Henri LEME

Et

Nom de l'établissement : Le Lycée JEAN MOULIN _____
Adresse de l'établissement : 1 place JEAN MOULIN 49000 ANGERS
Représenté par son proviseur : Monsieur Olivier CHODKIEWICZ _____

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 613-3, L 613-4, L 613-5, L712-2;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;
Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;
Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;
Vu l'habilitation ministérielle de la formation n°
Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Cette licence professionnelle prend la suite de la licence professionnelle n° habilitation précédent contrat créée à l'initiative du lycée La Baronnerie, portée par l'Université d'Angers et faite en collaboration avec l'UCO.

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de formation et, vu la demande sans cesse croissante dans ce domaine, l'Université d'Angers, l'Association Saint-Yves (UCO), le lycée La Baronnerie sont convenus, à l'occasion du contrat quinquennal 2012-2016, d'étendre cette licence à un nouveau partenaire, le lycée Jean Moulin.

Ce dernier a une filière de BTS Génie thermique et chimique et une association des compétences semble opportune, afin de créer un pôle de formation fort au sein de l'agglomération angevine dans les domaines en pleine expansion que sont la maîtrise de la demande en énergies et les énergies renouvelables.

Elle doit en outre permettre d'accueillir des étudiants de Licence L2 portail MPCIE et du DUT GE2I de l'Université d'Angers en poursuite d'études.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle :

Dénomination nationale : ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE

Spécialité : MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

habilitée pour la période 2012 2016 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et faite en partenariat avec les établissements suivants :

- **L'UCO (IBEA)**
- **Le Lycée La BARONNERIE**
- **Le Lycée JEAN MOULIN**

Cette dénomination annule et remplace la précédente licence professionnelle « Sciences et technologies de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables ».

Article 2 : Coordination générale de la licence professionnelle

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogique de la licence sont assurées par l'Université d'Angers. Une composante dite porteuse est désignée à cet effet.

Nom de la Composante Porteuse : **UFR Sciences**

Cette gestion est faite en coordination avec les composantes associées suivantes de l'Université d'Angers.

Nom des Composantes associées : **Institut universitaire de Technologie (IUT) d'Angers-Cholet**

Ainsi qu'avec les établissements partenaires désignés dans la présente convention, à savoir **l'UCO (IBEA)**, le **lycée La Baronnerie**, le **lycée Jean Moulin**.

L'organisation des enseignements de la licence professionnelle est assurée par :

- l'Université d'Angers
- l'UCO (IBEA)
- le lycée La Baronnerie
- le lycée Jean Moulin

Les enseignements sont assurés par :

- des enseignants de l'Université d'Angers (UFR Sciences, IUT)
- des chargés d'enseignement qui sont :
 - des enseignants de l'UCO, du lycée La Baronnerie, du lycée Jean Moulin
 - des professionnels n'appartenant à aucun des établissements partenaires

La formation présente deux parcours avec un tronc commun.

Sans préjuger de modifications ultérieures dans la répartition des charges ci-dessous décrites (voir Article 11 pour les modalités de modification),

Le tronc commun est assuré par,

- d'une part l'Université d'Angers, pour la partie des enseignements scientifiques,
- d'autre part l'UCO, pour la partie concernant les enseignements généraux, conformément à la maquette d'habilitation.

Les enseignements professionnels sont assurés et coordonnés,

- pour le parcours 1, par le lycée La Baronnerie,
- pour le parcours 2, par le lycée Jean Moulin,
- par des professionnels.

Cette formation est accessible en formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage. Le nombre de places disponibles dans chacun de ces modes dépendra du financement octroyé et sera déterminé chaque année par le Comité de Pilotage défini à l'Article 3 de la présente convention, au moins trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

L'Université d'Angers assume la responsabilité pédagogique et administrative de la licence professionnelle. Cette responsabilité pédagogique est déléguée à l'UCO, concernant l'enseignement général, au lycée La Baronnerie, pour les enseignements professionnels du parcours 1, au lycée Jean Moulin, pour les enseignements professionnels du

parcours 2. La responsabilité financière et promotionnelle de chacun des parcours est assurée par le lycée portant la responsabilité pédagogique professionnelle du parcours concerné, conjointement avec l'Université d'Angers dans le cadre du Comité de pilotage et en conformité avec la présente convention.

L'organisation des enseignements, le recrutement et la rémunération des chargés d'enseignement de la licence professionnelle est assurée par l'ensemble des partenaires, en fonction des responsabilités ci-dessus définies et sous la responsabilité du Comité de pilotage.

Dans une volonté de mutualisation des compétences, des accords entre partenaires peuvent être mis en place pour des enseignements communs.

Ces répartitions ou accords seront précisés dans des avenants financiers annuels.

Article 3 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est présidé par le directeur de l'UFR Sciences ou son représentant. .

Le comité de pilotage comprend :

- Pour l'UA : outre le directeur de l'UFR Sciences et le directeur de l'IUT, ou leurs représentants, le responsable pédagogique de la licence professionnelle, enseignant de l'Université d'Angers participant à cette formation et un enseignant ou enseignant-chercheur participant à la formation;
- Pour l'UCO : le directeur de l'IBEA ou son représentant et un enseignant participant à la formation;
- Pour le lycée La Baronnerie : le directeur du lycée ou son représentant et un enseignant du lycée participant à la formation;
- Pour le lycée Jean Moulin : le proviseur du lycée ou son représentant et un enseignant du lycée participant à la formation;
- Deux professionnels participant à la formation et deux représentants des entreprises accueillant des stagiaires ou des apprentis.

Les missions du comité de pilotage sont :

- la définition de la politique de recrutement des étudiants
- le suivi pédagogique et financier de la formation
- les modalités et l'organisation de validations et de contrôle, conformément à l'habilitation. En cas de modification, celles-ci sont soumises pour avis au CEVU en tenant compte des délais légaux définis à l'article L 613-1 du code de l'éducation.
- la validation de tous les documents destinés à la communication externe

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois dans l'année, et autant que de besoin, à la demande du responsable pédagogique de la licence professionnelle.

Un **Conseil de perfectionnement** est institué qui comprend les membres du Comité de pilotage auxquels se joignent deux représentants élus de chacun des parcours de la formation, ainsi que deux anciens étudiants de la formation. Celui-ci est consulté à l'issue de chaque année pour proposer toute modification susceptible d'améliorer la qualité de la formation, son évolution scientifique et technologique et son insertion dans le tissu économique régional et national.

Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants

Le recrutement des étudiants est assuré par un jury de recrutement présidé par le responsable pédagogique de la licence professionnelle et nommé par le président de l'Université d'Angers, sur proposition du Comité de pilotage.

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret. Les étudiants s'acquittent individuellement des droits universitaires.

Le stage donne lieu à la signature de la convention de stage définie par les partenaires responsables de la scolarité de chaque parcours.

Trois types de formation seront possibles :

- Formation initiale à temps plein : **seul le parcours 1 est ouvert à la formation initiale** dans un premier temps. L'ouverture du parcours 2 à la formation initiale est soumise à l'approbation de tous les partenaires.
- Formation par contrat de professionnalisation portée par le centre de formation professionnelle du lycée La BARONNERIE ou par le centre de formation professionnelle de l'Université d'Angers (CUFCO),
- Formation par apprentissage : sous réserve de décision du Conseil Régional des Pays de la Loire, portée par le CFA La BARONNERIE pour le parcours 1 et/ou par le CFA interuniversités de la région Pays de la Loire pour le parcours 2. Dans chacun des parcours, pour favoriser l'ouverture de la LP aux étudiants issus de Licence L2 portail MPCIE de l'Université d'Angers, un nombre de places (2 la première année, proposé par le Comité de pilotage les années suivantes) devra pouvoir être offert en priorité à des étudiants issus de ces formations de l'université d'Angers, de préférence en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Article 5 : VAP (Validation des Acquis Professionnels) – VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Conformément à l'article L 613-4 du code de l'éducation et au décret n°2002-590 du 24 avril 2002, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est du seul ressort de l'Université d'Angers. Suivant le décret n°85-906 du 23 août 1985, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

Article 6 : Jury de diplôme

Conformément à l'article 613-1 du code de l'éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury de diplôme de la licence professionnelle. Il est présidé par un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Article 7 : Heures d'enseignement

Une dotation horaire est définie pour la licence professionnelle

Dénomination nationale : ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE

Spécialité : MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

Cette dotation s'exprime en heures « Equivalent Travaux Dirigés ». Elle est de 472 hETD et traduit le volume d'heures dispensées pour l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation, volume horaire auquel il faut rajouter 150 heures de projet tuteuré et 16 semaines de stage en entreprise.

Cette dotation est répartie entre :

- les différents partenaires de la formation, signataires de la présente convention.
- les professionnels impliqués dans la formation.

conformément aux responsabilités pédagogiques définis ci-dessus, cette dotation fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Tout dépassement d'heures par rapport à l'habilitation ne sera pas pris en charge par l'Université d'Angers.

Le comité de pilotage s'assure que la part des enseignements dispensés par les professionnels est conforme à l'habilitation, ainsi qu'aux prévisions.

Article 8 : Budget

Un budget de fonctionnement est établi annuellement et complété si nécessaire d'un avenant financier.

Les produits de la formation initiale, y compris par apprentissage, comprennent les dotations d'heures d'enseignement définies à l'article 7 de la présente convention, et les droits d'inscription et les frais de formation.

Les produits liés à la formation continue sont constitués notamment par :

- la facturation aux auditeurs de la formation continue des frais de formation supplémentaires aux droits d'inscription (pour les salariés en plan de formation, les salariés en congé de formation, les demandeurs d'emploi)
- d'autres produits (par exemple, des conventionnements avec des collectivités locales).

Les charges correspondant à ces recettes incluent, outre les charges d'enseignement :

- les frais de déplacement d'intervenants et des membres du jury (professionnels)
- les frais généraux d'organisation des enseignements (logistique...)
- les frais de fonctionnement, ainsi que les frais d'investissement et d'amortissement en matériel pédagogique
- les charges de formation liées à des parcours individuels

Les charges et les produits de la formation seront définis par un avenant à la présente convention.

Article 9 : Dispositions financières

Les dispositions financières seront discutées, au plus tard trois mois avant chaque rentrée universitaire, dans le cadre d'un budget prévisionnel de fonctionnement établi par le comité de pilotage. Une fois les effectifs stabilisés (au plus tard, trois mois après la rentrée), un budget définitif est établi.

En fin d'année universitaire, un bilan des charges et produits réel est effectué par le partenaire gestionnaire du budget (le lycée la Baronnerie) et les reversements entre structures partenaires ont lieu en fonction des dépenses et des recettes de chaque structure.

Article 10 : Dispositions financières particulières

En cas de modification des ressources propres, un nouveau budget est défini en équilibre et la part de chaque partenaire recalculée.

Article 11 : Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la licence professionnelle, soit de l'année universitaire 2012-2013 à l'année universitaire 2016-2017. Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2012-2013.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Cette convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, le en exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers
Le Président : Daniel MARTINA

Pour (partenaire)

8.3. DU ET CONVENTION RELATIVE AU DU ENTREPRENEUR (UFR DROIT, ECONOMIE ET GESTION/IUT)

Avis favorable du CEVU du 14 décembre 2011. (*Remarques CEVU*)

Le conseil d'administration approuve le DU et la convention relative au DU entrepreneur (UFR Droit, économie et gestion).

Intitulé :
DU ENTREPRENEURS

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Création
Renouvellement

Modification
Suppression

Avis du Conseil d'UFR		En date du :
Avis du CEVU		En date du :
Avis du CA		En date du :

Reçu aux services centraux le

Identification

- **Composante de rattachement**

UFR Droit Economie Gestion

- **Composante associée :**

IUT

- **Autre université concernée (demande de co-habilitation) :**

1. Partenariat et co-organisation (éventuellement, en lien avec un conseil de perfectionnement) :

Ce DU est créé

- en partenariat avec Team Entrepreneur, école inspirée de l'expérience finlandaise Team Academy (1993 - Université de Jyväskylä)
- en lien avec le réseau européen Team Academy (Finlande, Espagne, Hongrie, Pays bas, Grande Bretagne).

Voir annexe 1 : Origine du concept et réseau européen

Le DU Entrepreneurs dispose de deux conseils de perfectionnement : l'un au niveau local, l'autre au niveau international au travers du réseau Team Academy.

Le conseil de perfectionnement local se compose de 10 membres dont 2 représentants du monde professionnel, 2 membres de Team Entrepreneur, 2 membres de l'Université d'Angers, 2 étudiants du DU et 2 membres du réseau européen de Team Academy.

Le conseil de perfectionnement international se compose de représentants des écoles adhérentes au réseau européen Team Academy et obligatoirement d'un ou plusieurs membres de Team Academy Finlande. Participera, de fait, au conseil de perfectionnement international au moins un membre de l'Université (minimum : un séminaire annuel).

- **Enseignant(s) responsable(s) :**

(NOM	UFR de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Jarry-Lethu Cécile	DEG	MC	02.41.96.21.7 5	cecile.jarry-lethu@univ-angers.fr
Emin-Guibert Sandrine	IUT	MC	02.41.73.52.5 2	sandrine.emin@univ-angers.fr

- **Date d'ouverture** (ou de modification, suspension, suppression) :

Octobre 2012

	Ne rien écrire dans ce cadre réservé à la commission d'instruction des DU
Modalités d'accès au diplôme	
Type de formation : Formation Initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation Continue <input checked="" type="checkbox"/>	
Code NAF (éventuellement) :	
Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...) : Le diplôme universitaire s'adresse : - en formation initiale (en 3 ans) à un public d'étudiants ; - en formation continue (en 1 an) à un public étudiant, salarié ou demandeur d'emploi.	
Pré requis : <i>Niveau d'entrée :</i> Formation Initiale : L1-L2 Formation continue : L3 <i>Diplôme nécessaire (éventuellement) :</i> - pour la formation initiale en 3 ans : Baccalauréat, DAEU, validation d'études - pour la formation continue en 1 an: bac+2 minimum, VAP, validation d'études <i>Niveau de sortie (I II III) et cycle universitaire :</i> II, L3	
Conditions d'admission	
Capacité d'accueil : - 30 en formation initiale sur 3 ans - 15 en formation continue en 1 an Seuil d'ouverture : En formation initiale : 12 – En formation continue : 10	
Procédure de recrutement : Le jury de recrutement se compose des intervenants de la formation et est présidé par le responsable universitaire de la formation ou par un universitaire désigné. L'admission est prononcée sur dossier et après une mise en situation, un test Belbin (test d'aptitude au travail en équipe) et un entretien individuel. <i>Cf. Convention relative au Du Entrepreneurs</i>	

Conditions de Validation d'acquis :	
VAP, validation d'études	
Tarif et coût	
Tarif de la formation (hors droits universitaires) :	
Des droits spécifiques seront perçus par Team Entrepreneur dont le montant sera précisé dans l'annexe financière chaque année.	
Coût total prévisionnel de la formation :	
<i>Voir Annexe 7 : Budget Prévisionnel</i>	

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation	
Objectif(s) du diplôme :	
<p>A l'issue de la formation, l'étudiant disposera des connaissances, des outils, de l'expérience, des contacts et des attitudes pour développer sa propre entreprise ou occuper des postes managériaux.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des diplômés trouvent ou créent leur emploi à la sortie • Permettre aux étudiants de devenir autonomes, entrepreneurs, responsables, acteurs de leur avenir et capable de travailler en équipe • Développer les compétences de créateur d'entreprise, de développeur d'opportunités • Créer des réseaux locaux, nationaux et internationaux 	
Compétences (attendues pour les bénéficiaires) et contenus :	
<i>Voir Annexe 8 : Programme pédagogique</i>	
Métiers visés :	
<ul style="list-style-type: none"> • A son compte : Créateur d'entreprise, Repreneur d'entreprise, Freelance travaillant en réseau, ... • Au sein d'entreprises Cadre d'entreprise, Responsable de projet, Responsable de secteur d'activité, responsable de centre de profit, Responsable du développement commercial, Chargé d'étude, ... <p><i>Voir annexe 9 : Fiche ROME M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise</i></p>	

Opportunité et originalité :

Originalités :

- Formation à l'entrepreneuriat et au management d'équipe bénéficiant de plus de 18 ans d'expérience finlandaise et d'un réseau européen d'établissements d'enseignement supérieur utilisant le même processus d'apprentissage (Finlande, Pays Bas, Hongrie, Pays Basque espagnol...).
- Formation à l'entrepreneuriat pionnière en France.
- Apprentissage par l'action et en équipe : Une méthodologie finlandaise, basée sur les équipes apprenantes et l'apprentissage en conditions réelles.

Voir annexe 3 : scenario pédagogique

- Préparation de jeunes bacheliers au métier de responsable d'entreprise au travers des modes de management innovants centrés sur l'homme et l'équipe et privilégiant la relation client, la co-création, et l'innovation.
- Préparation aux métiers de cadre dirigeant en permettant, en situation réelle, d'exprimer ses capacités de leader et de manager.

Opportunités :

- Inscrit l'Université d'Angers dans la politique de développement de l'entrepreneuriat étudiant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Contribue à légitimer la participation de l'Université d'Angers au sein du pôle CREER (dans le cadre du Pres-UNAM) et à donner une visibilité certaine de l'Université d'Angers dans ce pôle CREER (*)
- Permet à l'Université d'Angers une progression substantielle en matière de pratiques entrepreneuriales : complète le portefeuille constitué à ce jour d'actions de sensibilisation et de formation dans le cadre de diplômes non dédiés à l'entrepreneuriat par une diplomation spécifiquement dédiée à l'entrepreneuriat.
- Inscrit l'Université d'Angers dans un projet de déploiement et de développement européen des méthodes pédagogiques innovantes.
- Contribue à la politique d'internationalisation de l'Université d'Angers.
- Peut servir, dans le champ de l'entrepreneuriat, de support de recherche au travers de la section 06 et plus largement offrir un terrain de recherche unique au GRANEM.

(*) CREER : Centre Régional pour l'Étudiant Entrepreneur et Repreneur

Le pôle CREER est l'aboutissement d'un appel à projets lancé par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (18 novembre 2009).

Organisation de la formation	
<u>Durée totale de la formation :</u> 3 ans	
<u>Calendrier de la formation (début, fin...):</u> Octobre à juin à temps plein.	
<u>Organisation pédagogique (en cas d'alternance) :</u>	
Validation	
<u>Modalités de contrôle des connaissances et de validation :</u> Les contrôles des connaissances sont inclus dans les sessions d'enseignements. L'évaluation est faite sur la base des résultats aux contrôles continus. A chaque contrôle sont évalués : <ul style="list-style-type: none"> - Les essais rédigés par les élèves, basés sur leurs lectures - Le travail en groupe sur des projets réalisés et choisis par les élèves - Le travail en groupe sur des projets imposés par les intervenants 	
<u>Conditions de délivrance du diplôme :</u> Pour être admis, le candidat doit avoir suivi régulièrement la formation et obtenu 180 ECTS. <i>Voir annexe 5 : Contrôle des connaissances et validation</i>	
<u>Rédaction d'un mémoire</u> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Annexe 1
ORIGINE DU CONCEPT ET RESEAU EUROPEEN

L'origine du projet

Fin 2003, Laurent Marbacher, alors Président du Centre des Jeunes Dirigeants à Angers, participe à un voyage de découverte en Finlande à Jyväskylä. Depuis 1993, Un département de l'Université d'Etat y a élaboré une pédagogie nouvelle particulièrement adaptée aux personnes désirant entreprendre : Team Academy. Frappé par la pertinence de cette approche pour appuyer la dynamique de développement économique et territorial, il organise dès Mars 2004, avec l'appui de la CCI d'Angers et en présence de représentants de l'Université d'Angers, une première visite de coaches et d'étudiantes de Team Academy à Angers. C'est le début de l'aventure. Avec un petit groupe, il réalise pendant un an une première expérimentation de la méthode, puis il commence à l'appliquer – en l'adaptant – dans plusieurs entreprises (Philips, voyages-sncf.com, Danfoss,...). Avec deux participants du groupe pilote (Gilles Lévy et Hervé Gouil), il participe, à partir de 2006, à la première formation internationale de coaches organisée par les Finlandais de Team Academy. Ce parcours s'est achevé en janvier 2008 et il réunissait tous les porteurs de projets d'implantation de la méthode en Europe (Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni, France...). Au cours de cette période, il réunit un groupe de travail constitué de chefs d'entreprise pour préparer l'implantation du nouveau concept en France. De ce groupe de travail émergera un "noyau dur" constitué des trois coaches (Laurent Marbacher, Hervé Gouil et Gilles Lévy) et de deux entrepreneurs impliqués fortement dans le développement des talents et l'entrepreneuriat : Cyril Maury et Paul Salmon. La force de cette équipe, par sa détermination, son engagement, sa ténacité, son engagement financier, sa capacité à faire ensemble, la complémentarité de ses acteurs, permet à Team Entrepreneur d'exister et lui permettra de se développer.

En 2009, cette équipe crée une société coopérative à but non lucratif : la SCRL Team Entrepreneur au capital de 75.000 €. Cette structure permet l'ouverture de la première promotion en octobre 2009, forte de 17 jeunes.

Le Réseau des universités utilisant actuellement cette pédagogie:

- "Team Academy", Université de Jyväskylä, Finland

<http://www.tiimiakatemia.fi/en/>

L'université de Jyväskylä est la plus expérimentée dans la pédagogie orientée vers l'action. Le département Entrepreneuriat propose un Bachelor en 3 ans et demi. A l'issue du Bachelor "Team Academy", 100% des diplômés créent ou trouvent un emploi ; 46 % créent leur entreprise avec un taux de pérennisation de 95%¹. C'est le résultat de 17 années de travaux de recherche et d'expérimentation.

- "Pro Academy", Université de Tampere, Finland

[http://www.tamk.fi/cms/tamken.nsf/\\$all/5A4153908AC31980C22575AC00488FE4?OpenDocument](http://www.tamk.fi/cms/tamken.nsf/$all/5A4153908AC31980C22575AC00488FE4?OpenDocument)

L'université de Tampere a intégré l'apprentissage par l'action et le travail en équipe dans les cursus de licence en *Business Administration* ou en *Information System*.

- Département "LEINN", Université de Mondragon, Espagne

<http://www.mondragon.edu/aldizkariakrevistas/muniversitas/muniversitas15/nazioarteratzea/?searchterm=LEINN>

L'université Mondragon a lancé un Bachelor Entrepreneuriat et Innovation en 2009.

L'université Mondragon est liée aux coopératives Mondragon. L'université base son modèle entrepreneurial sur les coopératives et notre démarche s'inspire aussi de leur approche.

- Université de Debrecen, Hongrie

<http://www.agr.unideb.hu/vallalkozasfejleszt/index.php>

Première promotion lancée en septembre 2010

- Université de Surrey, Grande Bretagne : en développement

<http://learningtobeprofessional.pbworks.com/f/CHAPTER+TEAM+ACADEMY.pdf>

¹ Le taux de pérennisation en France est de 50%
CA_20120112_DV – Université d'Angers

Annexe 2
MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Voir annexe 7 : Programme pédagogique

Remarques sur le programme pédagogique :

Les Sessions expertes sont des conférences interactives de 2h. Elles sont ouvertes sur la culture internationale et peuvent se tenir en anglais.

Les sessions expertes de communication sont des sessions ouvertes de découverte-apprentissage des formes de communication dans différents modes (écrit, oral, conférence...), différents supports et/ou cibles (dossier de presse, courriers officiels, plaquettes, vidéos...) et intégrant si possible différentes cultures.

Annexe 3
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Du fait de la démarche pédagogique axée sur l'apprentissage par action, l'essentiel du temps étudiant (1671 heures) est consacré à l'apprentissage en conditions réelles (création et animation d'une entreprise).

Pour répondre aux exigences du réseau Team Academy concernant la qualité des intervenants assurant le coaching (certification Team Academy obligatoire, obtenue après une formation d'une durée de 18 mois), le tutorat structuré est assuré par les membres de Team Entrepreneur et des intervenants professionnels.

La répartition des 198 heures de sessions expertes se fait pour au moins 20% par des enseignants de l'Université d'Angers :

Nom des enseignants	Etablissement	Nbre d'heures	Enseignements dispensés
Cécile Jarry-Lethu	MCF Gestion - UFR Droit économie gestion	5	Gestion - Stratégie
Sandrine Emin-Guibert	MCF Gestion - IUT	5	Gestion – Entrepreneuriat
Lionel Escaffre	Pr Associé Gestion - UFR Droit économie gestion	5	Comptabilité-Finances-Audit
Antoine Beguin	MCF Droit privé - UFR Droit économie gestion	5	Droit
Nathalie Samier	MCF Gestion - UFR Droit économie gestion	5	RH
Marie-Thérèse Bouteraon	PRCE – IUT	5	Marketing produit
David Rulence	MCF Gestion – IUT	5	Marketing points de vente
Auduceau Catherine	PRCE – UFR Droit économie gestion	5	Gestion budgétaire
Total		40 20%	

Nom et Qualité des professionnels intervenants	Entreprise ou Organisme	Nbre d'heures	Enseignements dispensés
Laurent Marbacher	Team Entrepreneur	50	Leadership – Innovation - Marketing
Levy Gilles	Team Entrepreneur	40	Management – gestion projet
Sanna Tossavainen	Team Entrepreneur	38	Coaching - Créativité
Pascal Bastien	Team Entrepreneur	20	Coaching d'équipe
Hervé Gouil	Anakena	30	Management – Eco. Soc. Solidaire
Total		158 80%	

Annexe 4 **SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE**

Les principes de la pédagogie reposent sur deux piliers :

L'apprentissage par l'action

Les élèves entrepreneurs créent en équipe une entreprise. Ils expérimentent leurs idées dans un contexte professionnel concret. Ils apprennent ensemble en construisant leur vision, en définissant les objectifs et les moyens, en ajustant progressivement l'organisation, en partageant expériences et erreurs. Ils décrivent leurs apprentissages dans des essais partagés ensemble.

- **Les relations avec les entreprises :** Les étudiants entrepreneurs vont approcher les entreprises susceptibles d'être leurs clients pour apprendre écouter et progressivement proposer des services et des produits. Aussi, les étudiants entrepreneurs se verront proposer des missions par les entreprises et des cas réels à résoudre.
- **Les événements organisés et la synergie des réseaux :** Tous les ans, une des missions des étudiants consiste en l'organisation d'événements de taille locale, régionale, nationale ou internationale pour rencontrer les parties prenantes du réseau. Des échanges d'étudiants seront organisés entre les universités du réseau.

Pour construire leur apprentissage par l'action, les étudiants travaillent avec les entreprises et les organisations du réseau D.U «Entrepreneurs». Ces organisations, ces entreprises en soutenant la création du D.U s'engagent à construire une relation apprenante avec les étudiants. Les dirigeants, les salariés, les membres de ces organisations travaillent avec l'équipe pédagogique de la formation pour créer un contexte d'apprentissage propice : un réel dialogue avec les étudiants, la construction de projets cohérents avec les objectifs d'apprentissage des étudiants, la restitution d'information pour évaluer le travail des étudiants.

L'apprentissage en équipe

L'équipe est le creuset d'apprentissage des jeunes. Dès leur arrivée, ils forment une équipe qui vivra pendant les 3 années du parcours « Entrepreneur ». Les projets avec les entreprises sont réalisés en groupe. La recherche de théories est réalisée en équipe à partir des sessions expertes et des lectures.

- **Session experte :** Les enseignants-chercheurs universitaires et les intervenants professionnels transmettent des connaissances aux étudiants dans un format de cours très interactif. Les échanges entre les intervenants et les étudiants sont complétés par les supports de cours accessibles via la plateforme ENT de Team Entrepreneur.
- **Les lectures :** Les élèves entrepreneurs alimentent leurs objectifs et leur passage à l'action par leurs nombreuses lectures (près de 30 livres lus par an et par élève). Chaque lecture fait l'objet d'un essai partagé dans l'équipe.

Le travail en équipe amène les étudiants à imaginer leur futur, à créer leur projet et à le questionner en fonction des expériences réalisées. Par conséquent, ce travail permet le développement du leadership personnel de chaque étudiant.

L'accompagnement des équipes d'étudiants entrepreneurs est permanent :

- **Sessions structurées de tutorat :** A raison d'une demi-journée deux fois par semaine, les élèves entrepreneurs partagent en équipe leurs apprentissages et leurs questions. Ils clarifient leurs objectifs et préparent leurs actions. Ils font le point sur leurs résultats. Ils recherchent ensemble des pistes pour trouver des solutions nouvelles.
- **Tutorat à disposition :** les tuteurs sont disponibles 5 jours sur 7 pour des échanges informels en groupe ou en individuel. Ces échanges peuvent porter sur tous les besoins des étudiants. Ces moments sont particulièrement importants pour permettre aux jeunes de construire leur autonomie personnelle.

Annexe 5
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES et VALIDATION

• **Contrôle des connaissances (description)**

Le contrôle des connaissances s'appuie sur les règles imposées par le réseau Team Academy :

- des évaluations en termes de compétences (compétences définies par le réseau),
- une quadruple évaluation,
- des évaluations par grade (échelle de graduation définie par le réseau).

Module	ECT S	Critères d'évaluation (oral écrit, rapport...)	Modalités de validation
MODULE A : COMPÉTENCES EN APPRENTISSAGE A1 traitement de l'information et compétences en TIC A2 compétences en apprentissage en équipe A3 les méthodes et attitudes personnelles pour apprendre à apprendre A4 compétences en créativité A5 compétences en relations internationales A6 compétences en communication	7 7 7 7 7 7	L'évaluation* s'appuie sur la combinaison de quatre évaluations : Auto-évaluation Évaluation par les collègues** Évaluation par le coach Évaluation par le client	L'évaluation est continue et porte systématiquement sur chacun des éléments constitutifs du module. L'élément constitutif pour lequel l'étudiant obtient les 7 ECTS est capitalisé.
MODULE L : COMPÉTENCES EN LEADERSHIP D'ÉQUIPE L8 compétences en autogestion L9 compétences en gestion de projet L10 compétences en leadership d'équipe L11 compétences en planification L12 compétences en coaching L13 compétences en stratégie	7 7 7 7 7 7	L'évaluation* s'appuie sur la combinaison de quatre évaluations : Auto-évaluation Évaluation par les collègues** Évaluation par le coach Évaluation par le client	L'évaluation est continue et porte systématiquement sur chacun des éléments constitutifs du module. L'élément constitutif pour lequel l'étudiant obtient les 7 ECTS est capitalisé.
MODULE E : COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES E15 Compétences en service client, négociation et ventes E16 Compréhension des questions financières E17 Compétences en marketing E18 Compétences en innovation E19 Compétences théorisation, modélisation et conceptualisation E20 Compétences en création de réseau	7 7 7 7 7 7	L'évaluation* s'appuie sur la combinaison de quatre évaluations : Auto-évaluation Évaluation par les collègues** Évaluation par le coach Évaluation par le client	L'évaluation est continue et porte systématiquement sur chacun des éléments constitutifs du module. L'élément constitutif pour lequel l'étudiant obtient les 7 ECTS est capitalisé.
MODULE D : D1 rédaction d'essais D2 portfolio D3 mémoire	18 18 18	Écrits Rapports avec présentation orale Mémoire et soutenance	Contrôle continu Contrôle continu Examen terminal
	180		

*Évaluation : le bilan des compétences et des connaissances est réalisé chaque fin de semestre par l'équipe pédagogique.

**Collègues = les autres étudiants de l'entreprise constituée en équipe.

Chaque compétence est graduée, le grade donne le niveau de compétence.

La graduation fait l'objet d'un livret de compétences du Réseau Team Academy qui détaille pour chacune des compétences A, L ou E chacun des grades 0 à 5 (tableau ci-dessous décliné pour chacune des 20 compétences).

Grade	Titre	Description d'une manière générale
0	Aucune capacité	Aucune capacité à travailler dans le secteur. Aucune connaissance ou expérience.
1	Débutant	Comprend les bases du secteur, mais a seulement quelques expériences dans un domaine.
2	Débutant avancé	Comprend les fondements théoriques et a une connaissance plus approfondie sur le sujet. A acquis une certaine expérience en participant à un projet au cours duquel la compétence a été beaucoup utilisée.
3	Sait faire	Possède une connaissance approfondie et une expérience sur le sujet. A travaillé ou géré 2-3 gros projets dans ce domaine.
4	Maître	A un profond savoir-faire et beaucoup d'expérience sur le sujet. A travaillé ou géré plusieurs gros projets.
5	Expert	A une connaissance très vaste en théorie et en pratique. A la capacité de travailler en tant qu'expert débutant sur le sujet.

L'objectif au cours des études est d'atteindre le troisième niveau dans l'ensemble des compétences définies ; l'obtention des 7 ECTS est assujettie à l'atteinte par l'étudiant d'au moins le grade 3.

- **Conditions de validation (de délivrance du diplôme)**

Pour être admis, le candidat doit avoir suivi régulièrement la formation et obtenu 180 ECTS.

Le jury d'admission est composé au minimum du responsable universitaire du DU, d'un enseignant universitaire et d'un intervenant professionnel.

Le redoublement est une possibilité, mais pas un droit. Le redoublement ou toute nouvelle inscription est subordonné à l'autorisation du responsable pédagogique.

Un délai de remise du mémoire final pourrait être accordé par le jury aux personnes qui créent leur activité.

Remarque : on entend par suivi régulier de la formation la présence obligatoire de l'étudiant aux deux sessions de coaching hebdomadaires ainsi qu'aux sessions expertes.

Annexe 6

FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES

L'évaluation de la formation par les stagiaires se fera à partir des fiches d'évaluation de l'Université, une fois par an.

Annexe 7
BUDGET PRÉVISIONNEL :
BUDGET 2012-2013, BUDGET 2013-21014, BUDGET 2014-2015

BUDGET DIPLÔME D'UNIVERSITÉ 2012-2013

L'effectif correspond au seuil d'ouverture : 12 étudiants FI (1^{ère} année), 10 stagiaires FC (en 1 an)

Taux de reversement à l'Université d'Angers des charges enseignement, y compris resp univ. = 174 euros/heure

INTITULE DE LA FORMATION :		DU ENTREPRENEURS
Composante		DEG - IUT
Responsable pédagogique		Cécile Jarry-Lethu
Début et Fin d'action		01/10/2012 - 30/09/2015
C.R. :		
N° DE LA CONVENTION :		

RECETTES					DEPENSES	
Formation initiale (3 ans)					DEPENSES DIRECTES (Dd)	
		Nbre	Tarif*	Total		
Etudiants	Droits spécifiques	12	4 000	48 000	1- Enseignement (charges comprises)	59 400
	Droits universitaires		390	4 680	2 - Autres charges de personnel	38 000
Formation Continue (1an)					3 - Rémunération Resp.univ. DU	17.00 H TD 2 958
		Nbre	Tarif	Total		
Individuels	Droits spécifiques	7	4 000	28 000	4 - Location (salles, Matériel)	15 000
	Droits universitaires		390	2 730	5 - Documentation	1 000
Demandeurs d'emploi	Droits spécifiques	1	2 000	2 000	6 - Reprographie	300
	Droits universitaires		390	390	7 - Publicité	3 000
Fongecif / Entreprise	Droits spécifiques	2	5 500	11 000	8- Déplacements, restauration, logement...	1 000
	Droits universitaires		390	780	9 - Autres frais annexes	5 000
Autres	subventions+prestations entreprises			37 570	10 - Coordination Team Entrepreneur Université	1 000
TOTAL		22	RECETTES	135 150.00	Total Dd	126 658
					DEPENSES INDIRECTES (Di)	
					Reversement droits universitaires	8 580
					TOTAL DEPENSES (Dd+Di)	135 238
					Solde (Recettes - Dépenses)	- 88

BUDGET DIPLÔME D'UNIVERSITÉ 2013-2014

L'effectif correspond au seuil d'ouverture :

12 étudiants FI (1^{ère} année), 12 étudiants FI (2^{ème} année), 10 stagiaires FC (en 1 an)

Taux de reversement à l'Université d'Angers des charges enseignement, y compris resp univ. = 174 euros/heure

INTITULE DE LA FORMATION :		DU ENTREPRENEURS
Composante		DEG - IUT
Responsable pédagogique		Cécile Jarry-Lethu
Début et Fin d'action		01/10/2012 - 30/09/2015
C.R. :		
N° DE LA CONVENTION :		

RECETTES					DEPENSES	
Formation initiale (3 ans)					DEPENSES DIRECTES (Dd)	
		Nbre	Tarif*	Total		
Etudiants	Droits spécifiques	24	4 000	96 000	1- Enseignement (charges comprises)	118 000
	Droits universitaires		390	9 360	2 - Autres charges de personnel	40 000
Formation Continue (1 an)					3 - Rémunération Resp.univ. DU	17.00 H TD 2 958
		Nbre	Tarif	Total		
Individuels	Droits spécifiques	7	4 000	28 000	4 - Location (salles, Matériel)	30 000
	Droits universitaires		390	2 730	5 - Documentation	1 500
Demandeurs d'emploi	Droits spécifiques	1	2 000	2 000	6 - Reprographie	500
	Droits universitaires		390	390	7 - Publicité	4 000
Fongecif / Entreprise	Droits spécifiques	2	5 500	11 000	8- Déplacements, restauration, logement...	1 200
	Droits universitaires		390	780	9 - Autres frais annexes	7 000
Autres	subventions+prestations entreprises			69 000	10 - Coordination Team Entrepreneur Université	1 000
TOTAL		34	RECETTES	219 260.00	Total Dd	205 958
					DEPENSES INDIRECTES (Di)	
					Reversement droits universitaires	13 260
					TOTAL DEPENSES (Dd+Di)	219 218
					Solde (Recettes - Dépenses)	+ 42

BUDGET DIPLÔME D'UNIVERSITÉ 2014-2015

L'effectif correspond au seuil d'ouverture :

12 étudiants FI (1^{ère} année), 12 étudiants FI (2^{ème} année), 12 étudiants FI (3^{ème} année), 10 stagiaires FC (en 1 an)

Taux de reversement à l'Université d'Angers des charges enseignement, y compris resp univ. = 174 euros/heure

INTITULE DE LA FORMATION :		DU ENTREPRENEURS
Composante		DEG - IUT
Responsable pédagogique		Cécile Jarry-Lethu
Début et Fin d'action		01/10/2012 - 30/09/2015
C.R. :		
N° DE LA CONVENTION :		

RECETTES					DEPENSES	
Formation initiale (3 ans)					DEPENSES DIRECTES (Dd)	
		Nbre	Tarif*	Total		
Etudiants	Droits spécifiques	36	4 000	144 000	1- Enseignement (charges comprises)	136 620
	Droits universitaires		390	14 040	2 - Autres charges de personnel	42 000
Formation Continue (1an)					3 - Rémunération Resp.univ. DU	18.00 H TD 3 132
		Nbre	Tarif	Total		
Individuels	Droits spécifiques	7	4 000	28 000	4 - Location (salles, Matériel)	30 000
	Droits universitaires		390	2 730	5 - Documentation	1 500
Demandeurs d'emploi	Droits spécifiques	1	2 000	2 000	6 - Reprographie	700
	Droits universitaires		390	390	7 - Publicité	4 000
Fongecif / Entreprise	Droits spécifiques	2	5 500	11 000	8- Déplacements, restauration, logement...	1 300
	Droits universitaires		390	780	9 - Autres frais annexes	8 000
Autres	subventions+prestations entreprises			43 000	10 - Coordination Team Entrepreneur Université	1 000
TOTAL		46	RECETTES	246 240.00	Total Dd	228 252
					DEPENSES INDIRECTES (Di)	
					Reversement droits universitaires	17 940
					TOTAL DEPENSES (Dd+Di)	246 192
					Solde (Recettes - Dépenses)	+ 48

Avant chaque année universitaire, est présentée pour validation par le Conseil de Gestion de l'UFR Droit Economie Gestion une annexe financière qui précise le montant des droits de scolarité, le montant du droit de médecine préventive, le montant des droits spécifiques acquittés à Team Entrepreneur par les étudiants ou stagiaires, le coût horaire des charges d'enseignement, le coût horaire lié aux procédures de recrutement, les modalités de reversement de Team Entrepreneur à l'Université d'Angers (reversement de : droits de scolarité et médecine préventive, charges d'enseignement, y compris prime de responsable universitaire du DU, charges de participation aux jurys de recrutement).

A la fin de chaque année universitaire est élaboré un bilan financier.

Annexe 8
PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

DESRIPTIF GÉNÉRAL

I. Bases de la création d'entreprise et Développement de l'entreprise	Les élèves entrepreneurs créent ensemble une vraie entreprise qui propose des services ou des produits à des vrais clients. Ils font évoluer leur entreprise compte tenu de leur expérience et de leurs nouvelles expertises. Ils expérimentent la construction d'une entreprise durable. Les étudiants bénéficient de l'aide des experts par l'intermédiaire des cours thématiques et interactifs animés par des enseignants-chercheurs et des professionnels.
II. Projet Professionnel	Pour s'engager dans l'action et rencontrer des clients potentiels, les jeunes entrepreneurs doivent s'engager sur un parcours de clarification de ce qu'ils aiment vraiment, de leur style, de leurs méthodes d'apprentissages préférées et de leurs objectifs personnels. Progressivement, à partir de leurs expériences, le projet personnel de chaque étudiant émerge. Il est structuré en 3ème année et présenté sous forme d'un mémoire.
III. Autonomie et gestion des connaissances	Tout au long du programme, les étudiants entrepreneurs créent et développent en équipe de vraies activités avec de vrais clients pour expérimenter et construire leurs compétences et leur vision personnelle. Ils construisent des connaissances de base à partir des besoins qu'ils découvrent dans les différents domaines stratégiques de l'entreprise.
IV. Management d'équipe	Les élèves entrepreneurs découvrent leur leadership personnel en menant des projets composés de plusieurs personnes. Ils découvrent le rôle du leader, leur propre style, les besoins en leadership selon les natures de projets.
V. Compétences de l'entrepreneur	La construction d'apprentissages avancés en entrepreneuriat est fondée sur la capacité à créer des relations avec tous types d'acteurs. Les élèves entrepreneurs apprennent à créer des relations constructives et durables avec leurs clients en passant notamment par la création d'une marque. Ils découvrent par l'action l'importance des réseaux dans leur développement. Ils créent des projets dans un contexte international proposé par les partenariats de l'école ou par leurs réseaux. Les cours d'anglais leur permettent de construire des liens avec d'autres élèves venant des universités partenaires. Les élèves entrepreneurs apprennent à travailler dans une éthique élevée et avec le sens de la responsabilité sur le monde de demain. Ils se préparent à réussir leurs projets dans une dynamique partagée d'équipe et de réseau. De fait, la formation est alimentée par une forte mobilisation des réseaux locaux et internationaux. Des échanges réguliers entre intervenants et étudiants du réseau constituent un des points clés de la réussite de cette pédagogie.

ANNEE 1		ECTS	Session expertes[1] (heure)	Tutorat structuré (heure)	Travail individuel[2] (heure)	Nb d'heures total	Compétences (cf annexe 4)
I. Bases de la création d'entreprise	Juridique	3	8	16	35	59	E16
	Marketing produit	6	8	16	35	59	A1; L13; E17; E18
	Finance	3	8	16	35	59	E16
II. Projet Professionnel	Projets 1	9	4	58	140	202	L8;L9;L10;L11;L13;E19
III. Autonomie et gestion des connaissances	Développement personnel 1	6	0	30	70	100	A3;A7;L14;E21
	Apprendre à apprendre 1	6	0	30	70	100	A2;A3
IV. Management d'équipe	Management d'équipe 1	9	4	58	135	197	A2;A4;L10;L12
V. Compétences de l'entrepreneur	Travailler en réseau 1	6	4	28	70	102	A1;E20
	Communication	6	8	20	50	78	A5;A6
	International 1 (dont cours d'anglais)	6	48	16	30	94	A5
Total		60	92	288	670	1110	

ANNEE 2		ECTS	Session expertes (heure)	Tutorat structuré (heure)	Travail individuel (heure)	Nb d'heures total	Compétences (cf annexe 4)
I. Développement de l'entreprise	Vision stratégique	6	8	28	58	94	L13
	Marketing produit 2	6	8	28	58	94	A1; L13; E17; E18
	Finance 2	6	8	20	40	68	E16
II. Projet Professionnel	Projets 2	9	4	58	115	177	L8;L9;L10;L11;L13;E19
IV. Management d'équipe	Management d'équipe 2	9	4	58	115	177	A2;A4;L10;L12
V. Compétences de l'entrepreneur	Relation client 1	6	8	28	58	94	A2;A4;L10;L12
	Créer une marque 1	6	8	28	58	94	E15;E17
	International 2 (dont cours d'anglais)	6	48	16	27	91	A5
Total		54	96	264	529	943	

ANNEE 3		ECTS	Session expertes (heure)	Tutorat structuré (heure)	Travail individuel (heure)	Nb d'heures total	Compétences Cf annexe 4)
I.	Vision	3	4	9	16	29	L13

Point 08 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

Développement de l'entreprise	stratégique 2						
	Marketing produit 3	3	4	9	16	29	A1; L13; E17; E18;E19
	Séance de créativité	3	0	18	32	50	E16
II. Projet Professionnel	Projets 3	9	0	54	98	152	L8;L9;L10;L11;L13
	Mémoire	9	2	8	8	18	A6
III. Autonomie et gestion des connaissances	Développement personnel 2	3	0	18	32	50	A3;A7;L14;E21
	Apprendre à apprendre 2	6	0	24	44	68	A2;A3
IV. Management d'équipe	Management d'équipe 3	6	0	24	44	68	A2;A4;L10;L12
V. Compétences de l'entrepreneur	Relation client 2	6	4	38	62	104	15;E17
	Travailler en réseau 2	3	0	18	32	50	A1;E20
	Créer une marque 2	3	4	40	70	114	A4;E18
	International 3	6	0	28	50	78	A5
Total		54	10	288	472	824	

[1] Les heures en italique représentent des heures de TD – CM. Hors ce temps, les étudiants bénéficient de l'aide d'experts par l'intermédiaire de sessions thématiques et interactives animées par des enseignants-chercheurs et/ou des professionnels.

[2] Le travail individuel comprend le travail sur le terrain, la lecture, la rédaction des essais... Les tuteurs sont présents à l'école et sont à disposition des étudiants entrepreneurs.

Annexe 9
FICHE ROME M1302 Direction de petite ou moyenne entreprise

Appellations métier

- Chef d'agence commerciale
- Chef d'agence de location de véhicules
- Chef d'agence de voyages
- Directeur / Directrice d'agence locale du pôle emploi
- Directeur / Directrice d'unité de services au public
- Directeur adjoint / Directrice adjointe de PME/PMI
- Directeur adjoint / Directrice adjointe d'unité de service au public
- Dirigeant / Dirigeante de Société Coopérative Ouvrière de Production -SCOP-
- Responsable d'agence commerciale
- Responsable d'agence de location de matériel de transport
- Responsable d'agence de placement
- Responsable d'agence de travail temporaire
- Responsable d'agence de voyages
- Responsable de maison de l'emploi
- Responsable de Petite ou Moyenne Entreprise ou d'unité de services au public
- Responsable de Petite ou Moyenne Entreprise -PME-
- Responsable d'entreprise de nettoyage
- Responsable d'entreprise d'insertion par l'économie
- Responsable d'unité de gestion de l'emploi
- Responsable d'unité de gestion d'organisme de protection sociale

Définition

- Gère une structure dans ses différentes dimensions (technique, humaine, commerciale, ...) et organise l'activité dans un objectif de rentabilité économique ou selon les missions fixées par les pouvoirs publics.

Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible à partir d'un niveau III à I (DUT, diplômes d'école de commerce, ...) ou sans niveau particulier mais avec une expérience professionnelle dans un secteur d'activité.

Le recrutement s'effectue sur concours pour les établissements de la fonction publique.

Des formations complémentaires (licence « Management d'unité de travail dans les organismes de protection sociale », ...) peuvent être requises.

La possession de la licence d'agent de voyages est exigée pour l'exploitation d'une agence de voyages.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce dans des structures de moins de 500 salariés de tous les secteurs (commercial, industriel, services, ...) en relation avec différents interlocuteurs (fournisseurs, clients, partenaires, pouvoirs publics, ...).

Environnements de travail/Structures

- Entreprise
- Entreprise industrielle
- Entreprise publique/établissement public
- Société de services

Secteurs

- Commerce/vente

Conditions

Aucune condition définie

CONVENTION

relative au

DU Entrepreneurs

Domaine : Droit, Économie, Gestion _____

Mention : _____

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

Team Entrepreneur, 132 Avenue de Lattre de Tassigny, 49000 Angers
Représenté par son Directeur, Monsieur Laurent MARBACHER

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La présente convention concerne le DU Entrepreneurs proposé par l'UFR Droit Economie Gestion en collaboration avec l'IUT. Elle a pour objet la mise en œuvre d'un partenariat entre l'Université d'Angers et la société coopérative à responsabilité limitée Team Entrepreneur, membre du réseau Team Academy.

Cette formation a pour objectif de donner à l'étudiant les connaissances, les outils ainsi que l'expérience et les attitudes nécessaires à l'entrepreneuriat (création, reprise,...). Elle offre par ailleurs des opportunités d'études à des étudiants recherchant une pédagogie innovante (apprentissage par l'action).

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives au DU Entrepreneurs.

Article 2 : Coordination du partenariat

La coordination générale du partenariat est assurée par un comité de pilotage composé de :

- deux représentants de l'UFR Droit, Economie et Gestion : le Directeur ou son représentant et l'enseignant responsable de la formation,
- un représentant de l'IUT : le Directeur ou son représentant,
- deux représentants de Team Entrepreneur,
- deux représentants des étudiants du DU,
- deux représentants des milieux professionnels concernés par la formation désignés par le Directeur de l'UFR Droit, Economie et Gestion sur proposition de Team Entrepreneur.

Ce comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an établit le bilan de la formation et ajuste les conditions de mise en œuvre dans le cadre de la présente convention.

Article 3 : Conditions d'admission et modalités de sélection des étudiants

Les étudiants de formation initiale sont admis à s'inscrire en 1^{ère} année du DU et les stagiaires de formation continue en 3^{ème} année du DU, après sélection par un jury composé de représentants de l'Université d'Angers et de Team Entrepreneur et présidé par un représentant de l'UFR Droit, Economie et Gestion ou de l'IUT, lequel dispose d'une voix prépondérante en cas de désaccord.

Article 4 : Conditions d'inscription et suivi administratif des étudiants

Les étudiants sont inscrits à l'Université d'Angers au titre de la formation initiale ou de la formation continue dans les conditions précisées à l'article 14 de la présente convention.
Le suivi administratif est assuré par l'UFR Droit, Economie et Gestion.

Article 5 : Organisation pédagogique

Les enseignements sont assurés en totalité dans les locaux de Team Entrepreneur. Afin de garantir le caractère universitaire de la formation, une partie significative des enseignements sera assurée par des enseignants-chercheurs de l'UFR Droit, Economie et Gestion ou de l'IUT, une autre partie par des intervenants recrutés en qualité de chargés d'enseignement et d'enseignants contractuels sous le contrôle de l'Université d'Angers. Team Entrepreneur devra fournir la liste des intervenants recrutés un mois franc avant le début des enseignements avec CV individuel lequel précisera le diplôme le plus élevé obtenu et les éléments d'appréciation de l'expérience professionnelle acquise. Le Conseil de Gestion de l'UFR Droit, Economie et Gestion valide cette liste. En accord avec Team Entrepreneur, un responsable de formation est nommé par le Doyen de l'UFR Droit, Economie et Gestion ; cette nomination est validée par le Conseil de Gestion de l'UFR Droit, Economie et Gestion.

Article 6 : Organisation de l'accompagnement

L'accompagnement des étudiants est assuré par des personnes accréditées par Team Academy (Diplôme Team Mastery de l'Université de Jyväskylä en Finlande) et validées par l'Université d'Angers.

Article 7 : Modalités de contrôle des connaissances et obtention du diplôme

Les évaluations sont organisées selon les modalités définies dans la maquette votée par le CEVU. Toute modification du contrôle des connaissances nécessite un nouveau vote du CEVU au plus tard un mois après la date administrative de début de l'année universitaire.

Article 8 : Organisation des jurys d'examen

Les jurys d'examen se tiennent une fois par an. Le jury est composé du responsable du DU, de deux enseignants universitaires et de deux représentants Team Entrepreneur. Il est présidé par le responsable du DU qui dispose d'une voix prépondérante.

Article 9 : Délivrance du diplôme

La délivrance du diplôme relève d'une décision du jury de diplôme en application des règles en vigueur au sein de l'Université d'Angers. Conformément à l'article L 712-2 du code de l'éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury de diplôme.

Article 10 : Devenir des étudiants

Le suivi du devenir et de l'insertion professionnelle des étudiants concernés par la présente convention est assuré par Team Entrepreneur qui s'engage à transmettre ces informations au responsable de la formation au sein de l'UFR Droit, Economie et Gestion et au BAIP de l'Université d'Angers, ceci afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en la matière.

Article 11 : Publicité

La communication sur la formation pourra être organisée par Team Entrepreneur, seule ou conjointement avec l'UFR Droit, Economie et Gestion. Dans tous les cas, les logos de l'Université d'Angers, de l'UFR Droit, Economie et Gestion et de l'IUT ainsi que la mention du partenariat devront obligatoirement être apposés de manière visible sur tous les documents et matériaux. Le comité de pilotage défini à l'article 2 de la présente convention est informé des moyens de communication mis en œuvre et s'assure de l'application du présent article.

Article 12 : VAP et VAE

La Validation des Acquis Professionnels (VAP) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) demeurent du ressort de l'UFR Droit, Economie et Gestion dans le cadre en vigueur à l'Université d'Angers. Les candidatures de personnes souhaitant intégrer la formation concernée par la présente convention selon la procédure de VAP seront collectées par Team Entrepreneur, mais seront examinées par la commission *ad hoc* de l'UFR Droit, Economie et Gestion. Les candidatures en Formation Continue (FC) seront examinées selon les mêmes principes que ceux en vigueur à l'Université d'Angers.

Article 13 : Dispositif financier

Les charges d'enseignement, y compris la rémunération horaire des enseignants de l'Université d'Angers, y compris la prime du responsable universitaire de la formation, sont à la charge de Team Entrepreneur. Les charges correspondant aux enseignements assurés par l'Université d'Angers et à la responsabilité universitaire de la formation sont remboursées à l'Université d'Angers. Une annexe financière en précise les modalités. Le règlement en sera effectué par facturation établie par l'UFR Droit, Economie et Gestion en deux versements : au 30 décembre et au 30 juin de l'année universitaire.

Les frais liés à l'organisation des jurys de recrutement et d'examen, les frais liés aux réunions du comité de pilotage, sont à la charge de Team Entrepreneur ; une annexe financière en précise les modalités.

Les éventuels frais de déplacement (frais de déplacement, frais de restauration, frais d'hébergement), notamment les frais liés à la participation du responsable universitaire de la formation au Conseil de Perfectionnement de Team Academy Europe sont à la charge de Team Entrepreneur. Les remboursements éventuels de frais de déplacement des personnels recrutés par Team Academy et des étudiants sont à la charge directe de Team Entrepreneur.

Article 14 : Les frais de formation

L'Université d'Angers donne mandat à Team Entrepreneur pour percevoir les droits d'inscription universitaire auprès des étudiants recrutés qui s'en acquitteront, afin d'être inscrits - suivant le cas - au titre de la formation initiale ou de la formation continue. Ces droits d'inscription sont ceux de la Licence, fixés chaque année par arrêté interministériel, auxquels s'ajoute le droit de médecine préventive, dont le montant est fixé chaque année par décret.

Team Entrepreneur versera globalement à l'Université d'Angers, contre facture, le montant de ces droits avant le 30 octobre de l'année universitaire. Ces droits sont exigibles par l'Université d'Angers pour le montant fixé par arrêté interministériel, même en cas d'exonération des droits de scolarité pour l'étudiant (cas des étudiants boursiers).

Les étudiants recrutés au titre de la formation initiale comme les stagiaires de formation continue pourront acquitter à Team Entrepreneur des frais de formation spécifiques. Ces frais seront précisés dans l'annexe financière qui sera signée chaque année.

Article 15 : Annexe financière et bilan financier

Au plus tard, le 15 juillet de chaque année, une annexe financière sera établie entre les deux partenaires et présentée au Conseil de Gestion de la Faculté Droit Economie Gestion pour validation.

Cette annexe financière précisera les montants réels, à défaut estimés :

- le montant des droits d'inscription

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 janvier 2012

Point 10
INFORMATION : DECISIONS
PRISES PAR LE PRESIDENT PAR
DELEGATION

Information : décisions prises par président par délégation

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION**SAIC**

Date	Co-contractant	Objet du contrat
10/05/2011	PSA	Contrat d'accompagnement CIFRE
24/05/2011	ODPM	Contrat de licence
28/09/2011	Région PDL	CPER
29/09/2011	Fondation Léo & Napoléon	Convention de subvention
12/10/2011	Pépinière Multibaies	Prestation de service
18/10/2011	Université de SARATOV (Russie)	Contrat de collaboration
24/10/2011	Jessica France + ILLUTAC	Prestation de recherche
24/10/2011	Jessica France + LACME	Prestation de recherche
24/10/2011	CHU ANGERS	Convention de reversement
25/10/2011	CHU ANGERS	Convention de reversement
26/10/2011	IUT NANTES	Avenant projet Empathie
26/10/2011	11 Partenaires	Renouvellement GIS Valor'ouest
27/10/2011	UCB (Belgique)	Contrat équipe conseil
03/11/2011	AP-HP	Accord de co-propriété
03/11/2011	INRA	Accord de consortium
03/11/2011	CHU ANGERS	Convention de reversement
03/11/2011	OSEO	Convention de subvention
03/11/2011	CLAUSE	Prestation de service
07/11/2011	CHU ANGERS	Prestation de service
08/11/2011	DREAL	Convention de subvention
09/11/2011	INNOVEXTRACT	Prestation de service
15/11/2011	DTM34	Contrat de collaboration
16/11/2011	Centre Paul Papin (ICO)	Accord de co-propriété
16/11/2011	Ecole des Mines de Nantes	Accord de consortium
24/11/2011	ECHOSENS	Accord de confidentialité
28/11/2011	VALINOV	Prestation de service
29/11/2011	SOGIVAL	Prestation de service
05/12/2011	CH LAVAL	Prestation de service
05/12/2011	QUADRIM CONSEIL	Avenant
05/12/2011	CHU ANGERS	Convention de reversement
05/12/2011	INRA (UMR PAVE)	Prestation de service
05/12/2011	INRA (UMR PMS)	Prestation de service
05/12/2011	VALINOV	Prestation de service
08/12/2011	INRA ANGERS	Prestation de service
12/12/2011	Ecole des Mines de Nantes	Partenariat
14/12/2011	CHU ANGERS	Convention de reversement
16/12/2011	Marquardt GmbH	Accord de confidentialité
20/12/2011	CHU ANGERS	Convention de reversement
20/12/2011	CEA/CARLINA Technologies	Accord de confidentialité
21/12/2011	ROLEX	Prestation de service
21/12/2011	ALSIM	Prestation de service
21/12/2011	Jessica France + LACME	Prestation de service

■ Direction de la Culture

Dates	Objet	Signataires
15 novembre 2011	Convention de partenariat	ONPL, Alain GRALEPOIS
21 novembre 2011	Convention de partenariat	AIDAS, Carlo BOSO
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Frédéric CHRETIEN
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Henri LANDAEUR
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Benoit LEBRUN
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Sébastien REGRENY
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Olga Mitroshina
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Eric PEREZ
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Georges GUY
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Hervé SAINT GUIRONS
22 novembre 2011	Contrat de cession	FULL RHIZOME, Jérémy MENSION
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Fabien LELARGE
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Marc LE SAUX
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Didier LECHENEAU
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Thomas LOYER
22 novembre 2011	Contrat d'engagement	Robin MORY
25 novembre 2011	Contrat de cession	GREEN FISH, Sylvain HARRAND
28 novembre 2011	Convention de partenariat	GREEN FISH, Sylvain HARRAND
28 novembre 2011	Contrat de cession	Collectif Pince Oreilles, Gilbert SALLET

Service juridique

Conventions signées par le président, par délégation, du 10 au 30 novembre 2011

PARTENAIRES	OBJET	DATE DE SIGNATURE
ESA/ UA (IUT)	Convention de mise à disposition de l'IUT laboratoires pédagogiques (laboratoire d'anatomie) par le groupe ESA.	25/11/2011
Mutualité Française Anjou Mayenne à Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de la réunion annuelle de tout le personnel du service Enfance Famille de la MFAM.	15/11/2011
Association Terre des Sciences /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour l'activité " Village des sciences d'Angers".	15/11/2011
Centre de formation ARIFTS-SAFRANTS/ UA (SUMPPS)	Convention de stage de formation d'assistant de service social concernant M. François-Xavier DUVEAU.	14/11/2011
AGROCAMPUS OUEST/ UA (Sciences)	Avenant à la convention 205-10 du 6 octobre 2010 relative à la licence professionnelle "Manager en entreprises d'horticulture et de paysage". Avenant à la convention 208-10 du 6 octobre 2010 relative à la licence professionnelle "Gestion de la santé des plantes".	22/11/2011
Ville d'Angers/ UA (ISTIA)	Convention de location de la salle "greniers St-jean" à Angers pour une remise de diplômes de l'ISTIA le 03/12/2011.	22/11/2011
Lycée d'Enseignement général David d'Angers /UA (SCD)	Partenariat autour de la documentation et de la formation à la recherche documentaire 2011-2012.	18/11/2011
Anjou Emploi Sport Animation Les Ponts de Cé (AESAJ)/UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation régulière de locaux universitaires accordée dans le cadre de l'activité "Multi sports".	15/11/2011
Inspection Académique du Maine et Loire /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'une formation des Assistants de Vie Scolaire.	16/11/2011
Association Surdi 49 à Angers /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'un congrès bisannuel de l'association Bucodes-Surdifrance.	16/11/2011
MGEN (Mutuelle générale de l'éducation nationale) / UA (SUMPPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans de l'action de prévention "liberté de choix, égalité des droits".	10/11/2011
Régie Personnalisée Athlétis /UA (Médecine)	Contrat de location de la salle Athlétis dans le cadre du concours PACES en janvier 2012.	24/11/2011
ESAIP / UA (SCD)	Convention de partenariat documentaire. Annule et remplace la convention 248-11.	24/11/2011
Etablissement public Loire / UA (Présidence)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée	18/11/2011

Point 10 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	dans le cadre d'une réunion de la plateforme recherche, d'une réunion « jeunes chercheurs », d'une réunion du Conseil Scientifique du Plan Loire.	
APE Jean Rostand Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires dans le cadre des 30 ans de l'association.	21/11/2011
Ville d'Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires dans le cadre d'un colloque petite enfance autour de la bien-traitance.	22/11/2011
Abdelkrim MAHAMAT DJAMOUS /UA (Sciences)	Prêt de matériel informatique pour un étudiant en Master 1 Informatique.	22/11/2011
Chouaib RABHI /UA (Sciences)	Prêt de matériel informatique pour un étudiant en Master 2 PRO CDSII.	22/11/2011
Mille et Une Danses d'Orient Angers /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour l'activité "Danse".	22/11/2011
Ligue Régionale de Basket Ball St Herblain /UA (SUAPS)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée pour l'activité "basket".	24/11/2011
Association "Les Blouses roses" à Angers /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre d'un rassemblement des bénévoles de l'association.	22/11/2011
M. BUTROT, M. DANJOU, M. LORENZI, M. VIEILLEFOND, M.WALTON /UA (GRANEM)	Contrat de cession de droits d'auteur "intervention filmée".	24/11/2011
Caisse des dépôts et consignations à Angers /UA (Droit)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre de la "Journée des femmes".	24/11/2011
Global Média Santé Neuilly sur Seine /UA (Médecine)	Autorisation d'utilisation ponctuelle de locaux universitaires accordée dans le cadre des épreuves nationales Classantes Sanofi-Aventis/ revue du praticien.	24/11/2011
AGROCAMPUS OUEST / UA (Sciences)	Avenant à la convention n° 206-10 du 6 octobre 2010 relative au master 2 professionnel "Technologies du végétal et productions spécialisées" (annexe financière 2010-2011).	20/11/2011
EDF SA/UA (Lettres)	Convention relative à la formation des futurs archivistes et au développement de la fonction archives au sein d'EDF SA.	16/11/2011
Comité départemental de la prévention routière du Maine et Loire / UA (SUMPPS)	Convention de partenariat pour la formation des étudiants relais santé du SUMPPS.	30/11/2011
Association Espaces Latinos / UA (Lettres)	Convention de partenariat dans le cadre de la neuvième édition du festival Belles Latinas.	30/11/2011
COURRIER DE L'OUEST/UA	Autorisation de reproduction de photographies.	22/11/2011

Secrétariat général

Numéro délégation	Type de délégation	Composantes ou services	Objet	Montant	Centre financier	Observations
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	6 Elonex Prosentia 2000 P3 avec Ecran F013CF31/F013CF32/F013CF33 F013CF34/F013CF35/F013CF36	36 627,00 €	Hors Service	A détruire
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	8 Elonex Prosentia 3000 avec Ecran F050CU49/F050CU50/F050CU51/F050CU52 F050CU53/F050CU54/F050CU55/F050CU56	36 878,00 €	Hors Service	A détruire
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	13 Elonex Prosentia 2000 avec Ecran F132CU56/F132CU57/F132CU58/F132CU59 F132CU60/F132CU61/F132CU62/F132CU63 F132CU64/F132CU65/F132CU66/F132CU67 F132CU68	37 127,00 €	Hors Service	A détruire
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	13 Elonex Prosentia 2000 -i845 avec Ecran F143CU06/F143CU07/F143CU08/F143CU09 F143CU10/F143CU11/F143CU12/F143CU13 F143CU14/F143CU15/F143CU16/F143CU17 F143CU18	37 194,00 €	Hors Service	A détruire
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	10 NEC Powermate S3341787015/S3341787027/S3341787033 S3341787065/S3341787086/S3341787087 S3341787088/S3341787091/S3341787104 S3341787105	37 494,00 €	Hors Service	A détruire
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	23 Elonex 4000 – 845G avec Ecran F247CR24/F247CR25/F247CR26/F247CR27 F247CR28/F247CR29/F247CR30/F247CR31 F247CR32/F247CR33/F247CR34/F247CR35 F247CR36/F247CR37/F247CR38/F247CR39 F247CR40/F247CR41/F247CR42/F247CR43 F247CR44/F247CR45/F247CR46	37 581,00 €	Hors Service	A détruire
CA070-2011	Déclassement	UFR Droit, économie et gestion	21 Elonex 4000 – 865G avec Ecran F346CK611/F346CK612/F346CK613 F346CK614/F346CK615/F346CK616 F346CK617/F346CK618/F346CK619 F346CK620/F346CK621/F346CK622 F346CK623/F346CK624/F346CK625 F346CK637/F346CK638/F346CK639 F346CK640/F346CK641/F346CK642	37 945,00 €	Hors Service	A détruire
CA071-2011	FSDIE	association Fé2a	organisation d'une soirée handisport	240,00 €		accordé
CA072-2011	Adhésions	ISTIA	ASSOCIATION Maine LABS – la cantine numérique	50,00 €	93280	

Point 10 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA072-2011	Adhésions	UFR Médecine	CONFERENCE DES DOYENS DES FACULTES DE MEDECINE ET DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE MEDECINS	1 524,50 €	906	LE DOYEN
CA072-2011	Adhésions	UFR Médecine	EGPRN (European General Practice Research Network 2010-2011)	100,00 €	911EA27	Aline RAMOND
CA072-2011	Adhésions	UFR Médecine	EGPRN (European General Practice Research Network 2011-2014)	180,00 €	911EA27	Aline RAMOND
CA072-2011	Adhésions	UFR Médecine	Club FRANCOPHONE de l'Hypertension Portale	40,00 €	911EA11	P CALES ET PR OBERTI
CA073-2011	Subvention	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	CHAUD LES JOUEURS	2 990,00 €	93110	Aide pour un projet de développement des ludothèques en orphelinats au Cambodge de deux étudiantes de la Licence Professionnelle jeux et jouets.
CA073-2011	Subvention	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	BDE GUEST ESTHUA	2 995,00 €	93110	AIDE AUX ACTIVITES DU BDE et au GALA pour l'année 2011/2012
CA073-2011	Subvention	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	IMA'GIN	2 250,00 €	93110	AIDE AUX ACTIVITES DE L'Association étudiante IMAGIN pour l'année 2011/2012 - voyages.
CA073-2011	Subvention	ISTIA	4L Innov	1 000,00 €	93210	subvention raid 4l trophy 16-26 février 2012 : 2 équipages
CA073-2011	Subvention	ISTIA	4L touareg	500,00 €	93210	subvention raid 4l trophy 16-26 février 2012 : 1 équipage
CA073-2011	Subvention	ISTIA	EXISTIA	1 500,00 €	93210	développement de l'association
CA074-2011	Déclassement	IUT	UNIX PG9000 Philips			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	UNIX PG9000 Philips			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	PC Elonex Essentia			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	PC Compaq Deskpro PII 350Mhz			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	PC ATX NoName Pentium			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	ATD ATX Pentium			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	ATD ATX Pentium			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	ATD ATX Pentium			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	Imprimante HP DeskJet 840c			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	Ecrans cathodiques 14" à 17" marques diverses (7)			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	ATD ATX Pentium			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	ATD ATX Pentium			à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT	ATD ATX Pentium			à détruire

Point 10 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecran cathodique Dell 15"					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		Ecrans cathodiques 14" à 17" marques diverses (68)					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		imprimante HP 1100					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		imprimante HP 1200					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		imprimante HP 1200					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		imprimante HP 1300					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		imprimante HP laserjet 2100 TN					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		PC NEC PowerMat					à détruire
CA074-2011	Déclassement	IUT		PC CS					à détruire
CA075-2011	Don	Recherche		Société AMGEN		20 000,00 €	911UMR2 4		Don pour mener une étude des effets de la kinase Aurora-A dans la chimiorésistance des cancers colorectaux.
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		2 tables en bois Lieu 112 et 215		Avant 1999			vieillot
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		boitier commande robot tergane 45 Lieu 112		Avant 1999			HS
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		1 fauteuil et 2 banquettes bleus Lieu 4 ème étage face bureau 427		Avant 1999			Usés et tissus déchirés!
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		1 imprimante citizen 1200D+ Lieu 112		1994 ?			HS
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		1 station de calcul Octane silicon graphics Lieu 112		1996 ?		Ref interne : SPSTAI	HS
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		1 réfrigérateur vedette D140 Lieu : 423		1994			HS
CA076-2011	Déclassement	ISTIA		Imprimante HP 2300DN Model Q2475A N° de série : CNCFB42278 Lieu: E34					Ne produit plus de froid
CA077-2011	FSDIE	BDE GUEST-ESTHUA		Gala annuel		1 500,00 €			accordé
CA077-2011	FSDIE	Fé2A		Festival 1er plan		3 000,00 €			accordé

Point 10 – INFORMATION : DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA077-2011	FSDIE	FéZA	Week-end formation	2 000,00 €		accordé
CA077-2011	FSDIE	COMALI	Projet Angers 2012	3 000,00 €		accordé
CA077-2011	FSDIE	4L TOUAREG	4L Trophy 2012	544,00 €		accordé
CA077-2011	FSDIE	ACEPA	Mise en conformité du service pédiatrique de l'hôpital d'UNGHENI en MOLDAVIE	4 000,00 €		accordé
CA077-2011	FSDIE	EQUINOXE	L'immigration vue au travers d'un musée et de 2 associations	600,00 €		accordé
CA077-2011	FSDIE	PEGAZH	Journées mondiales des zones humides	5 000,00 €		accordé
CA077-2011	FSDIE	MTIC	Rencontre d'insertion professionnelle	500,00 €		accordé
CA078-2011	Tarifs	CUFCo	CU Travailler en mode projet	750 € 15€/h		
CA078-2011	Tarifs	CUFCo	CU Travailler en mode projet	990€ 20€/h		
CA078-2011	Tarifs	CUFCo	Formation Métier Qualité logiciel et sureté de fonctionnement (75 h) : M1 ISMP (ISTIA)	365 €		
CA078-2011	Tarifs	CUFCo	Formation Métier Qualité logiciel et sureté de fonctionnement (75 h) : M1 ISMP (ISTIA)	400 €		
CA078-2011	Tarifs	CUFCo	Formation Métier Qualité logiciel et sureté de fonctionnement (202,5 h) : M2 ISMP (ISTIA)	500 €		
CA079-2011	Subvention	IUT	ASSOCIATION "CLAPE"	400,00 €	905 50	Participation au vernissage de l'exposition "Ecorces" au Muséum des Sciences Naturelles le 27 Janvier 2012